



PAYS DES
HERBIERS

LES HERBIERS (et Mouchamps)

SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE

DIAGNOSTIC - 15 FÉVRIER 2023



ANNE BOISSAY - ARCHITECTE DU PATRIMOINE
FRANÇOIS TAVERNIER - PAYSAGISTE

SOMMAIRE

PREAMBULE

1. DIAGNOSTIC ARCHITECTURAL ET PATRIMONIAL P3

1.1 Historique

- 1.1.1 Les origines
- 1.1.2 Le Moyen-Âge p 6
- 1.1.3 Des guerres de religions aux guerres de Vendée p 10
- 1.1.4 Le XIXe et le début du XXe, le développement économique et industriel p 14
- 1.1.5 Le XXe et le début du XXIe siècle p 20

1.2 Grands paysages p 22

- 1.2.1 Le bocage semi-ouvert p 23
- 1.2.2 Le bocage ouvert p 24
- 1.2.3 La marche des Herbiers p 25
- 1.2.4 La chaîne collinaire p 26
- 1.2.5 Les vallées p 27

1.3 Morphologie urbaine p 30

- 1.3.1 Les bourgs anciens p 30
- 1.3.2 Les faubourgs XIXe p 31
- 1.3.3 Les extensions des XXe et début XXIe p 32
- 1.3.4 Les hameaux et villages p 33

1.4 Typologie du bâti ancien p 34

- 1.4.1 Le bâti rural p 34
- 1.4.2 Le bâti des bourgs p 36
- 1.4.3 Les caractéristiques du bâti traditionnel p 38

1.5 Servitudes et protections existantes p 44

- 1.5.1 Les entités archéologiques p 44
- 1.5.2 Les sites classés et inscrits p 48
- 1.5.3 Les Monuments Historiques p 50
- 1.5.4 ZPPAUP et AVAP p 52

1.6 Inventaire du patrimoine p 54

- 1.6.1 Les édifices classés et inscrits p 54
- 1.6.2 Les édifices d'intérêt architectural et patrimonial p 68
- 1.6.3 Le patrimoine paysager p 104

2. DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL P107

2.1 Etat initial de l'environnement p 108

- 2.1.1 Contexte physique p 108
- 2.1.2 Milieux naturels et biodiversité p 110

2.2 Analyse du tissu bâti au regard du développement durable p 114

- 2.2.1 Le bâti existant dans son milieu p 114
- 2.2.2 Les objectifs et moyens d'économiser l'énergie p 118
- 2.2.3 Les conséquences sur le territoire, enjeux et potentialités p 124

3. BILAN DES SPR EXISTANTS P129

3.1 AVAP des Herbiers	p 130
3.1.1 Périmètre et secteurs	p 130
3.1.2 Inventaire	p 132
3.1.3 Règlement	p 132
3.1.4 Modifications proposées	p 134
3.2 ZPPAUP de Mouchamps	p 136
3.2.1 Périmètre et secteurs	p 136
3.2.2 Inventaire	p 138
3.2.3 Règlement	p 138
3.2.4 Modifications proposées	p 140
3.3 Problématiques observées	p 142
3.3.1 Interventions sur le bâti ancien	p 142
3.3.2 Interventions sur les bourgs et les hameaux	p 146

4. SYNTHÈSE P153

4.1 Synthèse des approches architecturale, patrimoniale et environnementale	p 154
4.4.1 Opportunités et besoins du patrimoine au regard des objectifs du développement durable	p 154
4.4.2 Contraintes environnementales du territoire à prendre en compte et les potentialités à exploiter ou à développer	p 155
4.2 Un SPR unique	p 156
4.2.1 Périmètre et secteurs	p 156
4.2.2 Inventaire du SPR	p 156
4.2.3 Règlement	p 156

BIBLIOGRAPHIE	p 158
---------------	-------

PREAMBULE

La ville des Herbiers est dotée d'une Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP), créée en 2014. Cette AVAP fait suite à une Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) de 2003 et une ZPPAU de 1996.

La ville de Mouchamps est dotée d'une Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP), créée en 2006.

La Communauté de communes du Pays des Herbiers a lancé une étude de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLH) sur son territoire.

Dans le cadre de ce PLUiH, elle a décidé de réinterroger ses anciens Sites Patrimoniaux Remarquables, que sont: l'AVAP des Herbiers et la ZPPAUP de Mouchamps.

Afin d'accompagner les évolutions de ces deux communes, sur les plans démographiques, économiques et urbains et d'autre part pour tenir compte des techniques et des objectifs du développement durable, les documents actuels doivent évoluer.

L'analyse de ces deux documents, leurs effets sur la protection et la mise en valeur du patrimoine des communes et la lecture critique du territoire actuel, conduira à la réalisation d'un seul et unique Site Patrimonial Remarquable, applicable sur les deux communes.

CONTEXTE LEGISLATIF

La loi du 7 juillet 2016 relative à la Liberté de Création, à l'Architecture et au Patrimoine a créé les Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR), qui rassemblent sous un seul vocable les anciens secteurs sauvegardés, les Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) et les Aires de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP).

Les SPR sont classés par arrêté du Ministre chargé de la Culture, après consultation de la Commission National du Patrimoine et de l'Architecture et enquête publique conduite par l'autorité administrative, sur proposition ou après accord de l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme, de document en tenant lieu ou de carte communale et, le cas échéant, consultation de la ou des communes concernées. L'acte classant le SPR en délimite le périmètre (L.631-2 du Code du patrimoine).

Un Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) peut être établi sur tout ou partie du SPR. Un Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP) est établi sur les parties du SPR non couvertes par un PSMV.

Les Herbiers et Mouchamps, au cœur du Pays



(Source : Jumelage Pays des Herbiers)

Unités urbaines et réseau routier vendéen



(Source : Vendée Expansion 2019)



CONTEXTUALISATION DU TERRITOIRE

Situées au Nord Est du département de la Vendée, les Herbiers et Mouchamps font toutes deux partie de la Communauté de communes du Pays des Herbiers.

Elles sont administrativement rattachées à l'arrondissement de La Roche-sur-Yon et au canton des Herbiers (dont Les Herbiers est le chef-lieu et constitue la cinquième unité urbaine de Vendée, après La Roche sur Yon, l'agglomération des Sables d'Olonne, Challans et Fontenay-le-Comte).

Elles bénéficient d'une bonne desserte autoroutière, au carrefour des autoroutes A 83 et A 87, qui les positionnent à :

- 30 minutes de La Roche-sur-Yon et de Cholet,
- 50 minutes du Sud de l'agglomération nantaise,
- moins d'une heure des plages vendéennes et d'Angers.

Les communes sont situées sur la faille géologique délimitant le Haut et le Bas Bocage, aux confins de la Gâtine vendéenne. Le premier se caractérise par un paysage collinaire très affirmé au Nord Est, contrastant nettement avec le paysage de plaine régulière du Bas Bocage qui s'exprime sur une large moitié Sud-Ouest du territoire.

Cette situation charnière entre deux secteurs géographiques très différents, a rapidement donné un rôle stratégique important aussi bien sur le plan militaire qu'économique au territoire des Herbiers.

Pour des raisons économiques, la commune des Herbiers intègre en 1964, les communes du Petit Bourg et d'Ardelay, devenant ainsi, avec 8877 hectares, l'une des communes les plus étendues de Vendée.

Mouchamps est également très étendue, avec une superficie de 5500 hectares.

Suffisamment éloignée des métropoles angevine et nantaise, la ville des Herbiers, a su profiter de sa situation médiane pour acquérir une réelle autonomie de développement.

Centre de vie et d'emplois reconnu, la ville exerce une forte influence sur les communes rurales voisines. Son aire de chalandise rayonne ainsi sur une zone d'une quinzaine de kilomètres. Le fort développement commercial des années 2000 a notamment permis d'asseoir un peu plus son statut de ville centre.

Infrastructures de transports



1

**DIAGNOSTIC
ARCHITECTURAL ET
PATRIMONIAL**

1.1 HISTORIQUE

1.1.1 LES ORIGINES

La Préhistoire

La présence humaine est attestée au mésolithique et néolithique par des amas de débitage signalés au Mont des Alouettes et sur les sites de Bel-Air et de la Davière, situés au nord de la commune des Herbiers.

Le site de Bel-Air a été fouillé en 2000, mettant en exergue des structures d'habitat du Néolithique final s'organisant autour d'un unique bâtiment sur poteaux.

Le site de la Davière, fouillé en 2000, a, pour sa part, montré une occupation peu structurée (trous de poteaux, fosses) attribuée au Néolithique moyen II (vers 3500 av JC).

Il a également été relevé la présence de vestiges ponctuels de l'Age de Bronze moyen (fosses et un possible fossé), seule trace de cette période, si on excepte des haches en bronze signalées par l'Abbé Baudry ⁽¹⁾, érudit vendéen du XIXe siècle, sans plus de précisions.

Le site du Mont des Alouettes a, quant à lui, livré des séries lithiques intéressantes mais non encore intégralement étudiées et publiées.

Deux occurrences mettent en exergue le second âge du Fer sur la commune des Herbiers, le long du tracé de l'A87 : le site de la Lande d'une part et celui de Bel-Air d'autre part (voir carte ci-contre).

Enfin, à La Cossonnière, un site exceptionnel, datant du second âge de fer, a été découvert récemment par les équipes du Département, dans le cadre des travaux du contournement routier des Herbiers.

L'Antiquité (-3500 à 500)

Peu de travaux archéologiques viennent documenter cette très vaste période sur le territoire.

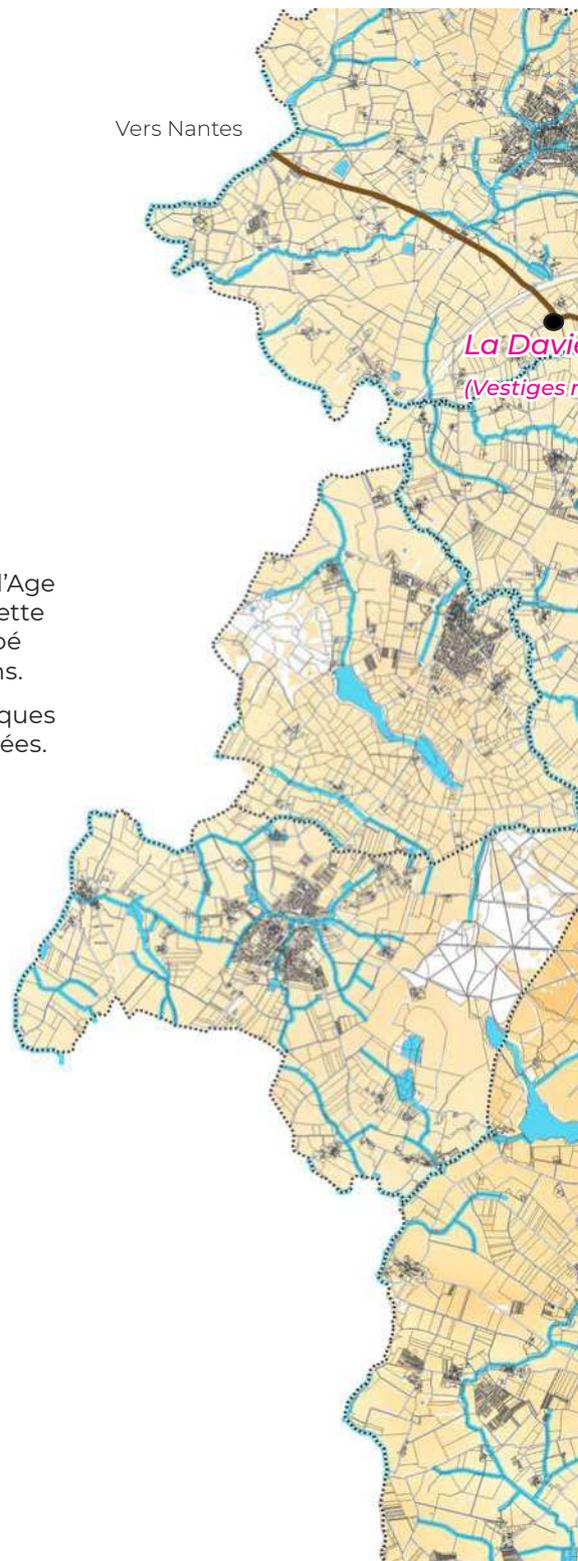
On sait le territoire traversé par une voie gallo-romaine (1er siècle) qui relie Nantes à Poitiers en évitant la forêt de Vendrennes, passant vraisemblablement par Les Herbiers.

Quelques vestiges attestent tout de même d'une présence gallo-romaine à différents endroits de la commune :

- le diagnostic réalisé à l'emplacement du Vendéopole (Nillesse 2003) a dégagé un enclos fossoyé du Haut Empire (1er siècle) très arasé et presque stérile.

- Briques, tuiles, sépultures, monnaies, verreries ont également été signalées dans le bourg des Herbiers et du petit Bourg au début et milieu du XXe siècle ⁽²⁾.

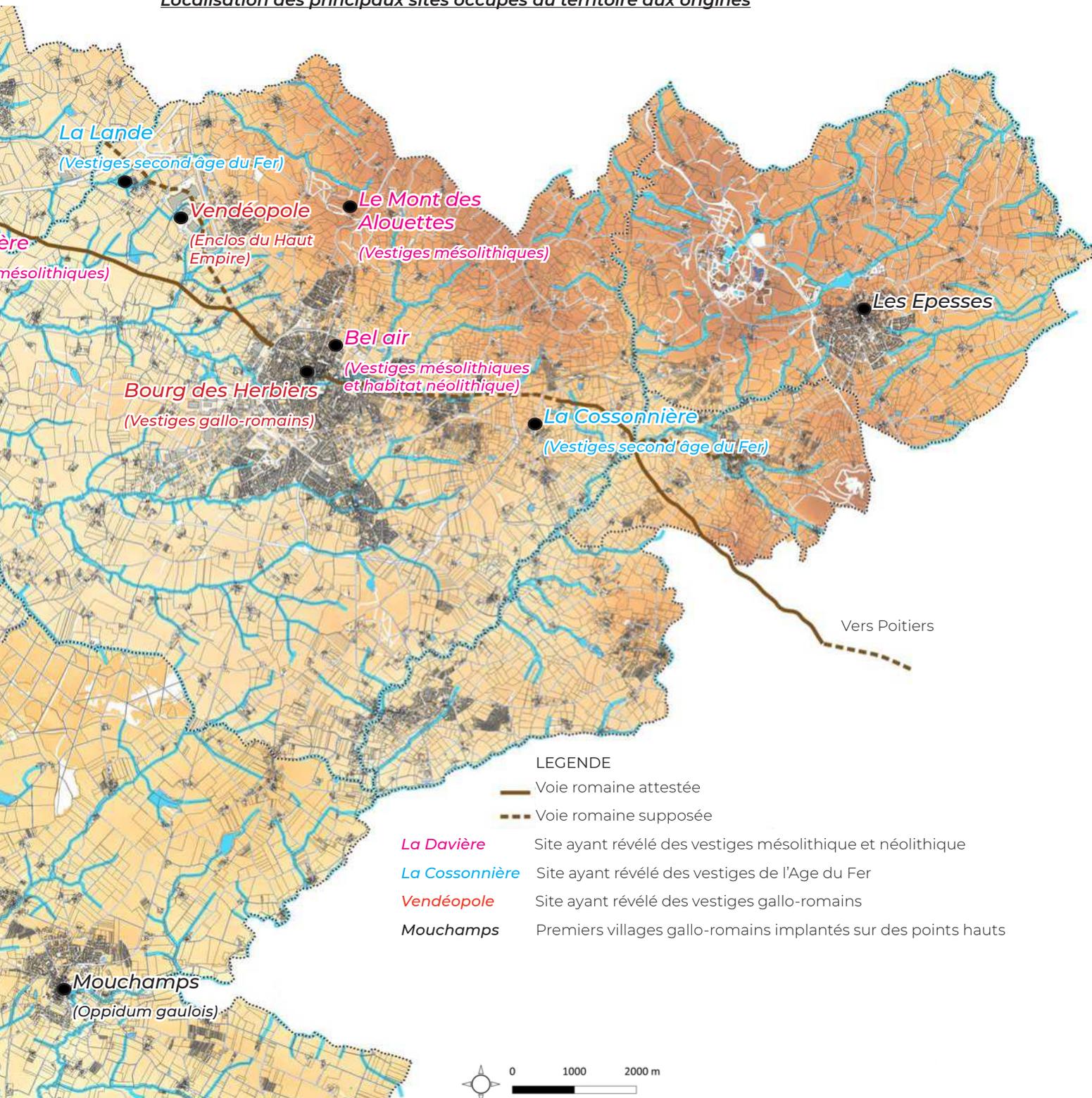
Les premiers villages s'installent ensuite sur les points stratégiques : en hauteur (Mouchamps, les Epesses), à proximité des voies de circulation ou des cours d'eau (voir carte ci-contre).



(1) BAUDRY (abbé Ferd.), *Antiquité celtique de la Vendée et Légendes, bulletin de la S.E.V.* 1872, p.110-136

(2) B. Fillon 1864, Brochet 1907, J. Vincent dans Provost et al. 1996

Localisation des principaux sites occupés du territoire aux origines



Sur fond de cadastre actuel et couleurs indiquant le relief

1.1.2 LE MOYEN AGE (500 À 1500)

Vers le Xe siècle, la région se fractionne en châtelainies organisées autour de châteaux édifiés par le comte de Poitou ou ses grands vassaux (vicomtes et ducs de Thouars et de Parthenay).

Plus localement d'autres petits seigneurs se partagent le territoire : Les Herbiers, l'Etendue, le Landreau, le Puy du Fou.

Les seigneuries, baronnies et prieurés donnent ainsi naissance à un grand nombre de bourgs et villages.

Situé aux marches de la Bretagne et de l'Anjou, le territoire connaît de nombreux conflits. Les ouvrages défensifs, encore visibles aujourd'hui, témoignent de ce passé tumultueux.

Durant la guerre de Cent Ans (1337 à 1453), le territoire est occupé par les Anglais ; ils seront chassés par Du Guesclin.

Mouchamps

Le bourg de Mouchamps se constitue, à l'emplacement de l'oppidum gaulois, présent sur le promontoire rocheux qui surplombe la vallée du Lay.

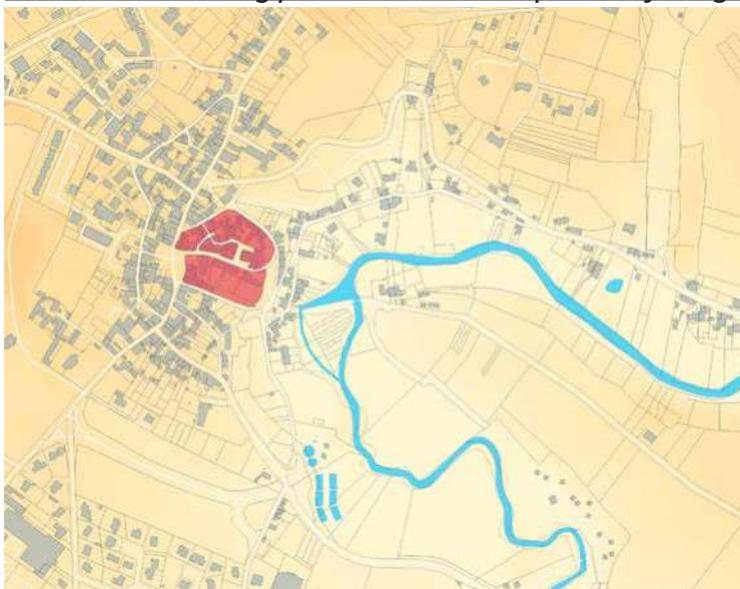
La paroisse de Mollis Campo (Champ mou, Terre molle) apparaît dès 1135.

Plusieurs châteaux médiévaux occupent le territoire :

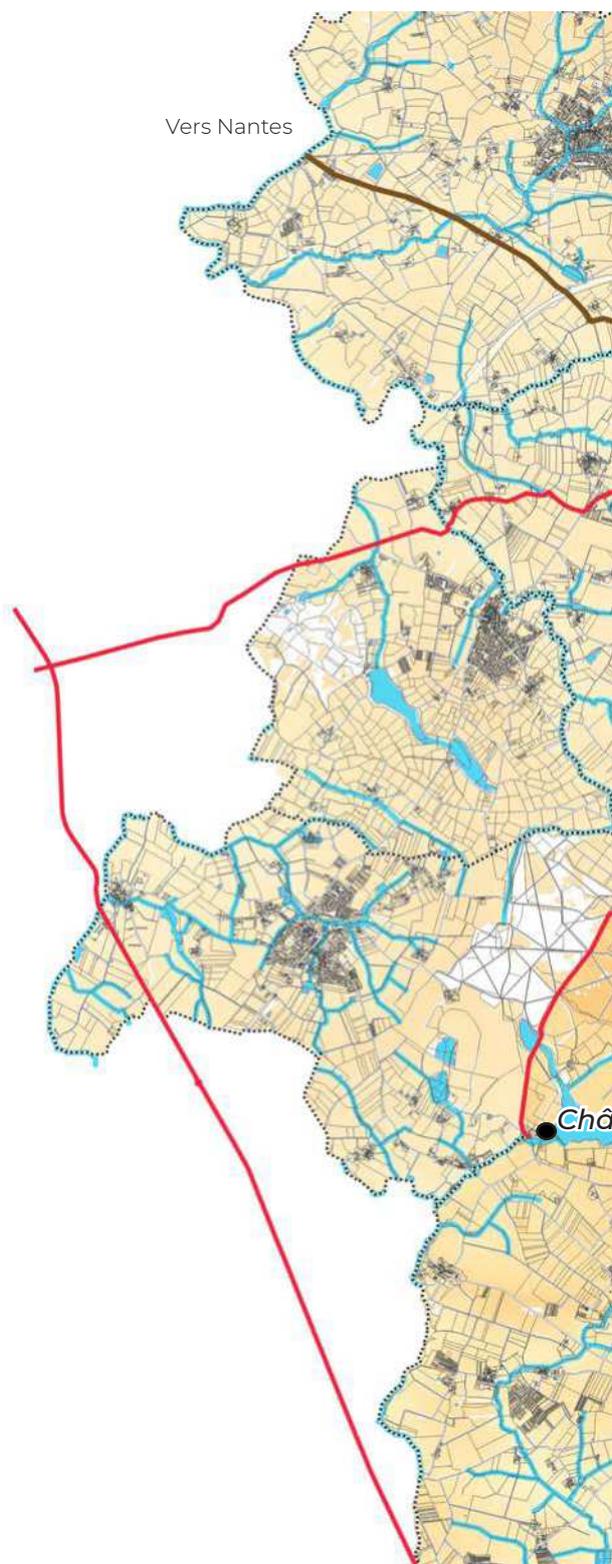
- **Le château de Mouchamps**, dont il ne reste que les embases des fortifications.
- **Le château du Parc Soubise**

Baronnie de Mouchamps relève de l'immense vicomté de Thouars.

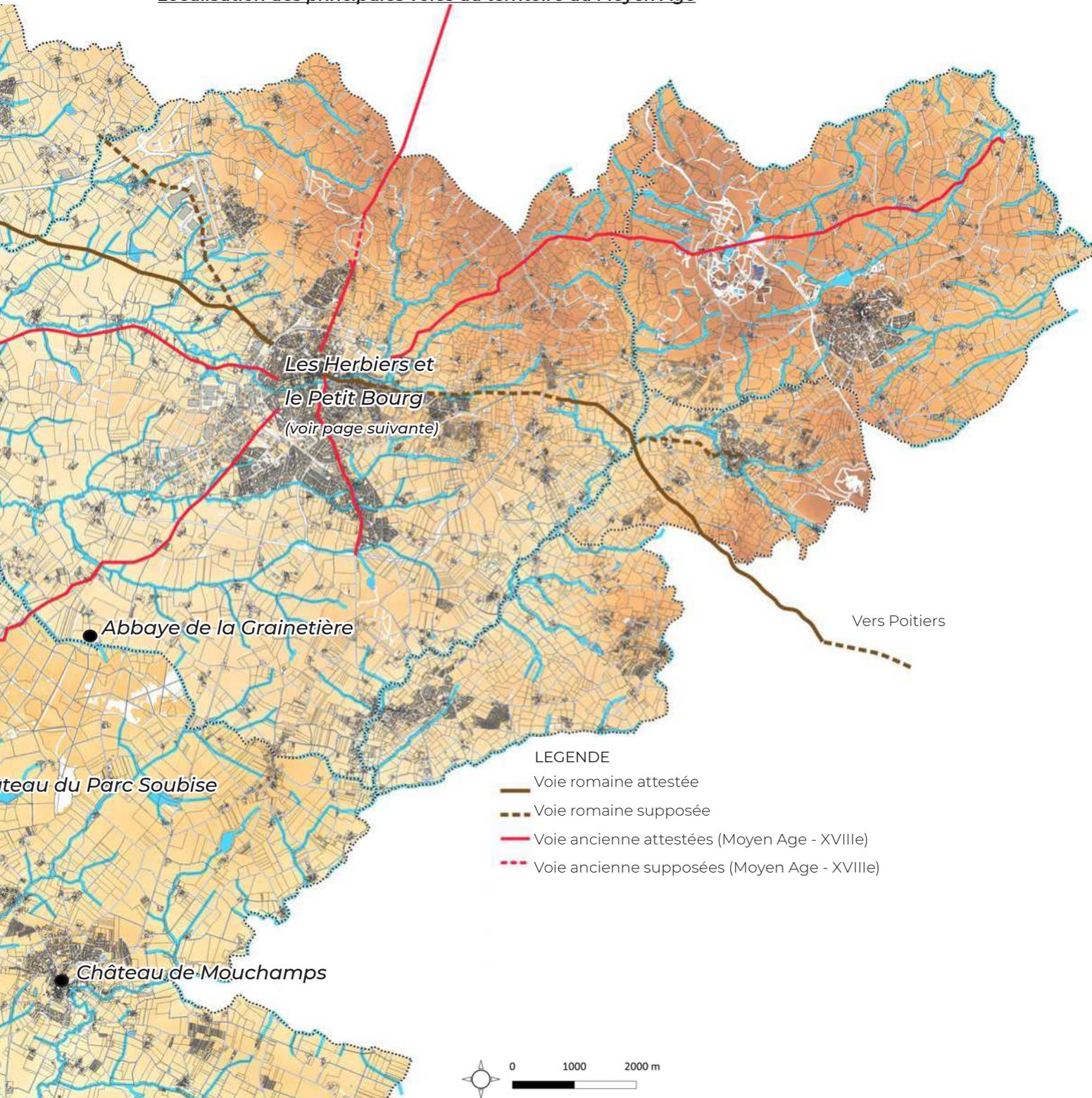
Localisation du bourg primitif de Mouchamps au Moyen Age



Sur fond de cadastre actuel et couleurs indiquant le relief



Localisation des principales voies du territoire au Moyen Age



Sur fond de cadastre actuel et
couleurs indiquant le relief

Les Herbiers

Le bourg des **Herbiers** et celui du **Petit-Bourg** se développent probablement à partir de deux ou plusieurs grands domaines agricoles fondés à l'époque gallo-romaine. La rivière de la Grande Maine sépare les deux cités.

Des moines de Saint-Michel-en-l'Herm fondent, au début du Moyen Age, les paroisses de Notre-Dame et de Saint-Pierre, dans ces amorces de villages. La première qui devint plus tard la commune du Petit-Bourg des Herbiers, dépendait de la très puissante châtellenie de la Roche-Thémer

Tout près de ces noyaux historiques des Herbiers, un autre village se développe autour du château médiéval d'**Ardelay**, siège de la châtellenie relevant de la baronnie de Mortagne, à l'origine duquel s'élevait une motte féodale, de surveillant le trafic sur l'axe gallo-romain reliant les riches plaines agricoles du sud aux régions d'activités artisanales du nord. La plus vieille mention d'Ardelay se trouve dans le chartier ⁽¹⁾ de la Grainetière, vers 1130.

Vers 1130, **l'abbaye de la Grainetière** est fondée par des moines bénédictins. Le rayonnement religieux et intellectuel, ainsi que l'activité agricole de cette communauté a un impact considérable sur le développement de toute la région. Les seigneurs des Herbiers, ceux des Essarts, de Pareds, de Mauléon et surtout les vicomtes de Thouars assurèrent le développement de l'abbaye qui devint rapidement très prospère.

Autour du **Landreau**, peut-être à la Prée du Landreau, un grand nombre de tombeaux en forme d'auges et composés de chaux et de coquillages auraient été découverts avant 1841. Situé entre les Herbiers et le petit Bourg, ce gisement pourrait constituer une nécropole de sarcophages (en calcaire coquiller), seul vestige du haut Moyen-âge sur la commune. Plus au sud, sur les bords de la Maine, d'autres sarcophages auraient été découverts dans les années 1880 ou 1890.

Le Moyen-âge central et le Bas Moyen-Age (XIe - XIVe siècle) sont fortement représentés par le patrimoine bâti :

· **Le château d'Ardelay.**

· **Le château Bousseau** (Les Herbiers) : Le château de la seigneurie, situé en cœur du bourg (dont il est peut-être à l'origine) à proximité de l'église Saint-Pierre, aurait été construit au XIIe siècle. Ses fortifications furent démantelées en 1626, lors des Guerres de religions.

· **L'église Saint-Pierre des Herbiers** date des XIVe et XVe siècles.

· **L'église Notre-Dame du Petit-Bourg** comporte des éléments du XVe, parmi lesquels le clocher dont l'escalier présente des dalles funéraires en réemploi.

· **L'église Saint-Sauveur d'Ardelay**, du XIVe siècle, profondément transformée aux XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles.

· **Le Manoir du Bignon**, du début XVe

· **Le château de l'Etendue...**

(1) collection des documents autrefois appelés chartes, conservée tant par les anciennes institutions féodales et seigneuriales que par les institutions religieuses en Europe.



Vue aérienne de la Grainetière
(Source : commune des Herbiers)

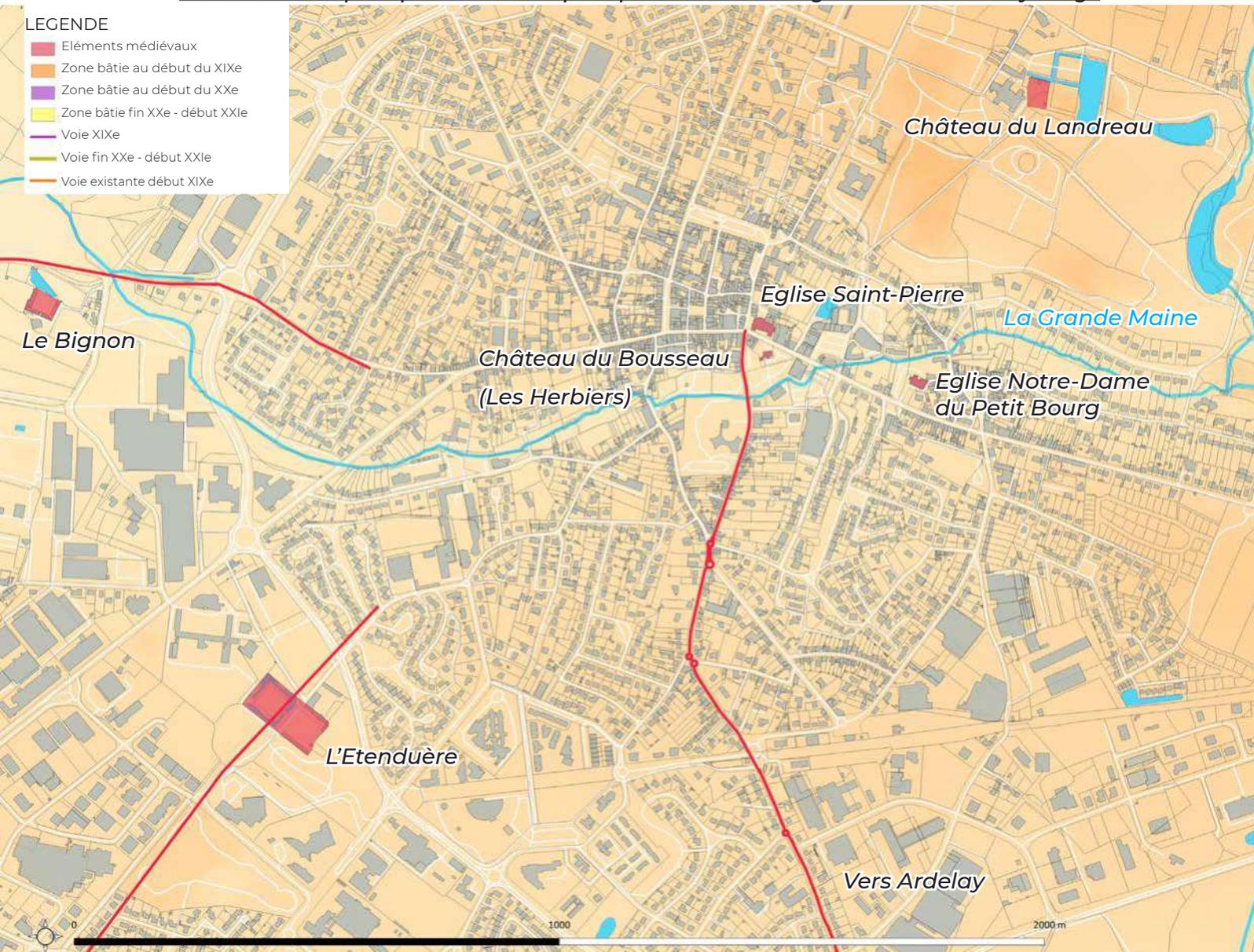


Donjon du château d'Ardelay
(Source : archives départementales)



Eglise Saint-Pierre
(Source : archives départementales)

Localisation des principaux édifices et principales voies du bourg des Herbiers au Moyen Age



Sur fond de cadastre actuel et couleurs indiquant le relief



Eglise Notre-Dame du Petit Bourg
(Source : archives départementales)



Vestiges du château du Landreau
(Source : AVAP des Herbiers - 2014)



Château du Bousseau (Les Herbiers)
(Source : AVAP des Herbiers - 2014)

1.1.3 DES GUERRES DE RELIGIONS AUX GUERRES DE VENDÉE (1500 À 1830)

Situé à la frontière du duché de Bretagne (terre protestante puis antirépublicaine), la province du Bas Poitou subit les conflits territoriaux et religieux de manière récurrente pendant plusieurs siècles.

Les châteaux changent très souvent de mains au cours des XVIe et XVIIe siècles. Au fil du temps, les châteaux médiévaux sont délaissés ou remplacés par des logis (manoirs de petits nobles ou résidences secondaires).

Les guerres de religions

Au début du XVIe siècle, un grand mouvement de réforme religieuse ébranle toute la région. Jean Larchevêque de Parthenay, seigneur de Soubise, se convertit au protestantisme. En août 1561, le culte réformé est célébré publiquement dans la chapelle de son Château du Parc Soubise. C'est le point de départ des guerres civiles locales, renforcées par le massacre de la Saint-Barthélémy en 1572 à Paris.

Catherine de Parthenay, dame de Soubise, fille de Jean Larchevêque, épouse en 1575 le Vicomte René II de Rohan, qui devient l'un des chefs de l'armée protestante. Le parc Soubise est alors un haut lieu du Protestantisme, où Henri de Navarre, futur Henri IV, séjourne à plusieurs reprises.

En 1598, la signature de l'Edit de Nantes calme les esprits, mais l'assassinat du roi Henri peu après (1610) le fragilise. Son fils lui succède, puis Louis XIII, prend pour ministre l'évêque de Luçon, Richelieu, bien décidé à combattre les protestants. Il avait montré sa détermination à Mouchamps en 1621, lorsqu'il était venu prêcher la fidélité au culte catholique devant un rassemblement de près de 10000 pèlerins.

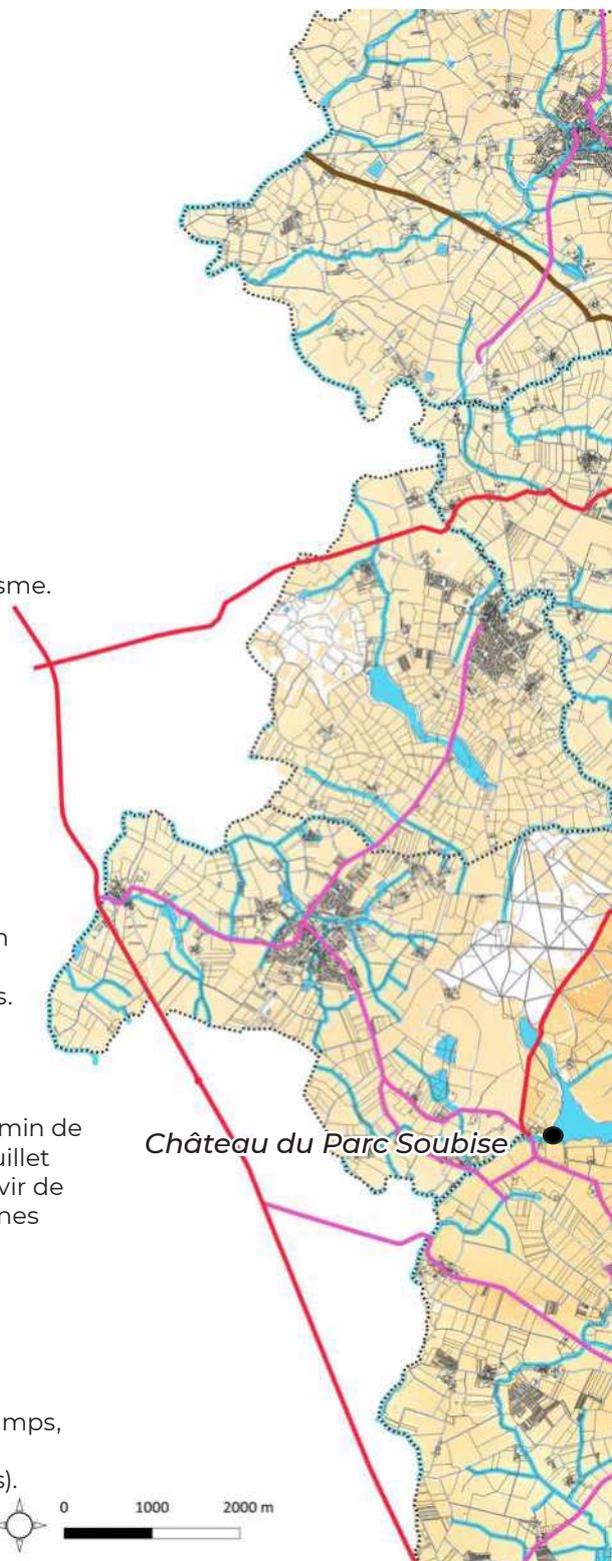
Les chefs protestants, dont Henri de Rohan et son fils Benjamin de Soubise, se réfugient à La Rochelle. Une ordonnance du 31 juillet 1626 décrète la démolition de tous les châteaux pouvant servir de retraite aux perturbateurs de la paix publique, et des anciennes places de sureté (Thouars, Saint-Jean d'Angely, Saumur...)

En octobre 1628, La Rochelle, sous le siège de l'armée Royale depuis plus d'un an, capitule. C'est la fin de la 3e guerre de religion sous Louis XIII.

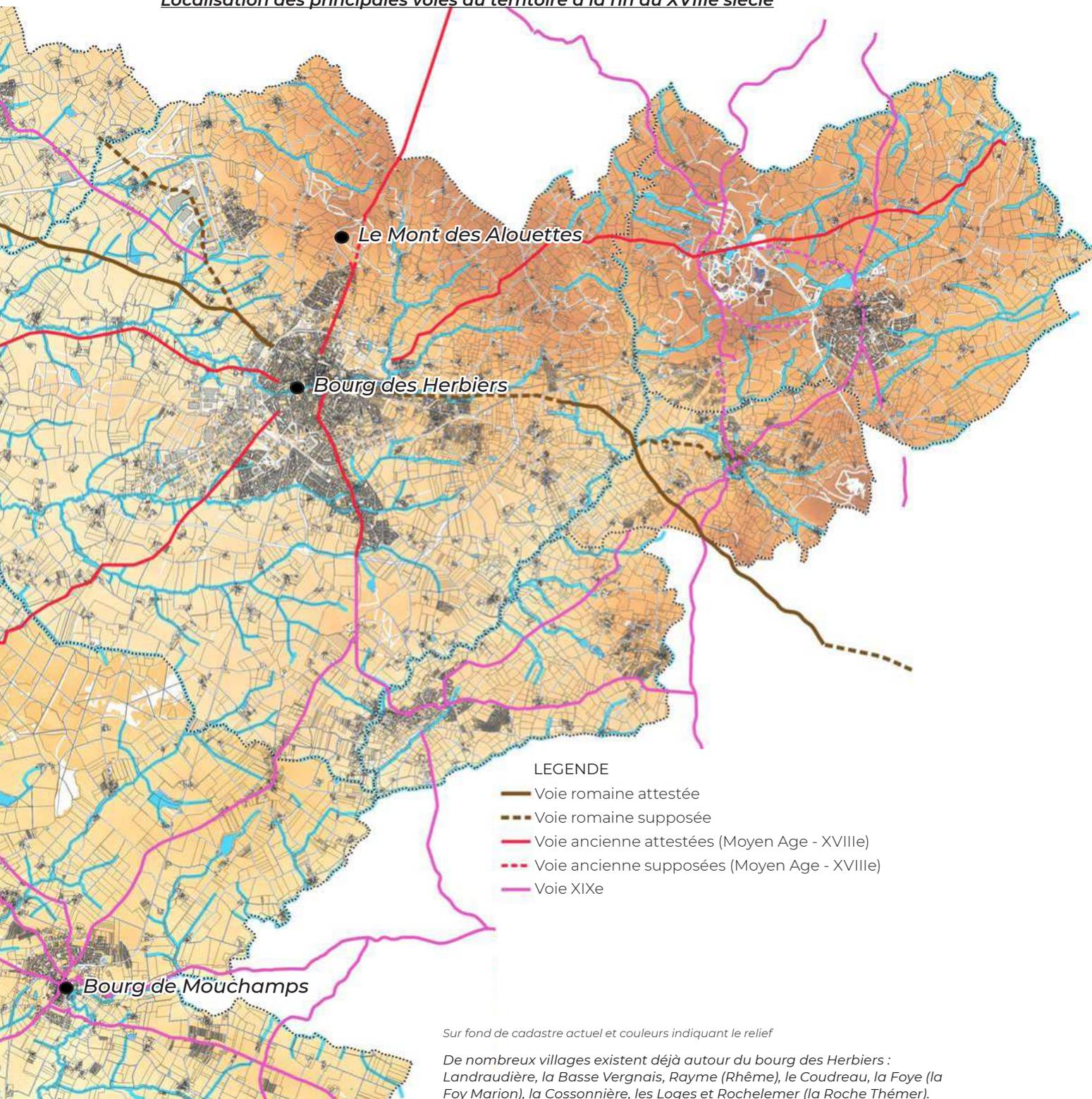
Les remparts du château de Mouchamps sont détruits, les douves comblées. La seigneurie du parc Soubise, (à Mouchamps, Vendrennes et Saint-Hilaire de Vouhis), est vendue le 16 mai 1657 à une famille protestante (Jacques Amproux de Lormes).

En 1685, l'Edit de Nantes est révoqué par Louis XIV. Henri Amproux de la Massais, converti, fait rouvrir la chapelle de Soubise au culte catholique, mais une partie de la population de Mouchamps reste protestante.

En 1777, sa seigneurie est cédée à un riche armateur protestant de La Rochelle, Pierre Bonfils. Son fils, le baron Bonfils, commence la démolition de l'ancien château féodal du Parc, dont les tours et les remparts avaient déjà disparus sous ordre de Richelieu, pour construire un nouveau logis. Celui-ci n'est pas achevé car des



Localisation des principales voies du territoire à la fin du XVIIIe siècle



pertes financières obligent le baron à se défaire de la seigneurie. Le nouveau propriétaire, Augustin de Chabot, fait bâtir une chapelle vouée au culte catholique.

Les guerres de religion causèrent d'innombrables ruines : l'abbaye de la Grainetière fut incendiée et les églises Saint-Pierre des Herbiers et Saint-Sauveur d'Ardelay furent saccagées.

La révolution et les guerres de Vendée

La Constitution civile du clergé, votée en 1791 par l'Assemblée Nationale et la levée en masse de 300 000 hommes, décrétée par la Convention en mars 1793, pour aller défendre la République aux frontières du pays, provoquent l'insurrection des Vendéens. La Vendée est au cœur du soulèvement contre-révolutionnaire.

Lors de la révolution, les moulins à vent du Mont des Alouettes auraient servi à produire des signaux pour prévenir l'arrivée des troupes républicaines en fonction de la position de leurs ailes et le château des Herbiers sert de lieu de réunion pour les généraux vendéens fin 1793.

Si le château d'Ardelay échappe à la destruction pendant les guerres de Vendée, il n'en fut pas de même pour les Herbiers et le Petit Bourg. Eglises, châteaux, maisons, granges, récoltes furent incendiés, dès le 15 octobre 1793, puis notamment le 2 février 1794, lorsque le Général Amey quitta la ville avec ses troupes républicaines (colonnes infernales).

Le bourg de Mouchamps est relativement épargné, ses responsables étant républicains (Sieurs de la Douespe, Clémenceau et Morisson), mais 200 prisonniers sont massacrés au château du Parc Soubise. Le château est confisqué par la République ; les vingt métairies du Parc sont vendues aux enchères. La famille Chabot parvient à racheter la propriété du Parc.

Le 11 janvier 1800, Bonaparte proclame l'entière liberté de culte. Un temple protestant est construit à Mouchamps et l'église du bourg est restaurée.

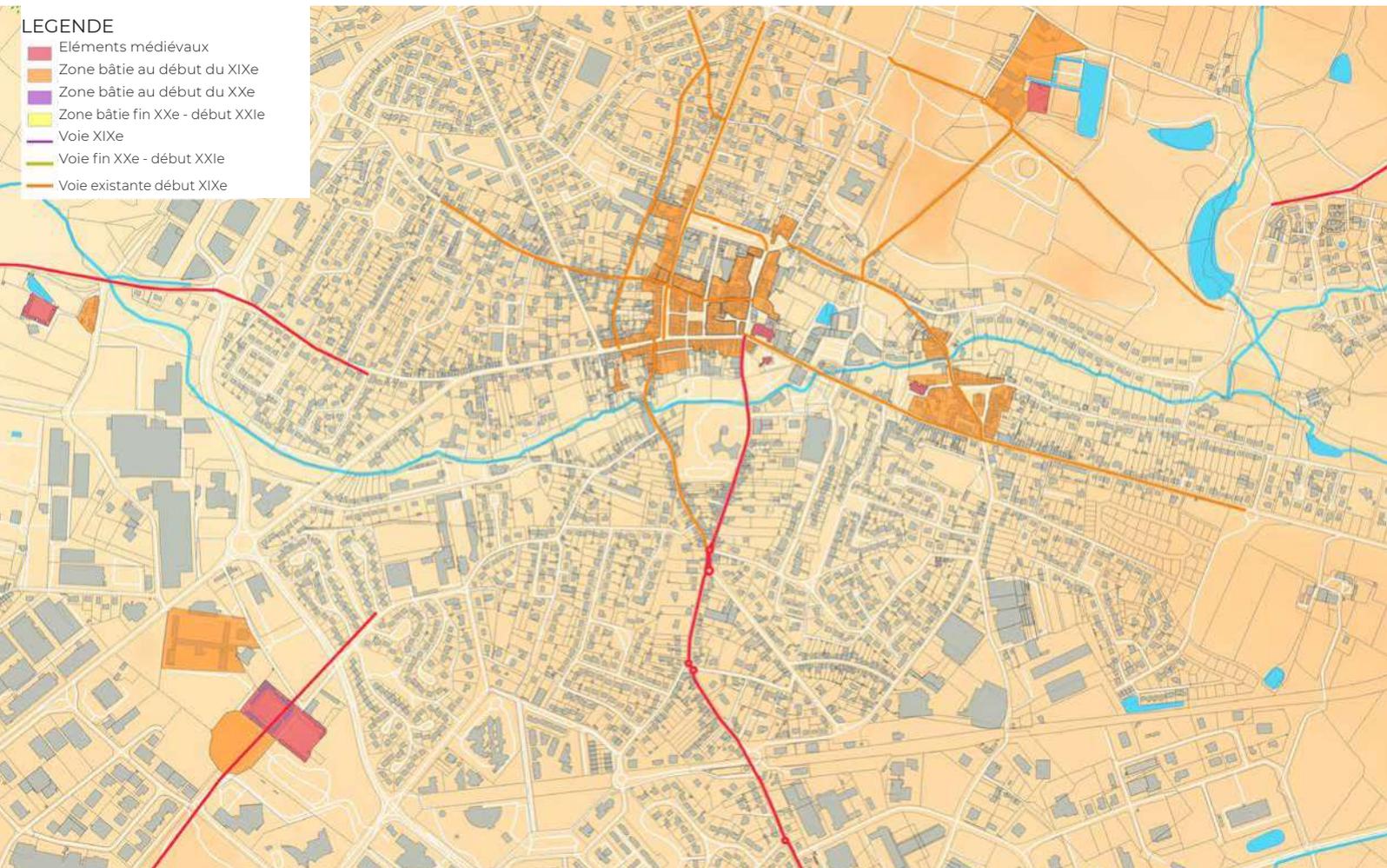


le château du Parc Soubise, incendié par les colonnes infernales
(Source : archives départementales)



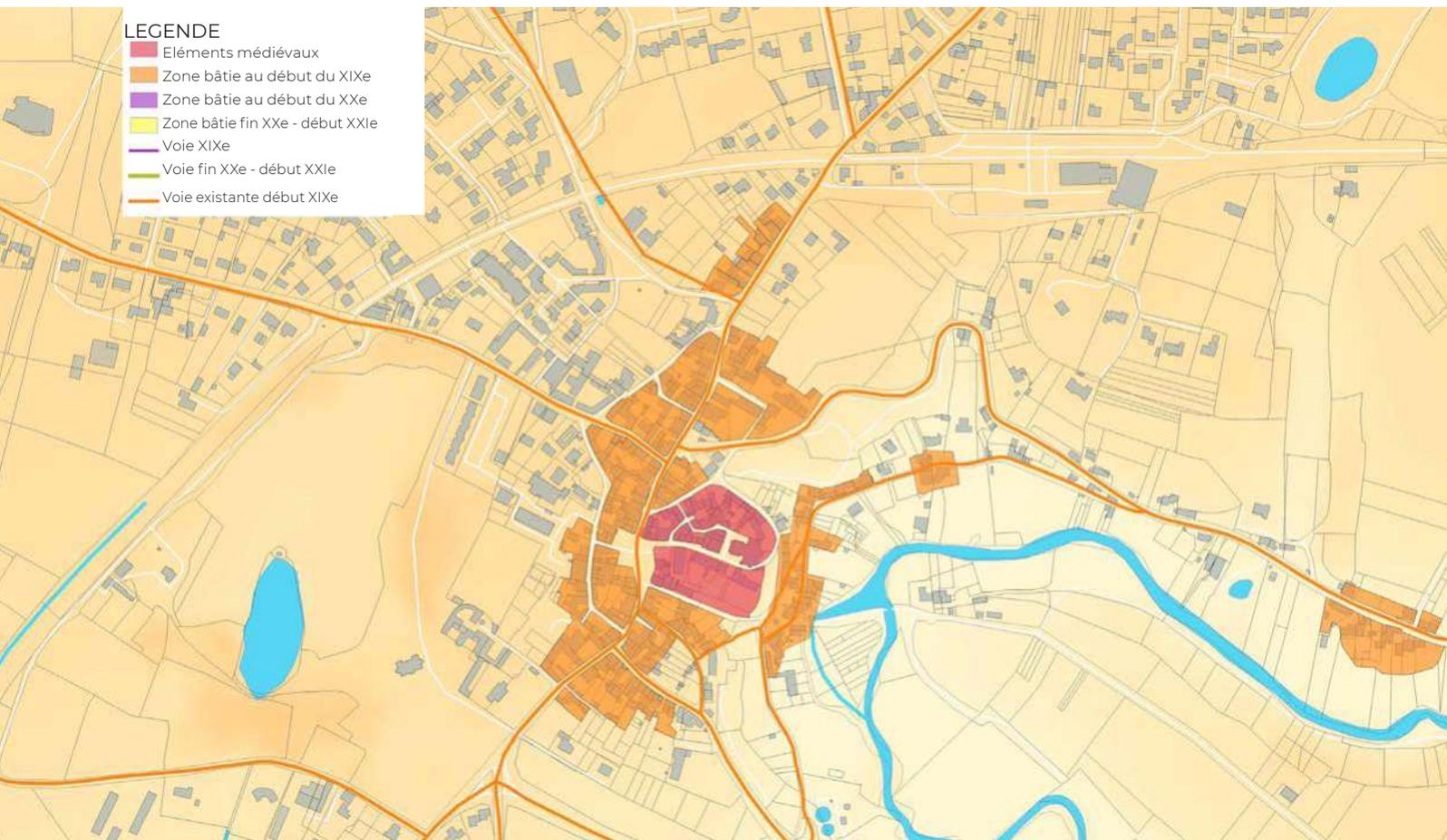
Le temple protestant de Mouchamps
(Source : archives départementales)

- LEGENDE**
- Eléments médiévaux
 - Zone bâtie au début du XIXe
 - Zone bâtie au début du XXe
 - Zone bâtie fin XXe - début XXIe
 - Voie XIXe
 - Voie fin XXe - début XXIe
 - Voie existante début XIXe



Les Herbiers Sur fond de cadastre actuel et couleurs indiquant le relief

- LEGENDE**
- Eléments médiévaux
 - Zone bâtie au début du XIXe
 - Zone bâtie au début du XXe
 - Zone bâtie fin XXe - début XXIe
 - Voie XIXe
 - Voie fin XXe - début XXIe
 - Voie existante début XIXe



Mouchamps Sur fond de cadastre actuel et couleurs indiquant le relief

1.1.4 LE XIXE ET LE DÉBUT DU XXE, LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET INDUSTRIEL

A partir du début du XIXe siècle, le territoire rentre dans une phase de reconstruction et d'expansion. Le bourg des Herbiers, en particulier, passe d'un bourg rural à un bourg industriel.

Foires et marchés

Au début du siècle, les bourgs vivent au rythme des foires et des marchés, hebdomadaires ou mensuels.

Aux Herbiers, les marchés prennent place sur la Grand Rue (tout près des anciennes halles). Sur la place Saint-Blaise se tient le champ de foire aux cochons. La foire aux bestiaux se tient sur le champ de foire le dernier mercredi de chaque mois.

Le développement des voies de circulation : l'arrivée du train

La première ligne de chemin de fer est ouverte entre les Herbiers et La Roche-sur-Yon vers 1900. C'est une ligne départementale, à voie étroite, appelée Tramway qui circule sur le bord de la route. Elle sera fermée en 1943.

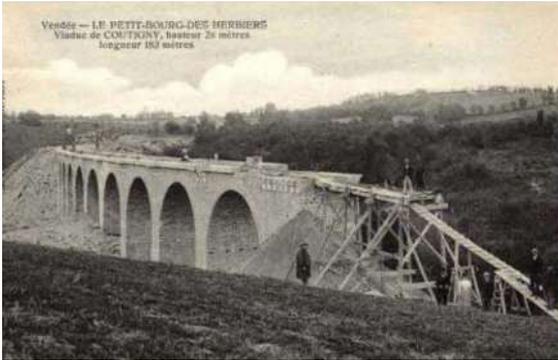
Le projet de création d'une ligne de chemin de fer, à voie normale, entre Cholet et Chantonnay est bien antérieur à sa date de mise en service. Cette voie ferrée est réclamée par les sœurs de la Sagesse et les frères Saint-Gabriel qui espèrent, grâce au train, pouvoir accueillir plus de pèlerins au tombeau du père de Monfort à Saint-Laurent sur Sèvre. Les communautés religieuses de cette localité financèrent donc une partie du projet.

L'implantation des gares et le choix du tracé définitif ne sont approuvés qu'en 1901. Les travaux débutent en 1903. Le franchissement des collines vendéennes nécessite la construction de viaducs importants. Celui de Coutigny mesure 28 mètres de haut et 93 mètres de long, et celui de la Haute Maunerie 23 mètres de haut et 70 mètres de long.

La voie ferrée est ouverte au public le 18 juillet 1914. Elle assure la liaison entre Cholet et Les Herbiers avec prolongement sur Mouchamps et Chantonnay. Elle est fermée au trafic des voyageurs en 1939 et ne permet ensuite que le trafic des marchandises.



Cartes postales début XXe: l'activité agricole et les marchés aux Herbiers. (Source : archives départementales)



Cartes postales début XXe : la construction du viaduc de Coutigny
(Source : archives départementales)



Carte postale début XXe : la gare de Mouchamps
(selon le même modèle que celle des Herbiers)
(Source : archives départementales)



Cartes postales début XXe : la gare de tramways et la
gare ferroviaire des Herbiers (selon le même modèle que
celle de Mouchamps)
(Source : archives départementales)

l'essor industriel

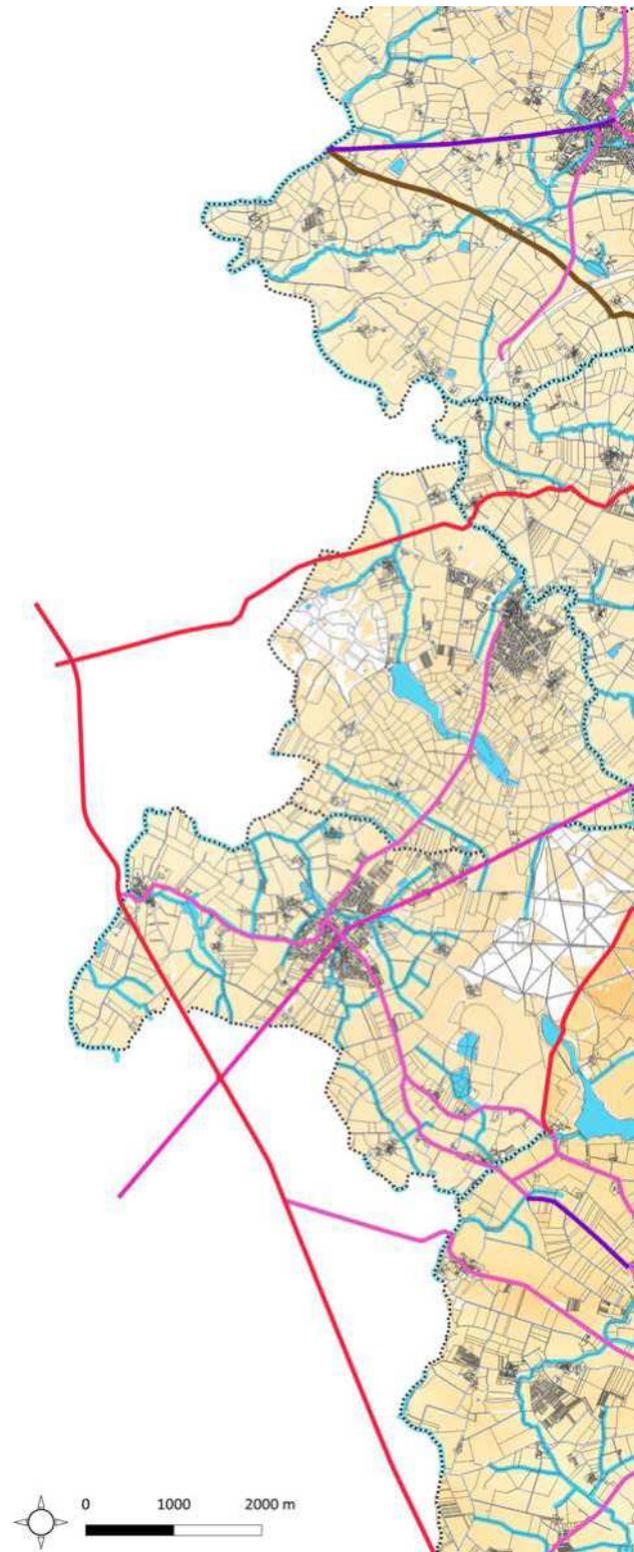
Au début du XIXe s, la ville des Herbiers ressurgit de ses cendres en réparant et en rebâtissant un nouveau centre. De grandes maisons bourgeoises, témoignages d'une richesse retrouvée, s'érigent à différents endroits de l'agglomération.

En 1829, en centre-ville, un immeuble est construit abritant les halles au rez-de-chaussée, la mairie et les locaux du tribunal de simple police à l'étage. Plus tard, en 1854, signe de l'opulence, des bains douches et un lavoir couvert sont édifiés.

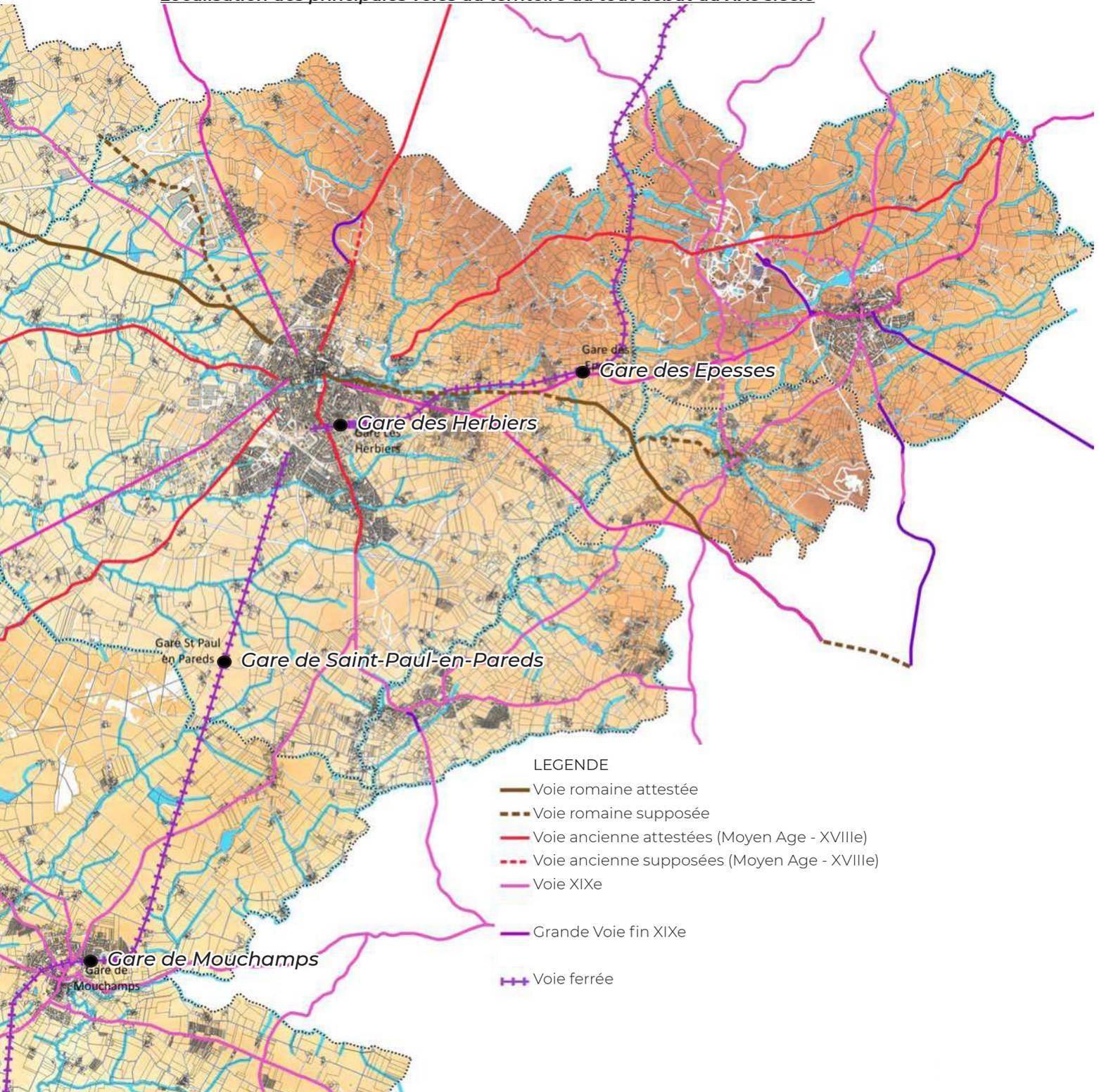
Avec l'arrivée du chemin de fer à voie étroite entre 1880 et 1900, la ville bénéficie d'un développement économique et industriel constant. Par exemple, à la fin du XIXe siècle, Louis RONDEAU et Elie OLIVIER créent des fabriques de chaussures qui prospèrent au cours de la première moitié du XXe siècle.

La ville des Herbiers se développe de manière linéaire le long des anciennes voies de circulation (rue de l'Arceau, rue du Brandon, rue Nationale), mais également en direction de la gare (rue du Tourniquet, avenue de la Gare, avenue Rondeau), autour de laquelle se constitue un nouveau quartier.

Mouchamps s'industrialise également avec les ateliers Deverteuil minoterie, usine électrique et scierie, située au Beignon. L'usine permet à Mouchamps de bénéficier de l'électrification dès 1912.



Localisation des principales voies du territoire au tout début du XXe siècle



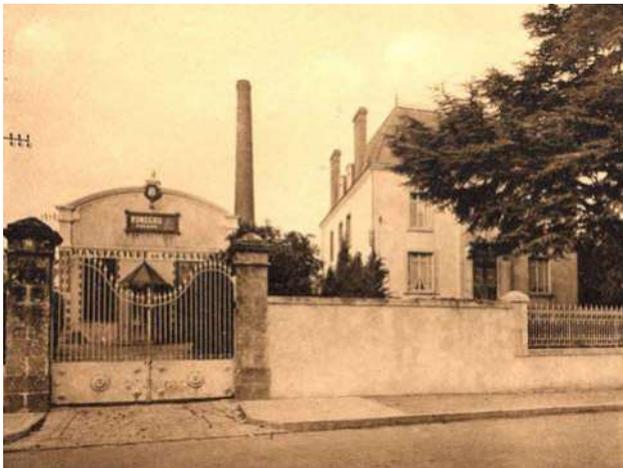
Sur fond de cadastre actuel et couleurs indiquant le relief



Les Herbiers, développement de la ville le long des axes de communication
(Source : archives départementales)



Les Herbiers, la manufacture de chaussures Jules Olivier
(Source : archives départementales)



Les Herbiers, l'usine de chaussures Louis Rondeau
(Source : archives départementales)



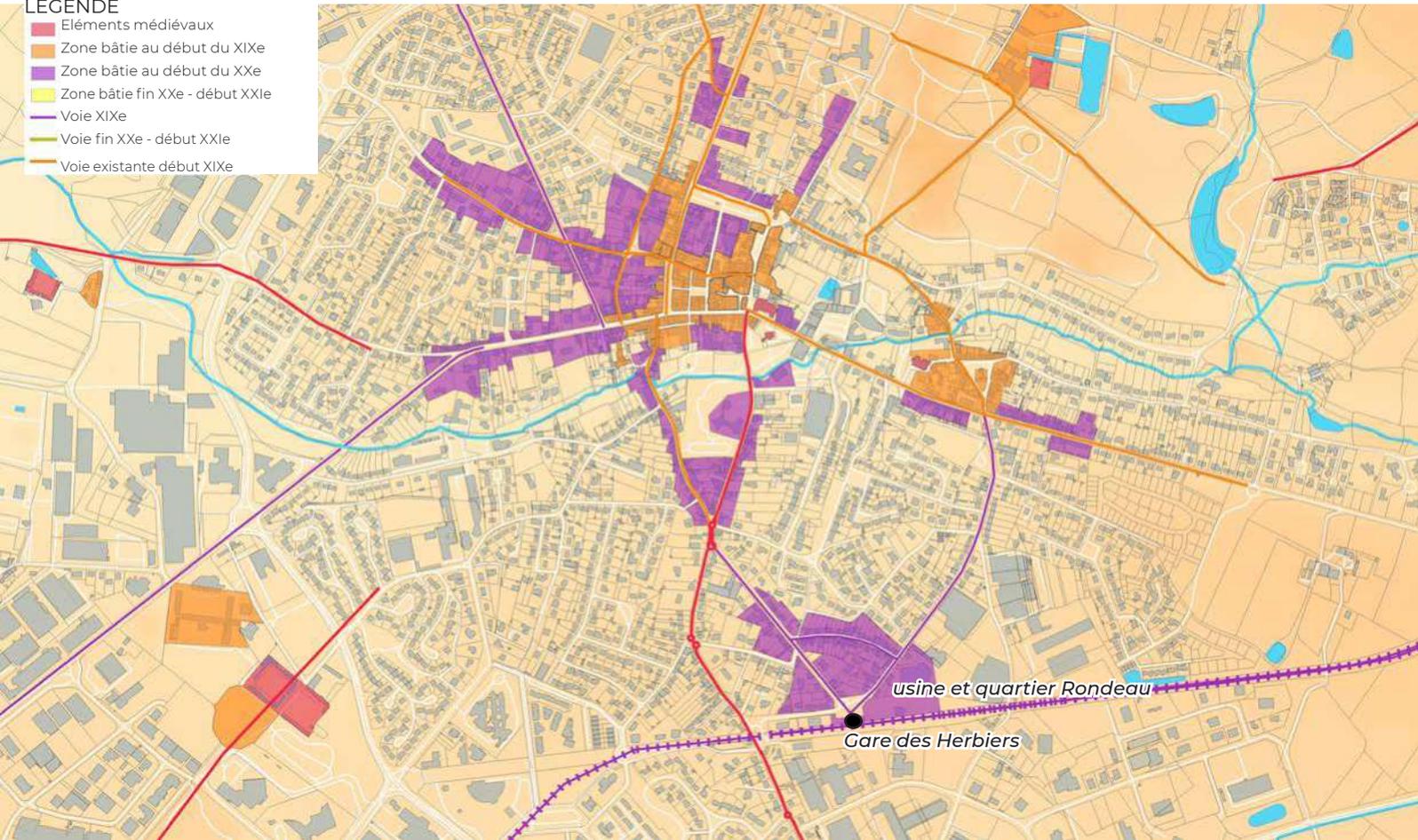
Les Herbiers, maisons ouvrières de l'usine Louis Rondeau
(Source : archives départementales)



Usine Deverteuil à Mouchamps
(Source : archives départementales)

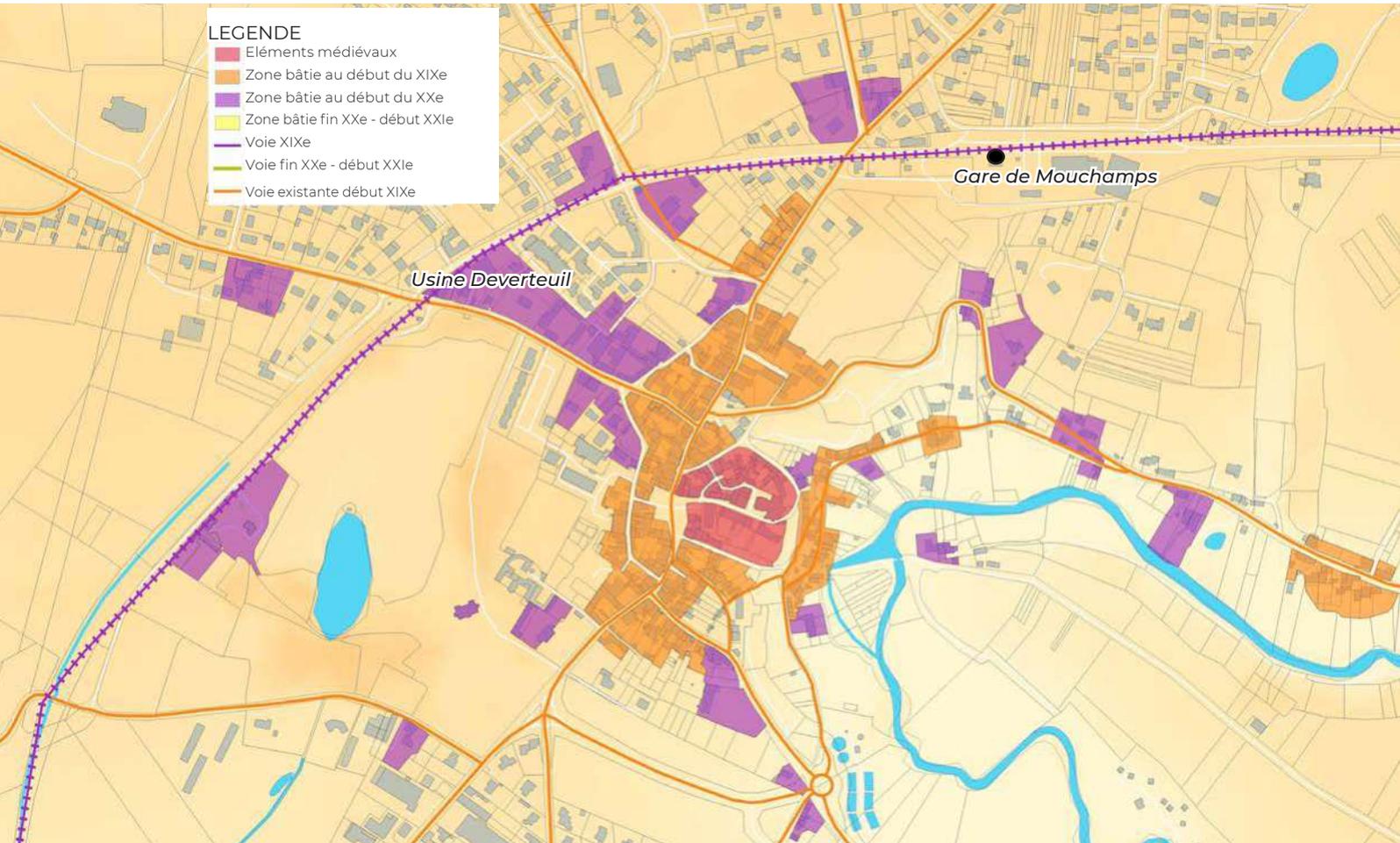
Localisation des zones urbanisées et principales voies du territoire à la fin du XIXe siècle

- LEGENDE**
- Eléments médiévaux
 - Zone bâtie au début du XIXe
 - Zone bâtie au début du XXe
 - Zone bâtie fin XXe - début XXIe
 - Voie XIXe
 - Voie fin XXe - début XXIe
 - Voie existante début XIXe



Les Herbiers Sur fond de cadastre actuel et couleurs indiquant le relief

- LEGENDE**
- Eléments médiévaux
 - Zone bâtie au début du XIXe
 - Zone bâtie au début du XXe
 - Zone bâtie fin XXe - début XXIe
 - Voie XIXe
 - Voie fin XXe - début XXIe
 - Voie existante début XIXe



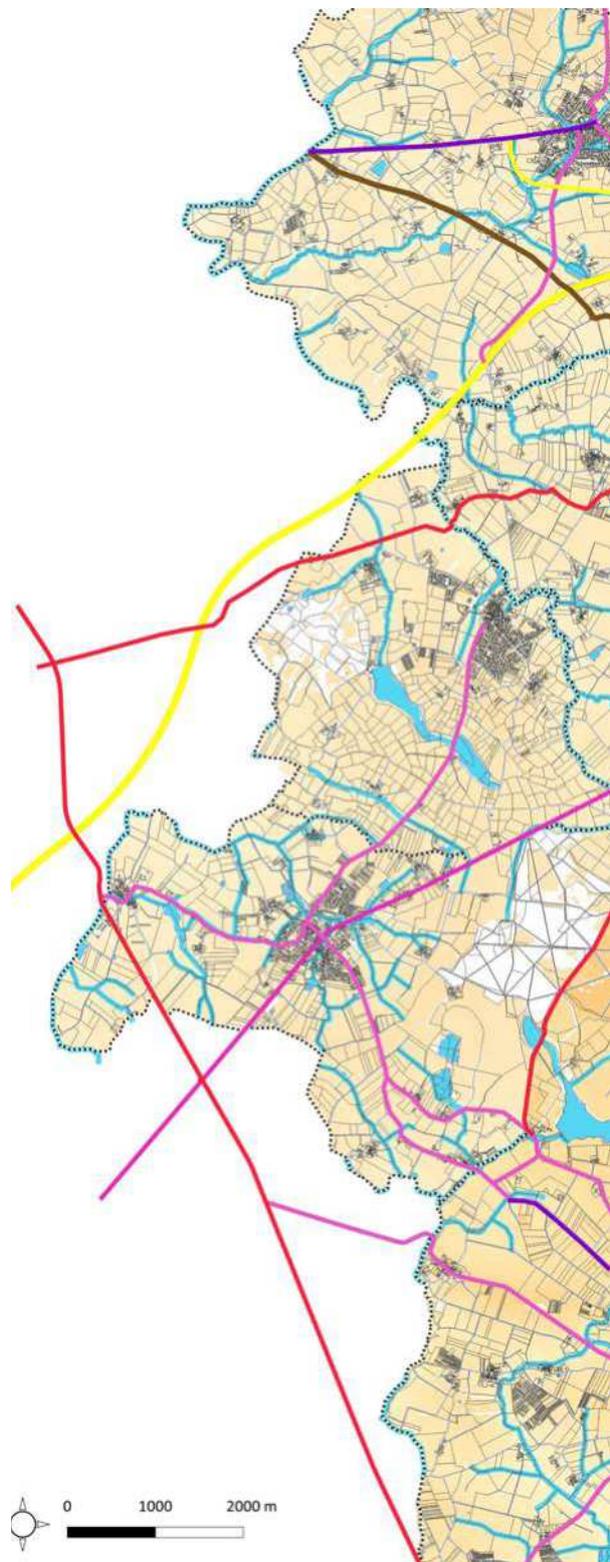
Mouchamps Sur fond de cadastre actuel et couleurs indiquant le relief

1.1.5 LA 2E MOITIÉ DU XXE ET LE DÉBUT XXIE SIÈCLE

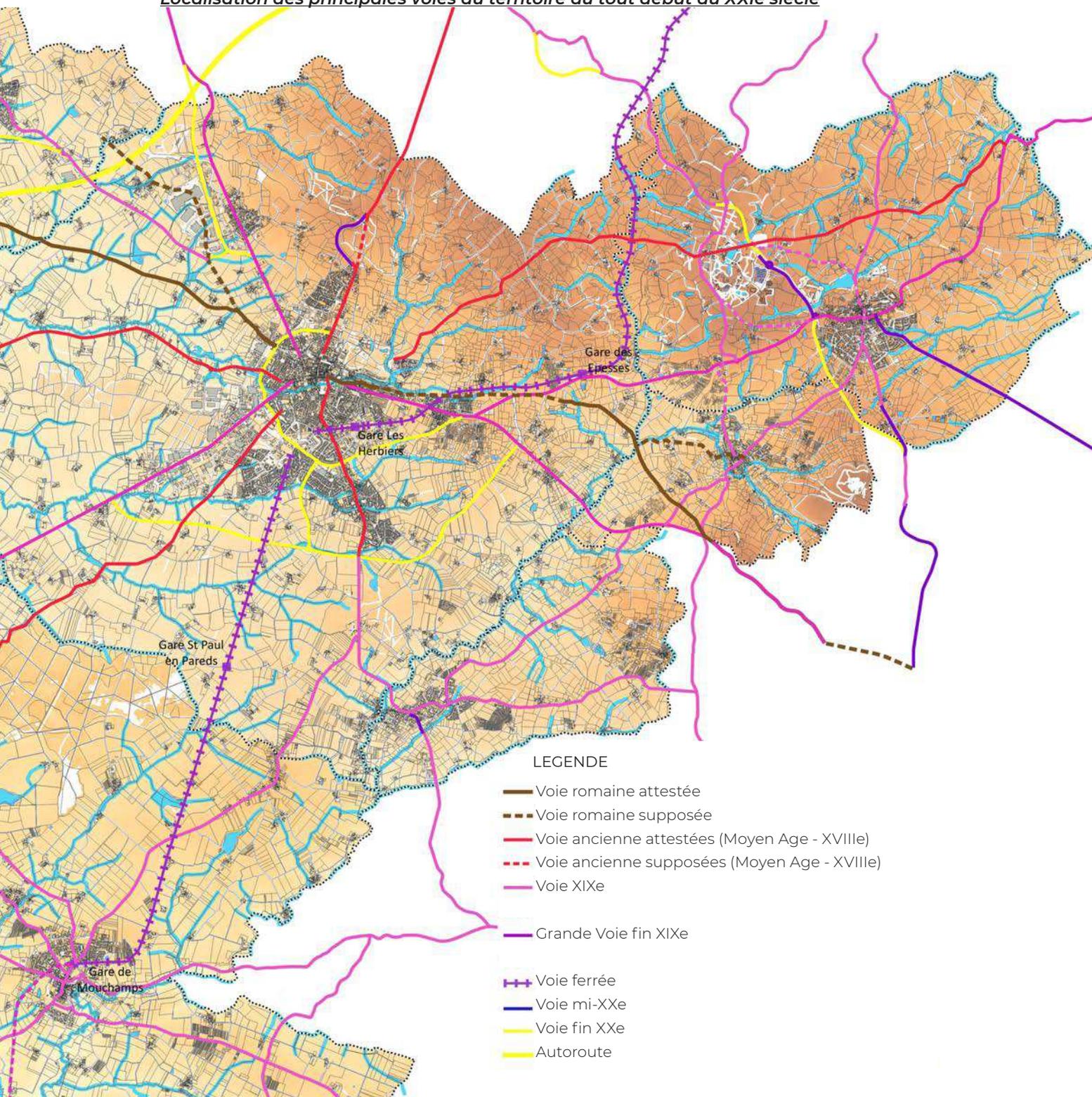
Les communes des Herbiers, du Petit Bourg et d'Ardelay se réunissent en 1964. Le gros bourg agricole et rural devient une petite ville grâce à l'exceptionnel développement du commerce et de l'industrie.

La migration économique de la commune des Herbiers a radicalement bouleversé son cadre de vie, entraînant des besoins en zones industrielles mais aussi en logements et en équipements.

Depuis les années 70, l'économie herbretaise connaît un essor fulgurant. La commune attire à la fois beaucoup de PME et de grandes entreprises. La commune compte sur son territoire de nombreux sièges sociaux d'entreprises variées de dimension nationale et internationale en ce qui concerne par exemple la construction de bateaux de plaisance, l'habillement pour enfant haut de gamme et de luxe, la construction de façades métalliques et de fenêtres alu, la viennoiserie, etc.



Localisation des principales voies du territoire au tout début du XXIe siècle

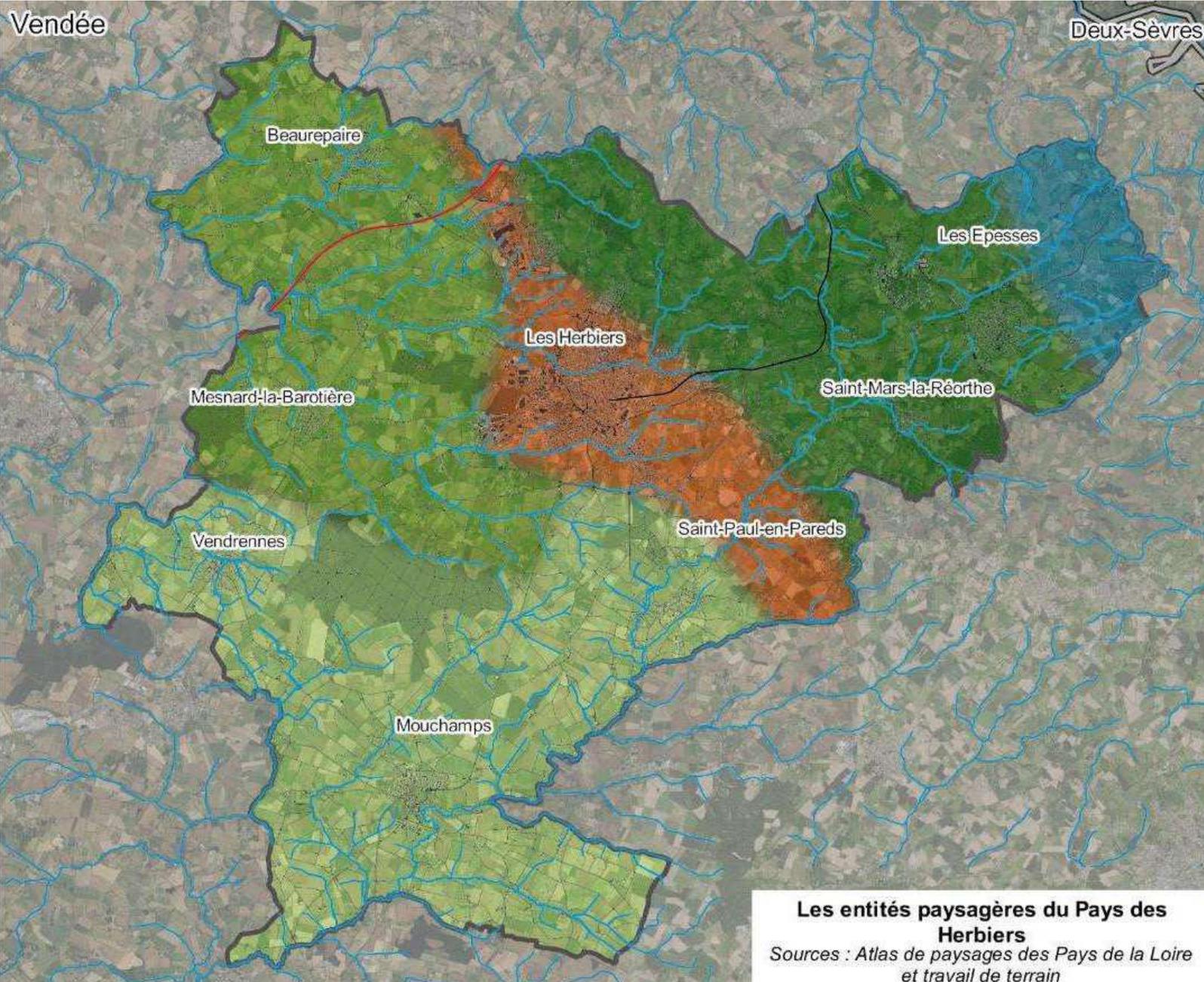


Sur fond de cadastre actuel et couleurs indiquant le relief

1.2 GRANDS PAYSAGES

Source : PLUiH Pays des Herbiers

A partir des connaissances, qui ont pu être tirées des sessions de terrain et des documents déjà existants, le PLUiH a identifié 5 entités paysagères (4 seulement concernent les communes des Herbiers et de Mouchamps :



-  Le bocage semi-ouvert
-  Le bocage ouvert
-  La marche des Herbiers
-  La chaîne collinaire
-  La vallée secrète de la Sèvre Nantaise

(Source : PLUiH Pays des Herbiers)

1.2.1 LE BOCAGE SEMI-OUVERT

L'entité paysagère du bocage semi-ouvert concerne la partie Nord-Ouest du territoire avec les communes de Beaurepaire et de Mesnard-la-Barotière, et la partie Ouest des Herbiers. Avec un relief relativement doux, le bocage reste assez présent malgré des zones plus ouvertes sur les replats. Les vallées comportent toutes une ripisylve arborée complétée parfois par des peupleraies plantées afin de profiter de l'humidité qui y est présente.

Ce relief assez doux associé à la végétation arborée fréquente entraîne la présence de vues souvent resserrée. Néanmoins, lorsque l'on regarde vers l'Est, les hautes collines vendéennes se laissent deviner à l'horizon.

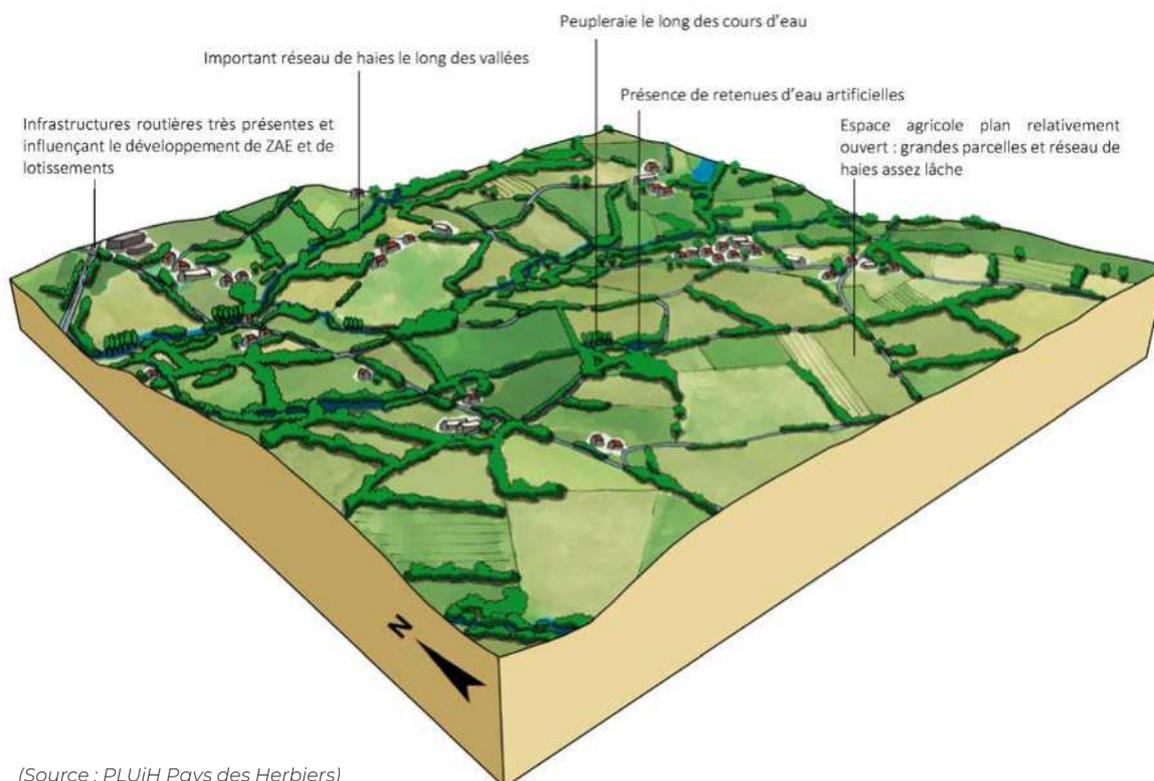
Il est à noter la présence de l'autoroute 87 et de l'échangeur des Herbiers. Afin de profiter d'une accessibilité renforcée, de nombreuses entreprises se sont installées à proximité de ces infrastructures, le long de routes départementales. Ces implantations ont fortement impacté le paysage et notamment par le biais de leurs franges bâties souvent longues le long des départementales.



A travers la végétation, vue sur le clocher de la commune voisine de Bazoges-en-Paillers – Sud de la Landrière à Beaurepaire



Parcelle ouverte au premier plan, au second plan, perception du ruisseau de Longuenais grâce au relief et à la présence d'une ripisylve en contre-bas, et à l'arrière-plan, vue très lointaine – Est de l'Alouette à Mesnard-la-Barotière



(Source : PLUiH Pays des Herbiers)

1.2.2 LE BOCAGE OUVERT

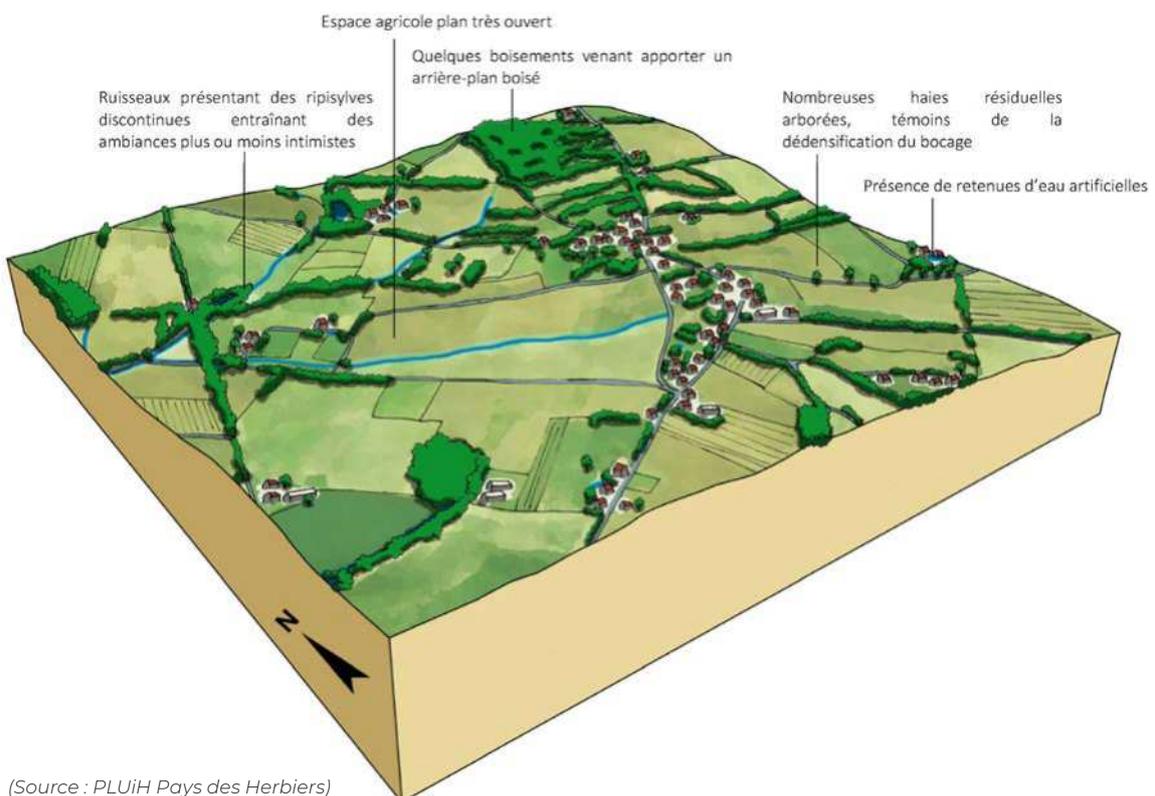
L'entité paysagère du bocage ouvert concerne le Sud du territoire intercommunal avec les communes de Vendrennes, Mouchamps et une partie des Herbiers et de Saint-Paul-en-Pareds. Elle se caractérise par des paysages très ouverts en lien avec le relief doux et le réseau bocager dégagé. Les vues sont relativement écrasées malgré la présence des collines vendéennes en arrière-plan lorsque notre regard porte vers le Nord-Est. Quelques massifs boisés situés dans l'entité ou à proximité constituent aussi parfois l'arrière-plan visuel. Les quelques vallées offrent des ambiances plus intimistes grâce à la présence de ripisylves en bordure et de boisements sur les coteaux du Petit Lay. En lien avec la douceur du relief facilitant les cultures, le pâturage est quasiment absent de cette entité paysagère du bocage ouvert.



Depuis l'Est du Châtelier à Mouchamps, vue très ouverte sur les parcelles cultivées – à l'arrière-plan, collines vendéennes largement visibles



Au sein du bocage ouvert, quelques cours d'eau à l'ambiance plus intime grâce à une végétation alors plus présente – Ouest du Grand Ris à Mouchamps



(Source : PLUiH Pays des Herbiers)

1.2.3 LA MARCHE DES HERBIERS

L'entité paysagère de la marche des Herbiers suit une orientation Nord-Ouest Sud-Est et concerne les communes des Herbiers et de Saint-Paul-en-Pareds.

Elle fait la transition entre les paysages au relief doux et assez ouverts situés à l'Ouest, et les collines vendéennes au réseau de haies très dense et au relief mouvementé situées à l'Est. Ces collines sont d'ailleurs largement visibles au sein de l'entité de la marche des Herbiers.

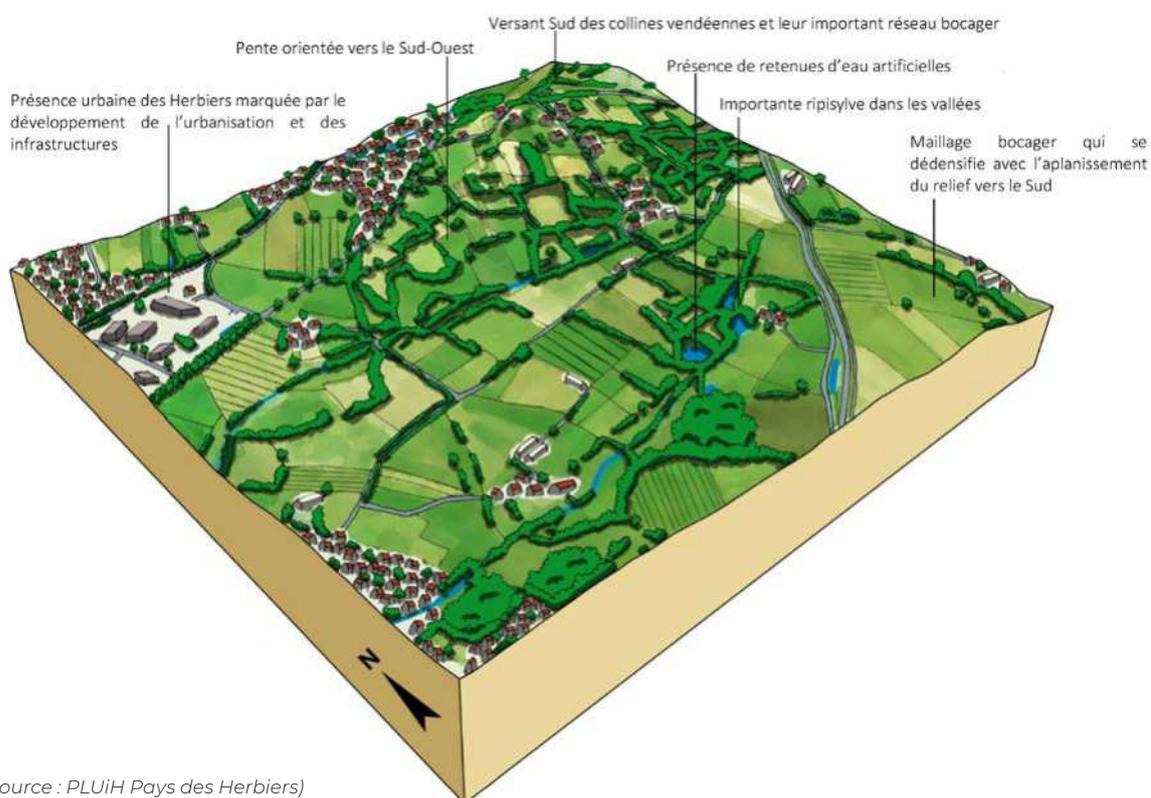
Cette entité est également caractérisée par la présence urbaine très forte de la ville des Herbiers avec son bourg important, ses nombreuses zones d'activités implantées de part et d'autre ainsi que les infrastructures routières très marquantes dans le paysage.



Entité paysagère de transition : parcelle cultivée au premier plan, puis zone d'activités au second-plan et enfin collines vendéennes à l'arrière-plan - Ouest de la Garlopière aux Herbiers



A travers la ripisylve d'un ruisseau, vue sur des bâtiments d'activités et notamment à vocation touristique - Depuis le Sud-Est des Peux aux Herbiers



(Source : PLUiH Pays des Herbiers)

1.2.4 LA CHAÎNE COLLINAIRE

Dans le prolongement de l'entité précédente, l'entité paysagère de la chaîne collinaire suit une orientation Nord-Ouest Sud-Est et concerne les communes des Herbiers, le Nord de Saint-Paul-en-Pareds, Saint-Mars-la-Réorthe et la large partie Ouest des Epesses. Elle se caractérise par un relief mouvementé et un réseau de haies très dense. Les vallons très pentus sont largement boisés, et ce en lien avec la difficulté d'y exercer une activité agricole. Ailleurs, le pâturage est largement présent.

On retrouve par ailleurs des chirons, c'est-à-dire des affleurements de granit caractéristiques de l'entité. Sur les hauteurs des collines, les moulins du Mont des Alouettes et le château d'eau y faisant référence sont des éléments identitaires de cette entité, tout comme l'église de Saint-Michel-Mont-Mercure située sur le territoire voisin. Ces éléments constituent également des repères dans le paysage et sont visibles depuis les entités voisines.

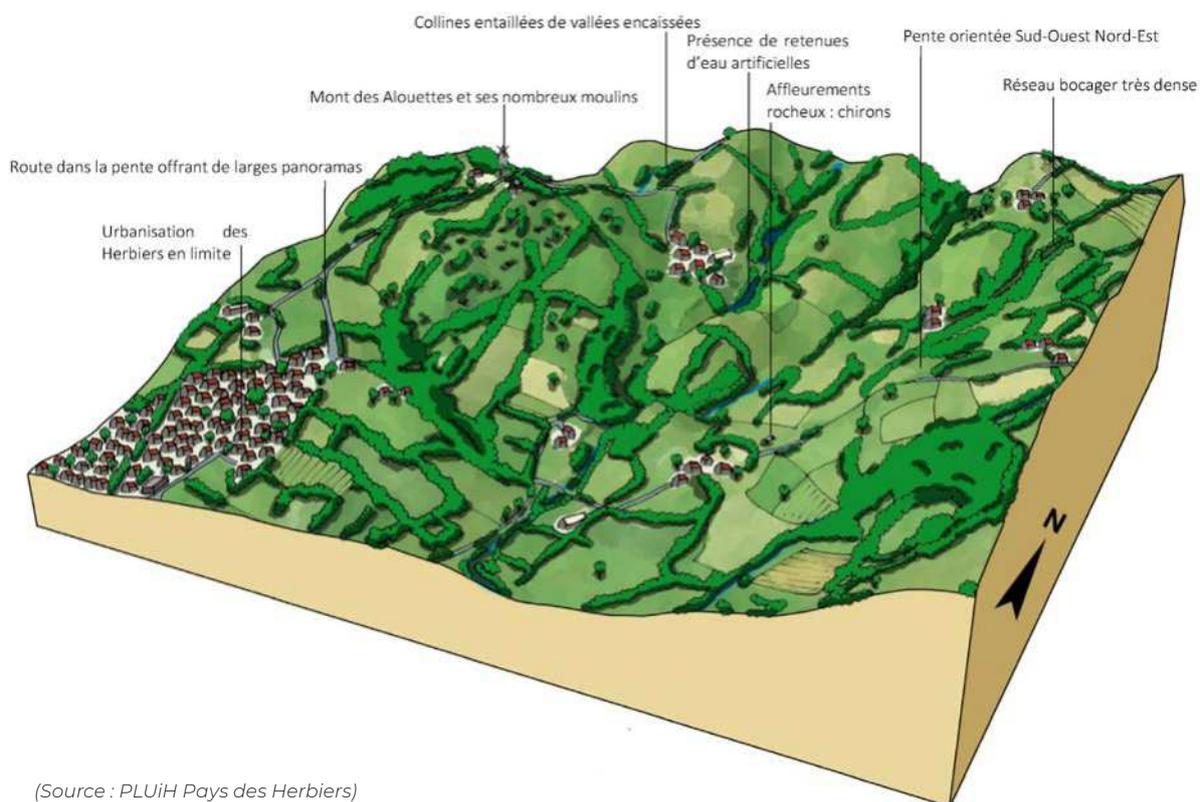
Au sein de la chaîne collinaire et en lien avec les mouvements du relief, les vues très lointaines sont fréquentes et viennent apparaître dans les perspectives des routes parallèles à la pente.



Parcelle pâturée par des bovins et collines boisées à l'arrière-plan – Ouest de l'Ouvrardière aux Herbiers



Paysage agricole très mouvementé et vue très lointaine à l'arrière-plan – Nord-Est de la Garoufflaire aux Epesses



(Source : PLUiH Pays des Herbiers)

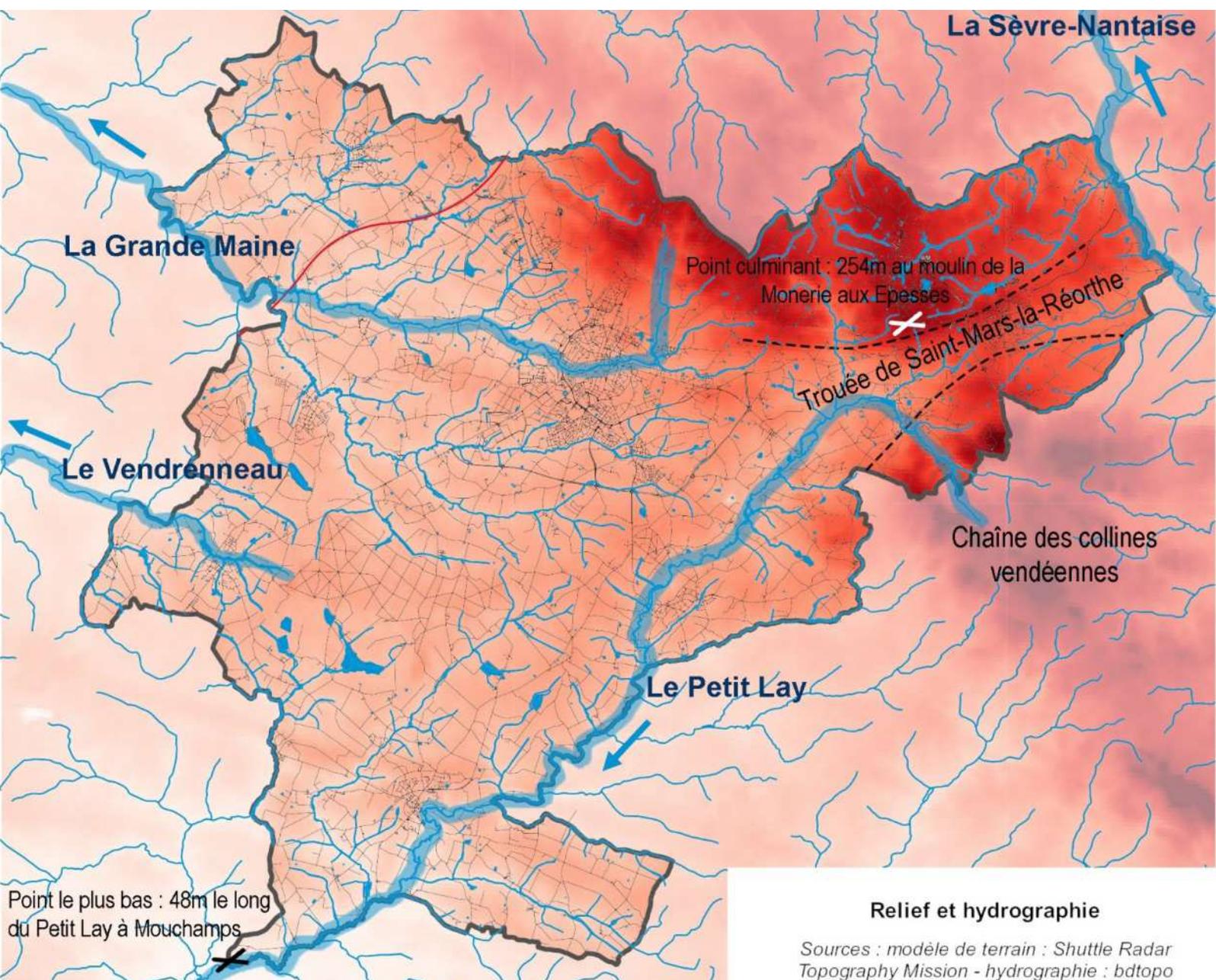
1.2.5 LES VALLEES

Le réseau hydrographique

Le territoire du Pays des Herbiers se situe à cheval entre le bassin versant de la Sèvre Nantaise au Nord et du Lay au Sud.

Hormis le **Petit Lay** qui traverse le territoire du Nord-Est au Sud-Ouest de Saint-Mars-la-Réorthe à Mouchamps et la **Grande Maine** qui prend sa source aux Herbiers pour remonter vers Beaurepaire, le réseau hydrographique du territoire est essentiellement caractérisé par des cours d'eau de tête de bassin versant. Cela confère à ce territoire un rapport à l'eau assez fort, dû notamment au relief de bocage.

Relief et hydrographie



(Source : PLUi d'après modèle de terrain Shuttle Radar - Topography Mission - Hydrographie : bdtopo)

La Grande Maine

Née de la réunion de la **Grande Maine** et de la **Petite Maine**, elle est un affluent de la **Sèvre Nantaise**, qu'elle rejoint en Loire-Atlantique, un peu avant Vertou.

La Grande Maine prend sa source sur la commune des Herbiers. Elle est remarquable et capitale pour l'alimentation en eau des cantons des Herbiers, de Saint-Fulgent et de Montaigu grâce au barrage de la Bultière.

La Petite Maine prend sa source sur la commune des Essarts. Elle rejoint la Grande Maine sur la commune de Saint-Georges-de-Montaigu dont le nom romain était Durivum (les deux rivières) soulignant ainsi l'importance de la confluence dans le choix d'installation des romains sur ce site (qui serait le carrefour de plusieurs voies romaines).

La meunerie s'est développée très tôt le long des cours d'eau. Les réseaux de chemins creux reliaient les villages aux différents moulins hydrauliques en parcourant le bocage. L'eau présente par la vallée de la Maine et ses différents affluents (La Filée, l'Asson, Le Riaillé, Le Loulay, Le Bouvreau...) se signale aussi par de nombreux lacs et étangs dont un des plus remarquables hormis la Bultière, est le Lac de la Chausselière à La Guyonnière, mais aussi l'étang d'Asson, et l'étang de la Mazure. Les pêcheurs peuvent y trouver gardons, ablettes, carpes, anguilles, perches, brochets et sandres...

Le long de la Petite Maine, la Grande Maine et des Maines réunies, la ripisylve (végétation de berges) est composée essentiellement d'aulnes glutineux dont le nom local est « le vergne ». Caractéristique des bords de rivière, l'aulne améliore le milieu en fixant les berges par ses racines, assainit les terrains spongieux et capte l'azote. Grâce à l'enracinement profond et important des arbres le long des cours d'eau et sur les talus du bocage, les végétaux tiennent les sols. Ils limitent donc l'érosion même sur des pentes très fortes.

Les essences se trouvant en bas de la vallée et sur les coteaux boisés sont le plus souvent des frênes, des aulnes glutineux, des chênes pédonculés, des merisiers (ou « cerisiers sauvages »), des sureaux et des prunelliers...



La Grande Maine aux Herbiers
(source PLUi du Pays des Herbiers - 2019)



*La vallée du Petit Lay à Mouchamps
(Source : «CAUE 85 – « Bien construire
entre Sèvre et Maine »)*

Le Petit Lay

Situé au Sud-Est de ce territoire, il prend sa source à Saint-Michel-Mont-Mercure et fait partie du bassin versant du Lay : sources, fossés, ruisseaux et rivières situés en amont se jettent dans le cours d'eau principal situé en aval. Ainsi, le **Petit Lay** rejoint le **Grand Lay** à Chantonay au lieu-dit « L'Assemblée des Deux Lays » pour former le **Lay**.

Ce fleuve de 120 km de long traverse le massif cristallin du bocage puis les formations sédimentaires de la plaine pour se jeter dans l'Océan Atlantique, au Sud du département, à la Faute sur Mer.

Le Petit Lay quitte progressivement les hauteurs des collines vendéennes à 200 m d'altitude pour descendre entre 45 et 55 m sur le secteur de Mouchamps. Il est alimenté sur ce secteur géographique par un réseau hydrographique dense formé de sources, mares, étangs, retenues collinaires et de nombreux ruisseaux tels que le ruisseau du Gué, du Bouissoir, des Cormières, des Etablières et de la Guimenière...

En fond de vallée du Petit Lay, les prairies permanentes inondables sont pâturées.

Depuis le Moyen-Âge, la commune de Mouchamps possède de nombreux « fiefs », c'est-à-dire des cultures de vignes. Sur les coteaux ensoleillés dominant la vallée et sur le plateau fortement remembré, plusieurs grands fiefs marquent encore ce territoire.

1.3 MORPHOLOGIE URBAINE

1.3.1 LES BOURGS ANCIENS

Les bourgs anciens se sont constitués autour des premiers édifices religieux et seigneuriaux médiévaux, implantés en bordure de rivières.

Ainsi, le bourg ancien de Mouchamps s'organise de manière concentrique autour de l'ancien château et de l'église édifiés en surplomb de la vallée du Petit Lay, sur un promontoire rocheux.

L'ancien bourg des Herbiers et le Petit Bourg se sont développés de part et d'autre de la Grande Maine, aux abords de leurs édifices religieux respectifs.

Dans ces centres, le bâti est implanté à l'alignement de voies relativement étroites et sinueuses.

La densité du bâti est forte avec des parcelles étroites et petites, souvent édifiées sur un étage.



Mouchamps, rue du Vieux Château - 2019



Les Herbiers - Petit Bourg, rue des Bénédictins - 2019



Les Herbiers, rue de la Bienfaisance - 2019

Le bourg ancien de Mouchamps



Les bourgs anciens des Herbiers et du Petit Bourg





Les Herbiers, rue du Brandon - 2019



Les Herbiers, rue de Beaurepaire - 2019



Mouchamps, rue du Beignon - 2019

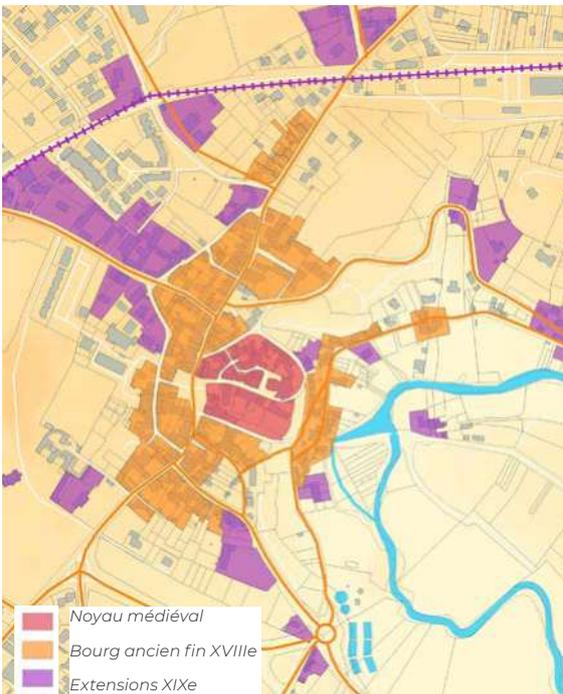
1.3.2 LES FAUBOURGS XIXE

Les bourgs se sont ensuite développés, de façon linéaire le long des voies d'accès, anciennes ou de celles créées au XIXe et au tout début du XX siècle, notamment vers la voie ferrée.

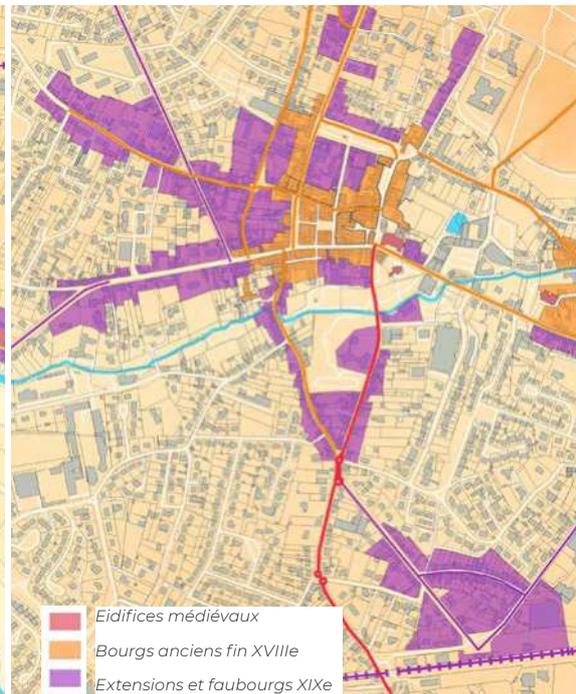
Le bâti y est moins dense. Il est implanté à l'alignement des voies ou en retrait, à l'arrière de murs de clôtures (murs hauts en pierre ou murets bas surmontés de grilles), sur des parcelles plus larges que dans les bourgs.

Aux Herbiers, de nombreuses maisons bourgeoises se sont ainsi implantées, en périphérie du bourg ancien, sur de grandes parcelles bordées de murs et agrémentées de parcs plantés, dont la végétation vient animer la rue.

Les extensions XIXe à Mouchamps



Les faubourgs XIXe aux Herbiers



1.3.3 LES EXTENSIONS DES XXE ET DÉBUT XXI

Au XXe siècle, et en particulier à partir de l'après seconde guerre mondiale, l'urbanisation s'étend en périphérie, de manière concentrique autour des bourgs anciens et faubourgs.

Cette urbanisation se développe principalement sous forme de lotissements, qui possèdent généralement leur propre voirie de desserte en U ou en impasse.

Le bâti y est répétitif et isolé sur sa parcelle.



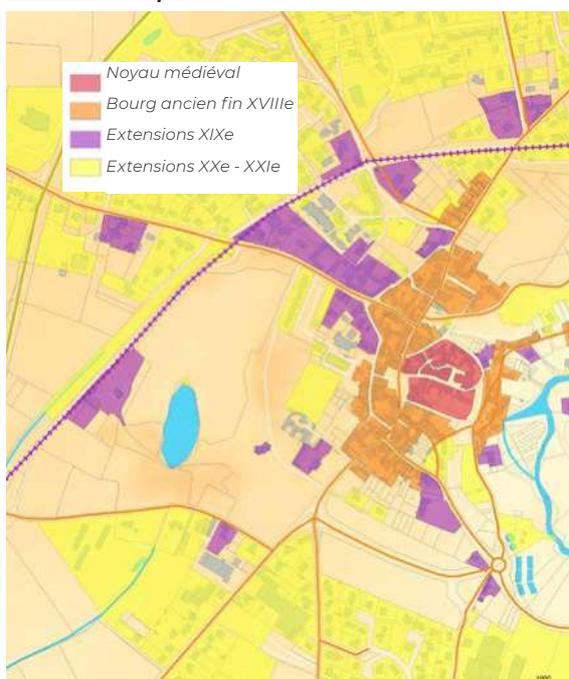
Les Herbiers - rue Sully - 2019



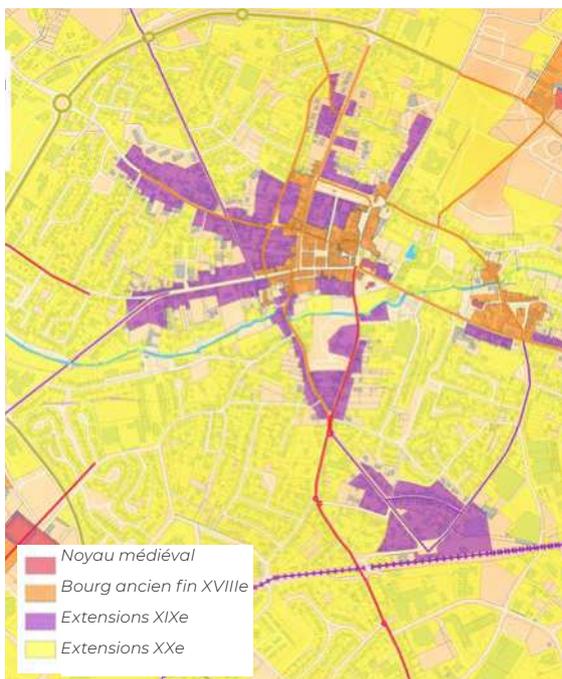
Mouchamps, rue des Plantes - 2019



Les extensions mi-XXe - début XXIe à Mouchamps



Les extensions mi-XXe - début XXIe aux Herbiers





Mouchamps - Le Plessis - 2019



Les Herbiers - La Chenelière - 2019

1.3.4 LES HAMEAUX ET VILLAGES

Le territoire est également marqué par la présence de hameaux dispersés, ce qui s'explique par une tradition agricole ancienne qui profite d'un paysage bocager riche en végétation (haies) et en eau (mares).

Le groupement de bâtiments se fait principalement sur les sommets ou à mi-pente.

Ces hameaux regroupent plusieurs fermes, fréquemment accompagnées par des arbres.

Le parcellaire y est lâche, mais le bâti relativement dense et homogène.

1.4 TYPOLOGIE DU BATI ANCIEN

1.4.1 LE BÂTI RURAL

La maison rurale

Il s'agit de maisons de hameaux anciens.

Elles sont généralement constituées d'un rez-de-chaussée surmonté d'un étage, à usage de grenier à l'origine, et souvent accompagnées de dépendances attenantes.

La façade se compose d'ouvertures verticales superposées ou non.

La toiture est à deux ou quatre pans, en tuiles traditionnelles «tige de botte».

Le décor se limite aux encadrements des baies, en pierre de taille ou en brique.



Une maison rurale type

- (1) toit à deux pans,
- (2) tuiles tige de botte,
- (3) génoise,
- (4) encadrement de granite,
- (5) enduit de ton sable,
- (6) ouvertures plus hautes que larges.



(source : CAUE 85 – « Bien construire entre Sèvre et Maine »)





La ferme et la métairie

Les fermes sont généralement regroupées sous forme de hameaux, dispersés dans le paysage du bocage.

La partie habitation est constituée d'un corps principal (de type maison rurale ou grosse ferme plus ordonnancée), flanqué d'appentis.

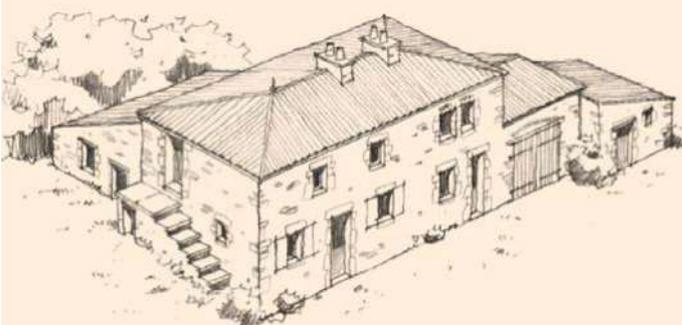
L'habitation est accompagnée de dépendances (préaux, petites granges, soues à cochons) et très généralement d'une grande grange-étable.

Cette dernière se présente principalement sous deux formes : la grange sans nef et la grange avec nef (voir dessins ci-dessous).

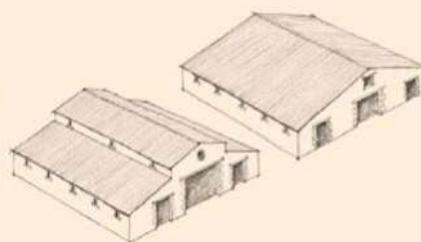
Ces granges se caractérisent par leur grand volume. La façade principale est percée d'une grande porte centrale (destinée à rentrer le foin) et de deux ouvertures plus petites sur les côtés (destinées aux animaux).

La grange traditionnelle se compose d'un corps principal, couvert d'un toit à deux pans, flanqué de corps secondaires plus bas de chaque côté, le long des murs gouttereaux. Plus rarement, les bas-côtés sont couverts avec le corps central par une unique grande couverture à deux pans.

Une ferme type



▲ Un exemple de ferme du bocage.



▲ Les deux formes de la grange-étable : avec ou sans nef.



La ferme et la métairie
(source : CAUE 85 - « Bien construire entre Sèvre et Maine »)

1.4.2 LE BÂTI DES BOURGS

La maison de ville

Elles constituent la majorité des constructions des centres-bourgs et accueillent de l'habitat, mais aussi parfois des commerces en rez-de-chaussée.

Elles sont implantées à l'alignement des rues et en mitoyenneté avec d'autres maisons de ce type.

Leurs volumes coïncident avec la forme des îlots. Elles possèdent le plus souvent les toits à deux pans, couverts en tuiles (ou plus rarement en ardoises) hormis dans les angles de rue.

Elles sont simples et la répartition des ouvertures est très systématique et régulière : les baies de l'étage étant axées sur celles du rez-de-chaussée.

La façade est soignée et mise en valeur par les éléments en pierre de taille : encadrements des baies, corniches, chaînage d'angle...



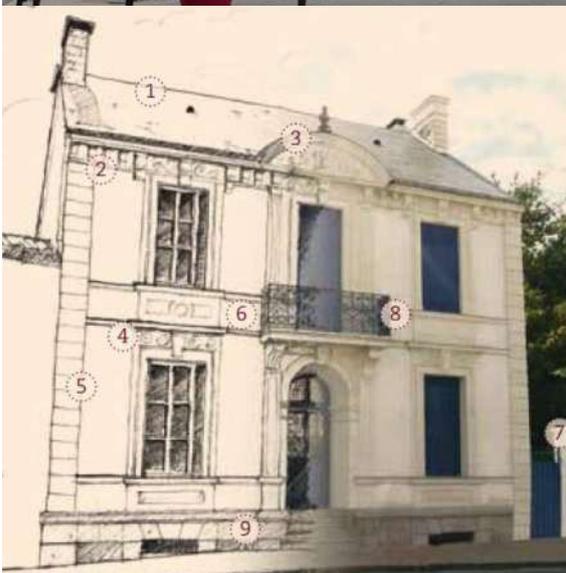
Une maison de ville type

- (1) corniche,
- (2) percements en travées régulières,
- (3) bandeau,
- (4) enduit à la chaux,
- (5) encadrement en pierre taillée,
- (6) chaînes d'angle visibles.



(source : CAUE 85 – « Bien construire entre Sèvre et Maine »)





La maison bourgeoise

Au XIXe siècle, l'essor de l'économie permet à certaines familles d'accéder à un nouveau statut social. Afin d'asseoir cette position, de nouvelles demeures sont édifiées, mettant en évidence cette évolution.

Ces habitations affichent leur statut social et se caractérisent par : une taille imposante, une façade présentant une composition symétrique avec alignement des ouvertures, l'emploi de matériaux coûteux en transport à l'époque (ardoises, pierre calcaire...) et des décors soignés (pierres sculptées, ferronnerie ouvragée...).

Elles sont implantées à l'alignement des rues (en continuité des maisons de bourg) ou bien mise en valeur au milieu d'une cour ou d'un jardin, clos de murs bahuts surmontés de grilles et percés d'un grand portail central.

Une maison bourgeoise type

- (1) toit en ardoise,
- (2) corniche,
- (3) fronton,
- (4) encadrements d'ouverture travaillés,
- (5) chaîne d'angle,
- (6) bandeau,
- (7) jardin clos de grilles et de murs hauts,
- (8) garde-corps ouvragés,
- (9) soubassement de pierres visibles.

La maison bourgeoise
(source : CAUE 85 – « Bien construire entre Sèvre et Maine »)

1.4.3 LES CARACTÉRISTIQUES DU BÂTI TRADITIONNEL

Source : AVAP Les Herbiers - 2014

Toiture et couverture

Forme de toitures

Le bâti des Herbiers présente principalement trois types de toiture : à deux versants, en croupe, à la Mansart.

Les toitures à deux versants représentent le type le plus répandu. Il se localise notamment en centre-ville, où la mitoyenneté des bâtiments favorise la continuité des couvertures.

Le bâti isolé, ou en angle de rue, lui, présente en général une couverture en croupe. La façade sur rue présente ainsi une corniche horizontale continue. Sur les demeures où la recherche de l'esthétisme est plus poussée, le volume du comble est parfois agrémenté de pignons ou de lucarnes, en accord avec le rythme des travées de la façade.

La toiture en combles brisés dite à la « Mansart », propose une solution alternative permettant d'utiliser le comble en tant que volume habitable. Cette disposition se répand à partir du XIX^{ème} siècle.

Types de couvertures

Les matériaux de couverture les plus fréquemment utilisés sont les tuiles rondes en terre cuite de type « tige de botte », traditionnellement utilisées en Vendée, ainsi que l'ardoise pour les toitures à forte pente, (dont les combles à la Mansart).

La couverture de tuile est la plus répandue, que ce soit pour l'architecture urbaine ou agricole.

L'emploi de l'ardoise est signe de richesse. Il se répand en Vendée à la fin du XIX^{ème} siècle grâce au développement des transports. Principalement réservé aux édifices publics et aux classes sociales dominantes.

Les faitages sont de façon générale traités soit en tuiles, soit, à partir de la fin du XIX^{ème} siècle, en zinc.

Ponctuellement, quelques édifices sont recouverts par des tuiles plates losangées. Ce type de tuiles, produites industriellement se répand également au XIX^{ème} siècle. Il couvre des toitures à forte pente (30 à 40%).



Couverture traditionnelle en tuiles « tige de botte »



Couverture en ardoise sur maison bourgeoise XIX^{ème} avec toiture à la Mansart et sur maison éclectique du début du XX^{ème} siècle



Couverture en tuiles plates losangées sur bâtiment agricole début XX^{ème}.



Corniche en pierre



Corniche en briques à modillons



Génoise



Cheminée en briques et pierres sur maison bourgeoise



Cheminée en briques

Corniches et génoises

La corniche extérieure est une forte moulure en saillie du mur qui couronne et protège sa façade des intempéries. Elle supporte l'élément (chéneau, gouttière ou dalle) qui recueille les eaux pluviales de la toiture et protège le haut de la façade d'une humidification excessive.

De plus, la réalisation de corniche ou de génoise en tête de mur apporte un élément de décoration aux façades souvent austères. Les matériaux utilisés sont divers : granit, terre cuite et également calcaire.

On distingue principalement quatre types de corniches sur le territoire : la corniche en pierre calcaire ou granit, la corniche de moellons (corniche en pierre), la corniche de briques et la génoise.

Le modillon est un élément d'architecture généralement attribué à l'architecture romane de pierre. Il s'agit d'une modénature positionnée sous la corniche pour la soutenir. Ici, il est souvent réinterprété en brique de manière sobre. Les corniches de moellons sont des éléments créés en continuité et en saillie des murs de moellons.

Les génoises sont des ensembles de moulures décoratives en tuiles rondes superposées les unes sur les autres.

La récupération des eaux de pluie s'est développée avec l'apparition du zinc. Non prévue à l'origine, la mise en place des gouttières pose un problème esthétique et technique.

La gouttière pendante (demi-ronde) présente l'inconvénient de cacher la corniche ou la génoise, souvent seul élément de décoration ouvragé. La mise en place de dalle nantaise, bien adaptée aux couvertures en ardoises, masque le débord des tuiles et accentue l'horizontalité de la corniche.

La solution du chéneau caché, bien que plus satisfaisante au niveau esthétique, présente l'inconvénient d'obliger à un entretien régulier : le chéneau pouvant être obstrué par des feuilles ou brindilles.

Souches de cheminées

Elles se localisent en bas de pente pour les toitures en croupe et à la Mansart, ou à proximité du faitage pour les couvertures à deux pentes.

Elles sont généralement constituées de briques, montées au mortier de chaux et sable, parfois recouvertes d'un enduit. Ponctuellement, on observe des cheminées en pierre de taille calcaire appareillées.

Leur décor peut varier du simple cordon de briques achevant la souche (le couronnement), jusqu'aux modénatures plus recherchées des maisons bourgeoises.

Les sommets sont généralement garnis de mitrons également en terre cuite de teinte rouge ou marron (cônes de poterie). Servant à améliorer le tirage, ils sont protégés par un glacis de mortier arrondi qui assure l'écoulement des eaux.

Façade, enduits et encadrements

Enduits

Suivant les époques de construction et l'importance des bâtiments, des différences sont visibles dans les enduits. Les matériaux en général sont peu déplacés. Les sables locaux sont ordinairement utilisés.

Les parties nobles étant enduites, les parties non vues ou les dépendances sont simplement rejointoyées, ou recouvertes d'un enduit très fin laissant apparaître la majorité des pierres. La spécificité de territoire réside en ses maçonneries de schiste aux joints très fins, que l'on retrouve au niveau des nombreux murs de clôture et dépendances.

Directement perçu par l'œil, l'enduit représente une couche de protection vis à vis des intempéries mais également détermine l'aspect d'un édifice. La couleur du sable, le tamisage de la taille de ses grains permettent de proposer une infinie variation de son apparence, lissé à la truelle, taloché, gratté, stuccés ... permettant d'animer, de faire vibrer une façade.



Enduit à pierre vue



Enduit couvrant

Encadrements des baies

Une des spécificités de l'architecture locale tient à la présence et à la qualité des modénatures d'encadrement de son bâti (chaînes d'angle, jambages, linteaux, encadrements des baies et ornements des façades), fréquemment réalisés en granite, mais également parfois en briques ou en pierre calcaire.

Les appareillages des fenêtres et des portes et les chaînes d'angle sont des éléments décoratifs mais aussi structurants.

Les ouvertures sont généralement plus hautes que larges. Le respect des proportions initiales des ouvertures est primordial. L'enduit ne peut être dressé jusqu'à l'ouverture sans un soulignement par un bandeau d'encadrement.

Les appareillages en briques rouges de pays sont positionnés de manière stricte et rigoureuse.

Les joints sont clairs et réalisés au mortier de chaux et sables locaux.



Encadrements en pierre (granite et calcaire)



Encadrements en briques et alternance brique et pierre

Portes, fenêtres et volets

Ouvertures

Jusqu'au XVII^e siècle, les pierres d'encadrement de baies sont posées au nu de la maçonnerie de façade, les queues de pierre sont irrégulières.

A partir du XVIII^e, les encadrements sont généralement réguliers en bandeaux ou harpage, les pierres sont disposées en saillie pour recevoir l'enduit de la façade. Cette disposition devient systématique à partir du XIX^e siècle.

A cette époque, qui représente la plus grande partie du paysage urbain des Herbiers et de Mouchamps, les encadrements sont en grande majorité constitués de granite, les linteaux sont parfois légèrement cintrés.

Les jambages et linteaux sont également réalisés en briques, parfois agrémentés de granite. Le calcaire est utilisé plus ponctuellement sur quelques demeures. Plus facile à sculpter que le granite, il obéit à une volonté d'embellissement de la façade.



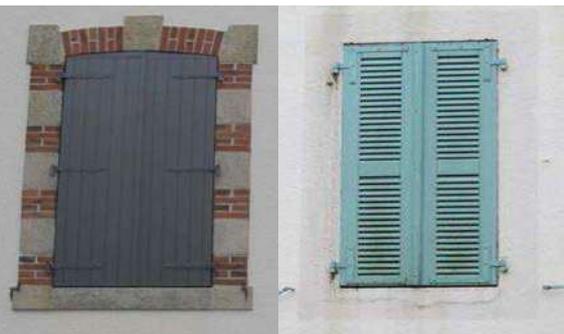
Fenêtres à 6 et 8 carreaux



Portes en bois pleines, à imposte vitrée Porte en bois vitrée



Portails en bois



Volets pleins et persiennés (semi-ajourés)

Fenêtres

Les menuiseries présentent des proportions plus hautes que larges, permettant d'éclairer ainsi le fond des pièces tout en limitant la largeur du linteau.

Les petits carreaux employés au XVII^e et XVIII^e siècle disparaissent au XIX^e siècle, et sont remplacés par une composition de plusieurs grands carreaux (plus hauts que larges) sur chaque ouvrant. Deux types en découlent, les fenêtres à 6 et à 8 carreaux.

Portes

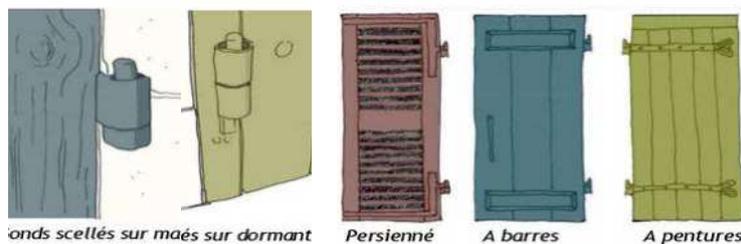
Les portes, elles, sont peu, voire pas vitrées. La partie apportant le jour étant limitée soit à une imposte soit à la partie haute de la baie, celle-ci excède rarement les deux tiers de l'ouverture et se trouve principalement en milieu urbain.

Volets

A partir du XIX^e siècle, les volets se localisent à l'extérieur. Les volets en bois sont généralement pleins ou semi ajourés au rez-de-chaussée et à claire-voie à l'étage.

Les persiennes métalliques font également leur apparition à cette époque.

Afin de protéger le bois, les menuiseries sont traditionnellement peintes. Les teintes étaient obtenues à partir de peinture blanche à laquelle des pigments colorés étaient ajoutés.



Détails de fixation des volets
(Source : AVAP les Herbiers - 2014)

Volets persiennés, à barres et à pentures

Murs et clôtures

Murs

Le schiste et le granite apportent leur tonalité brune et grise au paysage urbain. Présents au niveau des murs et murets, pour le schiste, au niveau des encadrements de baies et corniches pour le granite ; ils sont les deux matériaux majoritairement utilisés sur les communes.

La brique et le calcaire les relayent au niveau des jambages et linteaux des baies, apportant une polychromie différente.

De nombreux murs marquent la frontière entre domaine privé et public, constituant ainsi un élément identitaire important du paysage.

Ferronnerie

La ferronnerie d'art est utilisée depuis le Haut Moyen Âge pour des éléments de peinture et pour tout ce qui est ferrage des menuiseries.

A partir du XVII^e siècle et au fur et à mesure que s'agrandissent les baies, apparaissent des grilles de balcon ou des garde-corps en fer forgé, souvent très ouvragés. Cette technique va continuer à évoluer durant tout le XVIII^e siècle, dans le même matériau mais avec variation sur les types de panneaux, leur composition et leur dessin.

Au début du XIX^e siècle, le développement des techniques de la fonte va modifier l'art de la ferronnerie. Les motifs fabriqués industriellement et vendus sur catalogues sont assemblés dans des cadres traditionnels puis peu à peu fournis en motifs complets. Ces techniques se maintiennent au début du XX^e siècle, et donnent encore lieu à des recherches d'expression assez travaillées.

Sur le territoire, la ferronnerie est surtout présente au niveau des clôtures. En effet, de nombreux murets surmontés de grilles, indiquent la frontière entre privé et public. L'architecture des belles demeures, entourées d'un jardin soigné, présente une série de grilles de clôtures et de portails en fer. Leur dessin est généralement sobre, mais élégant.



Murs hauts en pierre



Murs bahut surmontés d'une grille



Divers éléments de ferronnerie de clôtures



Devantures en applique, en bois peint

Commerces

De nombreux immeubles présentent un rez-de-chaussée occupé par une activité commerciale.

Les centres bourgs présentent également des devantures en applique (apposée en applique sur la baie) ou en feuillure (châssis placés en retrait de la façade à l'intérieur des percements (comme des fenêtres).

Une devanture doit respecter les lignes de composition verticale et horizontale. L'alignement permet que le poids des étages repose sur des éléments porteurs de dimensions crédibles.

L'harmonie de la façade en est d'autant plus valorisée.



Respect du rythme vertical de l'immeuble



Respect du rythme horizontal de l'immeuble



Respect de la composition de l'immeuble

(Source : AVAP les Herbiers - 2014)

1.5

SERVITUDES ET PROTECTIONS EXISTANTES

1.5.1 ENTITES ARCHEOLOGIQUES

Source : AVAP des Herbiers et ZPPAUP de Mouchamps

La prise en compte du patrimoine archéologique relève du Livre V (partie législative et réglementaire) du code du patrimoine.

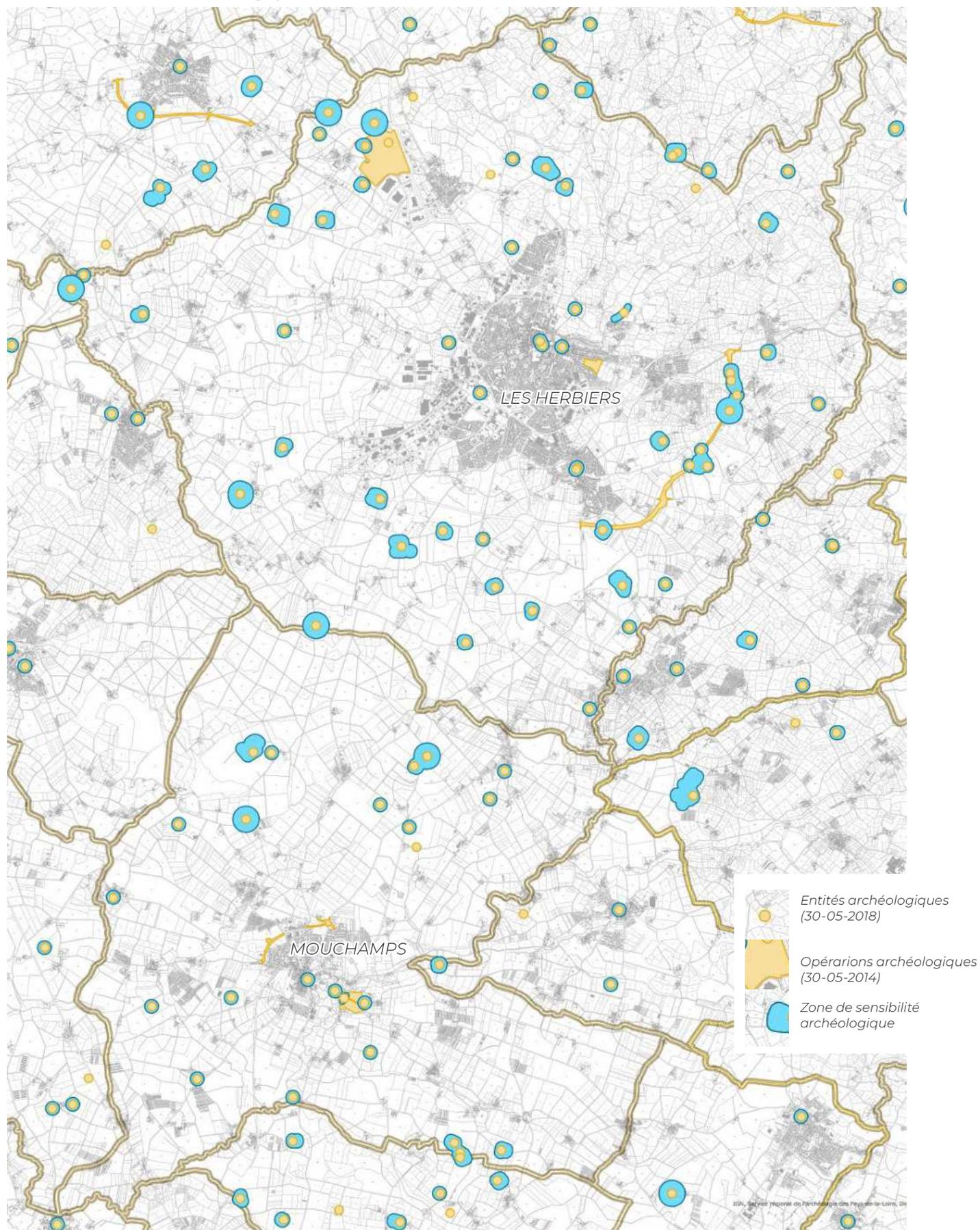
Le Service Régional de l'Archéologie a recensé plusieurs zones et entités archéologiques sur le territoire des Herbiers et de Mouchamps.

Il importe aussi de noter qu'au-delà des zones de sensibilité archéologique et des zones de présomption de prescriptions archéologiques, la réglementation (articles R 523-4 et R 523-9 du code du patrimoine) impose que soient instruits pour d'éventuelles prescriptions archéologiques :

- les dossiers de ZAC et de permis d'aménager affectant une superficie supérieure ou égale à 3 ha ;
- les dossiers d'études d'impact ;
- les travaux d'affouillement, de nivellement ou d'exhaussement de sol liés à des opérations d'aménagement d'une superficie supérieure à 10 000 m² et affectant le sol sur une profondeur de plus de 0,50 m ;
- les travaux de préparation du sol ou de plantation d'arbres ou de vignes, affectant le sol sur une profondeur de plus de 0,50m. et sur une surface de plus de 10 000 m² ;
- les travaux d'arrachage ou de destruction de souches ou de vignes sur une surface de plus de 10 000 m² ;
- les travaux de création de retenues d'eau ou de canaux d'irrigation d'une profondeur supérieure à 0,50 m. et portant sur une surface de plus de 10 000 m² ;

Sur tous ces dossiers, des prescriptions peuvent être arrêtées, notamment, en fonction de l'importance des surfaces aménagées, du contexte archéologique, de la géomorphologie, de la topographie...

Carte archéologique



Zones de présomptions de prescriptions archéologiques de la commune des Herbiers

Seuil en m²	Zone	Numéro de l'EA	Nom du site / Lieu-dit-cadastral	(Chronologie) vestiges					
Année portant délimitation de zones archéologiques (n°58) seuil à 1000m²	1	85 109 0001	MONT DES ALOUETTES / MONT DES ALOUETTES	(Préolithique - Néolithique) enses de débâlage	14	85 109 0014	L'ANSOMMIERE / L'ANSOMMIERE, LE COTEAU	(Epoque indéterminée) enclos rectangulaire	
Année portant délimitation de zones archéologiques (n°58) seuil à 1000m²	19	85 109 0019	LA LANDE / LA LANDE	(Second Age du fer) fosse	15	85 109 0015	LES LOGES / LES LOGES	(Epoque indéterminée) enclos curvilinéaire	
Année portant délimitation de zones archéologiques (n°58) seuil à 1000m²	19	85 109 0019	LA LANDE / LA LANDE	(Second Age du fer) fosse	20	85 109 0020	BEL-AIR / BEL-AIR	(Néolithique final) bâtiment	
Année portant délimitation de zones archéologiques (n°58) seuil à 1000m²	19	85 109 0019	LA LANDE / LA LANDE	(Second Age du fer) trou de poteau	23	85 109 0023	LE PETIT COUP / LE PETIT COUP	(Epoque indéterminée) enclos circulaire ?	
Année portant délimitation de zones archéologiques (n°58) seuil à 1000m²	27	85 109 0027	LA DAVIERE / LA DAVIERE	(Age du bronze moyen) charpente ?	25	85 109 0025	LES ENFRINS / LES ENFRINS	(Epoque indéterminée) enclos rectangulaire	
Année portant délimitation de zones archéologiques (n°58) seuil à 1000m²	27	85 109 0027	LA DAVIERE / LA DAVIERE	(Age du bronze moyen) fosse	25	85 109 0025	LES ENFRINS / LES ENFRINS	(Epoque indéterminée) fossé	
Année portant délimitation de zones archéologiques (n°58) seuil à 1000m²	2	85 109 0002	ABBAYE DE LA GRAINETIERE / GRAINETIERE	(Moyen-âge classique - Epoque moderne) muraille	28	85 109 0028	VENDEPOLE DES HERBIERS /	(Haut-empire) ferme	
Année portant délimitation de zones archéologiques (n°58) seuil à 1000m²	6	85 109 0006	CHATEAU DU LANDREAU / CHATEAU DU LANDREAU	(Bas moyen-âge - Epoque moderne) château fort	28	85 109 0028	VENDEPOLE DES HERBIERS /	(Haut-empire) fossé	
Année portant délimitation de zones archéologiques (n°58) seuil à 1000m²	6	85 109 0006	CHATEAU DU LANDREAU / CHATEAU DU LANDREAU	(Bas moyen-âge - Epoque moderne) jardin	30	85 109 0030	LA PETITE GANACHERIE /	(Epoque indéterminée) enclos quadrangulaire	
Année portant délimitation de zones archéologiques (n°58) seuil à 1000m²	7	85 109 0007	LA SEIGNEURIE / LES HERBIERS	(Moyen-âge) édifice fortifié	35	85 109 0035	LE SOUTERRAIN DE LA MEANCHIERE /	(Moyen-âge?) souterrain	
Année portant délimitation de zones archéologiques (n°58) seuil à 1000m²	13	85 109 0013	LE CHATELIER / LE CHATELIER	(Bas moyen-âge - Epoque moderne) maison forte	39	85 109 0039	LA BARAUDIERE /	(Epoque indéterminée) enclos incomplet(e) quadrangulaire	
Année portant délimitation de zones archéologiques (n°58) seuil à 1000m²	16	85 109 0016	MAISON FORTE DE CONCIZE / CONCIZE	(Bas moyen-âge - Epoque moderne) maison forte	40	85 109 0040	LA MORELIERE /	(Epoque indéterminée) enceinte ?	
Année portant délimitation de zones archéologiques (n°58) seuil à 1000m²	17	85 109 0017	HABITAT FORTIFIE DE BIGNON / LE BIGNON	(Bas moyen-âge - Epoque moderne) maison forte	40	85 109 0040	LA MORELIERE /	(Epoque indéterminée) fossé curvilinéaire	
Année portant délimitation de zones archéologiques (n°58) seuil à 1000m²	18	85 109 0018	HABITAT FORTIFIE DE L'EMENSTRUERE / L'EMENSTRUERE	(Moyen-âge classique - Epoque moderne) édifice fortifié	41	85 109 0041	LA HAUTE MARTINIERE /	(Epoque indéterminée) enclos incomplet(e) quadrangulaire	
Année portant délimitation de zones archéologiques (n°58) seuil à 1000m²	21	85 109 0021	LA DAVIERE / LA DAVIERE	(Néolithique moyen) fosse Néolithique moyen II	42	85 109 0042	LA PIPARDIERE /	(Epoque indéterminée) enclos incomplet(e) trapézoïdale(s)	
Année portant délimitation de zones archéologiques (n°58) seuil à 1000m²	21	85 109 0021	LA DAVIERE / LA DAVIERE	(Néolithique moyen) occupation Néolithique moyen II	43	85 109 0043	LA BUTTE /	(Epoque indéterminée) enclos curvilinéaire rectilinéaire	
Année portant délimitation de zones archéologiques (n°58) seuil à 1000m²	21	85 109 0021	LA DAVIERE / LA DAVIERE	(Néolithique moyen) palissade Néolithique moyen II	44	85 109 0044	PRES DU BOIS HANTE /	(Epoque indéterminée) enclos quadrangulaire	
Année portant délimitation de zones archéologiques (n°58) seuil à 1000m²	21	85 109 0021	LA DAVIERE / LA DAVIERE	(Néolithique moyen) trou de poteau Néolithique moyen II	45	85 109 0045	LE MOULIN A TAN /	(Moyen-âge? - Période récente?) souterrain ?	
Année portant délimitation de zones archéologiques (n°58) seuil à 1000m²	22	85 109 0022	BEL-AIR 2 /	(Second Age du fer - Haut-empire) grenier Augustéen	46	85 109 0046	LA FILLONNIERE / LENELIERE	(Epoque indéterminée) enclos incomplet(e) rectangulaire	
Année portant délimitation de zones archéologiques (n°58) seuil à 1000m²	22	85 109 0022	BEL-AIR 2 /	(Second Age du fer - Haut-empire) grenier Tène finale	47	85 109 0047	LE MONT DES ALOUETTES /	(Epoque indéterminée) enclos incomplet(e) rectangulaire?	
Année portant délimitation de zones archéologiques (n°58) seuil à 1000m²	22	85 109 0022	BEL-AIR 2 /	(Second Age du fer - Haut-empire) habitat Augustéen	47	85 109 0047	LE MONT DES ALOUETTES /	(Epoque indéterminée) fossés (réseau de)	
Année portant délimitation de zones archéologiques (n°58) seuil à 1000m²	22	85 109 0022	BEL-AIR 2 /	(Second Age du fer - Haut-empire) habitat Tène finale	48	85 109 0048	LA COSSONNIERE 1 /	(Age du bronze final - Second Age du fer) enclos circulaire Tène ancienne	
Année portant délimitation de zones archéologiques (n°58) seuil à 1000m²	22	85 109 0022	BEL-AIR 2 /	(Second Age du fer - Haut-empire) incinération Augustéen	48	85 109 0048	LA COSSONNIERE 1 /	(Age du bronze final - Second Age du fer) fossé Tène ancienne	
Année portant délimitation de zones archéologiques (n°58) seuil à 1000m²	22	85 109 0022	BEL-AIR 2 /	(Second Age du fer - Haut-empire) incinération Tène finale	48	85 109 0048	LA COSSONNIERE 1 /	(Age du bronze final - Second Age du fer) trou de poteau Tène ancienne	
Année portant délimitation de zones archéologiques (n°58) seuil à 1000m²	22	85 109 0022	BEL-AIR 2 /	(Second Age du fer - Haut-empire) sépulture Augustéen	49	85 109 0049	LA PETITE GANACHERIE /	(Haut-empire) fosse	
Année portant délimitation de zones archéologiques (n°58) seuil à 1000m²	22	85 109 0022	BEL-AIR 2 /	(Second Age du fer - Haut-empire) sépulture Tène finale	49	85 109 0049	LA PETITE GANACHERIE /	(Haut-empire) fossé	
Année portant délimitation de zones archéologiques (n°58) seuil à 1000m²	26	85 109 0026	CHATEAU D'ARDELAY / ARDELAY	(Bas moyen-âge) château fort	49	85 109 0049	LA PETITE GANACHERIE /	(Haut-empire) occupation	
Année portant délimitation de zones archéologiques (n°58) seuil à 1000m²	29	85 109 0029	CHEMIN DE LA GORIANIERE /	(Epoque indéterminée) chemin	49	85 109 0049	LA PETITE GANACHERIE /	(Haut-empire) parcelle ?	
Année portant délimitation de zones archéologiques (n°58) seuil à 1000m²	29	85 109 0029	CHEMIN DE LA GORIANIERE /	(Epoque indéterminée) empiètement	49	85 109 0049	LA PETITE GANACHERIE /	(Haut-empire) trou de poteau	
Année portant délimitation de zones archéologiques (n°58) seuil à 1000m²	36	85 109 0036	EGLISE SAINT-PIERRE / GRANDE RUE	(Moyen-âge classique - Epoque moderne) cimetière	50	85 109 0050	LE CALLON /	(Haut-empire) enclos incomplet(e) rectilinéaire	
Année portant délimitation de zones archéologiques (n°58) seuil à 1000m²	36	85 109 0036	EGLISE SAINT-PIERRE / GRANDE RUE	(Moyen-âge classique - Epoque moderne) église	50	85 109 0050	LE CALLON /	(Haut-empire) occupation	
Année portant délimitation de zones archéologiques (n°58) seuil à 1000m²	37	85 109 0037	EGLISE SAINT-SAUVEUR-D'ARDELAY / PLACE D'ARDELAY	(Bas moyen-âge - Epoque moderne) cimetière	51	85 109 0051	LA VERGNAIE /	(Haut-empire?) bâtiment incomplet(e) pierre	
Année portant délimitation de zones archéologiques (n°58) seuil à 1000m²	37	85 109 0037	EGLISE SAINT-SAUVEUR-D'ARDELAY / PLACE D'ARDELAY	(Bas moyen-âge - Epoque moderne) église	51	85 109 0051	LA VERGNAIE /	(Haut-empire?) fossé	
Année portant délimitation de zones archéologiques (n°58) seuil à 1000m²	53	85 109 0053	CHATEAU DE ROHSTISSANDEAU /	(Bas moyen-âge - Epoque moderne) chapelle	51	85 109 0051	LA VERGNAIE /	(Haut-empire?) occupation	
Année portant délimitation de zones archéologiques (n°58) seuil à 1000m²	53	85 109 0053	CHATEAU DE ROHSTISSANDEAU /	(Bas moyen-âge - Epoque moderne) château non fortifié	56	85 109 0056	LA COSSONNIERE 3 /	(Moyen-âge) chemin	
Année portant délimitation de zones archéologiques (n°58) seuil à 1000m²	55	85 109 0055	LES AUBRIETIERES /	(Epoque moderne) manoir	56	85 109 0056	LA COSSONNIERE 3 /	(Moyen-âge) fossé	
Année portant délimitation de zones archéologiques (n°58) seuil à 3000m²	3	85 109 0003	LA DRAPELIERE / LA DRAPELIERE	(Epoque indéterminée) enclos quadrangulaire incomplet(e)	56	85 109 0056	LA COSSONNIERE 3 /	(Moyen-âge) parcelle	
Année portant délimitation de zones archéologiques (n°58) seuil à 3000m²	4	85 109 0004	LA POMMECIERE / LA POMMECIERE	(Epoque indéterminée) enclos quadrangulaire incomplet(e)	11	85 109 0011	L'AUBEPHE / BEL-AIR	(Epoque indéterminée) parcelle ?	
Année portant délimitation de zones archéologiques (n°58) seuil à 3000m²	5	85 109 0005	LA COMMALLERE / LA COMMALLERE	(Epoque indéterminée) enclos complexe ?	12	85 109 0012	LANGIRARDIERE / LANGIRARDIERE	(Epoque indéterminée) chemin	
Année portant délimitation de zones archéologiques (n°58) seuil à 3000m²	8	85 109 0008	LA PALARDIERE VIEILLE / LA PALARDIERE VIEILLE / CHAMPS BLANCS-PALARDIERE	(Epoque indéterminée) enclos quadrangulaire	24	85 109 0024	LA BROCHETIERE / LA BROCHETIERE	(Epoque indéterminée) fossé	
Année portant délimitation de zones archéologiques (n°58) seuil à 3000m²	9	85 109 0009	LA GARLOPIERE / LES FRAPPERIES / LA GARLOPIERE	(Epoque indéterminée) enclos complexe	24	85 109 0024	LA BROCHETIERE / LA BROCHETIERE	(Epoque indéterminée) parcelle	
Année portant délimitation de zones archéologiques (n°58) seuil à 3000m²	10	85 109 0010	LA VACHONNIERE / LA PETITE EPINAY	(Epoque indéterminée) enclos rectangulaire	38	85 109 0038	VENDEPOLE 2 DES HERBIERS /	(Moyen-âge classique - Bas moyen-âge) fossé	
Année portant délimitation de zones archéologiques (n°58) seuil à 3000m²	52	85 109 0052	LA COSSONNIERE 2 /	(Premier Age du fer - Second Age du fer) fossé Tène finale	52	85 109 0052	LA COSSONNIERE 2 /	(Premier Age du fer - Second Age du fer) fossé Tène moyenne	
Année portant délimitation de zones archéologiques (n°58) seuil à 3000m²	52	85 109 0052	LA COSSONNIERE 2 /	(Premier Age du fer - Second Age du fer) four Tène finale	52	85 109 0052	LA COSSONNIERE 2 /	(Premier Age du fer - Second Age du fer) four Tène moyenne	
Année portant délimitation de zones archéologiques (n°58) seuil à 3000m²	52	85 109 0052	LA COSSONNIERE 2 /	(Premier Age du fer - Second Age du fer) grenier Tène finale	52	85 109 0052	LA COSSONNIERE 2 /	(Premier Age du fer - Second Age du fer) grenier Tène moyenne	
Année portant délimitation de zones archéologiques (n°58) seuil à 3000m²	52	85 109 0052	LA COSSONNIERE 2 /	(Premier Age du fer - Second Age du fer) habitat complexe Tène finale	52	85 109 0052	LA COSSONNIERE 2 /	(Premier Age du fer - Second Age du fer) habitat complexe Tène moyenne	
Année portant délimitation de zones archéologiques (n°58) seuil à 3000m²	52	85 109 0052	LA COSSONNIERE 2 /	(Premier Age du fer - Second Age du fer) site Tène finale	52	85 109 0052	LA COSSONNIERE 2 /	(Premier Age du fer - Second Age du fer) site Tène moyenne	

(Source : SRA Pays de la Loire - 22 janvier 2019)

Zones de présomptions de prescriptions archéologiques de la commune de Mouchamps

Seuil en m²	Zone	Numéro de l'EA	Nom du site / Lieu-dit-cadastral	(Chronologie) vestiges
Arrêté portant délimitation de zones archéologiques (n°68) seuil à 3000m²	2	85 153 0002	LA GRANGE REMONDIN / SOUBISE	(Epoque indéterminée?) enclos polygonal(e)
Arrêté portant délimitation de zones archéologiques (n°68) seuil à 3000m²	2	85 153 0002	LA GRANGE REMONDIN / SOUBISE	(Epoque indéterminée?) enclos quadrangulaire
Arrêté portant délimitation de zones archéologiques (n°68) seuil à 3000m²	2	85 153 0002	LA GRANGE REMONDIN / SOUBISE	(Epoque indéterminée?) ferme
Arrêté portant délimitation de zones archéologiques (n°68) seuil à 3000m²	3	85 153 0003	LES VERRIES / LES TREMBLAIES	(Epoque indéterminée?) ferme
Arrêté portant délimitation de zones archéologiques (n°68) seuil à 3000m²	4	85 153 0004	L'ERABLET / L'ERABLET	(Epoque indéterminée) enclos rectilinéaire
Arrêté portant délimitation de zones archéologiques (n°68) seuil à 3000m²	4	85 153 0004	L'ERABLET / L'ERABLET	(Epoque indéterminée) fossé
Arrêté portant délimitation de zones archéologiques (n°68) seuil à 3000m²	5	85 153 0005	LE VIEUX FIEF / LE VIEUX FIEF	(Epoque indéterminée) enclos quadrangulaire
Arrêté portant délimitation de zones archéologiques (n°68) seuil à 3000m²	6	85 153 0006	LA LANDE / LE GUE JOURDAIN	(Epoque indéterminée) enclos trapézoïdal(e)
Arrêté portant délimitation de zones archéologiques (n°68) seuil à 3000m²	7	85 153 0007	L'ETANG ROMPU / L'ETANG ROMPU	(Epoque indéterminée) enclos rectilinéaire
Arrêté portant délimitation de zones archéologiques (n°68) seuil à 3000m²	8	85 153 0008	LE VIEUX FIEF / LES LANDES / LE VIEUX FIEF / LES LANDES	(Epoque indéterminée) enclos rectilinéaire
Arrêté portant délimitation de zones archéologiques (n°68) seuil à 3000m²	10	85 153 0010	LA BOULAIE / LA BOULAIE	(Epoque indéterminée) enclos complexe
Arrêté portant délimitation de zones archéologiques (n°68) seuil à 3000m²	11	85 153 0011	LA BRACHETIERE / LA BRACHETIERE	(Epoque indéterminée) enclos rectilinéaire
Arrêté portant délimitation de zones archéologiques (n°68) seuil à 3000m²	13	85 153 0013	LES BROSSES / LES BROSSES	(Epoque indéterminée) enclos complexe
Arrêté portant délimitation de zones archéologiques (n°68) seuil à 3000m²	13	85 153 0013	LES BROSSES / LES BROSSES	(Epoque indéterminée) ferme
Arrêté portant délimitation de zones archéologiques (n°68) seuil à 3000m²	14	85 153 0014	LA BRACHETIERE / LA BRACHETIERE	(Epoque indéterminée) enclos rectilinéaire
Arrêté portant délimitation de zones archéologiques (n°68) seuil à 3000m²	15	85 153 0015	LA BARRE / LA BARRE / LA LANDE	(Epoque indéterminée) enclos rectilinéaire incomplet(e)
Arrêté portant délimitation de zones archéologiques (n°68) seuil à 3000m²	16	85 153 0016	LES ARDILLIERS / LES ARDILLIERS / LA PINELIERE	(Epoque indéterminée) enclos rectilinéaire
Arrêté portant délimitation de zones archéologiques (n°68) seuil à 3000m²	17	85 153 0017	LA PETITE ETABLIERE / LA PETITE ETABLIERE	(Epoque indéterminée) souterrain
Arrêté portant délimitation de zones archéologiques (n°68) seuil à 3000m²	18	85 153 0018	LA PAGERIE / LA PAGERIE	(Epoque indéterminée) enclos incomplet(e) quadrangulaire
Arrêté portant délimitation de zones archéologiques (n°68) seuil à 3000m²	21	85 153 0021	LES BROSSES /	(Epoque indéterminée) enclos incomplet(e) rectangulaire
Arrêté portant délimitation de zones archéologiques (n°68) seuil à 3000m²	22	85 153 0022	LA CHAUSSEE / LA GRANDE RAJOLIERE	(Epoque indéterminée) éperon barré
Arrêté portant délimitation de zones archéologiques (n°68) seuil à 3000m²	22	85 153 0022	LA CHAUSSEE / LA GRANDE RAJOLIERE	(Epoque indéterminée) fossé
Arrêté portant délimitation de zones archéologiques (n°68) seuil à 3000m²	25	85 153 0025	LE CHAMP DE LA POINTE / LE CHAMP DE LA POINTE	(Haut moyen-âge) enclos incomplet(e)?
Arrêté portant délimitation de zones archéologiques (n°68) seuil à 3000m²	25	85 153 0025	LE CHAMP DE LA POINTE / LE CHAMP DE LA POINTE	(Haut moyen-âge) fossé
Arrêté portant délimitation de zones archéologiques (n°68) seuil à 3000m²	25	85 153 0025	LE CHAMP DE LA POINTE / LE CHAMP DE LA POINTE	(Haut moyen-âge) occupation
Arrêté portant délimitation de zones archéologiques (n°68) seuil à 3000m²	25	85 153 0025	LE CHAMP DE LA POINTE / LE CHAMP DE LA POINTE	(Haut moyen-âge) silo
Arrêté portant délimitation de zones archéologiques (n°68) seuil à 100m²	9	85 153 0009	EGLISE SAINT-PIERRE / PLACE DE L'EGLISE	(Moyen-âge classique - Epoque moderne) cimetière
Arrêté portant délimitation de zones archéologiques (n°68) seuil à 100m²	12	85 153 0012	LA GUESMENIERE / LA GUESMENIERE	(Epoque indéterminée) édifice fortifié
Arrêté portant délimitation de zones archéologiques (n°68) seuil à 100m²	20	85 153 0020	LA VERRIE /	(Bas moyen-âge - Epoque moderne) atelier de verrier
Arrêté portant délimitation de zones archéologiques (n°68) seuil à 100m²	20	85 153 0020	LA VERRIE /	(Bas moyen-âge - Epoque moderne) four verre
Arrêté portant délimitation de zones archéologiques (n°68) seuil à 100m²	23	85 153 0023	LA BONNIERE / LA BONNIERE	(Age du bronze ancien) dépôt bronze
Arrêté portant délimitation de zones archéologiques (n°68) seuil à 10000m²	19	85 153 0019	LE BARRE /	(Néolithique) hache
Arrêté portant délimitation de zones archéologiques (n°68) seuil à 10000m²	24	85 153 0024	BEL AIR / LA GRANDE RAJOLIERE	(Age du fer) fosse
Arrêté portant délimitation de zones archéologiques (n°68) seuil à 10000m²	24	85 153 0024	BEL AIR / LA GRANDE RAJOLIERE	(Age du fer) occupation
Arrêté portant délimitation de zones archéologiques (n°68) seuil à 10000m²	24	85 153 0024	BEL AIR / LA GRANDE RAJOLIERE	(Age du fer) trou de poteau

(Source : SRA Pays de la Loire - 22 janvier 2019)

1.5.2 SITES CLASSES ET INSCRITS

La loi du 2 mai 1930, désormais codifiée (Articles L.341-1 à 342-22 du Code de l'Environnement), prévoit que les monuments naturels ou les sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque présentant un intérêt général peuvent être protégés. Elle énonce deux niveaux de protection :

- L'inscription est la reconnaissance de l'intérêt d'un site dont l'évolution demande une vigilance toute particulière. C'est un premier niveau de protection pouvant conduire à un classement.

Le périmètre du SPR se substitue au périmètre du site inscrit.

- Le classement est une protection très forte destinée à conserver les sites d'une valeur patrimoniale exceptionnelle ou remarquable.

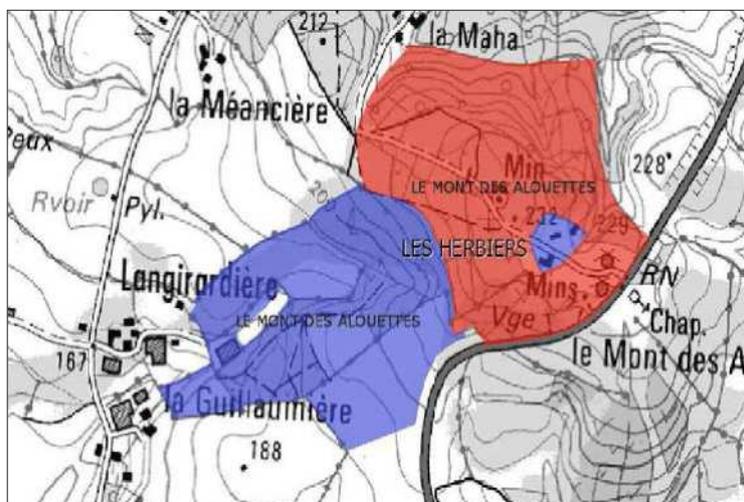
Le site classé conserve son périmètre et son propre régime d'autorisation, délivrée au niveau du ministre.

Les Herbiers

- **Mont des Alouettes**, site classé le 23 octobre 1933.
- **Mont des Alouettes**, site inscrit le 24 octobre 1933.

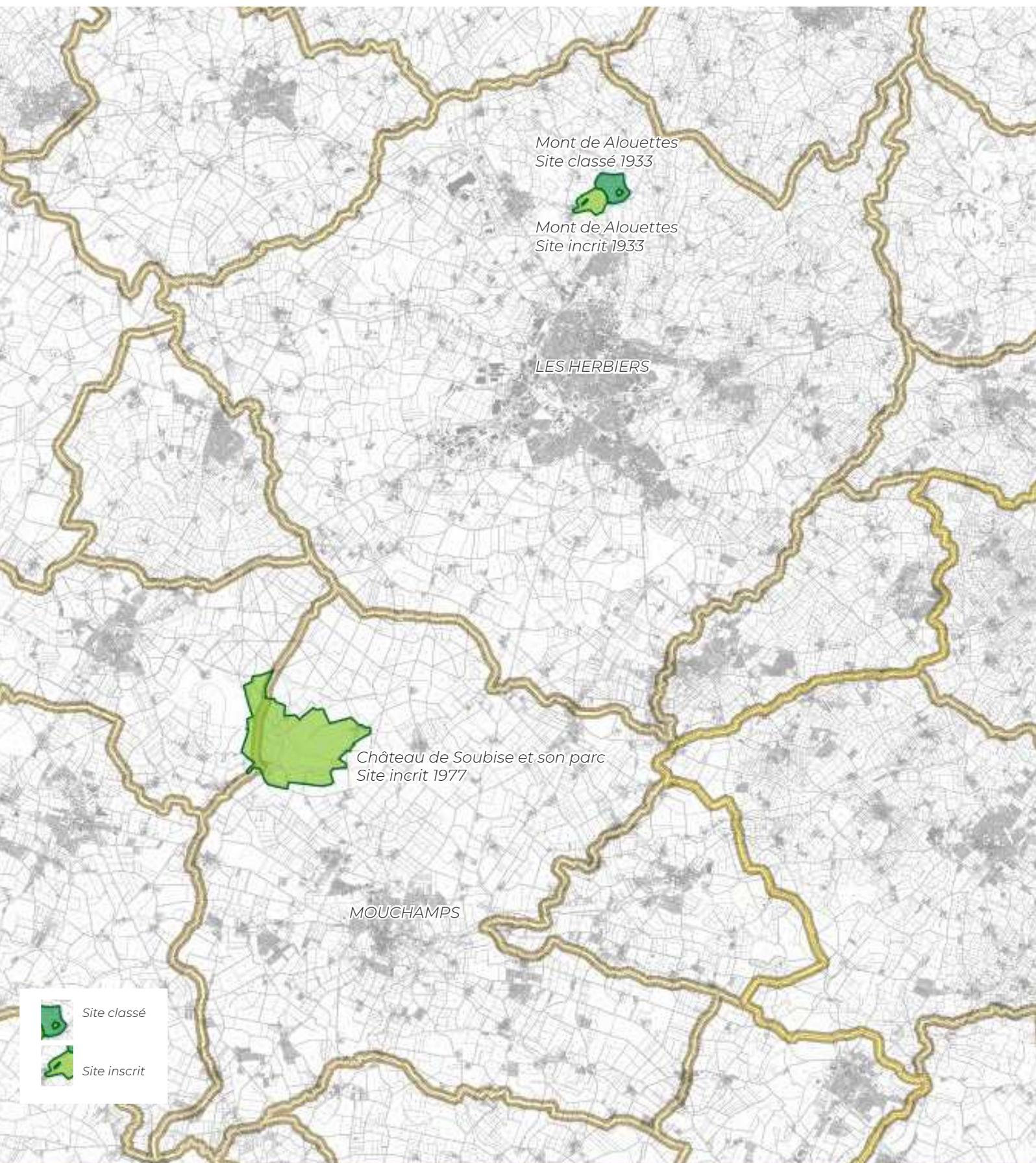
Mouchamps

- **Château de Soubise et son parc** (sur les communes de Mouchamps et de Vendrennes), site inscrit le 5 janvier 1977.



Sites classés et inscrits
👁️ **Sites classés (SC)**
👁️ **Sites inscrits (SI)**

Détail des sites classés et inscrits du Mont des Alouettes
(source : DREAL)

Sites classés et inscrits

(source : Atlas des patrimoines)

1.5.3 MONUMENTS HISTORIQUES

Les Herbiers

La commune des Herbiers compte 7 monuments historiques :

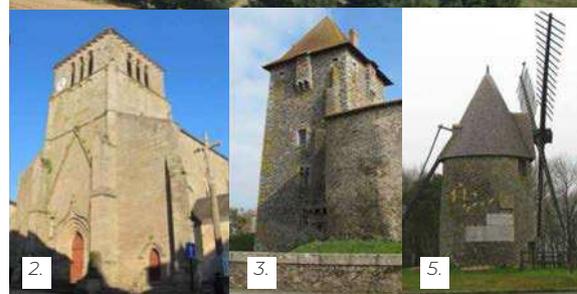
- **Abbaye de la Grainetière** (1), classée au titre des Monuments Historiques par arrêté du 2 avril 1946,
- **Clocher de l'Eglise Saint-Pierre des Herbiers** (2), inscrit au titre des Monuments Historiques par arrêté du 26 décembre 1927,
- **Donjon d'Ardelay** (3), inscrit au titre des Monuments Historiques par arrêté du 26 décembre 1927,
- **Château du Boistissandeau et son jardin d'agrément** (4), inscrits au titre des Monuments Historiques par arrêté du 23 janvier 1958,
- **Moulins à vent du Mont des Alouettes** (5), inscrits au titre des Monuments Historiques par arrêté du 27 mai 1975,
- **Anciens bains et lavoirs publics** (6), inscrits au titre des Monuments Historiques par arrêté du 6 novembre 1980,
- **Manoir du Bignon et ses communs** (7), inscrits au titre des Monuments Historiques par arrêté du 12 novembre 1987.

Mouchamps

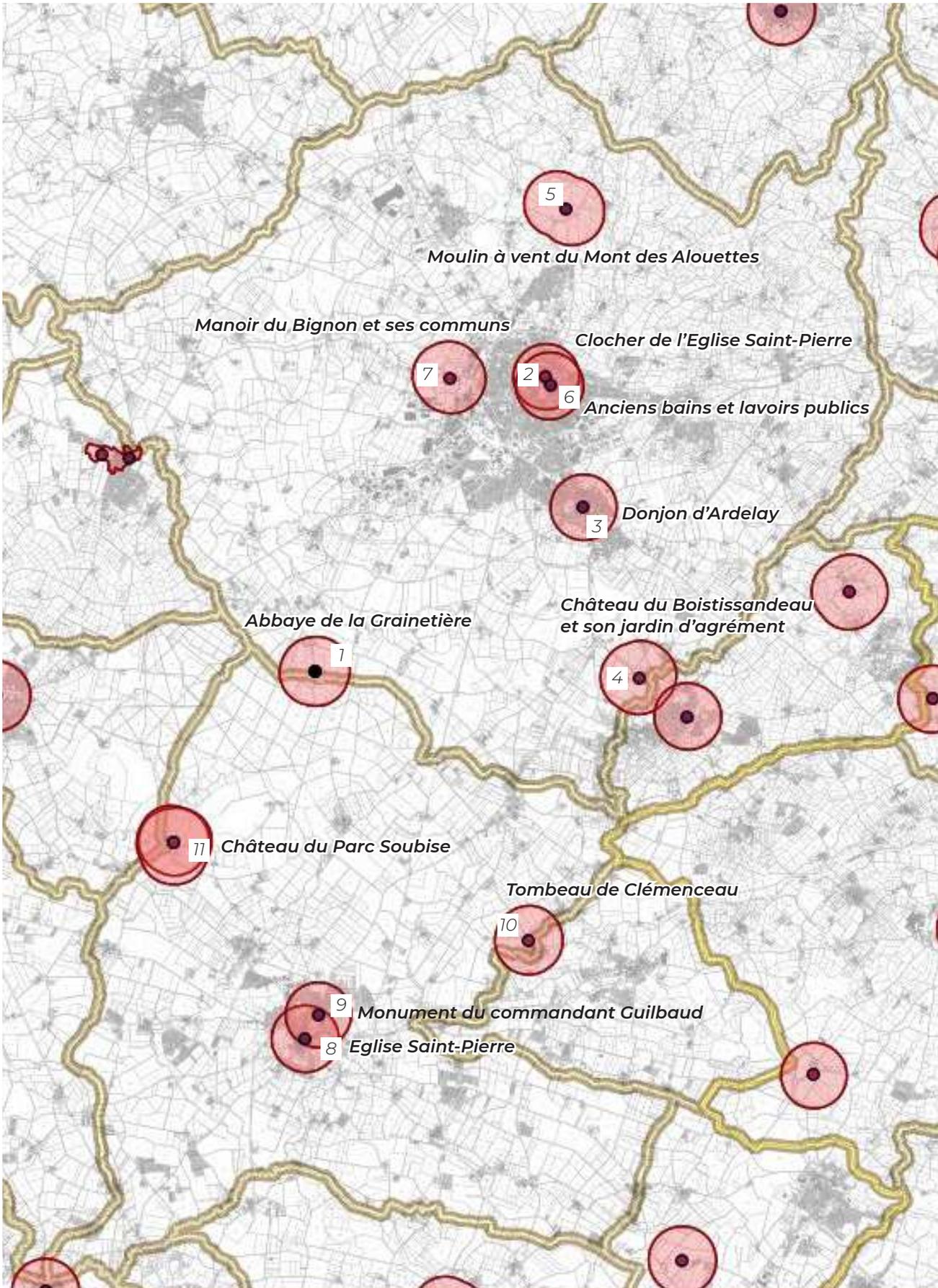
La commune de Mouchamps compte 4 monuments historiques :

- **Eglise Saint-Pierre** (8), inscrite au titre des Monuments Historiques par arrêté du 28 juin 2013,
- **Monument du commandant Guilbaud** (9), inscrit au titre des Monuments Historiques par arrêté du 28 juin 2013,
- **Tombeau de Clémenceau** (10), inscrit au titre des Monuments Historiques par arrêté du 15 juillet 1998,
- **Château du Parc Soubise** (11), inscrit au titre des Monuments Historiques par arrêté du 23 décembre 1987 (façade, toitures, grand escalier, chapelle, maison de Tournebride) et classé au titre des Monuments Historiques par arrêté du 14 février 1989 (communs, décors intérieurs de la chapelle).

Ces éléments sont détaillés dans la partie 1.6 Patrimoine bâti



Monuments historiques



(source : Atlas des patrimoines)

1.5.4 ZPPAUP ET AVAP

Les Herbiers

La ville des Herbiers est dotée d'une Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP), créée en 2014.

Cette AVAP fait suite à une Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) de 2003 et une ZPPAU de 1996.

Elle se compose de 13 secteurs.

Cette AVAP est détaillée au chapitre 3.

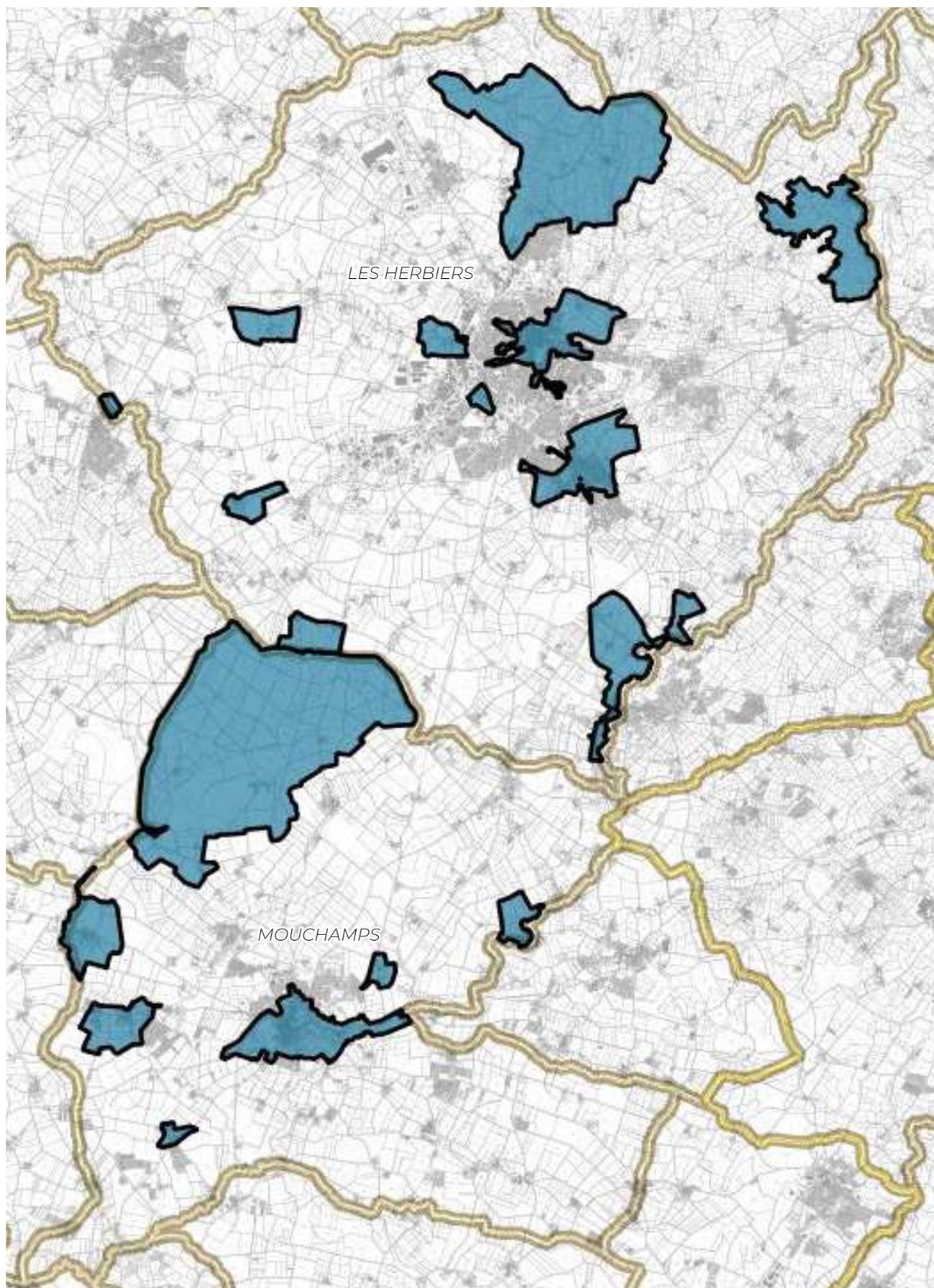
Mouchamps

La ville de Mouchamps est dotée d'une Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP), créée en 2006.

Elle se compose de 7 secteurs.

Cette ZPPAUP est détaillée au chapitre 3.

Sites Patrimoniaux Remarquables : AVAP des Herbiers et ZPPAUP de Mouchamps



(source : Atlas des patrimoines)

1.6

INVENTAIRE DU PATRIMOINE

Source : AVAP des Herbiers et ZPPAUP de Mouchamps

Le territoire possède un très grand nombre d'édifices d'intérêt patrimonial, dispersé dans les bourgs anciens et surtout dans la campagne environnante.

1.6.1 LES ÉDIFICES CLASSÉS ET INSCRITS

L'Abbaye de la Grainetière

(Les Herbiers)

Histoire de l'Abbaye

Aux environs de l'an 1130, les moines de la communauté bénédictine de Fontdouce en Saintonge fondèrent l'Abbaye de la Grainetière à la limite des paroisses d'Ardelay et de Mouchamps, en bordure de la forêt de Vendrennes, au pied du ruisseau de la Grainetière. L'endroit est éloigné de tout lieu habité.

Le caractère défensif du lieu est principalement matérialisé par le relief et les dénivelés importants des limites parcellaires du site. L'établissement d'un monastère dans une région qui en était jusque-là dépourvue va inciter bon nombre de seigneurs des alentours à participer à sa construction et à la doter richement. Ces aides contribuèrent à achever l'œuvre architecturale grandiose des religieux et notamment l'église abbatiale qu'ils ont voulue « vaste et d'une remarquable architecture ». Pour construire leur abbaye à la mesure de leur ambition, les moines devaient « aller chercher jusqu'à neuf lieues » les pierres de taille, les pierres de maçonnerie, les sables et

tout le reste. Les travaux furent achevés en 1210.

Durant la guerre de cent ans, l'Abbaye subit les assauts des Anglais, et vers 1372 une partie de l'édifice fut incendié comme le raconte un témoin de l'époque : il a « *ouï dire plusieurs fois à son père que, du temps que les Anglais se assourent à prendre ledit chastel ou forteresse de la Grénetière, laquelle ils ne purent prendre et ne prindirent que la basse-cour d'icelle en laquelle ils mirent le feu* ».

En 1425, le roi Charles VII a confirmé à l'abbaye ses droits de forteresse et de capitainerie propre pour la raison qu'elle était « *assise en très mauvais pais, toute environnée de bois, loin de bonnes villes, de chasteaux et de forteresses, à trois lieux ou environ de tout refuge et retrait* ».

L'abbaye est à son apogée au milieu du XVe siècle et les constructions sont terminées, les moines vont simplement agrémenter les bâtiments existants comme les remplages gothiques de deux baies de la salle capitulaire.

Après cette période vont se succéder différents événements provoquant le déclin de l'Abbaye. La nomination par le roi (et non plus par les religieux du monastère) d'abbés commendataires résidant loin de Grainetière et le partage abusif au profit de ceux-ci des ressources de l'abbaye vont beaucoup pénaliser les travaux d'entretien des bâtiments conventuels.

Bastion catholique à proximité d'un fief protestant, l'Abbaye fut au cours des guerres de religion (en 1560, 1569 et 1574), « *pillée et saccagée par les gens de guerre de la nouvelle opinion et par iceulx ruynée et desmolye et mesme arse et brulée et le feu mis ès édifices d'icelle ...* »

Les abbés commendataires ayant obtenu la confirmation des droits leur permettant de prélever un tiers des profits de l'abbaye par Henri IV en 1595, les religieux du monastère furent incapables financièrement de relever l'abbaye de ses ruines.



Cadastré napoléonien - 1838
(Source : archives départementales)



Carte postale, début XXe : le cloître transformé en lieu de stockage
(Source : archives départementales)



Vue aérienne de l'Abbaye de la Grainetière
(Source : commune des Herbiers)

À la fin du XVII^e siècle, et tout au long du XVIII^e siècle, les moines de la Grainetière demandèrent leur affiliation à la congrégation bénédictine de Saint-Maur, ce qui leur fut refusée.

L'évêque de Luçon profita de cet échec pour en 1760 récupérer les revenus de l'abbaye qui n'abrite plus qu'un religieux. Les bâtiments, devenus inutiles, furent « passés en vétusté ».

Déclaré bien national pendant la Révolution deux propriétaires (dont Ageron qui avait déjà acheté le Landreau) achetèrent l'Abbaye pour en vendre les pierres.

Après le classement au titre des Monuments Historiques en 1946, des travaux de sauvegarde et de restauration sont enfin entrepris, à la demande de Mme de Chabot, dame du parc-Soubise, à l'époque conseillère générale du canton des Herbiers. Ces travaux se prolongeront jusqu'à aujourd'hui.

Depuis 1978, une petite communauté monastique, « Les Frères de Notre-Dame d'Espérance » habite à nouveau les lieux.

Description architecturale de l'édifice

Les ruines de la Grainetière appartiennent à tous les styles. Si le cloître et les absidioles qui subsistent sont du pur style roman, le carré du transept laisse voir des ogives évoquant celui de certaines églises de transition comme celui de Beauvoir-sur-Mer. La face Est de la cour est occupée par la salle capitulaire de style roman modifiée au fil des ans. Un remplage gothique garnit des baies en plein cintre. Les voûtes d'ogives de la salle reposent sur quatre piliers de granit aux chapiteaux décorés très sobrement. Le réfectoire à l'angle Sud-ouest est éclairé par des ouvertures de différentes époques du XII^e au XV^e siècle.

La galerie, qui s'étend sur plus de 20 mètres, présente de légères colonnes aux chapiteaux et bases jumelées supportant de petits arcs solides en plein cintre. Tous les quatre arcs, un massif carré cantonné de quatre colonnettes de même style que les autres.

La défense de l'abbaye était surtout assurée par deux tours, l'une au Sud-est, l'autre au Sud-ouest. La dernière appelée « tour de l'Abbé » a perdu deux étages, ses mâchicoulis et son toit conique. Elle a été restaurée en 2001.

Intérêt archéologique de l'ensemble abbatial

Dans le cadre d'un projet d'installation définitive de la table d'autel en granit, sur un socle de pierre de taille, dans l'abside principale de l'abbatiale, trois campagnes de fouilles archéologiques ont été entreprises de 1986 à 1988 dans le chœur de l'abbatiale.

La deuxième campagne de fouilles a permis de découvrir le niveau de sol d'origine de l'abside, les vestiges possibles des fondations de l'autel, d'autres sépultures, la possible identification des pierres de tailles calcaires qui ne correspondraient finalement pas à un lieu de culte antérieur.

La troisième campagne de fouilles a vérifié les pressentiments d'un ancien lieu de culte à travers les caractéristiques des fondations d'un autel aujourd'hui disparu. Cette campagne a également permis la transcription graphique et la classification du pavage du transept sud.

Une dernière campagne archéologique a été menée par le Service Régional de l'Archéologie (SRA) en prévision de la restauration de la Tour de l'Abbé en 1997.

L'abbaye reste un site extrêmement sensible d'un point de vue archéologique et pourrait encore cacher de nombreux indices sur son histoire.



Façade sud de l'Abbaye - 2013
(Source : AVAP des Herbiers - 2014)



La galerie - 2013
(Source : AVAP des Herbiers - 2014)



La Tour de l'Abbé - 2013
(Source : AVAP des Herbiers - 2014)

L'Église Saint-Pierre des Herbiers

(Les Herbiers)

Le clocher de style roman

La construction du clocher de l'église Saint-Pierre des Herbiers, située à proximité de l'ancien château-fort des Herbiers, est datée des XIV^e et XV^e s. En position d'entrée de l'église, ce clocher est marqué à l'étage supérieur par ses baies arrondies, fortement accentuées de colonnes engagées et surmontées de chapiteaux. L'étage inférieur est lui doté d'arcatures aveugles, et renforcé par d'élégants contreforts. Le portail d'entrée flamboyant est lui flanqué de deux colonnes, supportant les statues de St Pierre et de St Paul. Le clocher, qui est inscrit au titre des Monuments Historiques depuis le 26 décembre 1927 est ornémenté sur sa façade ouest par un beau portail flamboyant.

L'église Saint-Pierre

Il y a peu d'éléments sur la première église des Herbiers. Son plan en croix va être largement modifié à la fin du XII^e siècle: chaque famille noble de la paroisse, à titre de bienfaitrice, veut avoir en l'église une chapelle familiale. La chapelle de la famille Foucher, devenus par mariage de Guillaume de Fochers avec Basile des Herbiers les premiers seigneurs de la contrée, fut construite au bras du transept nord et existe encore dans l'église actuelle.

Une nouvelle église fut reconstruite au XV^e siècle en style gothique-flamboyant sur les traces et sensiblement les mêmes proportions que l'ancienne église romane. L'imposant clocher a remplacé le clocher primitif de la croisée du transept.

Grande et belle église de style flamboyant,

cette nouvelle église que nous connaissons aujourd'hui comprend trois nefs avec arcs en tiers-point et voûtes ogivales retombant sur des piliers composés (sauf les deux derniers à l'Ouest qui sont cylindriques).

Cette église a subi quelques transformations au fil des siècles. En effet, plusieurs autres chapelles familiales furent construites le long de la nef au XV^e et XVII^e siècle, ce qui donna à l'ensemble la forme d'une croix latine. L'un des Foucher sire de l'Esmenruère fit construire dans une aile de l'église actuelle des Herbiers la chapelle dite de l'Esmenruère, qui existe encore aujourd'hui touchant la cour de la Mission.

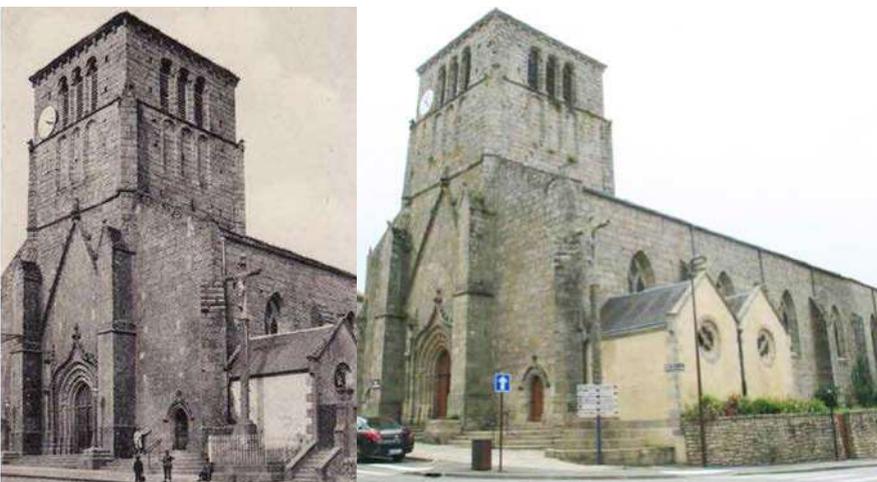
La toiture de l'église du XV^e siècle fut incendiée lors des Guerres de Vendée (XVIII^e), puis reconstruite beaucoup plus basse, comme le montre la trace sur le mur arrière du clocher.

Au XVII^e siècle, les dimensions de l'église furent jugées insuffisantes et l'on édifia une deuxième nef à droite de la première (la date de l'agrandissement a pu être définie grâce aux armoiries des Jourdain de Villiers, trois fois gravées aux clefs de voûte).

Au XIX^e siècle, un collatéral nord fut ajouté en 1841-1844 par Lucien Brossard, curé des Herbiers. En 1855, il allongea le chœur et les nefs nord et sud par une travée supplémentaire à l'est.

En 1872, Robert du Botneau, curé des Herbiers de 1868 à 1874, fait recréer le chœur de l'église Saint-Pierre, refaire une partie de la voûte, repeindre l'ensemble, et installer quatre grandes statues polychromes. L'autel principal date de 1875.

Située à l'angle de la rue Saint-Blaise et de la rue Nationale, l'église présente un parvis de petite taille, même si le plan d'alignement de 1840 de la ville des Herbiers a permis une légère respiration urbaine devant sa façade principale.



Carte postale XXe et photographie en 2013 (source : AVAP Les Herbiers - 2014)



Plan d'alignement de 1840 (Source : archives départementales)

Le donjon d'Ardelay

(Les Herbiers)

Le Château d'Ardelay est élevé en bordure d'une voie de communication ancienne et très importante : « le Grand Chemin du Bocage » reliant le Bas-Pays par Chantonay, Mouchamps, Saint-Paul-en-Pareds, à la Loire en passant par Ardelay, les Herbiers et Mortagne. Il est attenant à l'église du bourg d'Ardelay.

Ce château tel que nous apparaît aujourd'hui est le fruit et l'aboutissement de remaniements successifs au fil des siècles :

A l'emplacement du château d'Ardelay s'élevait, à l'origine, une motte castrale entourée de fossés et sur laquelle se dressait un château de bois entouré de palissades (au IXe ou Xe s). Les conclusions des fouilles archéologiques du club archéologique du Puy du Fou montrent qu'il s'agit d'une motte artificielle, élevée en alternant les couches d'argile provenant des fossés creusés autour de cet emplacement, le tout fortement tassé.

Plus tard, au XIe siècle, un château de pierre remplaça l'ancien. Différents aveux indiquent que les fortifications le défendant englobaient également l'église, le cimetière et les servitudes du château, pour former la basse-cour. Ainsi à l'emplacement du parking actuel, entre le château et la maison noble de Beauregard, s'étendait une deuxième enceinte, beaucoup plus grande, renfermant toutes les dépendances et écuries. Comme tout grand château, le château d'Ardelay possédait à l'extérieur de ses fortifications une Prée dite Prée de l'Etang.

A l'intérieur des douves toujours en eau, le mur d'enceinte est la partie la plus ancienne. L'accès au château s'effectue par un pont-levis.

Le donjon construit quelques siècles plus tard, au XVe, remplaça une construction primitive en pierre, accompagné de la construction d'un rempart plus élevé (traces sur le donjon). Ce donjon carré est composé d'une cave, d'un rez-de-chaussée, de deux étages et d'un comble, distribués par un escalier à vis. Chaque salle au sol carrelé comporte une belle cheminée.

Elles sont chacune éclairées par deux fenêtres qui ont toutes été agrandies à une époque plus récente. Celle du rez-de-chaussée comporte dans l'embrasure des « coussièges ».

Les éléments de défense étaient constitués de bretèches et mâchicoulis sur le donjon encore présents sur chaque face, et d'une chambre de tir avec canonnières et meurtrières sous la poterne d'entrée.

Face à l'entrée, le grand corps de logis du XVème siècle profondément remanié au XVIIe siècle, est composé d'un rez-de-chaussée et d'un étage, éclairés par de grandes fenêtres à meneaux. Au milieu de la façade, une tourelle à demi-engagée abrite un escalier à vis et une fontaine dans l'épaisseur du mur de façade. A l'intérieur, de belles cheminées de granit à manteaux droits forment le décor des pièces.

Un autre bâtiment en retour d'équerre relie le logis principal au donjon. Il est composé de deux niveaux, mais plus petit que le logis principal et referme la cour à l'Ouest. Il date du XVIIIe siècle.

Le château fut habité jusque vers 1920 par sa dernière occupante Madame de Bermond d'Auriac (famille Joubert), qui le laissa tomber en ruines, malgré son inscription à l'inventaire des Monuments Historiques en 1927.

Au cours de la seconde guerre mondiale, les troupes allemandes occupent l'édifice et n'hésitent pas à démonter certaines poutres pour s'en servir comme bois de chauffage.

Au décès de Mme de Bermond d'Auriac, le château fut vendu par ses héritiers comme dépendance de la ferme attenante à M. Bremond des Herbiers, qui négligea à son tour l'édifice.

En mai 1964, la toiture du donjon s'effondra.

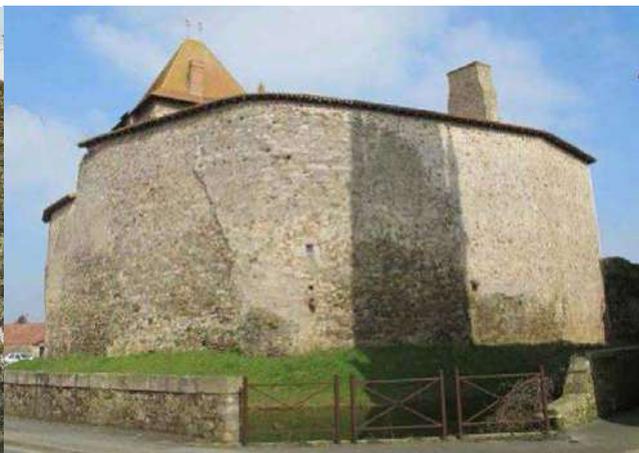
Le château est finalement acquis par la commune des Herbiers le 16 avril 1984. Il fait l'objet de trois campagnes de fouilles archéologiques entreprises par le club archéologique du Puy-du-Fou, suivi d'une importante campagne de restauration de 1985 à 1988.



Carte postale début XXe
(Source : archives départementales)



Après 1964 (toiture effondrée)
(source : AVAP Les Herbiers - 2014)



Ensemble fortifié - 2013
(source : AVAP Les Herbiers - 2014)

Le château du Boistissandeau

(Les Herbiers)

Le château

Le château du Boistissandeau est situé au sud-est de la commune des Herbiers, sur l'ancienne paroisse d'Ardelay.

Il a été fondé par la famille Ollivereau dont on peut suivre la généalogie à partir de 1437.

Sa construction aurait été commencée par René Ollivereau en 1571, vraisemblablement continuée par Claude à la fin du siècle et aurait été terminée au début du siècle suivant vers 1620. On retrouve sur la façade la date de 1575.

En 1674, le château passe aux mains de la famille d'Hillierin et le resta jusqu'en 1850. Son propriétaire le plus illustre fut sans doute Jean-Baptiste Laurent de Hillierin, membre de l'académie des Sciences, ami et collaborateur du grand physicien Réaumur, l'inventeur du thermomètre, hôte fréquent du Boistissandeau, à qui l'on attribue le cadran solaire qui orne la cour de l'actuel château.

Le château se compose d'un corps principal flanqué de deux grosses tours et possède au centre un très bel escalier de granit. La cour d'honneur, fermée par une grille, est formée par deux pavillons perpendiculaires au château dans lesquels se trouvent une chapelle et les communs.

Le château est aujourd'hui couvert d'ardoises mais était jadis couvert en petites tuiles rouges posées en écailles dont les moules ont été retrouvés à la tuilerie du Boistissandeau. La façade sur cour du corps principal est percée de trois fenêtres à meneaux et d'une porte au rez-de-chaussée, de quatre fenêtres au premier étage et de quatre lucarnes à frontons triangulaires dans les combles.

En 1942, les Frères de Saint-Gabriel recherchent un lieu pour héberger les jeunes novices. La comtesse de La Morinière, alors propriétaire du château, offre généreusement les lieux à la congrégation, à la condition qu'elle puisse aussi y loger avec sa fille. Très vite, ils transforment le domaine, agrandissant la chapelle pour construire un Noviciat, puis un Juvénat en 1967. Ils ont également reconstruit et transformé une partie des ailes nord du château en des bâtiments sans intérêt. A partir de 1970, le Boistissandeau devient une maison de repos pour des frères retraités.

Parc et jardins

La beauté du Boistissandeau provient également de son environnement composé d'allées, d'un parc et de jardins. On y accède par une très longue et large allée bordée de hêtres, de chênes et de marronniers. Des allées perpendiculaires ou en diagonales traversent le parc boisé.

En 1746, Jean-Baptiste Laurent d'Hillierin élargit la terrasse existante de la façade arrière et fait dessiner au-dessous, sur une surface d'environ 30 hectares, un parterre à la française, dans le style de « Le Nôtre », encore partiellement en place aujourd'hui.

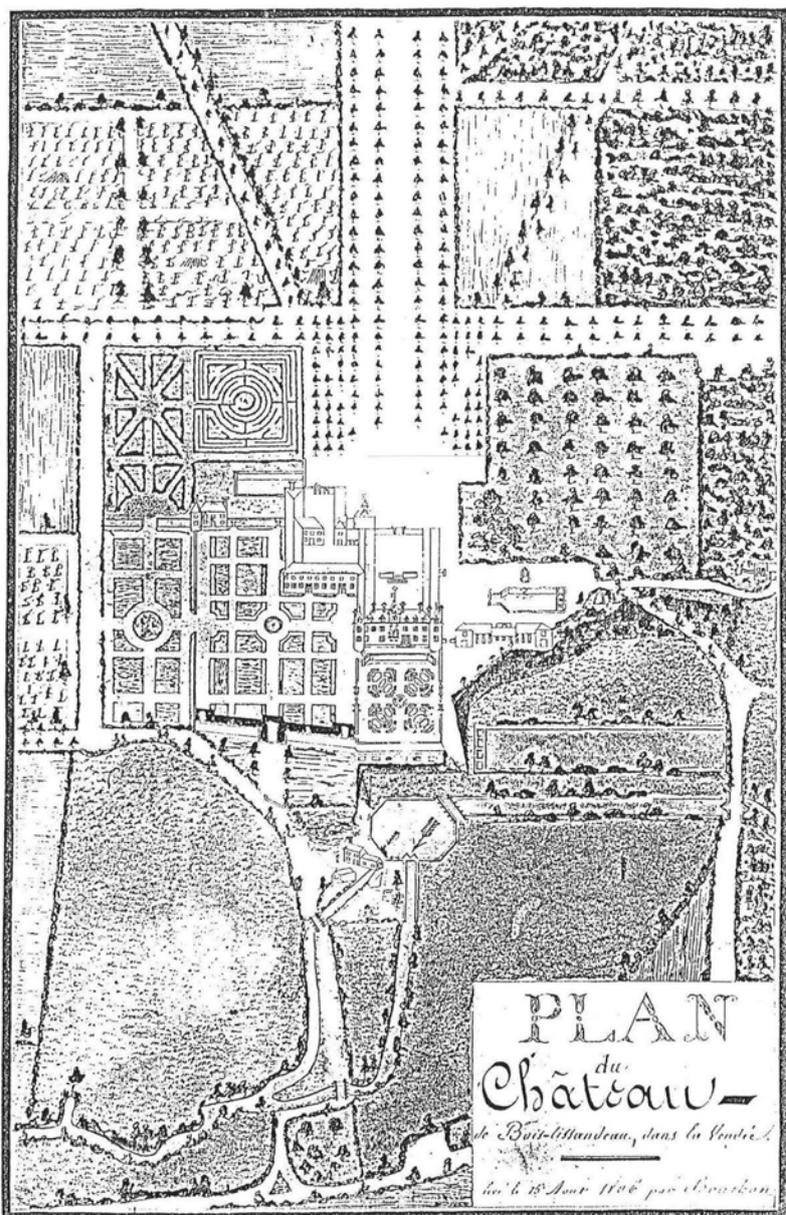
Le château était en effet entouré comme l'atteste des plans du 15 août 1806 de très beaux jardins à la française, composés d'un verger au Nord Est et d'un labyrinthe végétal au Nord-ouest. Ceux-ci ont aujourd'hui disparu. Il ne subsiste que le très grand potager bordé de haies d'ifs soigneusement taillés au Sud-Ouest et le jardin d'agrément à l'arrière du château. Une allée de charmilles sépare le potager d'un verger d'arbustes menés en fuseau.



Carte postale, début XXe
(Source : archives départementales)



Cadastre napoléonien
(source : archives départementales)



Plan du 15 août 1806 - (Source : archives départementales)

Dépendances

Des éléments architecturaux extérieurs au château déjà présents sur le plan de 1806 et sur le cadastre napoléonien sont aussi remarquables : un bassin très profond situé au-dessus de l'aile Nord du château, les vestiges d'anciens communs situés en contrebas de ce bassin, le moulin du Boistissandeau, situé sur le Petit Lay en contrebas du château.

Utilisation actuelle

L'ensemble du château a été acquis par le Conseil Général de Vendée en 2003. Les anciennes orangeries (prolongement de la ferme) qui donnaient sur ce potager, au sud du château, ont aujourd'hui été réhabilitées en maison familiale qui porte le nom de «Marie Claude Mignet», une double structure prévue pour accueillir les personnes handicapées et leurs parents âgés.

Les façades et toitures du château, la cheminée Renaissance se trouvant dans le parloir et le jardin à la française sont protégés au titre de l'inscription à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques depuis le 23 janvier 1958.



Jardins du Boistissandeau - 2013 (source : AVAP Les Herbiers - 2014)



Cheminée Renaissance du Parloir - 2013
(source : AVAP Les Herbiers - 2014)



Jardins du Boistissandeau - allée de hêtres - 2013
(source : AVAP Les Herbiers - 2014)



Bassin et plongeur - 2013
Bâtiments réhabilités et transformés - 2013
(source : AVAP Les Herbiers - 2014)

Le Mont des Alouettes

(Les Herbiers)

Juché au sommet d'un éperon granitique, à 232 mètres, les moulins du Mont des Alouettes sont les témoins d'une activité et d'une histoire fastes.

Des vestiges découverts par A. et L. Rouillon⁽¹⁾ par ramassage de surface ont été datés de l'industrie lithique (paléolithique, mésolithique, néolithique). Ce périmètre archéologique dépasse même les limites actuelles du site classé vers le Nord-Ouest.

La légende dit que le nom « des Alouettes » aurait été donné à ce site car Jules César y aurait établi une légion romaine, dite « de l'Alouette », dont les soldats portaient sur le casque une alouette de bronze aux ailes déployées.

Les moulins

A la différence des moulins pivots du Nord de la France et des moulins cavier de l'Anjou où pour capter le vent, il faut orienter les ailes en faisant tourner tout le corps du moulin, les moulins tour des Alouettes sont constitués d'un corps fixe maçonnés et d'une callote recevant les ailes, mobile.

Les ailes sont formées par deux poutres croisées appelées « Vergues » sur lesquelles sont tendues des toiles de chanvre fixées sur un cadre à échelon. Leurs toits sont couverts de bardeaux.

Les premiers moulins de ce site remontent au XVI^e siècle. Sur les huit moulins existant au XVIII^e siècle, il n'en reste aujourd'hui que trois ; le dernier s'est arrêté en 1919.

Ces trois moulins ont été inscrits au titre des Monuments historiques,

par arrêté du 27 mai 1975.

La commune des Herbiers a remis en état de marche en 1988 l'un d'entre eux ; il fonctionne et anime ce site historique durant la saison touristique.

On a recensé 1700 moulins en Vendée en 1810. Ils étaient beaucoup plus nombreux avant la révolution française. Servant de sémaphores aux armées vendéennes, beaucoup furent détruits par les colonnes infernales.

La chapelle des Alouettes

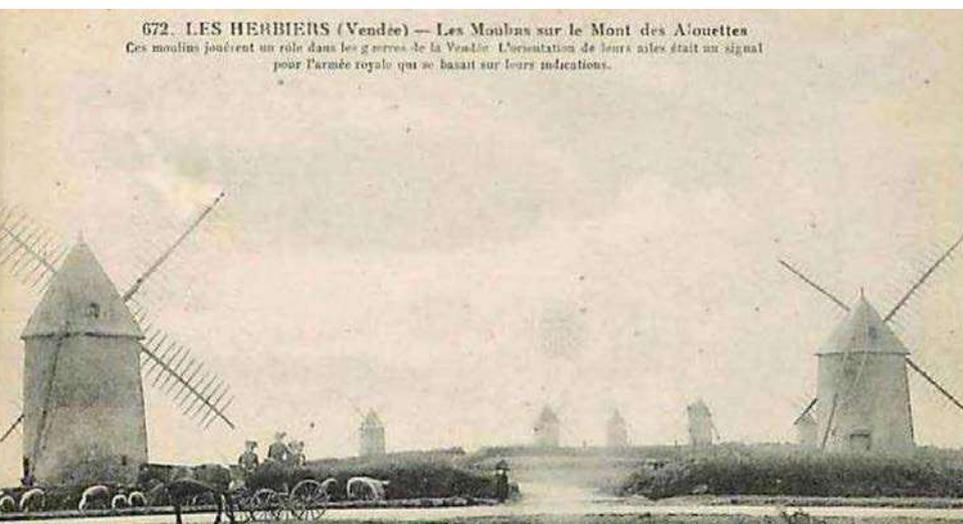
La chapelle est située à proximité des moulins XIX^e siècle. Son édification fut décidée lors du passage le 18 septembre 1823 au Mont des Alouettes de la Duchesse d'Angoulême fille de Louis XVI.

Commencée en 1825, la construction de l'édifice en fut plusieurs fois interrompue, très controversée par les hommes politiques du moment, mais également touchée par la Révolution de 1830. Abandonnée puis peu entretenue, la restauration de la chapelle fut décidée en seconde partie du XX^e siècle et la charpente et la toiture en lames de cuivre ont été réalisées en 1963. Le projet comporte également la mise en place d'un portail à l'intérieur du porche. Des vitraux très sobres ferment les baies intérieures.

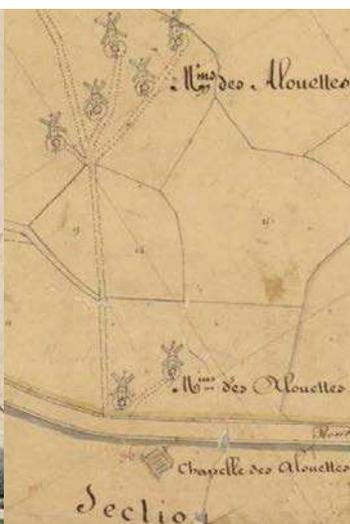
Il s'agit de l'un des tous premiers édifices néo-gothique de France sous Charles X (architecture passéiste, totem de la nostalgie royaliste, monument commémoratif de la monarchie rétablie). D'un point de vue architectural, elle fut publiée dès 1825 comme modèle dans Choix d'édifices publics projetés ou construits en France depuis le commencement du XIX^e siècle de Pierre-Charles Gourlier⁽²⁾.

(1) ROUILLON L., *La région des Herbiers*, S.E.V. 1942-1949, p52-56

(2) GOURLIER P.C., BIET, GRILLON ET FEU TARDIEU, *Choix d'édifices publics projetés et construits en France depuis le commencement au XIX^e siècle*. Volume 1, p.20, L. Colas, Paris, 1825



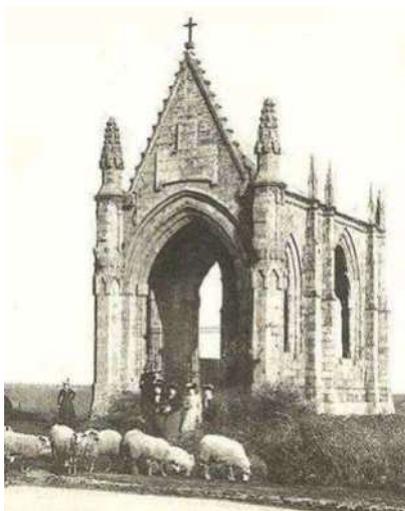
Les moulins du Mont des Alouettes - Carte postale ancienne (Source : archives départementales)



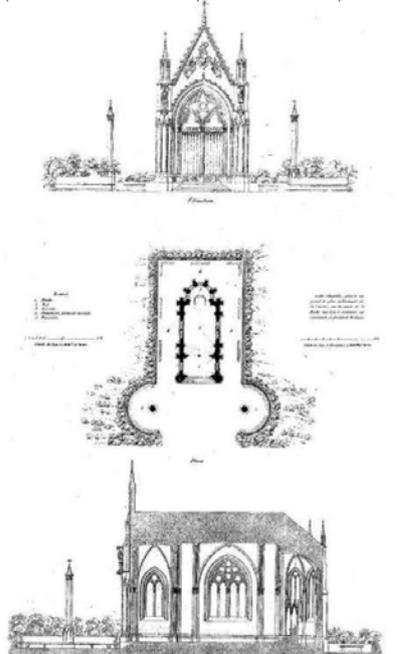
Cadastre napoléonien - 1838 (Source : archives départementales)



Moulin restauré - 2013 (source : AVAP Les Herbiers - 2014)



La chapelle - Carte postale début XXe
(Source : archives départementales)



Choix d'édifices publics - Charles Gourlier - 2013
(source : AVAP Les Herbiers - 2014)

Le site

Le site, traversé par la nationale 160 reliant les Herbiers à Cholet, est l'objet d'un trafic important, élément très perturbateur pour sa pratique pédestre, la chapelle étant séparée des moulins.

Site visible et accessible, il était une destination de promenade très touristique et lieu de pèlerinage au début du XXe s. Un café fut construit à la place d'une petite buvette entre les deux guerres, reconnaissable à sa balustrade en ciment. Devenu restaurant, la position même de cet édifice qui a subi des modifications et des agrandissements successifs est aujourd'hui remise en question, car au cœur d'un site archéologique, naturel et historique très sensible.

La valorisation paysagère et touristique du site du Mont des Alouettes se poursuit par la mise en œuvre de plusieurs actions en cours de réalisation ou d'étude :

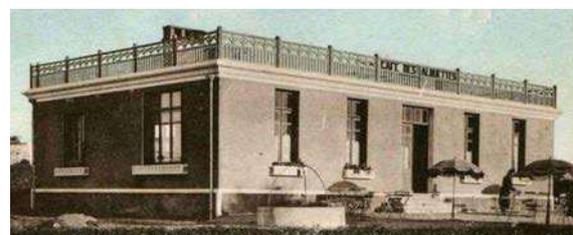
- Les chantiers de restauration et de découverte des moulins par la Ville des Herbiers (animations, parcours touristique, travaux de restauration programmés...),
- La restauration de la ferme de la Maha dans le cadre du développement des itinéraires de découverte des Alouettes,
- La réorganisation du stationnement pour améliorer l'accueil du public (accessibilité, sécurité) et mieux intégrer les aménagements en périphérie du site,
- L'engagement de la Ville des Herbiers pour l'aménagement global du site du Mont des Alouettes dans la cadre d'une réflexion globale, tenant compte à la fois des problématiques de préservation du patrimoine et du paysage, de valorisation touristique et de gestion durable des déplacements et du stationnement.



Chapelle des Alouettes - 2013
(source : AVAP Les Herbiers - 2014)



Intérieur de la chapelle des Alouettes - 2013
(source : AVAP Les Herbiers - 2014)



Café des Alouettes avant extension
(source : AVAP Les Herbiers - 2014)



Café des Alouettes mi-XXe après extension
(source : AVAP Les Herbiers - 2014)



Café des Alouettes 2013
(source : AVAP Les Herbiers - 2014)

Les anciens lavoirs et bains publics

(Les Herbiers)

Cet établissement de « bains et lavoirs publics modèles » a été commandé par la commune des Herbiers en 1853 à l'architecte Ballereau, sous le Second Empire, afin de créer un édifice de bains publics à l'usage gratuit destiné à la classe ouvrière et aux indigents.

Le terrain fut acquis à M. Bordelais, conseiller municipal, en juillet 1854, famille déjà propriétaire du château des Herbiers, voisin et de la vieille tour féodale. En décembre de cette même année, le projet de M. Ballereau était approuvé.

Le budget initial, très modeste, fut rapidement dépassé ce qui entraîna de vives contestations entre la commune et l'architecte. Malgré tout, la construction de cet ensemble fut terminée en 1856. La gestion de cet équipement n'étant pas communale, elle fut assurée par un fermier, qui obtenu un bail à ferme par adjudication à la bougie.

Bâtiment rectangulaire monté de moellons de schiste enduits, le lavoir est divisé en deux niveaux par un bandeau de granit ordonnancé en neuf travées et marquées de part et d'autre de la porte centrale par des baies géminées en plein cintre aux claveaux de brique.

Le rez-de-chaussée était réservé aux Bains-Publics : on y trouvait l'accueil, l'attente, le paiement, les cabines de bains et la chaufferie.

Au niveau de la Maine se trouvait le lavoir de plan rectangulaire entouré d'un portique en bois couvert d'une toiture en ardoise.

A l'étage, les cinq travées du milieu étaient occupées par une loggia, fermée des deux côtés par une claire-voie de bois, qui abritait le séchoir pour la lessive, tendu de fils de

fer, au sol protégé par un tapis de lames de zinc. Il ne reste pratiquement rien des anciennes installations de bains désaffectées en 1972. D'après les devis de l'époque, les bains devaient comporter 9 baignoires de fer plombé avec soupape en cuivre, et deux cuves en cuivre rouge pour l'eau chaude.

Ce bâtiment rouvrit six mois plus tard, en juin 1973 aux frères Rondeau qui installèrent un atelier de mécanique avant de s'implanter en zone artisanale en juillet 1976.

Tombé en désuétude, cet ensemble devait être détruit en 1978 pour être remplacé par l'Hôtel des Postes. Mais à la suite d'une intervention de l'Architecte en Chef des Monuments Historiques (s'occupant alors de l'Abbaye de la Grainetière) qui a su convaincre le maire de l'époque sur la nécessité de préserver ce bâtiment, il fut conservé pour être transformé en centre culturel.

Le lavoir et les anciens bains douches furent inscrits le 6 novembre 1980 et le centre culturel ouvrit fin octobre 1982.



Le lavoir - Carte postale ancienne
(Source : archives départementales)



Bâtiment du lavoir transformé en salles communales - 2013
(source : AVAP Les Herbiers - 2014)

Le château du Bignon

(Les Herbiers)

L'ancien hôtel noble du Bignon est situé sur le cours supérieur de la Grande Maine, dans un cadre de prairies et de bosquets devenu très fragile du fait de la proximité d'une zone industrielle et d'une ville en pleine expansion.

Les premiers aveux du Bignon datent de 1401 ; c'est une des seigneuries les plus anciennes de la région. Le logis fortifié, dont le caractère n'a pas été trop altéré par les transformations du XIXe siècle, est formé d'un ensemble de communs disposés autour d'une cour. On y accède par un porche traversant un beau pavillon décoré de consoles, et timbré aux armes des Brachechiens (armoirie de sable au lion d'argent, couronné et lampassé d'or), antérieur à 1577.

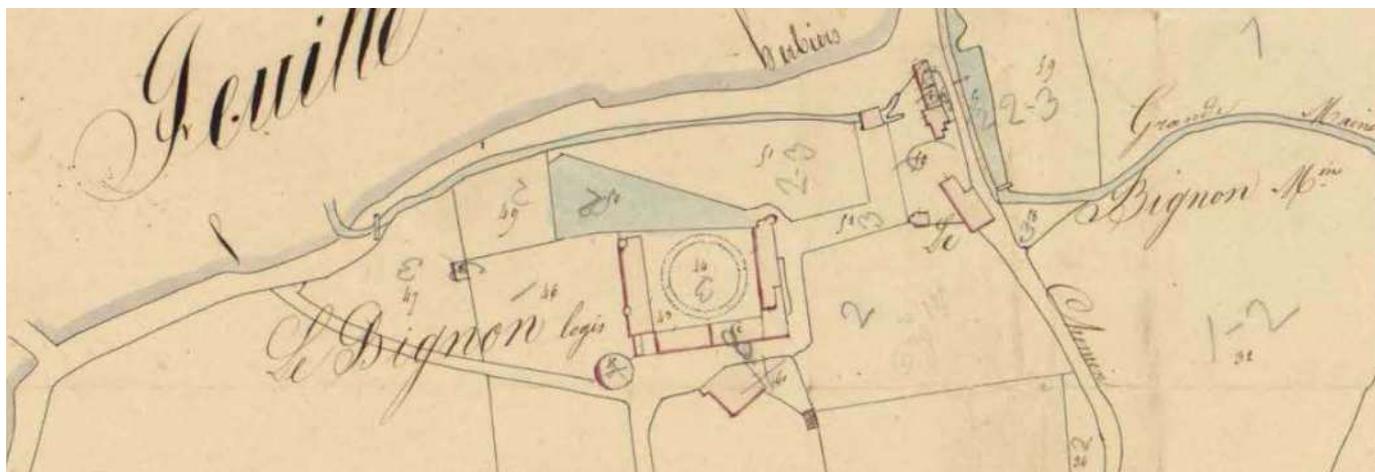
Le bâtiment principal aux toitures d'ardoises est ornementé de deux échauguettes sur sa façade avant et par deux tours à chaque angle de la façade arrière sur jardin. Le plan rectangulaire du corps de ce bâtiment principal est composé d'un escalier droit forme l'axe de deux grandes salles à chaque

étage. Les fenêtres primitives, éléments de l'architecture du XVIe siècle, ont été transformées pour la plupart, ainsi que le grand escalier et la porte d'entrée principale.

Anciennement, la lumière ne pénétrait que par des fenêtres en plein cintre et jumelées, distribuées en trois travées équilibrant le rythme de la façade. Les fenêtres supérieures étaient couronnées d'un fronton classique au-dessus de la corniche de toit.

Le château du Bignon a été inscrit à l'Inventaire des Monuments historiques en 1987. Sont protégés les façades et toitures de l'ensemble des bâtiments à savoir : le corps d'habitation principal, les deux ailes de communs et le pavillon du porche autour de la cour d'honneur, le pavillon du jardin et le lavoir.

Le lavoir-buanderie date du XIXe siècle. Il a été construit près du plan d'eau et se présente sous la forme d'un lavoir couvert accolé à une buanderie abritant deux ponnes (cuves) à buée (terme employé pour la lessive jusqu'au début du XXe siècle). Certains éléments de ce lavoir proviennent de l'abbaye de la Grainetière, à l'époque vendue comme bien national pour servir de carrière de pierres.



Cadastre napoléonien (Source : archives départementales)



Corps d'habitation principal - 2013
(source : AVAP Les Herbiers - 2014)

Lavoir - buanderie sur le plan d'eau - 2013
(source : AVAP Les Herbiers - 2014)

L'église Saint-Pierre de Mouchamps

(Mouchamps)

A l'origine, l'église paroissiale, fondée en 1280, se trouvait près du cimetière catholique, route de Chantonnay. Tombée en ruine elle fut définitivement abandonnée au XVIe siècle. Il n'en reste aucun vestige.

Le seigneur Airaud, probablement un vassal des Lusignan, construisit la forteresse de Mouchamps au XIIe siècle et, dans l'enceinte, une chapelle orientée est-ouest selon l'usage.

A l'origine, elle n'avait pas de bas-côtés et la nef était moins longue. Le chœur, surélevé, recouvrait dans sa partie postérieure une crypte aujourd'hui inaccessible. L'autel était dédié à Sainte-Catherine. La nef ne comportait ni bancs ni chaises, mais le long des murs une maçonnerie de pierre, d'environ cinquante centimètres de hauteur, où pouvaient s'asseoir les infirmes et les gens d'un certain âge. Depuis lors, les assises des premiers murs n'ont pas été modifiées.

C'est Guillaume VII, au XIIIe siècle, qui fit agrandir la chapelle en lui donnant ses bas-côtés, affermis par des contreforts en pierres taillées de granit. Sur la droite, il fit élever un clocher roman ; c'est une tour carrée, à petites fenêtres, sous un toit de tuiles que supportent des figures sculptées dans la pierre. On y accède par un escalier étroit et sombre. Au-dessous des cloches, une voûte de pierre abritait une salle carrée, qui s'ouvrit sur la chapelle par une vaste baie. On y établit un autel dédié à Saint-Jacques et on l'éclaira

par une fenêtre romane face à l'ouest. Sur une pierre des contreforts, face à l'entrée de la cure actuelle, on peut lire une date que le temps a presque effacée, qui pourrait être 1300 ou 1309.

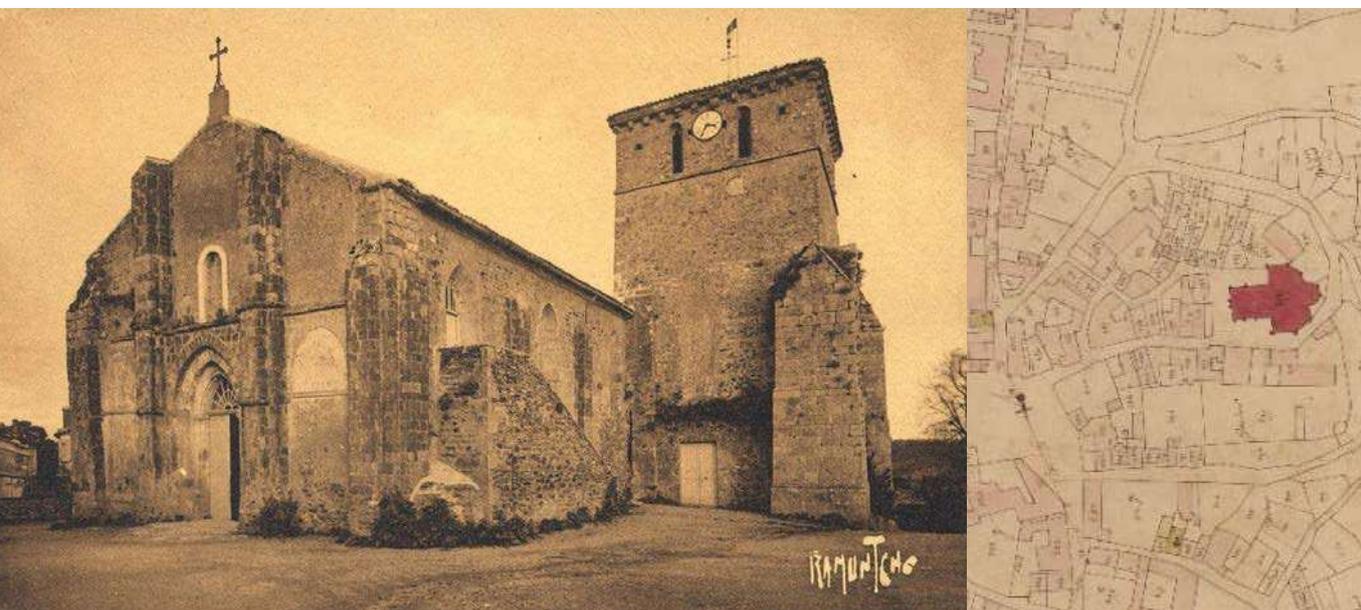
Sur la gauche, Guillaume Larchevêque fit aussi agrandir la chapelle par une salle voûtée de même grandeur, également éclairée par une fenêtre à l'ouest ; et il y ménagea une porte étroite du côté nord. Des contreforts de granit assuraient aussi la solidité de l'ouvrage ; sur une pierre taillée, on peut apercevoir, sculptées du côté ouest, une armoirie difficilement lisible et une croix de Malte.

On s'aperçut bientôt que cette chapelle, dans l'enceinte du château, avec ses fenêtres rares et étroites, manquait de lumière. Au XVe siècle fut ouvert, du côté du midi, un grand vitrail de style flamboyant, qui éclaira tout l'ensemble de la chapelle.

A la même époque, on décida de construire une nef en face du chœur. L'édifice prit alors la forme d'une croix latine. Comme le style ordinaire des églises était désormais gothique, les fenêtres de la nef et la porte d'entrée s'ouvrirent en ogives. On dut ainsi reconstruire dans le même style les vastes ouvertures de la nef sur les bas-côtés.

La chapelle atteignit ainsi la superficie qui est demeurée jusqu'à nos jours. Sa hauteur était de 9,50 m jusqu'à la charpente de la nef. La largeur de la nef atteignait 10,20 m.

Durant les Guerres de Religion, l'église de Mouchamps fait l'objet de luttes incessantes entre catholiques et protestants. Elle est tour à tour occupée par l'une ou l'autre des confessions.



Carte postale ancienne
(Source : archives départementales)

Cadastré napoléonien - 1838
(Source : archives départementales)

Le tombeau de Clémenceau

(Mouchamps)

Né en 1841 à Mouilleron en Pareds, Georges CLEMENCEAU passe son enfance à l'Aubraie à Féole. Médecin, journaliste, homme politique, il est Président du Conseil de 1906 à 1909, puis de 1917 à 1919. L'histoire a retenu son action décisive pour la victoire lors de la Première Guerre Mondiale. En 1929, il a choisi Mouchamps comme dernière demeure. C'est dans le bois du Colombier (ancienne demeure familiale) qu'il repose auprès de son père.

Confirmant la donation faite à la commune de MOUCHAMPS en 1922, Georges CLEMENCEAU adresse le 28 Mars 1929 à son ami Nicolas PIETRI, son testament :

«Ceci est mon testament. Je veux être enterré au Colombier à côté de mon père. Mon corps sera conduit de la maison mortuaire au lieu d'inhumation sans aucun cortège ni cérémonie d'aucune sorte. Aucune ablation ne sera pratiquée. Ni manifestation, ni invitation, ni cérémonie. Autour de la fosse rien qu'une grille de fer sans nom comme pour mon père. Dans mon cercueil, je veux qu'on place ma canne à pommeau de fer qui est de ma jeunesse et le petit coffret recouvert de peau de chèvre qui se trouve au coin gauche de l'étage supérieur de mon armoire à glace. On y laissera le petit livre qui y fut déposé par la main de ma chère maman.

Enfin on y joindra deux petits bouquets de fleurs desséchées qui sont sur la cheminée de la chambre qui donne accès dans le jardin. On mettra le petit bouquet dans l'obus qui contient le grand et tout sera déposé à côté de moi.

Je nomme mon très cher ami Nicolas Piétri mon exécuteur testamentaire en lui adjoignant Me Pounin avocat et mon fils Michel, et je les remercie de la peine que cela pourra leur donner.»

Fait à Paris, le 28 mars 1929. G. CLEMENCEAU



Cartes postales anciennes
(Source : archives départementales)

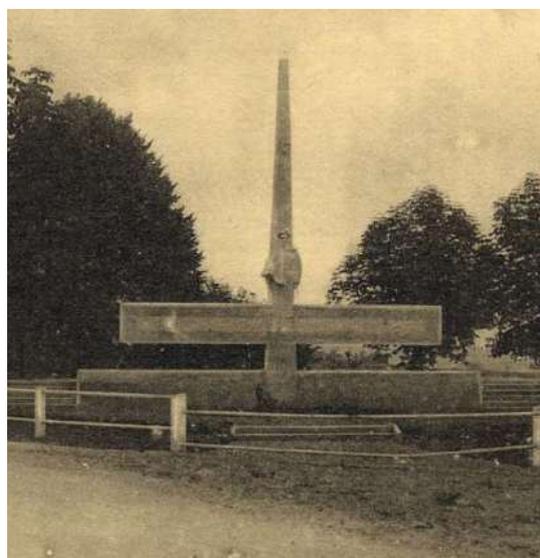
Les abords du tombeau de Clémenceau - 2019

Le monument du commandant Guilbaud

(Mouchamps)

Ce monument construit en 1930, est l'œuvre de deux sculpteurs vendéens : Jean et Joël Martel. Il est érigé pour l'enfant du pays, René Guilbaud, disparu dans les mers polaires. Brillant aviateur, il est placé, cette année-là, au service de l'explorateur norvégien, Amundsen, pour secourir le général Nobile, perdu au pôle Nord. Il part à bord de son hydravion, le Lathan 47, qui s'écrase en mer le 18 juin 1928.

Cette sculpture représente un avion planté dans le sol avec le commandant Guilbaud au centre. Sur les ailes est gravée l'histoire de l'aviateur.



Carte postale ancienne
(Source : archives départementales)

Le Château du Parc Soubise

(Mouchamps)

Ce fut vraisemblablement Hugues de Parthenay et sa femme Valence de Lusignan qui construisirent le premier château du Parc Soubise, au début simple maison de chasse au milieu de la forêt de Vendrennes, à mi-chemin de leur deux châtellenies de Mouchamps et Vendrennes. Puis peu à peu sa descendance abandonna son étroit château de Mouchamps et fit du Parc sa résidence principale.

A l'époque où Henri IV y séjourna le Parc était alors un castel gothique entouré de fortifications et de douves. Il ne reste rien de ce château-fort, démoli sous l'ordre de Richelieu.

Du château reconstruit par Henri de Rohan-Soubise (fils de Catherine de Parthenay et de René II de Rohan), subsiste le bâtiment du cellier et du grenier.

Après avoir appartenu à Jacques Amproux de l'Orme (de 1657 à 1771), la Seigneurie est vendue à un riche armateur de La Rochelle, Pierre Bonfils.

En 1776, son fils, le baron Bonfils, achève la démolition de l'ancien château féodal, dont les tours et les remparts avaient déjà disparu, pour construire un nouveau logis. En 1784, celui-ci n'était pas achevé quand des pertes financières obligent le baron à se défaire de la Seigneurie.



Cadastral napoléonien - 1838
(Source : archives départementales)



Carte postale ancienne
(Source : archives départementales)



Le nouveau propriétaire Charles Augustin de Chabot fait bâtir une chapelle vouée au culte catholique. Elle fut décorée par un stucateur italien du nom de Vescovo et terminée en 1788, moins d'un an avant la prise de la Bastille.

En 1794 la colonne de Lachenay massacre 200 personnes et met le feu au château. Un deuxième incendie a lieu quelques mois plus tard lors d'une embuscade.

Le château, gravement endommagé, est resté dans cet état jusqu'à nos jours: inachevé et figé dans l'instant de cette époque tragique. Les fenêtres béantes laissent apparaître les plafonds éventrés, l'escalier n'est plus qu'une rampe branlante et les hautes pièces tiennent lieu de débarras.

Les colonnes italiennes de l'entrée principale sont colonisées par le lierre, mais sa façade régulière reste imposante avec ses ouvertures répétitives. Elle est couronnée par une balustrade.

Après la pacification de la Vendée, le fils de Charles-Augustin, Constantin-Joseph de Chabot, émigré, revint à Mouchamps et racheta les domaines de la famille sur les Biens Nationaux.

De l'ancien château des Parthenay, seuls subsistent deux bâtiments à vocation agricole : Une grange couverte en tuile canal reprise au début du XIXe siècle et une écurie, (caves et grenier à l'étage) couverte en ardoise.

Cette dernière dépendance est maçonnée en pierre avec un appareillage des ouvertures et des chaînes d'angles caractéristiques du XVIIIe siècle. Le rez-de chaussée est voûté pour supporter les lourdes charges de l'étage. On accède au grenier par un escalier extérieur en pierre couvert.

La charpente de cet édifice est un ouvrage remarquable. Elle est réalisée en châtaignier et est constituée de chevrons formant fermes, contreventés par des croix de Saint-André sur les rampants et dans l'axe du faîtage. La réalisation d'entrants retroussés renforcés par des jambettes obliques permettait de dégager un maximum d'espace utile en lui donnant un aspect de charpente appelé communément en «coque de bateau renversé». Ces chevrons étaient reliés entre-eux dans le sens longitudinal par des liernes placées sur les entrants retroussés, eux-mêmes reliés au faîtage par des croix de Saint-André. Des poutres formant des travées ont, semble-t-il, été rajoutées ultérieurement pour maintenir les murs des poussées latérales.



Les communs du château - 2019



*Carte postale ancienne, le château XIXe et l'étang
(Source : archives départementales)*

1.6.2 LES ÉDIFICES D'INTÉRÊT ARCHITECTURAL ET PATRIMONIAL

En dehors des édifices protégés au titre des Monuments historiques, bien d'autres édifices présentent un grand intérêt architectural ou patrimonial.

Les châteaux

Le château Bousseau des Herbiers - la seigneurie (Les Herbiers)

La plus ancienne mention de la Seigneurie des Herbiers remonte à 1147. On y apprend que Guillaume II, chevalier et seigneur de la Sauzaie s'est marié avec Basilie des Herbiers et obtint par cette alliance la Seigneurie des Herbiers.

Quelques éléments indiquent que des fortifications entouraient le château des Herbiers, bien qu'aujourd'hui, ces anciens murs soient difficilement visibles : le nom de la place des « Remparts » sous-entend l'existence ancienne de fortifications, et le Flohic du patrimoine des communes de Vendée ⁽¹⁾ affirme que cet édifice était isolé par des fossés et des murailles. Le domaine aurait englobé au Moyen-âge des bourgs féodaux, l'église, le château et quelques maisons. En 1621, une ordonnance de Nantes aurait décrété que les fortifications du château devaient être rasées et démantelées. L'ordre aurait été exécuté en 1626.

Le donjon primitif de ce château était à l'emplacement de ce qui est utilisé aujourd'hui

comme centre social. Des traces de cette architecture militaire d'époque romane sont encore visibles comme la porte d'entrée située au premier étage et des meurtrières. Sur le dessin de Meliand (1822) (voir-ci dessous), on y voit l'ancienne toiture à quatre pans. Une lithogravure du XIXe du comte de Montbail permet de mieux imaginer l'importance et les caractéristiques de ce donjon. Il a été transformé au cours des siècles comme le témoignent les différents styles d'ouvertures (fenêtres à meneaux et coussièges sur le pignon Ouest, ouverture XVIIIe sur les façades Nord et Sud).

Dans cette forteresse, se tint un conseil de guerre des armées vendéennes le 9 décembre 1793. Elle fut brûlée en même temps que le bourg en 1794.

Vers 1850, elle fut transformée en habitation par les familles Bordelais puis Bousseau. Depuis ce château est également appelé « Château Bousseau ».

La tour attenante de la fin du XIIIe ou du début du XIVème siècle a été adjointe au donjon et faisait partie d'un ensemble défensif détruit à la révolution. Elle était reliée au donjon par une autre petite tour à l'intérieur de laquelle on avait ménagé un escalier circulaire. Des ouvertures au 2e étage permettaient de communiquer d'un bâtiment à l'autre. Disposée sans aucun doute à l'entrée de ce dispositif défensif, elle comportait deux grandes ouvertures : l'une avait une herse, l'autre un grand portail à 2 battants.

Un cliché du début du siècle décrit cette tour carrée attenante au château comme une ancienne prison d'état (voir ci-dessous). Elle s'est écroulée le 17 février 1981 mais a aussitôt été restaurée à l'identique. La tour carrée a été achetée en 1980 par la ville, en même temps que la maison de la famille Bousseau.

(1) Patrimoine des communes de Vendée, édition Flohic



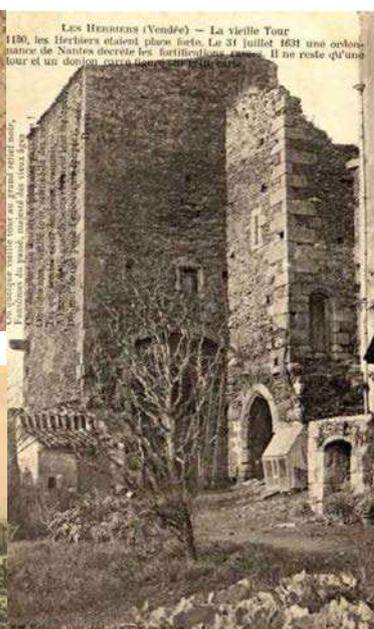
Cadastral napoléonien (Source : archives départementales)



Meliand, 1822 (source : AVAP Les Herbiers - 2014)



Gravure du comte de Montbail, mi-XIXe (source : AVAP Les Herbiers - 2014)



Carte postale, début XXe (Source : archives départementales)



2013 (source : AVAP Les Herbiers - 2014)

Château de l'Etendue (Les Herbiers)

L'Etendue était autrefois une terre considérable, et qui, fait curieux du point de vue féodal, relevait de plusieurs Seigneuries. En effet, une partie de l'Etendue relevait de la seigneurie du Landreau.

Les premiers Seigneurs connus de l'Etendue au XI^e siècle avaient sans doute leur château au bourg des Herbiers.

Dans un aveu du 6 aout 1611, rendu aux Herbiers, ce petit fief est désigné comme suit : « ..., sa maison des Herbiers où était autrefois le pressoir des Seigneurs de l'Etendue, et l'autre maison tenant en icelle, le tout enfermé de murailles, lesquelles choses sont sises au bourg des Herbiers... lesquelles choses contiennent en emplacement une boisselée de jardin, et tiennent d'une part à la Grande Rue descendant de l'Eglise des Herbiers, à la Halle du dit lieu, d'autre à la place ou chemin tendant de la dite église au château du dit lieu, d'autre au bout de l'éperon qui est au-devant la grande porte du dit château, une petite ruelle entre deux, et d'autre aux maisons Gourraud et de la Roze ».

Le château de l'Etendue à l'emplacement actuel n'avait à l'origine aucune fortification: c'était un simple hébergement au XIV^e siècle, puis un hôtel noble au XV^e siècle. Ce n'est qu'en 1622 qu'un des Herbiers-l'Etendue obtint de son beau-père Seigneur châtelain des Herbiers, le droit honorifique de forteresse en son château de l'Etendue, avec canonnières, pont-levis et mâchicoulis.

La famille des Herbiers – l'Etendue occupant ces lieux, a fourni une pléiade d'officiers à la marine royale. L'un d'eux, l'amiral Henri-François des Herbiers l'Etendue (1680-1750), chef d'escadre, fut très célèbre par ses exploits militaires contre les anglais.

Au XX^e s, la comtesse de Bermond fit don



Les ruines du château en 2013
(source : AVAP Les Herbiers - 2014)



Cadastre napoléonien
(Source : archives départementales)

(août 1945) de la propriété de l'Etendue au diocèse de Luçon pour en faire un petit séminaire transformé depuis en lycée. Les dépendances et les ruines ont ensuite été cédées à la Ville et à la communauté de communes En face, une très longue allée cavalière, autrefois plantée de plusieurs rangées d'arbres, conduit droit à Ardelay.

De chaque côté, les communs plus anciens que le château, portent des dates, tel le portail de l'orangerie sur lequel on lit : 1757. En face, un autre grand porche est surmonté des armoiries d'un des Herbiers – l'Etendue, entourées du collier d'un ordre. Dans une autre cour, un beau palâtre du XV^e siècle.

A gauche du château, une allée conduit vers les Herbiers, et à droite, une autre se dirige vers une sorte de kiosque. C'est Louis des Herbiers, seigneur de l'Etendue qui le fit construire pour sa femme, Diane du Plantis du Landreau, épousée en 1613, ce joli kiosque qu'on appelle parfois la volière. Sur l'un des pylônes de granit, il mit les armoiries de sa femme et sur l'autre, les siennes. Selon Jean Lagniau (1), ce kiosque était autrefois couvert de tuiles. Les pinacles en pointes de diamant au sommet des piles se sont effondrés au début du XX^e siècle.

La stèle de la Demoiselle, située rue de la Demoiselle marquait l'angle de l'enceinte du domaine, présente les armoiries de messire Charles des Herbiers, chevalier seigneur de l'Etendue, et de son épouse, Marie d'Escoubleau de Sourdis.

Ce petit monument est construit par ces deux personnages pour rappeler leur mariage en 1644. Le tout est surmonté d'une colonne comtale et la niche centrale aurait été recouverte d'une plaque de marbre brisée à la Révolution.

Le site de l'Etendue est aujourd'hui très altéré. Si les dépendances du château, ont retrouvé vie (occupation des lieux par des services publics), du vieux château, il ne reste qu'un grand corps de logis entièrement ruiné (incendié en 1794), situé dans un vaste quadrilatère entouré de douves. La végétation qui envahit les ruines du château donne au site un caractère pittoresque et romantique.

La lecture de l'ancien axe Etendue-Ardelay est encore visible mais l'ensemble du site a subi un important grignotage urbain : jardins familiaux, terrain de rugby, piste d'entraînement.

(1) LAGNIAU J., L'Etendue, S.E.V. 1950 p.52-59, 1951-1953 p. 71-84 ; Seigneuries de l'Etendue, les Herbiers, ses châtelainies, ses seigneuries et ses fiefs nobles, S.E.V. 1942-1949 p.57-72



Vestiges des piliers marquant l'ancien axe l'Etendue - Ardelay 2013 (source : AVAP Les Herbiers - 2014)

Vestiges de la volière - 2013 (source : AVAP Les Herbiers - 2014)

Le château et le parc du

Landreau (Les Herbiers)

Histoire du Château

Ce château se situe au nord du bourg des Herbiers, au pied du Mont des Alouettes. Le Landreau relevait féodalement de la châtellenie des Herbiers qui, elle, en reportait l'hommage à Mortagne. Il fut construit à l'intersection de deux voies de communication dessinées sur la carte de Cassini (fin XVIIe) : au sud le chemin des Herbiers à Châtillon via le Puy du fou dénommé le chemin du Courrier et à l'ouest, le chemin des Herbiers à Mortagne dénommé le Grand Chemin. Cette même carte indique que l'entrée du domaine ne se faisait pas au sud, comme aujourd'hui, mais bien à l'ouest en haut de la rue de la Fontaine du Jeu (chemin bordé d'arbres).

L'importante seigneurie du Landreau a ensuite appartenu à la famille Ancelon puis aux Rouhault pendant plus de deux siècles (XV, XVIe siècles). Le plus célèbre d'entre eux fut Chartes Rouhault, lieutenant du Roi au gouvernement du Bas-Poitou, vice-amiral de France, qui se caractérisa par la rapidité de sa fortune et son acharnement farouche de protestant (1560-1569). Puis il devint un catholique intransigeant (1569-1590). Par mariages, le château passe aux mains de la famille Planthis puis aux mains de la famille Joubert.

Le château du Landreau fut vendu comme bien national à la Révolution à Ageron puis incendié en 1794 par la colonne infernale du général Amey.

Un membre de la famille Joubert se rendit célèbre durant la guerre de Vendée, Eugène-Marie de Joubert du Landreau. Il racheta le château après la Révolution et en fit don après sa mort à son neveu Gaston-Marie. Le fils de ce dernier n'ayant pas d'héritier, le château revint à sa sœur Antoinette de Joubert du Landreau

(mariée à Jean Comte de Bermond d'Auriac), qui le légua à sa mort à l'Evêché de Luçon en 1945. C'est ainsi qu'aujourd'hui, le site de l'ancien château du Landreau est une maison de repos pour les prêtres âgés du diocèse de Luçon.

Description du site

Le vieux château du Landreau a presque entièrement disparu. On lit encore un plan carré ceint de douves (correspondant aux carrés en île) et flanqué d'une tour à chaque angle. Les bâtiments formaient trois côtés d'un quadrilatère et le quatrième présentait une galerie épaisse trouée d'arcades basses en granit, probablement construite sous Louis XII (1498 - 1515) et dont les ruines existent encore (une partie s'est écroulée en 1966). Une tourelle d'escalier en briques flanquait chacune des deux tours (S-O et N-E) en ruines.

L'aile du château que nous connaissons aujourd'hui fut reconstruite vers 1840 avec les pierres du château ruiné.

Le couple Bermond d'Auriac va ensuite réaliser de gros travaux, modifiant ainsi la lecture de l'ancien château. Il va combler la douve sud entre le château et la tour d'angle principale sud-ouest pour construire un nouveau bâtiment néo-gothique reliant la tour au château. Cette tour sera surélevée en 1914, flanquée d'une souche de cheminée monumentale et d'un lanteron. Seules les deux bretèches sur machicoulis sont les témoins extérieurs de l'aspect défensif de cette tour.

Les dépendances du château (anciennes selleries, écuries et granges) ont également été construites par les Bermond d'Auriac à la fin de XIXe siècle.

La chapelle qui tombait en ruine a été reconstruite en 1865 au même emplacement pour accueillir le tombeau d'Eugène-Marie de Joubert du Landreau dans la crypte. Les deux blasons gravés au-dessus de la chapelle représentent à gauche, les Joubert du Landreau « d'azur à 3 molettes d'éperon



Cadastre napoléonien - 1838 (Source : archives départementales)

d'or posés deux et une », à droite, les de Romans, une famille alliée. Antoinette et Jean de Bermond d'Auriac sont également enterrés dans la crypte de la chapelle.

Le mur de clôture ceinturant le parc est encore en grande partie en place (il s'agissait d'une haute muraille bien visible sur la carte de Cassini). Si au nord il est encore bien lisible, flanqué de ses deux tourelles défensives aux toitures en tuiles d'écailles, il a été au sud (le long de la rue du Puits et des Pierres Fortes) bien transformé, offrant une entrée à chaque pavillon venu se greffer dans l'ancien parc, suite à la vente de parcelles de l'Evêché à des propriétaires privés.

Une troisième tourelle défensive située à l'intérieur du domaine (aujourd'hui accolée à l'extension de la maison de repos) présente un petit percement arrondi dans son soubassement qui n'est autre qu'un emplacement de tir. Cela signifie que le château était fortifié et que cette tourelle était située à l'extrémité du domaine.

Le parc, composé de boisements et de prairies a pu conserver sa configuration initiale malgré quelques amputations urbaines du XXe siècle. Sa situation proche du centre-ville est un réel

atout ; en bordure nord de la ville, il constitue un écrin de verdure de qualité et de proximité.

La grotte de Lourdes est érigée par la comtesse de Bremond en 1921, près de l'ancienne entrée Ouest, fermée actuellement par une grille monumentale.

La création d'une maison de retraite dans le château a pu donner une dimension sociale au site, les travaux de restauration et d'agrandissement de l'Evêché de Luçon (1940 et 1980) ont réellement dénaturé le site de l'ancien château du Landreau : la vente de la lisière sud à des propriétaires privés, le comblement de la douve sud-ouest, la tourelle restaurée et couverte d'ardoises (alors que les autres tourelles ancienne présentent des tuiles écailles), l'abandon des ruines de l'ancien château qui présentent un caractère archéologique et historique, l'extension importante des bâtiments vers l'ouest, etc.

Ce site mérite une protection rigoureuse, afin de préserver les vestiges d'un lieu de prestige, à la fois défensif (fortifications du Bas-Moyen-âge) et d'agrément (parc et carrés en île de la Renaissance).



Vestiges de la tour, chapelle - 2013
(source : AVAP Les Herbiers - 2014)



Le parc - 2013 (source : AVAP Les Herbiers - 2014)



Vestiges de la galerie - 2013
(source : AVAP Les Herbiers - 2014)



Carte postale fin XIXe (avant les travaux d'extension)
(Source : archives départementales)



Carte postale mi-XXe (après les travaux d'extension)
(Source : archives départementales)

La Guimenière (Mouchamps)

Au XVI^e siècle le manoir de la Guimenière appartenait à un seigneur dépendant de la toute puissante famille Partenay l'Archevêque.

Il fut acheté au tout début du XVII^e siècle par le sieur Béjarry, qui y installa un fermier-intendant.

Le 13 avril 1689, la Guimenière passa aux mains de la marquise de Maillac qui le possédera jusqu'en 1708.

Il fut ensuite la propriété de la famille Trudaine dont les derniers représentants périrent sur l'échafaud révolutionnaire. Les biens (une maison de maître et ses dépendances, avec six belles métairies) sont dispersés entre divers acquéreurs et héritiers à partir de 1800.

Le château de la Guimenière a probablement été fondé à l'époque où l'on édifiait les forteresses de Mouchamps et du Parc mais l'ensemble a été reconstruit et fortement remanié au cours des siècles.

Il comprend actuellement deux corps de logis face à face. L'un d'eux est prolongé par une tour d'angle circulaire et une douve protégée sa face extérieure.

Plusieurs indices montrent que la construction était à l'origine plus importante.

Le cadastre de 1838 indique que des bâtiments aujourd'hui disparus, refermaient la cour à l'est et à l'ouest.

Des chaînes d'angles et des traces d'arrachements, attestent également de prolongements de maçonneries au nord et à l'est.

Il est probable que la forteresse comprenait plusieurs tours d'angle et qu'elle était construite sur un plan quadrangulaire.

L'examen des maçonneries révèle des appareillages médiévaux. De cette période subsistent la tour d'angle, des pans de murs, quelques pierres de jambages à gorges en granit.

Une reprise profonde a eu lieu au XVI^e siècle. Elle s'explique par des traces d'incendie. La fragmentation des parements intérieurs et extérieurs (en partie haute) montre qu'il fut particulièrement violent.

Une partie du château est donc reconstruite à cette époque ; les percements sont modifiés. Le bâtiment nord est transformé en logis avec de grandes fenêtres, une porte ouvragée, tandis que le bâtiment sud garde son aspect défensif et ses petites ouvertures. Il sert probablement de dépendance.

Puis l'édifice subit à nouveau des transformations aux XVIII^e et XIX^e siècles. L'ensemble est arasé et reçoit des toitures à faibles pentes couvertes en tige de botte. La transformation des baies XVI^e de l'étage du logis rend compte de cette diminution de hauteur (d'environ 1 m.). Le linteau des baies a en effet été rabaissé d'une assise et la traverse a été supprimée pour recevoir une menuiserie toute hauteur.

Le bâtiment sud a subi des transformations dans les années 80. Des bâtiments annexes ont été supprimés, dégagant la cour et des ouvertures modifiées.



Cadastral napoléonien
(Source : archives départementales)



La Guimenière - 2019

Le Colombier (Mouchamps)

Au XVII^e siècle cette seigneurie appartenait à la famille du Verdier. Puis, à partir de la fin du XVIII^e siècle, le château du Colombier a appartenu à la famille de Georges Clémenteau, dont certains membres ont eu un rôle actif à la Révolution et dans le conseil municipal. L'homme d'Etat est enterré dans la propriété du château.

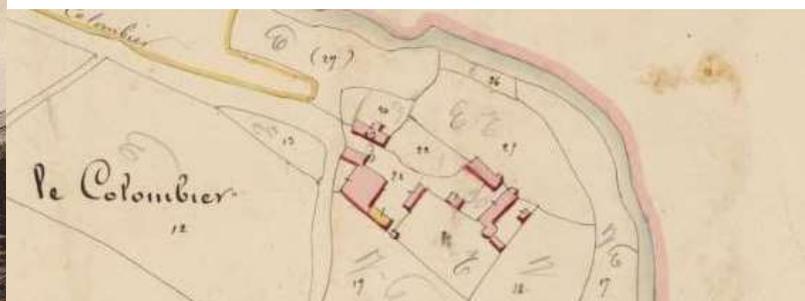
Le château du Colombier est une construction massive, sur base rectangulaire, munie

d'une tour d'angle et de deux poivrières.

L'origine de sa construction remonte probablement au XIV^e siècle. Des éléments de cette époque subsistent : chaînes d'angles, mâchicoulis des poivrières, structure générale du bâtiment. Cependant, des baies ont été repercées à diverses époques, en fonction des besoins (fin XVI^e, début XVII^e, puis XIX^e). L'ensemble a été fortement remanié au XIX^e, tout en conservant un aspect médiéval. La toiture pentue de tuile en écaille subsiste en partie sur la tourelle et l'une des poivrières mais elle a progressivement été remplacée par la tige de botte et l'ardoise.



Le Colombier - Carte postale ancienne
(Source : archives départementales)



Cadastré napoléonien
(Source : archives départementales)

La Bonnière (Mouchamps)

Le château de la Bonnière est caractéristique du style Napoléon III (ferme et dépendances comprises).

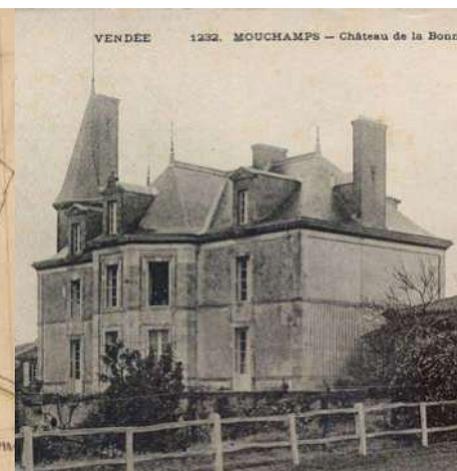
Le corps principal rectangulaire comprend deux niveaux + combles. Il est flanqué d'une tourelle de base tronconique. Côté jardin, la façade comporte un avant corps central.

La cour principale est fermée par une grille et délimitée par des dépendances plus anciennes.

Le parc possède de nombreux arbres remarquables comme les deux pins parasols qui marquent, de leur silhouette caractéristique, l'entrée du hameau.



Cadastré napoléonien
(Source : archives départementales)



Carte postale ancienne
(Source : archives départementales)

La Bobinière (Mouchamps)

Cette propriété appartenait à la famille de la Douespe (Jacques-Louis, puis Jacques de la Douespe, Maire de Mouchamps à la fin du XVIII^e siècle et administrateur du département à la Révolution). Le château et d'importantes dépendances sont construits entre 1892 et 1901 mais il est probable que l'origine de l'implantation remonte au XVI-XVII^e siècles avec l'arrivée des Deladouespe, apothicaire des Parthenay.

La propriété boisée s'étend sur le versant ouest du vallon de la Guimènière.



Cadastré napoléonien
(Source : archives départementales)



Carte postale ancienne
(Source : archives départementales)

Logis, manoirs et fermes isolées

L'Ementruère (Les Herbiers)

Le logis de « l'Ementruère » est situé en bordure de l'ancienne route de la Gaubretière aux Herbiers, près de la croix de la Guillaumière.

Le premier hostel noble de l'Ementruère, construit par la famille Foucher châtelains des Herbiers, relevait féodalement du Puy du Fou et en partie du fief de Tréhan. La première mention de l'Ementruère date de 1198, dans un acte de 1282 qualifiant l'édifice d'« houstel noble », donc château sans fortifications, ni privilèges féodaux.

On y accédait par une grande porte charretière aujourd'hui disparue et par une porte piétonnière attenante encore debout.

Le long corps de logis à étage du XVI^e siècle ferme la cour du Nord-ouest. Il était composé de belles salles d'habitation éclairées par des fenêtres à meneaux comportant

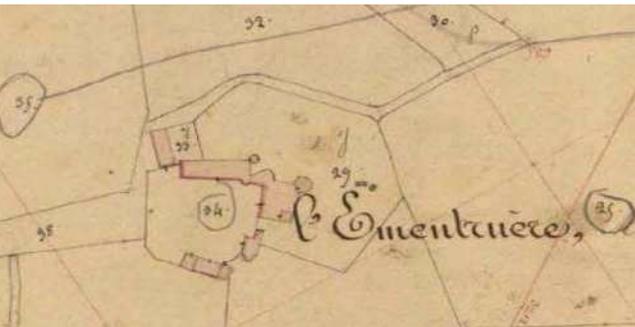
dans l'embrasure des coussièges.

Le logis principal du XV^e siècle en retour d'équerre est situé dans l'angle Nord Est. On y accédait par une belle porte à grande arcade lancéolée, flanquée de pinacles. A l'intérieur, un escalier à vis de granit conduit à l'étage.

Dans ce qui fut la salle principale au rez-de-chaussée le décor est assuré par une magnifique cheminée datant du début XV^e au manteau sculpté de feuillages et d'une grande fleur de lys en son centre (à défaut de l'armoire des Foucher).

Deux tours tronquées occupent l'angle du logis. Sur le linteau en accolades de l'une des portes est sculpté le lion Léopard des Fouchers, ses constructeurs.

Au XX^e, l'hôtel noble est transformé en siège d'exploitation agricole, divisé en plusieurs parcelles, avant d'être laissé en ruines. A la fin du XX^e siècle, l'ancien logis de l'Ementruère était dans un état de délabrement très avancé. Il a été restauré par ses nouveaux propriétaires.



Cadastral napoléonien
(Source : archives départementales)



L'Ementruère - 2013 (source : AVAP Les Herbiers - 2014)

La Basse Martinière (Les Herbiers)

Le logis de la Martinière d'aujourd'hui entouré de douves, doit être postérieur à la Révolution, bien qu'il conserve encore quelques parties anciennes.

Les premiers Seigneurs connus sont les Boëxon en 1396 qui posséderont plus tard la moitié de la châtellenie des Herbiers.

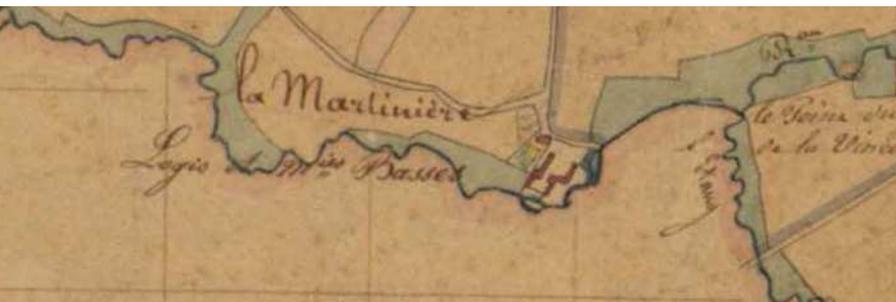
Le logis de la Martinière (appelé logis des Martinières Basses sur le cadastre napoléonien) est composé d'un ensemble de bâtiments XVIII^eme accolés les uns aux autres. Ce qui semble être l'immeuble le plus ancien

est situé sur le côté Ouest de la cour. Une aile lui a été rajoutée perpendiculairement fermant la cour au Sud. La date de 1779 est inscrite sur le linteau de la porte d'entrée.

Les ouvertures aux encadrements droits en granit sont disposées très régulièrement de part et d'autre des portes d'entrée.

La toiture en tuile canal et à croupe est surmontée de très belles souches de cheminées de briques.

La dépendance fait face au logis. Des petites fenêtres en plein cintre dont deux sont jumelées éclairent le grenier.



Cadastral napoléonien
(Source : archives départementales)



La basse Martinière - 2013 (source : AVAP Les Herbiers - 2014)

Le Châtelier (Les Herbiers)

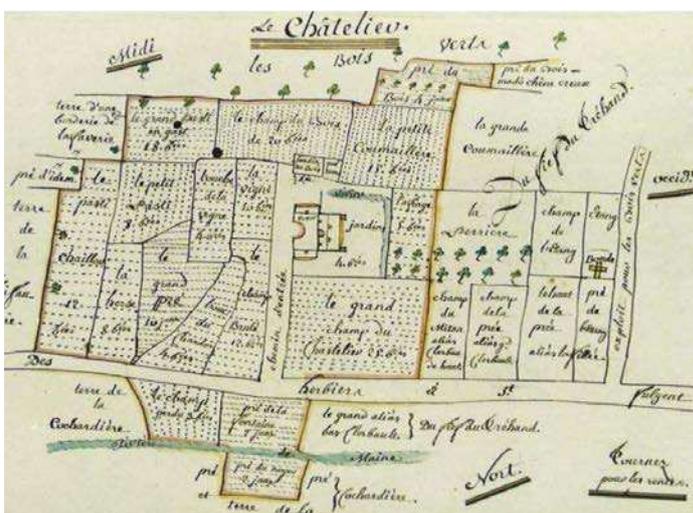
Situé près de la forêt des Bois Verts, le Châtelier a peut-être été un site gallo-romain avant de devenir une Seigneurie avec maison noble.

La première famille connue qui posséda le Châtelier est la famille Coillard, dont un de ses membres rendit aveu en 1396 au Seigneur de la Sauzaye.

L'ensemble du château a été reconstruit au XVIIe, conservant quelques éléments anciens : une cheminée XVIIe de l'aile Nord,

l'arquebusière située près de la porte principale et quatre morceaux venant probablement d'une balustrade qui sert de base au portail d'entrée. Les bâtiments actuels forment une vaste cour carrée, fermée par un beau portail de style XVIIe s. Ce portail d'entrée est composé d'une porte charretière et d'une porte piétonne à balustres. L'entrée piétonne est surmontée d'un blason aux armoiries effacées.

La maison à deux niveaux est disposée au fond de la cour. Des communs ferment les deux autres côtés.



Cartulaire du Châtelier - 1789
(source archives commune des Herbiers)



Le Châtelier - 2013 (source : AVAP Les Herbiers - 2014)

Les Aubretières (Les Herbiers)

La Gentilhommière construite par Charles Buet Sénéchal de la Chatellenie de Saint-Paul-en-Pareds, relevait de la Baronnerie d'Ardelay.

Elle est formée d'un ensemble de bâtiments disposés autour d'une grande cour. L'accès se fait par un grand porche avec voûte en plein cintre dont la clef est sculptée des armes des propriétaires et de la date de 1677.

Il est accolé d'un petit porche piétonnier.

Le logis est situé au fond de la cour à gauche et est composé d'un grand corps de bâtiment encadré de deux pavillons carrés.

La porte qui est datée de 1666, donne dans un vestibule où un grand escalier de pierre dessert l'étage et des salles de part et d'autre. Un linteau d'une porte intérieure porte l'inscription du constructeur du logis : « Charles Buet ».



Cadastré napoléonien
(Source : archives départementales)



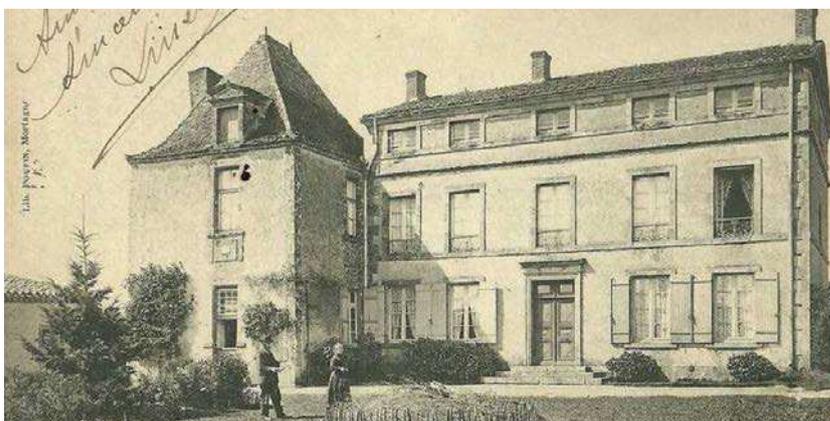
Les Aubretières - 2013 (source : AVAP Les Herbiers - 2014)

La Limousinière (Les Herbiers)

Le château du XVIIe siècle a été remanié au cours des siècles. Il ne reste qu'un grand pavillon comportant des ouvertures aux encadrements sculptés. Le logis du fermier, antérieur à ce pavillon, est plus intéressant. Il comporte un toit à double pentes couvert de tuiles canal et abrite des salles basses. Un escalier extérieur permet d'accéder à des pièces à l'étage, de grandes cheminées existent dans certaines salles.

Une description du 24 juillet 1662 dans le chartier du Landreau permet d'imaginer ce qu'était le logis, « *Mon dit lieu, tènement, appartenances et dépendances de la Limousinière, assise et située en la paroisse du dit Ardelay, consistant en un grand corps de logis et un autre petit au milieu, four,*

boulangerie, cave, sellier, pressouer, grange, escuries, téttrie, apentis, orangerie et chapelle, haute et basse-cour. Closes de murailles, entrées et issues, quaireux et quairuages, contenant ledit logis et bastiments en emplacement quatre boisselées de terre à semer bled, et se confrontant d'un costé ledit logis, four, boulangerie, cave, sellier, apentif, pressouer, et la chapelle, rejoignant l'enclaud du jardin par le derrière de la dite maison, de l'austre costé aux hautes et basses cours et des deux bouts à cen petit morceau de terre enfermé de fossés et à la clotûre de la dite maison vers la dite orangerie, et les dites granges, exuries tetteries, orangerie et aux bastiments dans la muraille desmoluyé d'un costé et d'un bout vers la prée et de l'autre bout du chemin à aller aux quaireux de la dite maison ».



Carte postale début XXe
(Source : archives départementales)

Le logis de la Concise (Les Herbiers)

La seigneurie de Concise fut sans grande importance. Elle appartient à la famille Gourdeau de Concise. Les derniers Grelier de Concise (propriétaires du logis jusqu'en 1860) servirent dans l'Armée Vendéenne du Centre pendant les guerres de Vendée : plusieurs y furent tués.

De ce petit Manoir Renaissance, situé dans un fond de vallée en contre-bas de l'Ormeau des Enfreins, il ne reste que les douves. A l'abandon, il a été totalement détruit en 1947 par le Comte de Suyrot. Les communs à l'avant du château ont été profondément modifiés ne laissant presque aucune trace ancienne.

La Maha (Les Herbiers)

Le nom primitif de ce lieu était la Brethellière dont le plus ancien titre connu remonte au 20 mai 1397.

La première mention de la Maha date du 11 septembre 1448 où il est indiqué que ce bien est « *acquis par Jean Foucher écuyer, seigneur de l'Ementruère et du Tréhand, sur Philippe Boux, seigneur de la Mothé. Il obtint le droit de terrage sur les villages de l'Aurière et de la grande Brethellière modo Maha* ».



Cadastre napoléonien - 1838
(Petit-Bourg des Herbiers - section A de Concise)
(Source : archives départementales)

La Motte (Les Herbiers)

La Seigneurie de la Motte relevait féodalement la Seigneurie de l'Etendue.

Dans le chartier de l'Etendue, on apprend qu'en 1586 Jehan Espinaceau écuyer, Seigneur de la Motte est propriétaire des lieux et doit une rente au Seigneur de l'Etendue.

En 1604, Pierre Gourraud devint à son tour propriétaire de la Motte; puis il la céda en 1607 à Jacques Habert Seigneur du Clos-le-Roy. C'est ensuite Henri des Herbiers, seigneur de l'Estendue qui rachète le domaine.

Une inscription de la gentilhommière de la Motte, établie dans l'aveu de Chartes-Habert en 1658 (chartier de l'Etendue, tome I) permet de mieux apprécier l'importance des lieux dont il ne subsiste pratiquement qu'un grand porche couvert de tuiles écailles avec portail en plein cintre portant des armoiries :

« Mon dit hostel noble de la Mothe, consistant

en logement de basse et haute chambre, cuisine, écurie, grenier, douves, guérites, mâchicoulis, avec un autre corps de logis exploité par un métayer, consistant aussi en basse et haute chambre, grange, pressoir toits, teteries, cour, le tout se joignant l'un l'autre et enfermé de murailles avec grand et petit portail et colombier au-dessus, attendant emplacement deux boisselées de terres à semer blé et le tout appelé la Mothe ».

Aujourd'hui, l'ensemble architectural de la Motte a été fortement dénaturé. Si on lit encore la forme rectangulaire de l'ancienne cour centrale, il ne reste trace que d'un corps de ferme bien transformé et le porche/pigeonnier d'entrée cité ci-dessus, sur lequel deux garages se sont greffés.

Le porche porte le blason de la famille des Herbiers. L'ancien axe d'Ardelay à l'Etendue, passant par la Seigneurie de la Motte était un axe planté. Il est aujourd'hui réduit à un axe compressé entre un tissu pavillonnaire et le mur d'une zone commerciale.



Cadastral napoléonien – 1838 (Ardelay – section C du Bourg)
(Source : archives départementales)



Pigeonnier début XXe -
Carte postale début XXe
(Source : archives départementales)



Pigeonnier et garage greffé 2013
(source : AVAP Les Herbiers - 2014)

La Comaillère (Les Herbiers)

La ferme de la Comaillère est située au nord du Boistissandeau, surplombant le Près de la Comaillère. Le corps d'habitation et le corps de ferme, présents sur le cadastre napoléonien, bien que ponctuellement altérés, présentent des encadrements de briques et de granit de qualité.



Cadastral napoléonien – 1838
(Ardelay – section D de la Fretièrre)
(Source : archives départementales)



Corps d'habitation de La Comaillère - 2013
(source : AVAP Les Herbiers - 2014)



Grange de La Comaillère
avec nef centrale - 2013
(source : AVAP Les Herbiers - 2014)

Le Fief Goyau (Mouchamps)

Il s'agit d'un ensemble de bâtiments édifiés sur la base d'une fortification médiévale de forme rectangulaire.

Les murs en glacis formant la base de la forteresse sont cernés par une douve restée partiellement en eau au nord et à l'est.

Un pont dormant donne accès à la cour qui est fermée sur ses quatre côtés.

Le logis, bâtiment principal de cet édifice, est caractéristique des maisons nobles du Poitou des XVIIe et XVIIIe siècles.

Les corps de bâtiments qui referment la cour de part et d'autre du logis sont des constructions à usage agricole dont la plus grande partie (au sud et à l'est) date des XIXe et XXe siècles.

Au nord, l'un des bâtiments qui avait été adossé à la muraille (et probablement fondé dans la douve) à la fin du XIXe siècle (il ne figure pas sur le cadastre de 1838) s'est

effondré au cours de l'hiver 1994-1995.

Grâce au témoignage graphique de l'une des dernières propriétaires (Mme Brunerie), on connaît également l'existence d'un pont-levis transformé en 1910 et d'un préau démolé en 1930. Mais en dehors de ces documents, il n'existe pas d'autre description des bâtiments tels qu'ils ont pu se succéder au cours des âges. Des recherches historiques permettent de penser que l'origine de la construction remonte au XIIe siècle, mais les événements tels que la guerre de Cent Ans, les guerres de Religion, les guerres de Vendée, ont vraisemblablement bouleversé à plusieurs reprises la physionomie du Fief Goyau. L'observation minutieuse des appareillages des maçonnerie révèle d'ailleurs diverses reprises et transformations.

Lors d'une récente campagne de travaux, une expertise préalable a été menée par l'architecte (G. Chabot). Elle permet de se faire une idée globale des diverses époques de construction qui forment l'édifice actuel. (voir ZPPAUP de Mouchamps, rapport de présentation p. 58)



Cadastre napoléonien
(Source : archives départementales)



Le Fief Goyau - 2019



Les édifices religieux

Eglise Notre-Dame du Petit-Bourg (Les Herbiers)

L'ancienne église de style lombard de la paroisse du Petit Bourg des Herbiers fut fortement touchée par les Guerres de Vendée. La paroisse du Petit-Bourg du se réunir avec celle des Herbiers en 1803. L'église est transformée en fabrique de faïences et le presbytère en verrerie.

En 1840, les deux paroisses furent officiellement séparées à la demande des habitants de la commune du Petit Bourg des Herbiers, enclenchant les premiers travaux de rénovation et d'agrandissement de l'Eglise Notre-Dame. De l'église ancienne, il ne reste que le vieux clocher, le chœur, la nef centrale et une travée du bas-côté.

Le vitrail placé dans le chœur dédié à la Vierge Marie est commandé par l'abbé Brillouet, prêtre au Petit Bourg des Herbiers de 1839 à 1862.



Eglise Notre-Dame - 2013 (source : AVAP Les Herbiers - 2014)



Porte latérale - Eglise Notre-Dame - 2013 (source : AVAP Les Herbiers - 2014)

L'Ermitage – La chênelière (Les Herbiers)

Un ermitage est l'habitation d'un ou de plusieurs ermites, religieux se livrant, dans un lieu isolé, à la prière, seuls ou en communauté, mais isolés dans des cellules.

Ces ruines sont situées sur la commune des Herbiers, entre la chapelle des Alouettes et la Chênelière. Si les cadastres actuels ne présentent pas traces de ces ruines, elles sont bien situées sur le cadastre napoléonien de 1839, où les ruines sont qualifiées de « mesure ». Deux parcelles portant le nom de l'Hermitage, deux autres portes le nom de Champ de l'Hermitage et Pré de l'Hermitage.

Un texte ancien, tiré des Registres Paroissiaux des Herbiers (1737-1757) conservé aux archives départementales de la Vendée indique qu'il y vivait deux ermites du nom de Jean-Baptiste Joubert et Denis Genet, appartenant aux familles nobles des Herbiers (Joubert du Landreau, Genet de la Chênelière). Ce dernier serait enterré dans la chapelle de l'Ermitage.

Des fouilles et relevés ont été entrepris dans les années 1990, mettant en lumière de nombreuses pièces de monnaies et du mobilier, ainsi que les vestiges du site présentant une chapelle, des cellules, une fontaine, un réfectoire et des éléments de cuisine.

La chapelle Notre-Dame des Anges (Les Herbiers)

Il semblerait qu'une chapelle appelée Notre-Dame des Anges datant de 1808 (ruines visible sur une carte postale de 1905) ait été détruite au début du XXe siècle pour élargir la route d'Ardelay. Elle était située à l'angle de la rue d'Ardelay et la rue du Grand Fief. Une pierre sculptée « ND des Anges bâtie par François Loizeau 1808 » a été retrouvée dans le jardin d'un habitant d'Ardelay en 1984.



Carte postale – calvaire et ruines de la chapelle Notre-Dame des Anges - 1905 (Source : archives départementales)

Eglise Saint Sauveur d'Ardelay :

Chapelle seigneuriale du Boistissandeau (Les Herbiers)

L'église d'Ardelay, reconstruite en majeure partie au XIXe siècle (1872), est un édifice de style flamboyant dont la partie la plus curieuse au point de vue archéologique, est le vieux clocher du XVe siècle. Il subsiste cependant des chapiteaux du XIVe s.

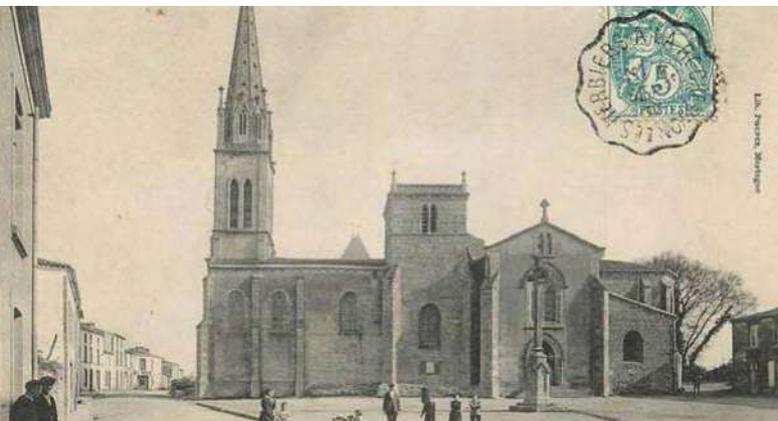
Accolé à la nef du côté sud, c'est une tour carré, recouverte d'une terrasse avec balustrade, épaulée de contreforts d'angles et présentant dans sa partie supérieure deux baies jumelées sur trois faces et trois baies sur la quatrième. L'étage inférieur est

éclairé d'une grande baie flamboyante.

Un transept y a été ajouté et le chœur prolongé en 1873 par l'architecte Victor Clair. De plus, la nef a été allongée de deux travées de style gothique flamboyant. La flèche du clocher a été construite en 1875.

A l'intérieur de l'église et à droite du chœur se situe la chapelle seigneuriale du Boistissandeau.

Elevée en 1642-1645, cette chapelle, semblable à celle du Puy-du-Fou (vers 1575) est couverte d'une voûte en berceau très simple. Elle fut construite en mémoire du seigneur du Boistissandeau par sa veuve, décédée après un duel avec Monsieur de l'Esgonnière seigneur d'Ardelay.



Carte postale de l'église d'Ardelay – début du XXe s.
(Source : archives départementales)

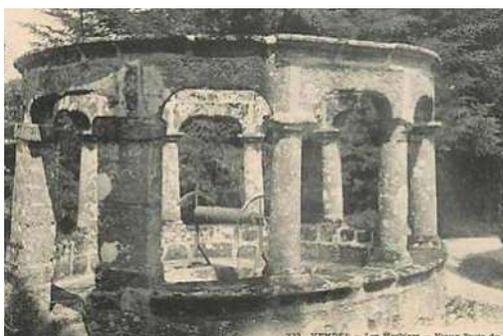


Eglise à nef unique rallongée au XIXe s (choeur et transepts ainsi que le clocher avec sa flèche)..

Le Puits Renaissance (Les Herbiers)

A l'intérieur de la propriété de la villa Thémis (voir page suivante), située au n°10 de la rue Saint-Blaise, appartenant aux héritiers du Général Dromart, un puits daté de 1573 semble indiquer qu'à l'emplacement actuel de la maison se trouvait à l'origine un prieuré. Une auberge appelée « L'Etoile » existait au siècle dernier. Elle fut démolie en 1875 pour ériger la maison bourgeoise actuelle.

Il s'agit d'une sorte de petit temple rond soutenu par des colonnettes doriques reliées par des arcs en anse de panier.



Dans le jardin de la villa, le temple rond
Carte postale début du siècle
(Source : archives départementales)

Le temple (Mouchamps)

Le frontispice, « Eglise réformée de France », rappelle que le protestantisme s'est propagé au temps de la Réforme au XVIe siècle sous l'impulsion des seigneurs du Parc-Soubise. En 1628, un premier temple est construit au bourg de Mouchamps, si près de l'église que « l'on pouvait entendre les fidèles chanter les psaumes en français », comme en témoignent les archives paroissiales de Mouchamps. Détruit en vertu d'un arrêt rendu par le roi le 11 janvier 1683, sur les instances de l'évêque de Luçon, il ne sera reconstruit qu'en 1833. Depuis cette date, le culte y est célébré régulièrement par un pasteur résidant dans la commune.



Carte postale début du siècle
(Source : archives départementales)

Edifices urbains

Le Grand Logis (Les Herbiers)

Situé Rue Neuve, au centre du carré historique des Herbiers, ce logis était déjà présent sur la cadastre napoléonien. Il présente une tour d'angle et des encadrements de granit.



*Le grand logis, rue Neuve - 2013
(source : AVAP Les Herbiers - 2014)*



*Le grand logis, la tour d'angle - 2013
(source : AVAP Les Herbiers - 2014)*

Le Logis de la Court (Les Herbiers)

Il s'agit d'une vieille maison du XVII^e siècle avec porte à fronton et grand porche d'entrée donnant sur le pont de la ville. Cette demeure est appelée également « Court de la Caserne » en raison de l'occupation de ces lieux par une troupe de gendarmes dès la fin de la Révolution.

Le 10 mai 1603, Monsieur Jehan Pierret est propriétaire d'une « partie de la maison de la « Cour », du jardin de la dite maison, tenant d'un côté tenant du jardin et maison de la « Tandrie » et par le bas de la rivière de Maine ».

En 1669, cette propriété revint à un fermier général de l'Etendue, Monsieur Louis Gentil, Sieur de la Court.



*Cour de la Caserne - 2013
(source : AVAP Les Herbiers - 2014)*

L'ancienne gendarmerie (Les Herbiers)

Cette demeure située rue de l'Église fut construite par les Joubert du Landreau qui, ayant perdu à la révolution leur château s'étaient établis dans une autre de leur propriété à Beaufort-en-Vallée (dans le Maine-et-Loire).

Afin de mieux diriger leurs nombreuses métairies de la région des Herbiers, ils firent construire sous l'empire une maison de ville. Cette dernière servit de gendarmerie, avant la construction de la gendarmerie actuelle.



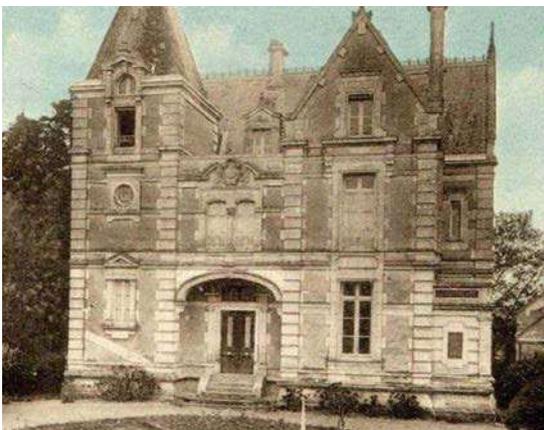
L'ancienne gendarmerie, rue de l'Église - 2013
(source : AVAP Les Herbiers - 2014)

La Villa Thémis (Les Herbiers)

Cette maison de tuffeau est située au 10, rue Saint-Blaise, au nord de l'église Saint-Pierre.

Semblable à une somptueuse villa balnéaire, cette demeure étonne dans cette région de bocage. Sur le cartouche au-dessus de la porte d'entrée s'inscrivent les initiales des bâtisseurs: «B.F.» Le «B» est celui des Billon, importante

famille de propriétaires terriens à l'origine de plusieurs maisons bourgeoises des Herbiers, telles celles de la rue de Saumur. Dans le parc de plus de 1 hectare sont disposés des communs et une orangerie en tuffeau. L'un des propriétaires a été le Général Drommard, époux d'une demoiselle Billon, officier dans la 1ère armée du Général De Lattre de Tassigny.



La Villa Thémis, carte postale ancienne
(Source : archives départementales)



La Villa Thémis, 10 rue Saint Blaise - 2013
(source : AVAP Les Herbiers - 2014)

La Cure / Presbytère (Les Herbiers)

Elle est située au 26, rue Saint-Blaise.
Construite à la fin du XIXe siècle, sa destination est matérialisée par une petite croix qui surmonte la lucarne centrale des combles.



L'ancien presbytère - Carte postale début XXe
(Source : archives départementales)



Presbytère - 2013
(source : AVAP Les Herbiers - 2014)

L'Ensoleillée (Les Herbiers)

28, route de Beaurepaire

Autrement appelée Château Henri Rondeau, cette villa de la fin du XIXe siècle est de style éclectique.



Carte postale début XXe
(Source : archives départementales)

La Louisière (Les Herbiers)

Située au 25, route de Beaurepaire, le château de la Louisière est aujourd'hui un centre de formation. Il est constitué d'un pavillon central à quatre niveaux datant probablement du milieu du XIXe siècle et de deux ailes plus basses, sans doute rajoutées ultérieurement. Les encadrements de granit du corps principal sont déclinés cintrés et en briques sur les deux ailes. De même, les frontons des lucarnes du corps principal sont triangulaires et ceux des ailes sont cintrés. Les anciennes menuiseries ont été remplacées.



Carte postale début XXe
(Source : archives départementales)



La Louisière - 2013
(source : AVAP Les Herbiers - 2014)

Les Piniers (Les Herbiers)

La grande maison Bourgeoise de la famille Lelievre, située au 34 rue du Brandon était autrefois appelée « Les Piniers», du fait de la présence de pins parasols sur la propriété. La partie centrale, construite vers 1830 a été agrandie de deux pavillons à la fin du XIXe siècle.

Elle a été achetée par la ville des Herbiers et est aujourd'hui pôle associatif de la ville des Herbiers.



Carte postale début XXe
(Source : archives départementales)

Villa Mon Désir / Hôtel de Ville (Les Herbiers)

Entre la rue du Tourniquet et la rue du Pont de la Ville d'étendait le parc de la villa « Mon Désir », appartenant à la famille Rautureau.

Cette propriété a ensuite été achetée par la commune en 1961, qui a transformé le parc en un jardin public et la maison bourgeoise en Hôtel de Ville en 1965.

Les cartes postales anciennes montrent que des serres étaient attenantes à l'édifice.



Carte postale début XXe
(Source : archives départementales)



La Louisière - 2013
(source : AVAP Les Herbiers - 2014)

Maisons de faubourgs / avenues Rondeau et de la Gare (Les Herbiers)

Bien que destinées à une population modeste, un soin tout particulier est apporté à l'aspect esthétique, par imitation des demeures bourgeoises.

Le modèle retrouvé le plus fréquemment est celui de la maisonnette implantée parfois en retrait, avec une composition

axée sur la travée centrale.

Généralement à un seul niveau, la porte d'entrée est surmontée d'un fronton. Le plus souvent les encadrements de baies sont en briques.

Il est à noter l'aspect caractéristique des maisons ouvrières situées Avenue Rondeau, dans l'axe de l'usine Rondeau, qui possèdent la particularité d'être associées par symétrie.



Carte postale début XXe
(Source : archives départementales)



33 avenue Rondeau - 2013
(source : AVAP Les Herbiers - 2014)

Maisons médiévales, rue de la Poterne (Mouchamps)

Ces deux maisons mitoyennes comptent parmi les plus anciennes maisons du bourg. L'ensemble date vraisemblablement de la fin du Moyen Age et remanié au fil des âges. De nombreux vestiges de ces différentes époques subsistent à l'intérieur comme à l'extérieur.



5 et 7 rue du Vieux Château - 2019

Impasse de l'Ansonnière (Mouchamps)

Impasse de l'Ansonnière s'élève un logis datant de la seconde moitié du XV^e siècle, construit par la famille de la Douespe. Les bâtiments donnent sur une cour, fermée à l'origine, par un porche qui fut détruit durant la guerre 1939-1945.

Le corps principal a conservé (à droite) une porte à fronton caractéristique de la Renaissance ainsi que des baies de petites dimensions. Une de ces ouvertures caractéristiques est également visible façade sud.

Cet ensemble fut utilisé par les chevaux-légers du Roy au temps de Richelieu.

De garnison des troupes royales, elle devint gendarmerie sous la Révolution quand Mouchamps fut érigé en chef-lieu de canton. A sa fermeture en 1855, elle comptait un brigadier et quatre gendarmes.



Impasse de l'Ansonnière - 2019

Maison médiévale, rue de la Martinière (Mouchamps)

Cette maison située à l'extérieur des remparts a conservé des éléments du XIV^e siècle (appui de fenêtres, linteaux, fragments de jambages, chaîne d'angle). Cependant, son aspect actuel est de type XVIII^e ou XIX^e. L'enduit récent trop «beurré» ne contribue pas à sa mise en valeur.



Maison, rue de la Martinière - 2019

Maison Deladouespe (Mouchamps)

Il s'agit d'une maison Renaissance, la plus ancienne du bourg de Mouchamps, qui date de 1607. Le premier catéchisme protestant y fut prêché.

Le huguenot poitevin François de la Douespe, apothicaire de la Duchesse de Bas (sœur de Henri IV) fit construire un logis en 1607, 12 rue du Beignon. Cette famille, par alliance et mariages, a joué un rôle municipal durant tout le XIXe siècle et au début du XXe.

L'ensemble est constitué d'un corps central et de deux ailes qui se referment autour d'une cour. Le corps principal est édifié sur deux niveaux avec une partie centrale surélevée. La porte d'entrée principale est ornée d'un décor XVIe. Sa clef porte la date de 1605.

Ce logis est resté presque intact depuis le tout début du XVIIIe siècle. Il est donc exemplaire d'une époque.



Gravure, maison au XVIe siècle (Source : archives départementales)



Maison Deladouespe - 2019

La Feuilletrie (Mouchamps)

La propriété de la Feuilletrie, situé rue du Temple, est composée de constructions d'époques diverses et de pierres de réemploi.

La ferme de la Feuilletrie est à l'origine une gentilhommière du XV^e siècle, transformée en ferme en 1830 puis en partie détruite en 1910. Il subsiste des éléments d'origine mais qui ont vraisemblablement été réemployés sur des constructions datant du début XXe.

Il reste également sur le site, un nombre important de pierres de taille médiévales (moultures, fûts de colonnes...)

Le logis, tardivement prolongé par une construction de type «maison bourgeoise», porte l'inscription MCAN XII (1804 : rare présence du calendrier républicain en Vendée).

La maison située le long de la rue du Colombier date également du tout début du XIXe siècle

(1830) tandis que les bâtiments annexes comportent des éléments de réemploi.

Le mur de clôture de la rue du Temple est percé d'une porte en plein cintre du XVIIIe.



La Feuilletrie (Source : PCC Pays de la Loire)

Château Masson (Mouchamps)

Ce château a été construit en 1851 par Louis Casimir Masson (maire de Mouchamps entre 1838 et 1842). Il se présente sous la forme d'un corps rectangulaire dominé au sud par un pavillon central en saillie. Il est encadré par deux tours circulaires engagées au centre des façades latérales. Sur la façade

nord, tournée vers le parc, la porte d'entrée est monumentale, deux ailes s'avancent de part et d'autre du perron. Cet édifice est caractéristique du Second Empire. Le parc du château, avec ses bois, son étang, forme une belle propriété dont la superficie est équivalente à celle du bourg ancien.



Carte postale début XXe
(Source : archives départementales)



Le château Masson
(Source : Mouchamps.com)

Pavillon de chasse Marigny (Mouchamps)

Ce pavillon, construit dans le parc du château Masson, est une construction tout-à-fait originale de style «châlet». Son caractère de villégiature s'exprime par la fantaisie de ses toitures, ses balcons en bois découpé et son jardin d'hiver.



Carte postale début XXe
(Source : archives départementales)

Résidence des Cèdres (Mouchamps)

Cette résidence construite par Onésime Detroye (maire de Mouchamps sous la IIIe

République, entre 1870 et 1892), a l'allure d'un château mais reste de taille modeste, plus proche de la maison bourgeoise.



Carte postale début XXe
(Source : archives départementales)



Les cèdres - 2019

Edifices publics

L'ancienne école publique de garçons (Les Herbiers)

Située rue Saint-Blaise, l'ancienne école publique de garçons est aujourd'hui l'école maternelle publique Françoise Dolto. Les classes étaient situées au fond de la cour,

le bâtiment construit en pied de rue Saint-Blaise servait de logement de fonction pour les instituteurs. L'école primaire a elle été transférée rue Neuve, édiflée sur un terrain légué à cette fin par le docteur Gallé en 1861.



Carte postale début XXe
(Source : archives départementales)



Ecole rue Saint-Blaise - 2013
(source : AVAP Les Herbiers - 2014)

L'ancienne école publique de filles (Les Herbiers)

L'ancienne destination de cet édifice est lisible par les grandes baies aux petits carreaux donnant sur la rue Nationale, qui offrait de la luminosité aux anciennes salles de classes. Le calepinage des encadrements des baies et des chaînages d'angle est dessiné et mixte calcaire/briques.



Ancienne école de filles - 2013
(source : AVAP Les Herbiers - 2014)

L'Ecole Jacques Prévert (Les Herbiers)

L'école Jacques Prévert fut construite après 1838 (puisque absente du cadastre napoléonien) au cœur de l'îlot situé entre la rue Neuve et la rue de Saumur. Si le bâtiment donnant sur la rue de Saumur, situé en retrait de la rue, est dénué d'intérêt, le bâtiment situé à l'arrière reprend les caractéristiques architecturales des anciennes écoles publiques.



Ecole Jacques Prévert - 2013
(source : AVAP Les Herbiers - 2014)

L'école privée Saint-Joseph (Les Herbiers)

Edifiée rue Gâte Bourse et déjà en service en 1887, l'école Saint-Joseph fut confiée aux frères de Saint-Gabriel. L'école primaire privée des filles l'Immaculée Conception était-elle située rue du Brandon. Elle fut ouverte en 1896 sous la direction des sœurs de Torfou.



Ecole privée Saint-Joseph - 2013
(source : AVAP Les Herbiers - 2014)

L'ancien hôtel de ville (Les Herbiers)

L'ancien hôtel de ville était situé sur la Grande-Rue, au 1er étage d'un bâtiment construit en 1829 et comprenant les vieilles halles au rez-de-chaussée (à droite sur la carte postale ancienne ci-dessous).



Carte postale début XXe
(Source : archives départementales)



L'ancien hôtel de ville - 2013
(source : AVAP Les Herbiers - 2014)

Les Halles (Les Herbiers)

Les halles étaient autrefois situées sous l'ancien hôtel de ville, dans la Grande rue. Elles ont été remplacées par un nouvel édifice, le marché couvert, rue de l'Eglise, construit à la place de l'ancienne usine Moisson, à la fin des années 30.



Photographie du début XXe
(Source : archives départementales)



Le marché Saint-Pierre - 2013
(source : AVAP Les Herbiers - 2014)

Les anciens hôtels

Ces anciens hôtels ou auberges étaient placés aux lieux stratégiques de passages, carrefours, entrées de ville et centre-ville.

L'hôtel moderne de la Gare (Les Herbiers)

Situé en face de la gare des Herbiers, cet imposant hôtel fait l'angle entre la place de gare et l'avenue de la gare. Il a été construit en 1914.



Carte postale début XXe
(Source : archives départementales)



L'hôtel de la Gare transformé en appartements - 2013
(source : AVAP Les Herbiers - 2014)

L'hôtel de la Gare du tramway (Les Herbiers)

Situé à l'angle de la rue du Pont-de-la-Ville et de la rue du Tourniquet.



Carte postale début XXe
(Source : archives départementales)



62 rue du Pont-de-la-ville - 2013
(source : AVAP Les Herbiers - 2014)

L'hôtel des voyageurs (Les Herbiers)

Il était situé rue Nationale, anciennement route du Petit Bourg. Il était également appelé Hôtel Girard.

Il est aujourd'hui occupé par un magasin de vêtements.



Carte postale début XXe
(Source : archives départementales)

Occupé par un magasin de vêtement - 2019

L'hôtel du Lion d'Or (Les Herbiers)

L'ancien hôtel du Lion d'Or, situé au 2, rue de l'Eglise, était tenu par la famille Roussay puis par la famille Daussy-Vincent au début du XXe s. Le grand balcon, qui

se développait sur toute la longueur de la façade a aujourd'hui disparu. L'élévation du rez-de-chaussée, initialement axée sur les baies des étages a elle aussi été modifiée.



Carte postale début XXe
(Source : archives départementales)

62 rue du Pont-de-la-ville - 2013
(source : AVAP Les Herbiers - 2014)

Le Loup blanc (Les Herbiers)

Certaines sources citent le Loup Blanc comme une ancienne dépendance du château du Boistissandeau, son architecture étant très proche du logis de chasse situé tout près, à l'entrée du domaine du château. Pourtant, il n'apparaît pas sur le cadastre napoléonien de 1838.

Le hameau du Loup Blanc possédait une tuilerie. Le bâtiment de l'actuelle auberge du Loup Blanc est décoré d'éléments de briques de terre cuite.



Le Loup blanc - 2013
(source : AVAP Les Herbiers - 2014)

Les édifices ruraux

Le moulin du Boistissandeau

(Les Herbiers)

Le moulin du Boistissandeau se situe en contrebas du château sur le Petit Lay. Il est

aujourd'hui en ruines. Deux édifices sur trois présentent encore des murs en élévation.



Moulin du Boistissandeau en ruines - 2013
(source : AVAP Les Herbiers - 2014)



Moulin du Boistissandeau en ruines - 2013
(source : AVAP Les Herbiers - 2014)

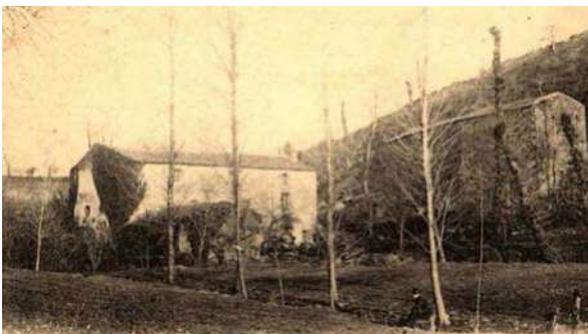
Le moulin de la Chenelière

(Les Herbiers)

Si les moulins à vents des Alouettes se situaient sur le « Mont des Alouettes », les moulins à eaux se trouvaient eux

en bas des contreforts du Mont.

Situé en contrebas de l'étang de la Chenelière, l'ancien moulin a aujourd'hui disparu. Seuls les canaux font traces de cet ancien aménagement fluvial.



Carte postale début XXe
(Source : archives départementales)



Etang de la Chenelière - 2013
(source : AVAP Les Herbiers - 2014)

Le moulin de la Basse Maunerie (Les Herbiers)

L'ancienne destination de ces édifices s'identifie par la hauteur et la massivité de la

forme bâtie et le son continu de l'eau qui coule.

L'ancien moulin est aujourd'hui entièrement transformé en maisons d'habitation mais le canal est encore en place.



La Basse Maunerie - 2013 (source : AVAP Les Herbiers - 2014)

Le moulin à eau banal (Mouchamps)

Situé sur le Petit Lay en contrebas du bourg de Mouchamps, ce moulin banal devient propriété des meuniers Thomas au XIXe siècle.



Le Moulin Thomas - 2019

Le moulin de la Boissière (Mouchamps)



Carte postale début XXe
(Source : archives départementales)



Le Moulin de la Boissière - 2019

Le moulin des Plantes (Mouchamps)



Le Moulin des Plantes - 2019

Les petits édifices liés à l'eau

Le pont du Boistissandeau

(Les Herbiers)

Enjambant le Petit Lay, ce pont permet de faire le lien entre la commune des

Herbiers et celle de Saint-Paul en Pareds, au nord du site du Boistissandeau.



Pont du Boistissandeau - 2013 (source : AVAP Les Herbiers - 2014)

Le pont de la Pillaudière

(Les Herbiers)

Enjambant le Petit Lay, ce pont permet de faire le lien entre la commune des Herbiers et celle de Saint-Paul en Pareds, au cœur du hameau de la Pillaudière.



Pont de la Pillaudière - 2013 (source : AVAP Les Herbiers - 2014)

Le lavoir du Pont de la ville

(Les Herbiers)

Les lavoirs avaient à l'époque une importante fonction sociale. Le lavoir du Pont de la Ville

est situé en contrebas de la rue du même nom et de la place des Anciens combattants d'Afrique du Nord. Il fait aujourd'hui partie du paysage urbain, trace des anciens usages.



Carte postale début XXe
(Source : archives départementales)



Le lavoir du pont de la ville - 2013
(source : AVAP Les Herbiers - 2014)

Pont du Petit Lundi (Mouchamps)



Carte postale début XXe
(Source : archives départementales)



Le Pont du Petit Lundi - 2019

Le lavoir de Mouchamps (Mouchamps)

Tardif dans sa construction, ce lavoir, qui fait appel aux matériaux modernes, témoigne du souci du bien public manifesté par le maire républicain de l'époque, Léon Deverteuil. Il est utilisé pendant une cinquantaine d'années. Les toits inclinés vers l'intérieur permettent de recueillir les eaux de pluie dans les deux bassins, l'un pour le dégrassage et l'autre pour le lessivage. L'alimentation en eau est essentiellement assurée par une pompe puissante à partir du puits du Beignon, situé en contrebas à 200 mètres.



Le lavoir - 2019

La fontaine de la Poterne (Mouchamps)

C'est un bassin rectangulaire de 5 m de long et de 3,70 m de large, protégé par une belle voûte en pierres de schiste. Une petite niche à l'entourage de briques est creusée sur sa face avant. Les autres murs sont enterrés. La profondeur du bassin est de 1,50 m, deux marches permettent d'y accéder. Des pierres inclinées permettaient l'installation des laveuses.

Ce lavoir est construite à l'image des nombreuses caves voûtées de la commune. Tout un réseau de canalisations fait déverser le surplus d'eau dans les bassin en contrebas.

Le cadastre de 1838 indique que cette parcelle appartenait au propriétaire de la Feuilleterie.



La fontaine - 2019

Les petits édifices religieux

Le petit patrimoine religieux est très abondant sur le territoire, témoin d'une vie religieuse passée intense. De nombreux calvaires ont été inaugurés à la clôture de Missions d'évangélisation, ou construits en remerciement d'une grâce familiale obtenue.

Ces petits monuments sont principalement placés en carrefours de chemins, en bordure de route ou à l'entrée d'un village.

L'origine du terme calvaire est différente selon les sources. Il peut venir du latin «calvarius», nom de la petite butte sur laquelle fut crucifié Jésus-Christ ou du latin "calvarium, traduction de l'araméen "Golgotha", voulant dire : Lieu du crâne.

Un calvaire est un monument composé de une ou de trois croix (celle de Jésus et celles des deux voleurs crucifiés avec lui).

Le cimetière des Herbiers (Les Herbiers)

Le cimetière actuel des Herbiers, situé au nord de la place des droits de l'Homme, a été créé en 1844.

Avant la création des cimetières actuels, on enterrait les morts autour des Eglises. C'est pourquoi lors de la réfection du mur de soubassement de l'église Saint-Pierre des Herbiers le long de la rue Nationale, on a retrouvé de nombreux ossements. L'existence d'un cimetière paroissial est en

effet attestée dès 1375 par des textes faisant état de chapelles construites dans le cimetière contre l'église Saint-Pierre (Vincent 2004 : 5).

Les archives municipales gardent également la trace d'un autre cimetière, probablement d'origine médiévale et en tout cas désaffecté au XVIIIe siècle, en plein cœur des herbiers, dans un quadrilatère compris entre les actuelles rues Huteau, rue de la Voûte, rue des Halles et Grand Rue (Vincent 2004 : 4).



Le cimetière des Herbiers - 2013 (source : AVAP Les Herbiers - 2014)



Le calvaire de l'église Saint-Pierre (Les Herbiers)

Cette croix en granit, due au sculpteur Yves Hernot de Lannion, date de 1883. Elle porte sur son socle les inscriptions suivantes «1883 – AVE SPES UNICA – MISSION», ce qui indique qu'elle a été bénie lors de la clôture d'une Mission. Les cartes postales anciennes montrent qu'elle était entourée d'une grille.



Carte postale début XXe, montrant les grilles aujourd'hui disparues (Source : archives départementales)



Calvaire de l'église Saint-Pierre - 2013 (source : AVAP Les Herbiers - 2014)



Carte postale début XXe
(Source : archives départementales)

Le grand calvaire (Les Herbiers)

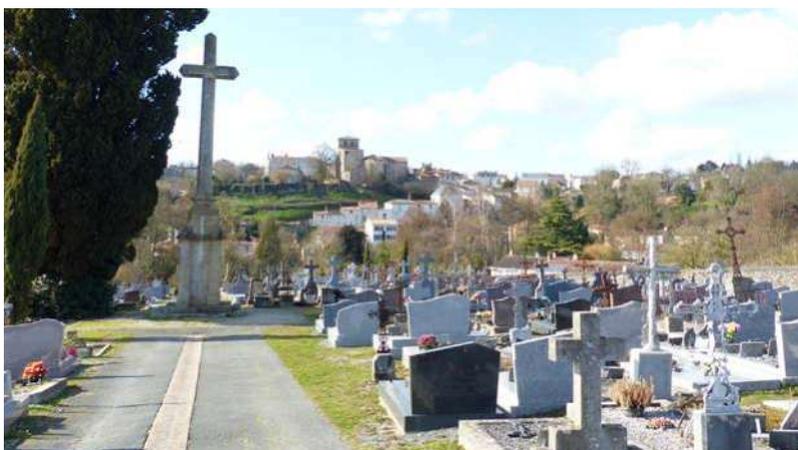
Après la défaite de Sedan et la chute de Napoléon III en septembre 1870, la Prusse envahit la France. Le curé Du Botneau (curé des Herbiers de 1868 à 1874) et le maire du Landreau font publiquement le vœu d'ériger un monument pour que la paroisse soit épargnée par la guerre civile et l'occupation ennemie. La construction du monument par l'architecte Clair commence en 1874 par la démolition de l'ancien calvaire. Il sera achevé en octobre 1875.

Entièrement construit en granit, il se compose d'une chapelle romane dédiée au Sacré-Coeur et d'un calvaire dont la base repose sur la voûte même de la chapelle. L'inauguration se déroule en présence de l'évêque Monseigneur Catteau, après une longue procession dans les rues pavées. Une statue du Sacré-Coeur sur son piédestal a été placée au milieu de l'enclos en 1918.

D'autres calvaires, croix et arceaux



Arceau Notre-Dame du Bon Secours - Rue Gâte Bourse - Les herbiers - 2019



Cimetière de Mouchamps - 2019



Cimetière d'Ardelay (1804)



Croix de l'église d'Ardelay (1875)



Calvaire du bourg d'Ardelay (1891)



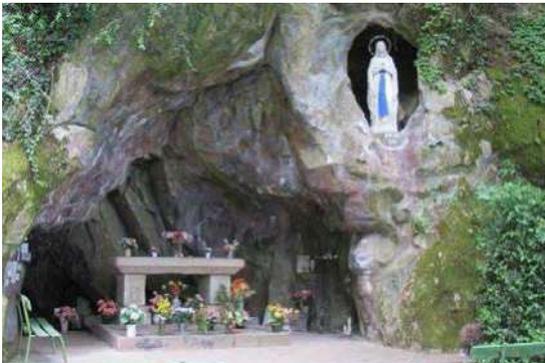
Arceau de Beauregard (1900)



Le calvaire de la Pillaudière (1913)



la croix de Hucheloup, à l'entrée du parc du Boistissandeau (1920)



La vierge de la grotte du Boistissandeau (1958 par Yves Ramoz)



la croix de de la Guillaumière (1813)



La croix de la chapelle des Alouettes



Le calvaire du Mont des Alouettes (1920 par E. et J. Lebreton)





Puits de la Chabossière (les Herbiers)

Les puits

De nombreux puits peuvent être recensés sur le territoire. On les retrouve proches des habitations et présents dans quasiment chacun des villages, puisqu'ils assuraient anciennement l'approvisionnement en eau.

Ils se présentent sous la forme de petits édifices maçonnés au plan plus ou moins circulaire tronqué, surmontés d'un toit monopente couvert de tuiles. La cavité du puits peut être fermée par une barrière, un volet en bois ou une grille.



Puits de la Comaillère (les Herbiers)



Puits de la Chenelière (les Herbiers)



Puits de la Martinière (les Herbiers)



Puits du Plessis (Mouchamps)



Puits du Plessis (Mouchamps)

Les constructions ferroviaires

Les gares

La ligne des Herbiers - La Roche-sur-Yon a été ouverte vers 1900. C'était un chemin de fer départemental, à voie étroite, appelé Tramway qui circulait sur le bord de la route. La gare se situait rue du Tourniquet, et elle reste en activité jusqu'en 1943.

La gare actuelle des Herbiers liée à la création de la voie ferrée dans une région très accidentée fut ouverte au public le 18 juillet 1914 pour être fermée au trafic des voyageurs en 1939 ne permettant ensuite que le trafic des marchandises. Le trafic des

voyageurs transitant par la gare des Herbiers fut interrompu quelques années plus tard en 1943. C'était le chemin de fer de l'Etat, à voie normale, qui assurait la liaison entre Cholet et les Herbiers avec prolongement en direction de Mouchamps et de Chantonnay.

Il faut attendre des années, avant la mise en place d'un circuit touristique avec le train à vapeur du Puy du Fou pour donner de nouvelles vocations à ces gares qui ont été transformées en café restaurant. Restent de leur vocation ferroviaires de petits éléments architecturaux autour de la gare des Herbiers tels que : puits, halle, caniveaux, château d'eau.



La gare des Epesses - 2013
(source : AVAP Les Herbiers - 2014)



Abri en bordure de voies - 2013
(source : AVAP Les Herbiers - 2014)



L'ancien passage à niveau de Saint-Paul en Pareds et la maison du garde-barrière - 2013
(source : AVAP Les Herbiers - 2014)



475. Les Herbiers (Vendée) - La Gare
(Source : archives départementales)



La gare de Mouchamps et la maison de garde-barrière - cartes postales début XXe
(Source : archives départementales)





Les viaducs (Les Herbiers)

La création d'une ligne de chemin de fer entre Cholet et Chantonay était réclamée depuis plusieurs années par les sœurs de la Sagesse et les frères Saint-Gabriel qui espéraient, grâce au train, pouvoir accueillir plus de pèlerins au tombeau du père de Monfort à Saint-Laurent-sur-Sèvre. Les communautés religieuses de cette localité financèrent une partie des travaux du projet.

L'implantation des gares et le choix du tracé définitif sont approuvés en 1901. Les travaux débutent en 1903. Le franchissement des collines vendéennes nécessite la construction d'importants viaducs.

Celui de Coutigny mesure 28 mètres de haut et 93 mètres de long, et celui de la Haute Maunerie 23 mètres de haut et 70 mètres de long. Ils ont été très endommagés par les bombardements allemands en 1944.



Viaduc de Coutigny (sources : Mairie des Herbiers)

Autres vestiges liés à la voie ferrée (Les Herbiers et Mouchamps)

D'autres constructions (maisons de garde-barrière) ou éléments liés à la voie ferrée subsistent encore : ponts, bases de pont, aqua duc, boviduc...



Mouchamps, pont du Fief Goyau - 2019



Base d'un pont de voie ferrée, Mouchamps - 2019



Boviduc Les Herbiers
(source : Association Héritage)



Aqua duc Les Herbiers, restauré en 2018 par les membres de l'Association Héritage (source : Association Héritage)

Les bâtiments industriels

La tannerie du Pont de la ville (Les Herbiers)

Les bâtiments actuels de cette ancienne tannerie installée en 1846 par la famille Girard seraient les vestiges d'un ensemble beaucoup plus important du XIXe siècle. La proximité de la Grande Maine était une justification majeure de cette implantation sur l'actuelle impasse des Tanneurs. Un recensement du XIXe siècle fait mention d'une cinquantaine d'ouvriers. En 1864, une corroierie (finition du



L'ancienne tannerie - 2013
(source : AVAP Les Herbiers - 2014)

cuir) est associée à la tannerie. Ces activités s'arrêtent en 1881 et ces locaux devinrent lieu de commerce de vins, avant d'abriter de 1940 à 1948 la fabrique de meuble Durand.

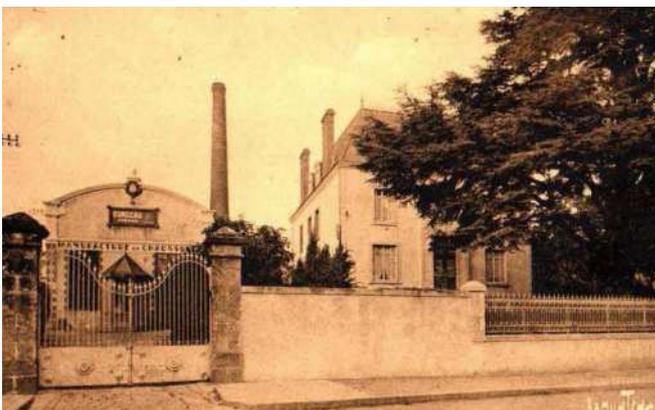
Les encadrements de baies cintrées en briques ont été conservés, tout comme la haute cheminée et les piliers de l'ancienne entrée du site.



Cheminée de la tannerie - 2013
(source : AVAP Les Herbiers - 2014)

L'usine de chaussures Louis Rondeau (Les Herbiers)

Construite en 1902, la manufacture des frères Louis, Jules et Henri Rondeau était située au 39-40 rue du Brandon. L'entreprise avait initialement été fondée en 1879 par leur père, Louis Rondeau, un ancien sabotier, rue de la Bienfaisance.



Carte postale début XXe
(Source : archives départementales)

Dans les années 1920, ils installent une scierie et une tannerie près de la gare, mais l'atelier de montage des chaussures reste rue du Brandon.

Les frères agrandirent le site de production rue du Brandon à la fin des années 1940.



30 - 40 rue du Brandon - 2013
(source : AVAP Les Herbiers - 2014)

La manufacture de chaussures

Jules Olivier (Les Herbiers)

Cette manufacture était située en plein centre bourg d'abord dans la Grand Rue puis dans la rue de l'Eglise (ancienne rue Principale). Les toits en forme de sheds se démarquent des toits à deux pentes des maisons voisines. Le personnel de cette usine était mixte. Les machines de fabrication étaient reliées par des courroies à un arbre central ce qui sous-entend qu'une machine à vapeur entraînait le tout.

L'usine portait le nom de «Moisson», gendre de Jules OLIVIER, le fondateur.



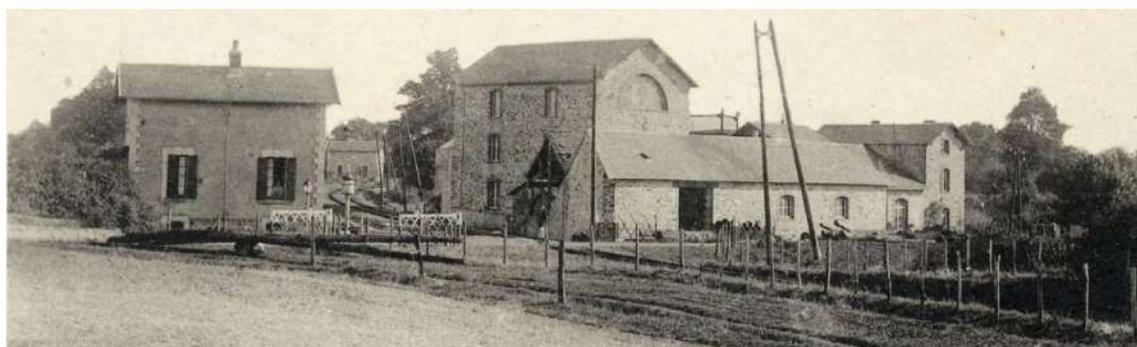
La rue de l'Eglise - Les Herbiers - Carte postale début XXe
(Source : archives départementales)

Entreprise Deverteuil (Mouchamps)

Peu avant la première Guerre Mondiale, Léon Deverteuil, maire de Mouchamps, décide la construction d'une entreprise près de la voie ferrée, alors en chantier. Celle-ci se composait de trois unités : la scierie, la minoterie et l'usine électrique.



Entreprise Deverteuil - 2019



Carte postale début XXe
(Source : archives départementales)

Tuilerie de la Jonchère (Mouchamps)

La Jonchère, hameau développé sur un long filon argileux, a toujours été un village de tuiliers.

Deux anciennes tuileries sont présentes dans le village, au hameau de la Jonchère et au hameau de la Poterie.



La Jonchère - 2019

1.6.3 LE PATRIMOINE PAYSAGER

Source PLUi

Le patrimoine territorial repose également largement sur les éléments paysagers, liés ou non aux édifices patrimoniaux précédemment présentés.

L'eau

Le réseau hydrographique est très dense sur le territoire et on le retrouve sous ses différentes formes : étangs, ruisseaux, rivières, zones humides, mares...

En bordure de ce réseau naturel, une ripisylve plus ou moins épaisse est toujours présente et vient apporter une ambiance intimiste aux abords que l'on peut d'ailleurs parcourir grâce à un certain nombre de chemins. Les cours d'eau peuvent être traversés via des ponts mais aussi des gués, ouvrages constituant un patrimoine ordinaire. On retrouve aussi un certain nombre de retenues d'eau artificielles créées pour l'activité agricole et dépourvues de ripisylve.

Le végétal

Les arbres isolés

Souvent choisis par les agriculteurs pour leurs différents usages, les arbres isolés sont les témoins de l'histoire agraire de nos territoires. Certains d'entre eux sont aussi la marque d'anciennes haies bocagères dont seuls les sujets arborés ont été conservés. Les grandes cultures se développent parfois au détriment de la conservation de ces arbres isolés, et plus particulièrement ceux provenant des haies. Trop souvent considérés uniquement comme des obstacles à la mécanisation ainsi qu'un surplus d'entretien, ils sont très vulnérables. Leur maintien est pourtant intéressant à plus d'un égard : mise en valeur du paysage, préservation du patrimoine, abri et/ou relais pour les auxiliaires de culture, ombrage pour les animaux, production de bois de chauffage, de bois d'œuvre ou de fruits (châtaignes, cerises...), stockage de carbone atmosphérique...



Plan d'eau aux abords d'un hameau agricole, La Salmondière aux Herbiers - (source PLUi en cours- 2019)



Le Petit Lay aux pieds du bourg de Mouchamps - 2019



Châtaignier, nord de la Minée aux Herbiers (source PLUi en cours- 2019)



Grand cèdre isolé dans le parc du Boistissandeau aux herbiers - 2019



Alignement d'arbres le long de la rue de la Gare de Mouchamps



Boisement d'essences mixtes au Nord-Ouest du Mont des Alouettes les Herbiers (source PLUi en cours- 2019)



Jardin du château du Boistissandeau aux Herbiers - 2019



Haie aux abords du manoir du Bignon aux Herbiers - 2019

Les alignements d'arbres

Les alignements d'arbres accompagnent certaines voies de communication ou soulignent l'entrée de ville, d'un bourg ou d'un hameau. En conduisant ainsi le regard, ils amènent une perspective et créent une ambiance particulière, entre rigueur et intimité. Les alignements sont souvent monospécifiques et peuvent être constitués d'essences locales et parfois fruitières, mais aussi horticoles. Encore plus que pour les arbres isolés, leur pérennité est très fragile. En effet, il suffit que quelques sujets soient supprimés pour que l'existence même de l'alignement soit remise en question.

Les espaces boisés

Les espaces boisés constituent un motif végétal important sur le territoire. En plus des forêts et des boisements de taille relativement importante, on trouve également des bosquets de superficie plus modeste. Composés de feuillus, de conifères ou mixtes, ils proposent diverses ambiances de sous-bois selon leur mode de gestion. L'implantation de ces masses boisées influent sur leur visibilité. Ainsi, certaines d'entre elles situées sur des points hauts sont particulièrement visibles, comme par exemple le Mont des Alouettes. De même, lorsque les boisements se situent au sein de vastes parcelles agricoles où les haies sont rares, leur perception n'en est que renforcée (exemple ci-dessous du bosquet à Mouchamps).

Les parcs et jardins

La grande majorité des châteaux, manoirs et logis est associée à un parc ou un jardin tenant lieu d'écrin aux bâtiments. Ces jardins sont constitués de végétaux, dont les essences participent à l'homogénéité du lieu (grands arbres exotiques dans les propriétés XIXe par exemple), mais aussi de murs en pierre et de divers éléments utiles au jardin : puits, portails...

Les haies

Bien que présente à des densités variables, la haie bocagère est un élément indissociable du paysage du territoire. Il en existe différents types créant ainsi des ambiances variées et des jeux de vues plus ou moins lointaines.

2

**DIAGNOSTIC
ENVIRONNEMENTAL**

2.1 ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

2.1.1 CONTEXTE PHYSIQUE

Sources : AVAP des Herbiers, ZPPAUP de Mouchamps, PLUi du Pays des Herbiers

Relief et hydrographie

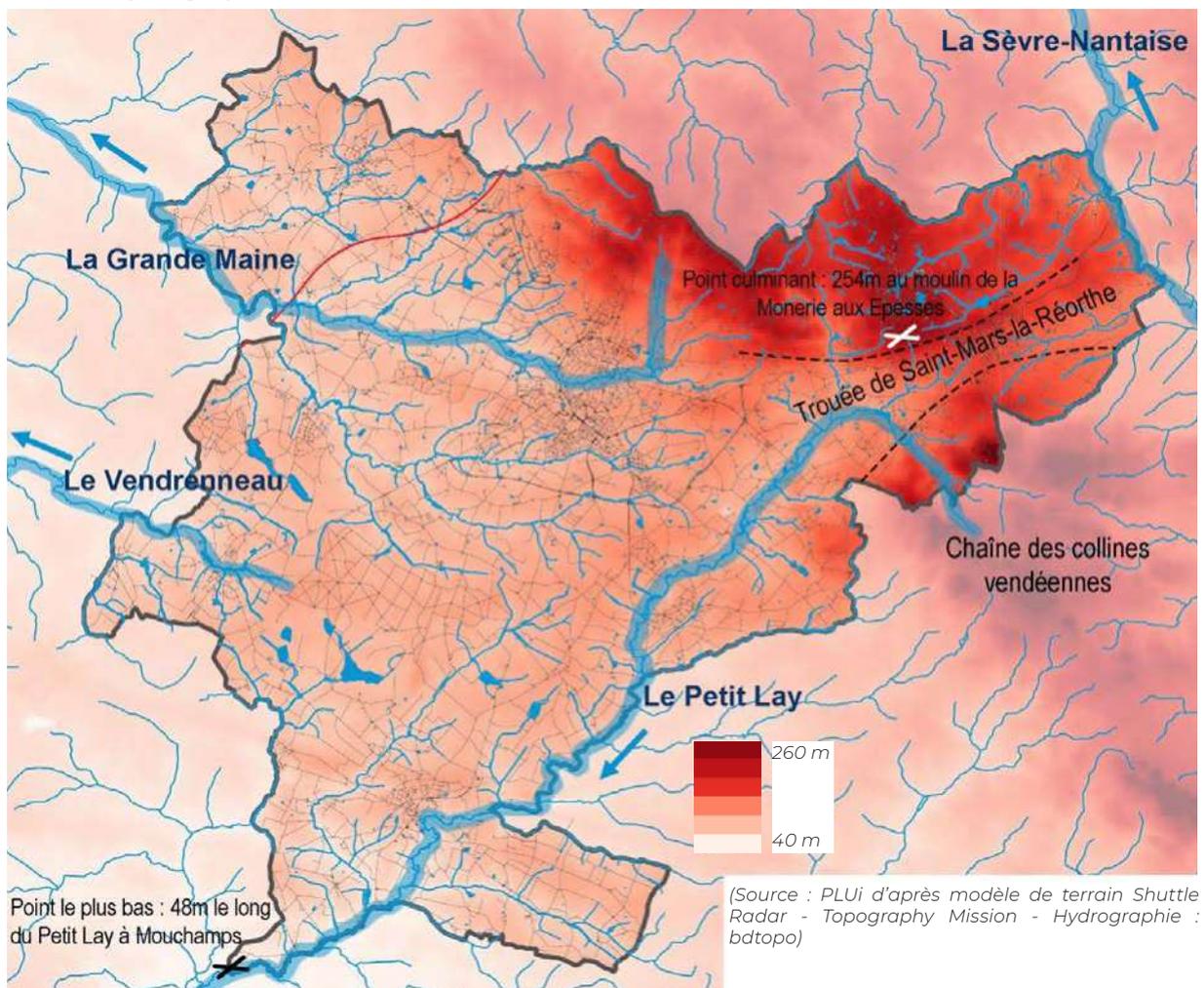
En lien avec l'importance du réseau hydrographique, le relief du Pays des Herbiers est mouvementé. Les points les plus hauts se situent au Nord-Est du territoire au niveau de la chaîne des collines vendéennes suivant une orientation Nord-Ouest Sud-Est. Dans ce secteur, les vues lointaines sont fréquentes et offrent à voir un relief très chahuté. Le point

culminant qui est de 254m se trouve au moulin de la Monerie aux Epesses.

Ensuite, le relief décline vers le Nord-Est en direction de la vallée de la Sèvre Nantaise, et vers le Sud-Ouest. Les mouvements de relief se font alors plus doux malgré des vallées aux coteaux parfois abrupts. L'altitude la plus basse se situe logiquement le long d'une vallée, en l'occurrence dans le point le plus en aval du Petit Lay, à 48m d'altitude.

Il est à noter la présence d'une forme de relief particulière, à l'extrême Est des Herbiers (la trouée de Saint-Mars-la-Réorthe), qui crée une rupture dans la chaîne collinaire. Cela correspondrait aux vestiges de l'ancien fleuve datant de l'Yprésien.

Relief et hydrographie



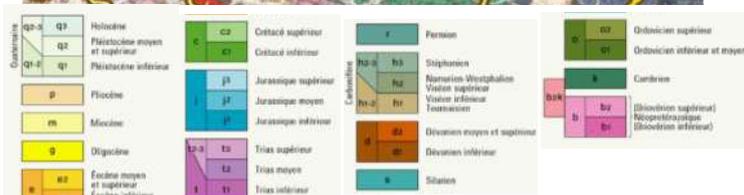
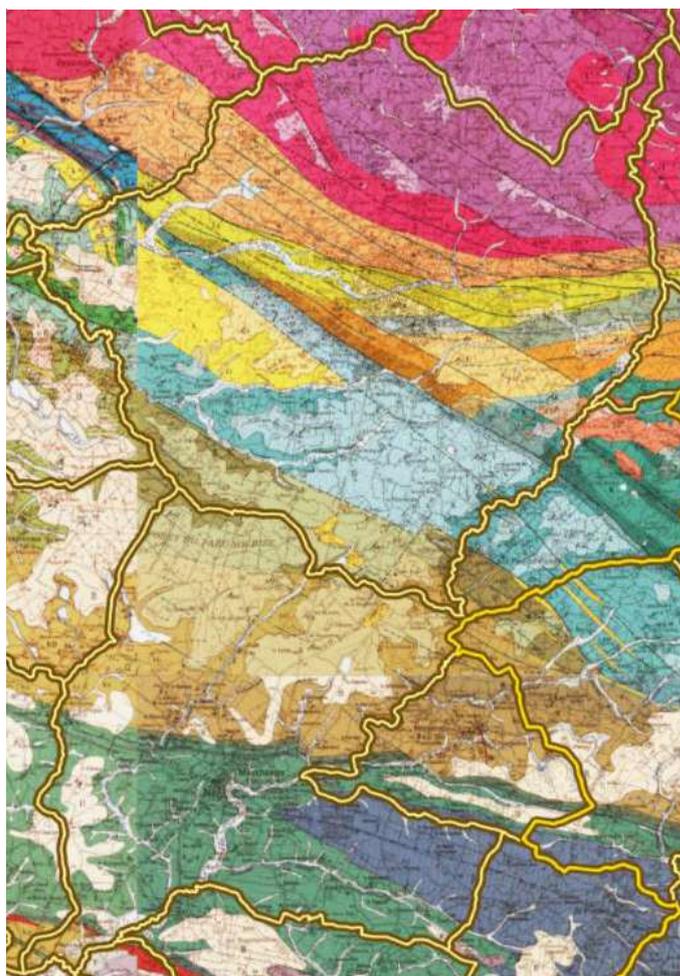
Géologie

La plus grande partie du département de La Vendée (au nord d'une ligne Les Sables d'Olonne / Fontenay-le-Comte) correspond à la retombée méridionale du Massif Armoricain, plateau qui s'élève progressivement vers l'Est et est composé alternativement de roches métamorphiques, essentiellement schiste du Briovérien et gneiss ; puis de roches éruptives, surtout granite et granulite.

Le secteur des Herbiers et de Mouchamps s'inscrit dans une zone de contact, marquée par de nombreuses failles, entre des formations granitiques, terminaison orientale du massif de Mortagne, et des formations métamorphiques (schistes, micaschistes, gneiss, grès).

Ces deux types de roches (schiste et granite) ont été abondamment utilisées dans la construction.

Géologie



(Source : Géoportail)

Climat

Le territoire bénéficie d'un climat océanique tempéré, caractérisé par des amplitudes thermiques faibles et une pluviométrie contrastée avec des hivers humides et des étés secs.

L'ensoleillement

La couverture nuageuse et les formations brumeuses altèrent quelque peu l'ensoleillement, qui atteint 2000 à 2100 heures en moyenne annuelle. Cet ensoleillement est surtout remarquable au printemps et en été.

Les températures

La douceur de la température est une autre caractéristique de ce climat. Les températures moyennes annuelles sont d'environ 12°C.

Les précipitations

Les pluies sont fréquentes mais peu intenses. La pluviométrie est très variable durant l'année. Les pics de pluviométrie sont atteints d'octobre à janvier avec environ 105 mm/mois, soit au total environ 900 mm/an.

Les vents

Les vents soufflant de l'Ouest dominant largement. Les vents de secteur Ouest sont associés aux perturbations venues de l'Atlantique dont l'activité fluctue au rythme des saisons.

Le quadrant Nord - Est est également important. Ces vents sont associés durant l'hiver aux froids secs et durant l'été aux temps chauds et stables.

2.1.2 MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITÉ

ZNIEFF

Une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique est un secteur du territoire national pour lequel les experts scientifiques ont identifié des éléments remarquables du patrimoine naturel.

Deux grands types de zones sont distinguées : les ZNIEFF de type I et les ZNIEFF de type II.

Sur le territoire, trois zones sont concernées :

- ZNIEFF de type I, n°520005740

«Forêt et étang du Parc Soubise».

- ZNIEFF de type II, n°520616288

«Collines vendéennes, vallée de la Sèvre Nantaise», au Nord-Est : un territoire au relief marqué et bocager.

- ZNIEFF de type II, n°520005739

«Forêt et étangs du bas bocage entre Sainte-Florence et Les Herbiers» : à l'interface entre Mouchamps, Vendrennes, Mesnard-la-Barotière et Les Herbiers, une seconde zone marquée par des boisements et de nombreux plans d'eau de taille significative.

Milieux sensibles

Les Espaces Naturels Sensibles (ENS) ont pour objectif de protéger un patrimoine naturel, paysager ou géologique de qualité, qui se révèle menacé ou vulnérable par l'urbanisation, le développement d'activités ou des intérêts privés.

En sus de cette mission de conservation, les ENS ont aussi une mission d'accueil du public et de sensibilisation, au moins dans certains lieux et à certaines périodes de l'année si cela n'est pas incompatible avec la fragilité des sites.

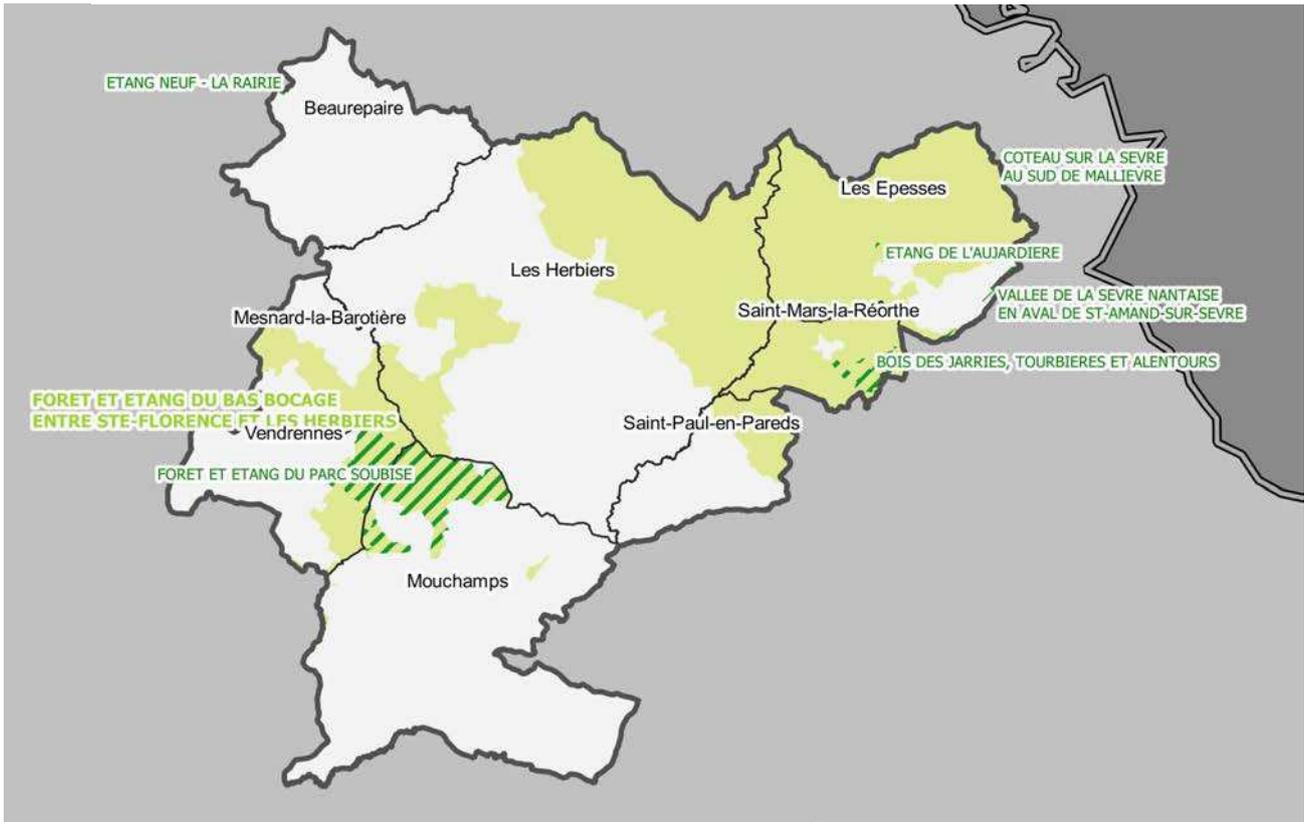
Ces Espaces Naturels Sensibles sont établis à l'initiative des conseils généraux des départements. Ils peuvent pour cela mettre en place une taxe spécifique : la Taxe des Espaces Naturels Sensibles (TDENS) sur les permis de construire.

Les fonds alimentés par cette taxe servent alors à acquérir, restaurer, aménager et gérer les milieux naturels menacés. La propriété et la gestion de ces espaces peuvent échoir aux départements ou bien à une tierce partie conventionnée (association, conservatoire du littoral, etc.).

Sur le territoire intercommunal, il existe six Espaces Naturels Sensibles :

- L'Aujardière
- Le bois des Jarries
- Le bois du Défend
- Mont des Alouettes
- Rives du Petit Lay
- Vallée de la Sèvre Nantaise

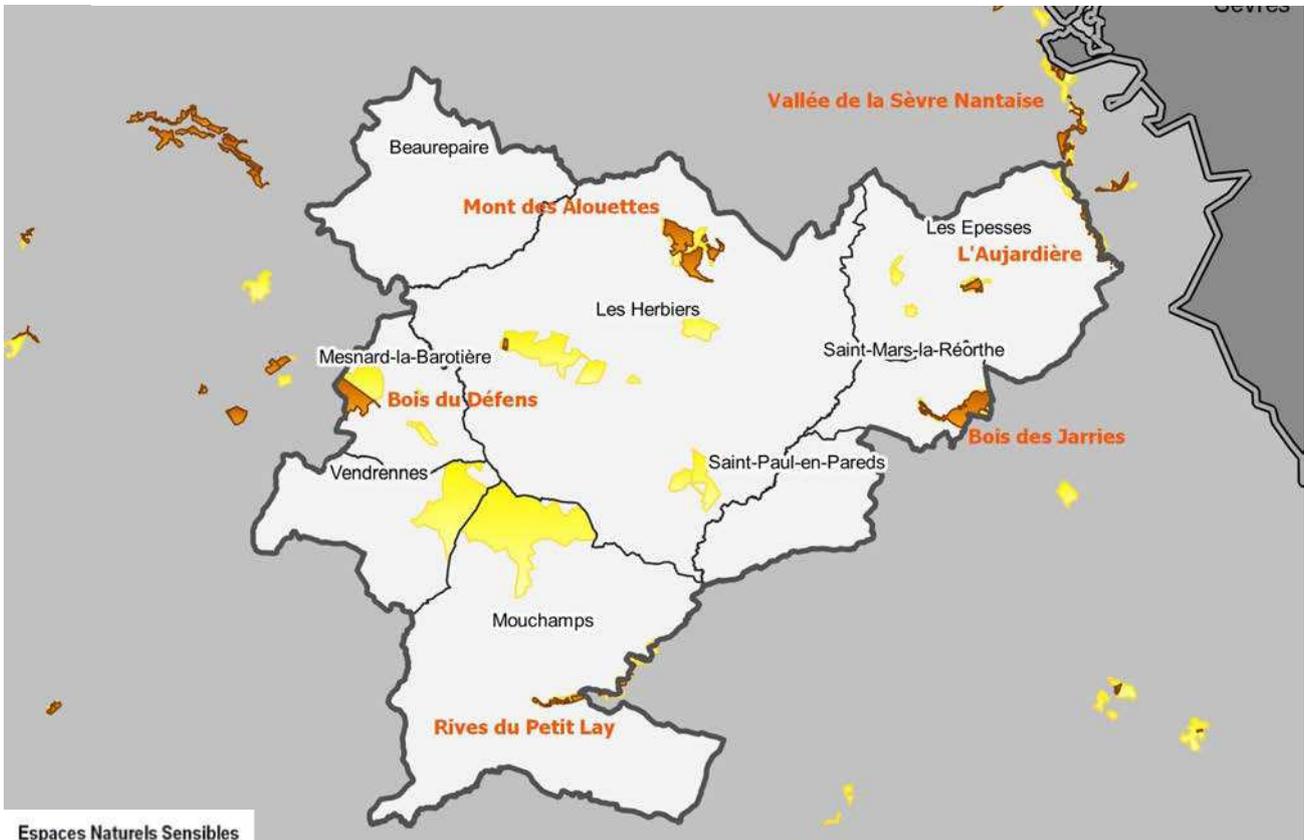
Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique



(Source : PLUi d'après DREAL Pays de la Loire)

Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique
 ■ ZNIEFF de type 2
 ▨ ZNIEFF de type 1

Espaces Naturels Sensibles



(Source : PLUi d'après Conseil Départemental 85)

Espaces Naturels Sensibles
 ■ Propriété ENS
 ■ Zone de Preemption ENS

Trame Verte et Bleue

La carte de synthèse, réalisée dans le cadre du PLUi, est obtenue par superposition des différentes trames. Les boisements contenus dans les zones urbaines ne sont pas intégrés à la trame verte.

La carte de synthèse permet de mettre en évidence une trame bocagère omniprésente et une forte propension aux cours d'eau et à leurs vallées.

En comparaison avec le reste du territoire vendéen, la trame boisée est intéressante avec la présence de quelques massifs qui complètent le maillage bocager.

Le Nord du territoire est le plus riche en trame verte et bleue. En effet, le relief y est le plus variable ce qui donne lieu à une trame bocagère et à un réseau hydrographique plutôt denses.

Le Sud du territoire est moins bocager laissant une place plus importante aux cultures.

La trame bleue quant à elle est principalement représentée par le réseau hydrographique même s'il peut y avoir des réseaux de mares intéressants pour le brassage génétique des espèces.

Enfin, les ruptures de continuités sont principalement matérialisées par les routes départementales et les bourgs notamment les Herbiers et les Epesses mais à une échelle plus fine, certains petits hameaux ou villages peuvent être à l'origine d'une rupture des continuités.

Source : PLUi



Trame boisée (Mouchamps). (Source Eau-Méga - 2019)



Trame bocagère (Les Herbiers). (Source Eau-Méga - 2019)

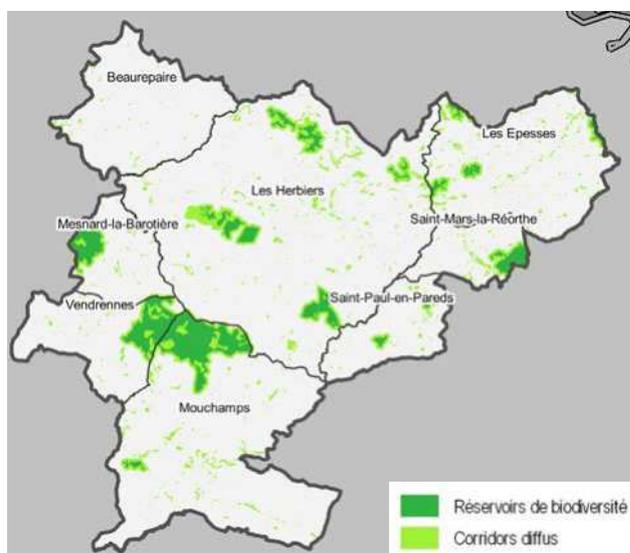


Trame bleue (Mouchamps, le Petit Lay). (Source Eau-Méga - 2019)



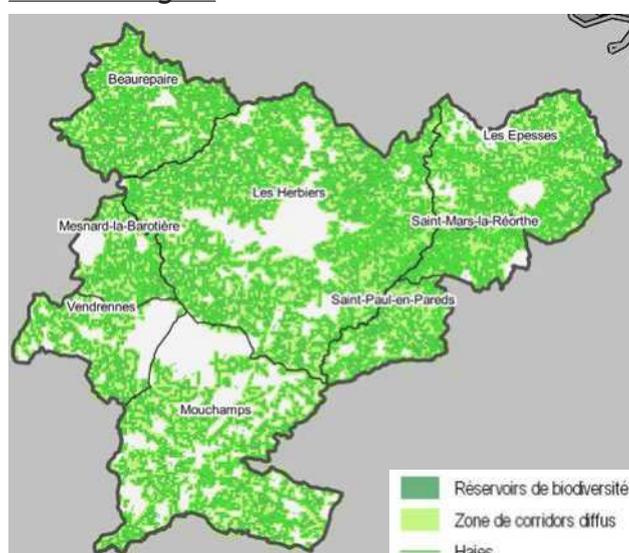
Elément de rupture (RD 160 Les Herbiers). (Source Eau-Méga - 2019)

Trame boisée



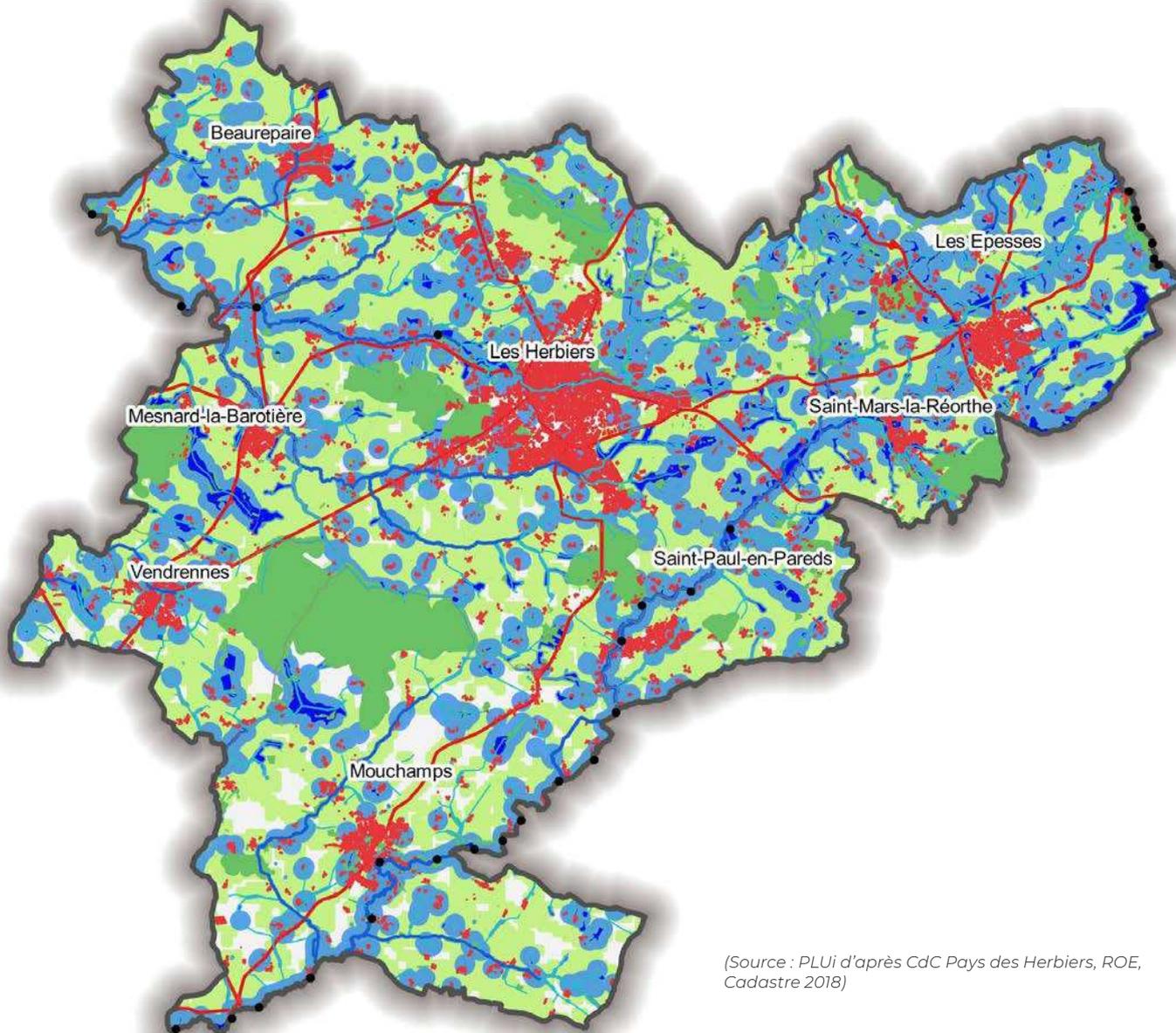
(Source : PLUi d'après BD topo 2018)

Trame bocagère



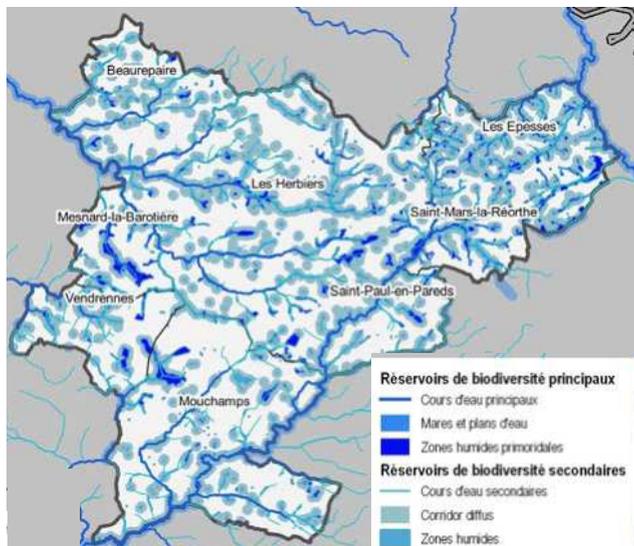
(Source : PLUi d'après CdC Pays des Herbiers 2018)

Trame Verte et Bleue



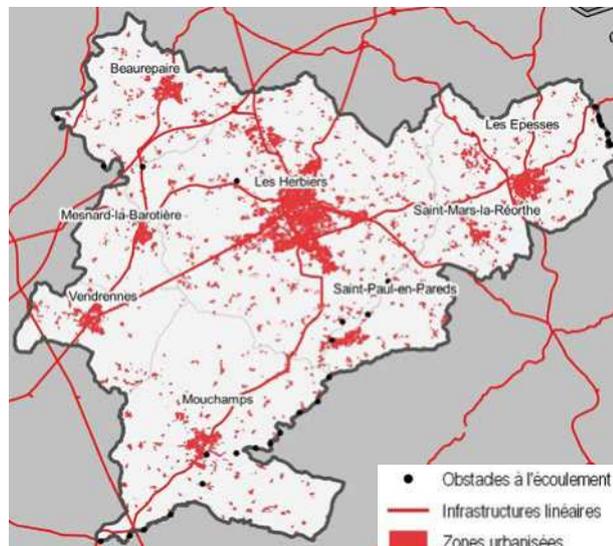
(Source : PLUi d'après CdC Pays des Herbiers, ROE, Cadastre 2018)

Trame bleue (réseau hydrographique)



(Source : PLUi d'après CdC Pays des Herbiers 2018)

Éléments de rupture de la continuité



(Source : PLUi d'après CdC Pays des Herbiers, ROE, Cadastre, 2018)

2.2

ANALYSE DU TISSU BATI AU REGARD DU DEVELOPPEMENT DURABLE

2.2.1 LE BATI EXISTANT DANS SON MILIEU

Habitat traditionnel, généralités

L'habitat traditionnel s'est façonné sur plusieurs siècles. Aujourd'hui une maison est réalisée en quelques mois. Hier, des dizaines d'années étaient nécessaires pour choisir judicieusement un emplacement et réaliser un lieu de vie dans lequel allaient vivre plusieurs générations. Ce savoir local, fait d'us et de coutumes, de la connaissance empirique, s'est forgé avec lenteur et a façonné les paysages, les bâtis, dont l'adaptation aux conditions locales démontrent une parfaite connaissance des différents aspects du climat, notamment.

Ainsi, différents aspects du climat sont pris en compte :

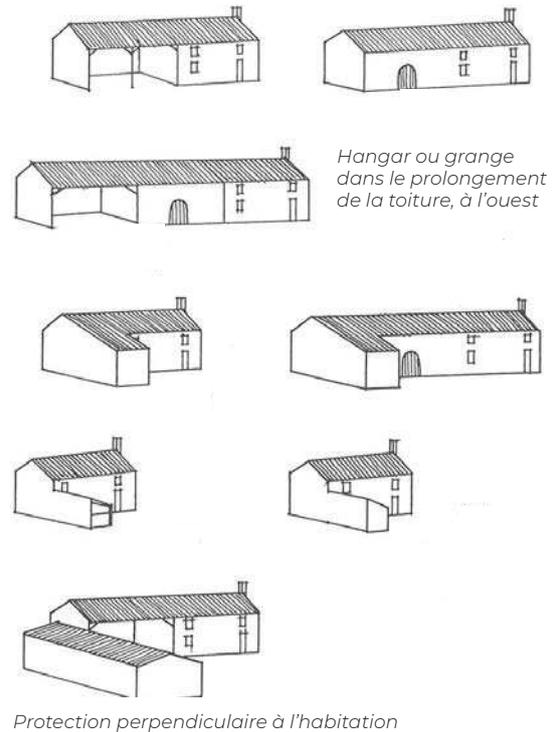
- Le soleil est pris en compte pour son apport énergétique gratuit.
- Le vent est pris en compte en raison des déperditions thermiques qu'il entraîne par infiltrations d'air froid extérieur dans les bâtiment, en raison également de l'inconfort qu'il peut provoquer.
- La pluie est souvent concomitante avec certaines directions du vent.

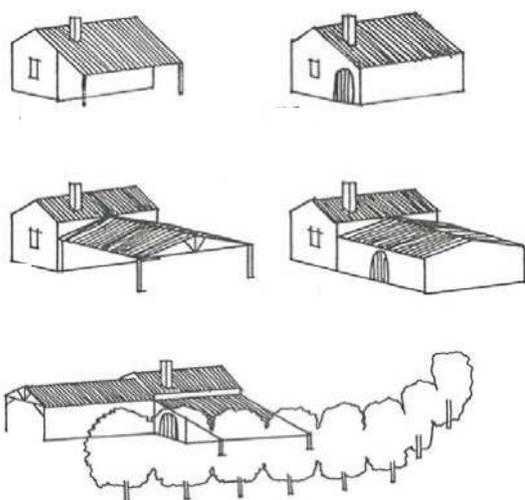
L'implantation

L'implantation dans le site répond au double objectif : d'assurer le minimum de déperditions du volume interne, tout en profitant d'apports solaires relatifs et protéger le devant de la maison d'habitation.

Les protections contre les vents d'ouest

- Elles peuvent être mises en place de plusieurs manières :
- le site. Un versant est ou sud-est permet de se protéger des vents d'ouest.
 - le pignon. Un pignon fermé sans ouverture.
 - la disposition des locaux. Des locaux d'exploitation dans le prolongement de la maison d'habitation vers l'ouest.
 - les éléments perpendiculaires. Cette solution protège mieux la cour et permet une orientation plus au sud. Il peut s'agir d'une haie, d'une aile en retour...



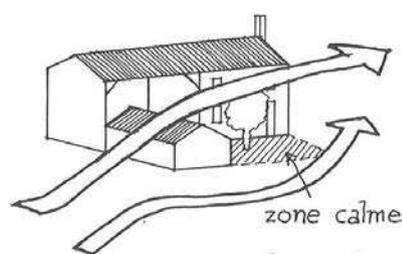
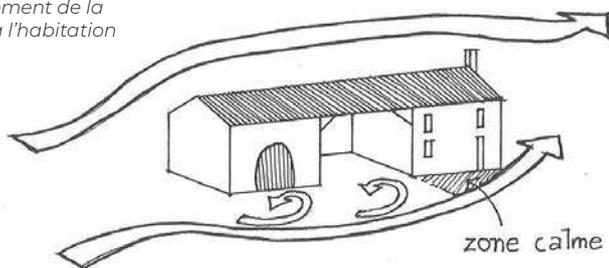


Les protections contre les vents du nord

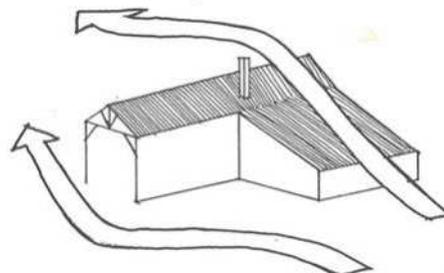
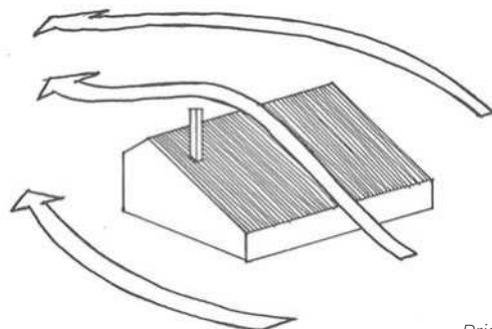
Comme pour les vents d'ouest, cette protection peut être mise en place de plusieurs manières :

- le site. Un versant sud-ouest permet de se protéger des vents du nord.
- le mur aveugle. Avoir le moins d'ouvertures possible au nord.
- la plantation comme à l'ouest, de haies.
- les extensions vers le nord sous forme d'appentis ou de bâtiments perpendiculaires.

Protection dans le prolongement de la toiture ou perpendiculaire à l'habitation



Prise au vent d'ouest suivant la disposition des bâtiments



Prise au vent d'ouest suivant la disposition des bâtiments

L'habitat traditionnel sur le territoire

L'habitat traditionnel du territoire peut se décliner selon la typologie de bâti suivante : l'habitat isolé des hameaux et la maison ou l'immeuble mitoyen de bourg.

L'habitat isolé

Ce type de constructions cherche à répondre à un double objectif : assurer le minimum de déperditions du volume interne en profitant d'apports solaires relatifs et protéger le devant de la maison d'habitation.

On retrouve ainsi une organisation type avec :

- façade principale, avec les ouvertures au sud
- protections contre les vents d'ouest (pignon aveugle, présence d'une dépendance...)
- protections contre les vents du nord (façade aveugle, présence de dépendances ou appentis...)

Il s'agit généralement d'un système global maison d'habitation - dépendances - cour. Ce système forme un ensemble homogène, dans lequel il est aussi important d'avoir un confort interne qu'un confort externe au pied de la maison pour vaquer aux différentes activités.

La maison mitoyenne de bourg

Cet habitat cherche, par sa densité et sa mitoyenneté, à bénéficier de la protection réciproque des maisons les unes par rapport aux autres. En effet, cette organisation permet de supprimer deux parois en contact avec l'extérieur.

Tout comme l'habitat isolé, la maison mitoyenne cherche, autant que possible, à profiter des apports gratuits du soleil en privilégiant la façade principale au sud.



Habitat isolé : façades principale orientée sud



Habitat isolé : façade principale protégée par des dépendances perpendiculaires



Habitat isolé : façade arrière orientée nord et aveugle



Maisons mitoyennes de bourg



Granites, enduit à la chaux sur mur en pierre, brique, tuile tige de botte, génoise, corniche en granite.
Les matériaux traditionnels du bocage vendéen
(source : CAUE 85 – « Bien construire entre Sèvre et Maine »)

Bâti contemporain

La construction rapide d'après-guerre, utilisant les dérivés du ciment, a fait disparaître l'exploitation des carrières.

Le bâti construit après-guerre est essentiellement constitué de parpaings de ciment, dont les performances énergétiques sont très faibles.

Plus récemment, l'utilisation du bois a commencé à apparaître dans les constructions contemporaines.

Ce dernier présente plusieurs avantages :

- C'est un matériau écologique (qui ne nécessite pas d'énergie à la fabrication et peu à la transformation)
- Le bois est un très bon isolant thermique et phonique.
- C'est un matériau naturellement respirant.
- La construction en bois est solide, durable (résistance mécanique), et de bonne résistance sismique.



Bâti contemporain en parpaings et/ou béton



Bâti contemporain en bois

Bâti et qualité des matériaux

Bâti ancien

Le bâti traditionnel du bocage vendéen est bâti avec des matériaux naturels et extraits localement :

- le granite, le schiste,
- la tuile ou l'ardoise,
- la brique,
- le bois.

Pour le bâti courant, les façades sont réalisées en schiste, recouvert d'un enduit et en granit ou en briques pour les encadrements des baies. Les couvertures sont réalisées en tuile tige de botte de terre cuite de provenance locale.

Pour les bâtiments prestigieux, les façades sont traitées de la même manière, en revanche, les couvertures sont en ardoises en provenance de la vallée de la Loire.

Le schiste est résistant mais se délèie facilement. La présence de l'eau aggrave ce défaut, notamment en cas de gel. C'est pourquoi il est généralement recouvert d'un enduit à la chaux qui le protège des intempéries.

Le granit est une roche plutonique magmatique à texture grenue. C'est un type de roche non poreuse, imperméable, grenue (constituée de grains visibles à l'œil nu) et cohérente (elle ne s'effrite pas sous la pression). Les constructions traditionnelles du territoire l'utilisent principalement pour réaliser les chaînages des bâtiments, qui bénéficient ainsi d'un matériau de construction de qualité ; il est résistant, imperméable et possède une bonne inertie thermique.

2.2.2 LES OBJECTIFS ET MOYENS D'ÉCONOMISER L'ÉNERGIE

Aménagement et développement durable

En décidant de l'aménagement foncier et de l'urbanisme, les élus influent de façon fondamentale sur la consommation d'énergie des habitants. Il y a une corrélation entre celle-ci, le choix de zones constructibles et les formes urbaines retenues (habitat diffus, lotissement, habitat groupé, ou immeubles collectifs). Les éléments qui suivent montrent comment appliquer des principes bio-climatiques à l'ensemble des décisions prises quotidiennement par les élus.

Le permis de construire

Il s'agit de vérifier si les plans déposés procureront aux habitants un bien être intérieur par la disposition des pièces, comme un bien être extérieur par la disposition du jardin attenant.

Ainsi, il s'agit d'examiner si :

- les pièces principales sont bien exposées au soleil
- les pièces froides protègent la maison au nord,

- éventuellement à l'ouest
- la façade ouest, balayée par la pluie et le vent, soumise aux grandes chaleurs de l'été, ne correspond pas aux pièces de vie principales,
- la partie de jardin attenante au séjour et à la cuisine sera ensoleillée et à l'abri du vent,
- l'habitant pourra par la suite adjoindre certains éléments pour économiser l'énergie.

La Zone d'Aménagement Concerté et le lotissement

Le plan de composition doit être à même de permettre une orientation sud au plus grand nombre de constructions et de veiller à minimiser les masques créés par les constructions voisines. On peut schématiser de façon simple quelques principes en matière de lotissement et notamment sur la conséquence des orientations de la voirie.

Rue est-ouest : le parcellaire, perpendiculaire à la rue, est face au sud.

Les constructions qui donnent au sud sur la rue ont tout intérêt à se reculer au maximum pour éviter toute ombre due aux constructions riveraines ou aux plantations faites sur l'espace public ; cela en gardant un jardin le plus grand possible au sud.

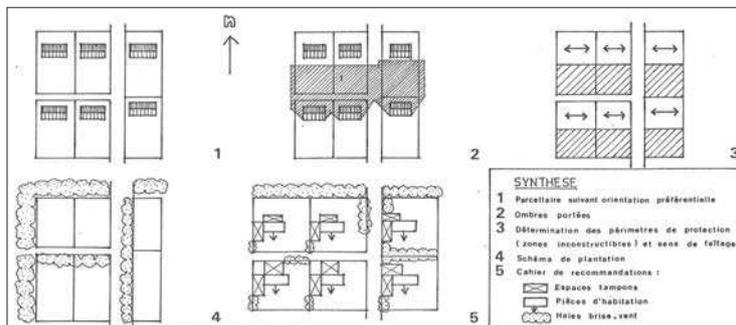
Les constructions qui donnent au nord sur la rue ont, elles, intérêt à se rapprocher de la rue pour dégager un jardin sud le plus grand possible.

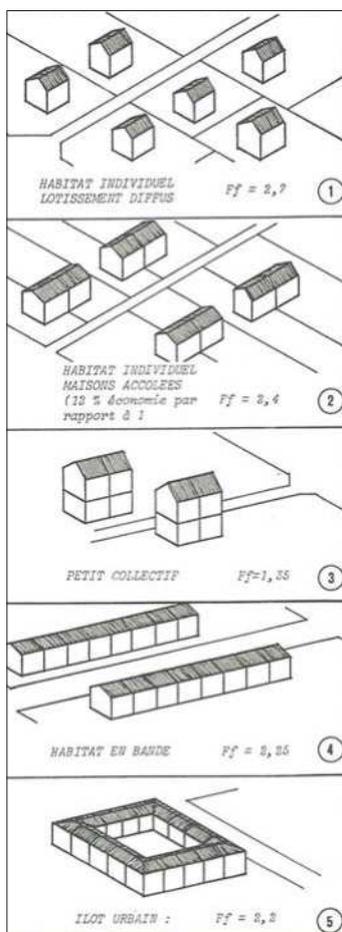
Rue nord-sud : le parcellaire, perpendiculaire à la rue, est face à l'ouest ou à l'est.

Si on veut favoriser une bonne orientation, il faut alors le prévoir suffisamment large pour que l'implantation puisse être perpendiculaire à la rue.

Concept d'un lotissement

1. Repérer la zone climatique du lotissement : versant nord, sud, est, ouest ; partie ventée, froide, humide, ensoleillée de la commune ; sous le couvert ou non du bourg ; protections végétales existantes.
2. En déduire une orientation préférentielle (confortée par les habitations traditionnelles proches).
3. Réaliser un maillage de rues qui autorisent un maximum d'orientations préférentielles.
4. En fonction de la taille du parcellaire, raisonner par parties constructibles et inconstructibles. Vérifier dans tous les cas que l'ombre portée des constructions voisines touche le moins possible la partie constructible.
5. Prévoir un schéma de plantations de protection générale du terrain et de protections rapprochées des constructions.
6. Prévoir des accès privilégiés par le nord et l'ouest. Éviter les accès groupés.
7. Faire une planche d'illustration, à titre de conseil, qui localise sur chaque lot une bonne position des espaces tampons (garages...) et des pièces d'habitations, ainsi que les haies brise-vent.





Le facteur forme

Les déperditions thermiques par conduction et rayonnement s'effectuent au niveau des parois en contact avec le milieu extérieur. Leur surface totale est proportionnelle à la compacité du bâtiment. Un volume disloqué entraîne dès lors des pertes énergétiques plus élevées qu'un volume compact pour un même coefficient de déperdition thermique des parois.

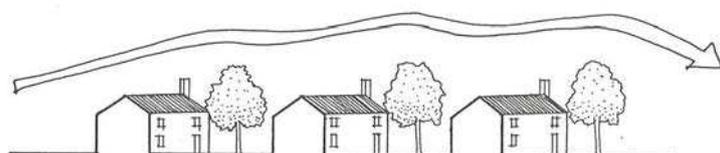
Dans le but de minimiser les pertes énergétiques, il faut tendre vers des constructions aussi compactes que possible. Cette compacité peut être caractérisée par le facteur F_f .

F_f = aire totale des surfaces extérieures/aire des surfaces habitables

Le facteur de forme est un élément d'analyse de différents quartiers quant à leur « profil énergétique ». Ainsi, on peut classer par ordre décroissant de consommation d'énergie :

- la maison indépendante
- la maison jumelée
- la maison en bande
- l'îlot
- le petit collectif

Outre l'ombre qu'ils apportent en été, les arbres dans les cours et sur les places, maintiennent les vents au-dessus des constructions en augmentant la rugosité du bourg. Illustration extraite de « Intégration du phénomène vent dans la conception du milieu bâti », Gaudemer et Guyot, documentation française, 1976



La protection au vent

Les vents soufflant de l'ouest et du sud-ouest dominant largement. Les vents du nord-est sont également marqués.

Le vent est un mouvement horizontal de l'air qui tend à équilibrer des zones de pressions différentes dans l'atmosphère. La vitesse du vent fluctue en grandeur et en direction.

La grandeur : la vitesse du vent sera plus faible au niveau du sol à cause du frottement au contact du sol et de ses aspérités. Plus la rugosité sera importante et plus la vitesse du vent faiblira. Elle croît en hauteur jusqu'à atteindre une valeur constante indépendante du site.

La direction : Suivant les obstacles rencontrés, qu'il s'agisse du relief, de la topographie du site, d'un bâtiment, le vent sera plus ou moins dévié.

Il sera donc important de :

- conserver tout ce qui créé la rugosité du sol (haies brise-vent en particulier)
- prévoir des zones constructibles peu exposées au vent
- corriger les zones exposées par des protections végétales complémentaires
- contrôler le bon épannelage général des constructions lié à l'organisation des espaces publics.

L'architecture bioclimatique

L'architecture bioclimatique d'aujourd'hui est la redécouverte des principes de construction qui permettraient aux bâtisseurs d'autrefois de composer avec le climat. Elle recherche un équilibre entre la conception et la construction de l'habitat, son milieu (climat, environnement,...) et les modes et rythmes de vie des habitants. L'architecture bioclimatique permet de réduire les besoins énergétiques, de maintenir des températures agréables, de contrôler l'humidité et de favoriser l'éclairage naturel.

Elle utilise l'énergie solaire disponible sous forme de lumière ou de chaleur, afin de consommer le moins d'énergie possible pour un confort équivalent. Elle vise également à protéger la construction des vents et pluies froides. Elle s'appuie sur l'emplacement, l'orientation, l'isolation et l'agencement des pièces ; il s'agit pour les constructeurs d'allier, par ces biais, l'architecture au contexte du climat local.

Une démarche bioclimatique se développe sur trois axes : capter la chaleur, la stocker/diffuser et la conserver.

L'architecture bioclimatique s'appuie donc sur des grands principes :

Penser la maison dans son environnement

Avant d'envisager toute production d'énergie alternative, l'essentiel est de bien construire son habitat dès le départ. Tenir compte de l'orientation et de l'ensoleillement peut ainsi suffire à économiser 30% d'énergie.

Orientation et implantation

La maison sera orientée au sud en exposant au rayonnement solaire un grand nombre de surface vitrées. Les surfaces vitrées peuvent constituer une déperdition de chaleur importante. D'où l'idée de les répartir astucieusement : 40 à 60% de surface vitrée sur la façade sud, 10 à 15% au nord, et moins de 20% sur les façades est et ouest.

La maison sera protégée des éléments froids du climat : pluies et vents du nord.

Agencement des pièces

Les pièces à vivre seront situées au sud, afin de bénéficier de la lumière naturelle et des apports de chaleur ; tandis que les pièces peu utilisées serviront d'espace tampon, au nord, entre l'extérieur et les pièces de vie.

Formes et volumes

La maison bioclimatique est de forme simple et compacte. En effet, plus la maison est compacte, plus la surface en contact avec l'extérieur est petite, plus les déperditions thermiques sont limitées, plus les consommations d'énergie sont faibles.

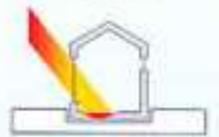
En hiver



Solution d'hiver



CAPTER



STOCKER



DISTRIBUER

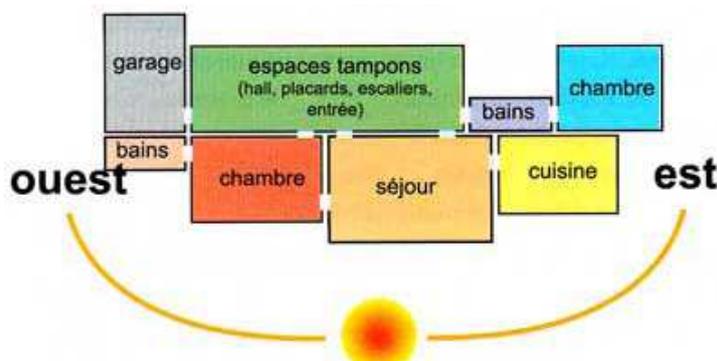


CONSERVER

Source Polénergie

Exemple d'une maison contemporaine bio-climatique : orientation sud, avec larges ouvertures et protections par brise-soleil (apport solaire l'hiver et fraîcheur l'été).

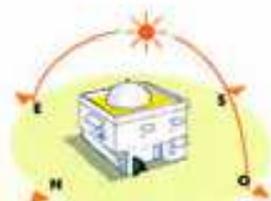
La toiture végétalisée participe aux économies d'énergie induites par le rôle d'isolation thermique.



Source ADEME



En été



Solaire d'été



OCCULTER



MINIMISER



AERER / VENTILER

Capter la chaleur

Confort d'hiver

Durant la saison fraîche, la maison bioclimatique capte la chaleur solaire. Pour capter un maximum son rayonnement, les vitrages doivent être orientés au sud.

On peut également prévoir une serre ou une véranda, côté sud, pour renforcer l'effet de serre en saison fraîche. La véranda est un autre excellent moyen de récupérer de la chaleur, mais attention à la surchauffe l'été. Prévoyez un toit ouvrant pour évacuer l'air chaud et un mur en brique entre la maison et la baie vitrée.

Une fois l'énergie solaire captée, il va falloir la stocker puis la distribuer dans la maison.

Confort d'été

Durant la saison chaude, la maison bioclimatique doit se protéger des surchauffes. Pour éviter que le rayonnement solaire pénètre dans la maison, il faut protéger les vitrages derrière des volets, des casquettes de toit calculées en conséquences, des pergolas végétales ou encore des brises soleil.

Stocker la chaleur

Une fois la chaleur captée, l'objectif est de la stocker pour pouvoir l'utiliser quand on en aura besoin. Ceci est possible grâce à deux principes complémentaires :

L'inertie des matériaux

Derrière les surfaces vitrées qui captent la chaleur, la maison bioclimatique est pourvue de dalles

ou de murs denses, constitués de matériaux à forte inertie thermique (béton, pierre, terre,...).

L'isolation

C'est un élément indispensable au bon fonctionnement d'une maison bioclimatique. Elle empêche la chaleur de sortir de la maison.

On isolera en priorité la toiture, qui représente entre 30 et 40% des déperditions thermiques d'une maison, mais les murs, vitrages et planchers ne devront pas être négligés. Il faudra porter une attention particulière aux ponts thermiques.

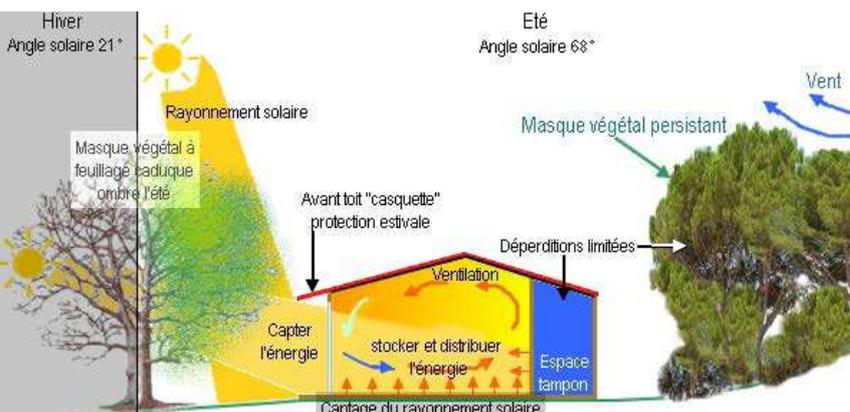
En France, l'isolation thermique est généralement placée à l'intérieur. Dans ce cas seul le volume d'air est chauffé, et les ponts thermiques ne sont pas éliminés. Alors que placée à l'extérieur, comme une seconde peau, l'isolation thermique permet de conserver l'inertie des murs et traite les ponts thermiques. On peut également construire les murs avec des matériaux isolants, tels que la paille ou la brique à isolation répartie de 50 cm.

On utilisera également des systèmes d'occultations extérieurs (volets) pour les nuits hivernales.

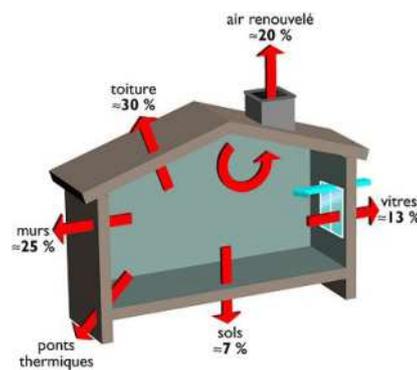
Diffuser et réguler la chaleur

Pour obtenir un confort agréable, la chaleur doit être distribuée dans toute la maison. La ventilation est indispensable, particulièrement dans une maison bien isolée, car l'air doit être renouvelé et l'humidité doit être évacuée.

La ventilation peut être réalisée par plusieurs solutions : une VMC (ventilation mécanique contrôlée), un puit canadien.



Source CAUE de l'Ariège



Source ADEME

Les énergies renouvelables

Les énergies renouvelables sont des énergies primaires inépuisables à très long terme, car issues directement de phénomènes naturels, réguliers ou constants, liés à l'énergie du soleil, de la terre ou de la gravitation. Les énergies renouvelables sont également plus « propres » (moins d'émissions de CO₂, moins de pollution) que les énergies issues de sources fossiles.

Les principales énergies renouvelables sont (hormis les énergies marines, non développées ici) :

La Biomasse

En énergétique, le terme de « biomasse » regroupe toutes les matières organiques qui peuvent dégager de l'énergie soit par combustion directe ou suite à une étape de transformation. La biomasse représente donc aussi bien la fraction biodégradable des déchets industriels ou agricoles que le bois issu directement de la forêt.

En matière d'énergie dans le logement, il s'agit du bois sous toutes ses formes : bûches, granulés et plaquettes.

Le Solaire

L'énergie solaire transforme le rayonnement solaire en électricité ou en chaleur, selon les technologies.

L'énergie solaire photovoltaïque produit de l'électricité via des modules photovoltaïques, électricité qui peut être ensuite injectée sur les réseaux électriques.

L'énergie solaire thermique produit de la chaleur qui peut être utilisée pour le chauffage domestique ou la production d'eau chaude sanitaire.

Enfin, l'énergie solaire thermodynamique produit de l'électricité via une production de chaleur.

L'Eolien

Une éolienne est un dispositif qui permet de convertir l'énergie cinétique du vent en énergie mécanique. Cette énergie est ensuite transformée dans la plupart des cas en électricité. La France possède le deuxième gisement éolien européen après la Grande Bretagne.

L'hydraulique

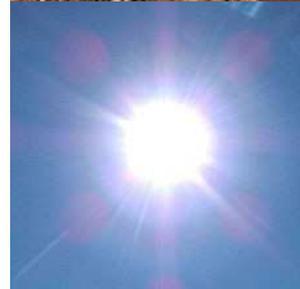
L'hydroélectricité récupère la force motrice des cours d'eau, des chutes, voire des marées, pour la transformer en électricité. On distingue les installations hydroélectriques « au fil de l'eau », qui font passer dans une turbine tout ou partie du débit d'un cours d'eau en continu, et celles nécessitant des réserves d'eau (« par écluses » ou « de lac »).

La géothermie

La géothermie ou « chaleur de la terre » couvre l'ensemble des applications permettant de récupérer la chaleur contenue dans le sous-sol ou dans les nappes d'eau souterraines (la température de la terre et de l'eau souterraine est d'autant plus élevée que l'on se rapproche du centre de la terre). En fonction de l'application, les calories ainsi récupérées servent à la production de chaleur et/ou de froid ou à la production d'électricité.



Biomasse



Solaire



Eolien



Hydraulique



Géothermie

L'implantation de panneaux Solaires

L'énergie solaire est une énergie qui doit s'intégrer dans une habitation tout tenant compte du rendement énergétique de l'installation.

Plusieurs types d'implantation sont possibles pour des capteurs mais elles doivent répondre à l'obligation d'une exposition plein sud et de l'inclinaison préférentielle des capteurs (30 % pour le photovoltaïque, 45 % pour les chauffe-eau individuels et 60 % pour les systèmes solaires combinés de chauffage).

Dans les constructions neuves, les panneaux thermiques et/ou photovoltaïques sont utilisés comme éléments architecturaux à part entière. Dans les mises en œuvre sur des ouvrages déjà existants, il s'agit d'une adaptation, d'une incorporation des panneaux au bâti. Plusieurs typologies d'implantation existent, liées ou non au bâti : brise-soleil, décoration de vitrage (dessins de couleurs...), verrière, sur toiture terrasse, sur appentis (les capteurs double fonction), au sol...

Dans tous les cas, l'implantation de capteurs solaires doit répondre à quelques règles de base :

- créer un «champ» de captage le plus homogène possible en regroupant les panneaux solaires,
- éviter d'isoler dans le paysage ce champ de panneaux, et plus volontiers lui trouver un adossement qu'il soit bâti ou non bâti,
- accepter une perte de rendement des panneaux en pondérant orientation et inclinaison en fonction de critères paysagers ou architecturaux,
- toujours préférer une implantation «basse» et discrète, qu'elle soit ou non liée au bâti (en fond de parcelle pour une implantation au sol, sur des toitures secondaires ou des dépendances sur le bâtiment).

L'implantation en toiture

La majorité des implantations réalisées à ce jour se situent en toiture, et force est de reconnaître que certaines de ces réalisations affichent des carences paysagères, souvent induites par une approche purement énergétique. Au-delà d'un

nécessaire compromis entre rendement et intégration, certaines précautions architecturales peuvent être prises, et notamment :

- regrouper les panneaux et éviter une implantation verticale du champ de captage,
- s'adosser à la pente des toitures, et garder une proportion cohérente entre surface de captage et surface de toiture,
- aligner le champ de capteurs avec les ouvertures existantes en façade, et privilégier une certaine symétrie,
- éviter une implantation près du faitage et respecter une distance minimale par rapport à la gouttière et aux rives,
- préférer une implantation encastree, plutôt qu'en superposition, éviter les toitures principales et les toitures à quatre pans, préférer les toitures secondaires ou les dépendances,
- choisir un capteur dont le coloris et la texture sont en accord avec la toiture.

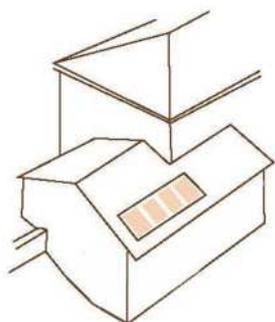
L'implantation au sol

Dans le cadre d'un habitat diffus et suivant les opportunités offertes par le terrain libre, il est possible d'envisager de désolidariser les capteurs solaires du bâti. Cette disposition permet souvent d'optimiser l'orientation et l'inclinaison des panneaux sans réel préjudice sur le site.

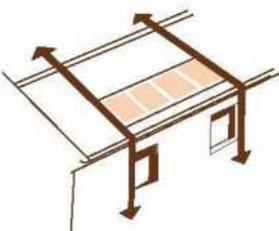
- préférer une implantation en aval du terrain ou en fond de parcelle,
- profiter des talutages naturels de la parcelle pour «adosser» le champ de capteurs solaires,
- ne pas hésiter à prévoir de petits travaux compensatoires paysagers sans effet de masque pour accompagner l'implantation des panneaux solaires.

L'implantation sur bâtiment agricole ou artisanal

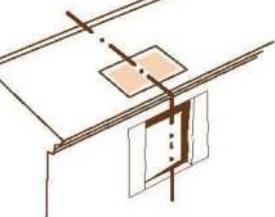
Au niveau des bâtiments agricoles, la superficie disponible est très importante. Ainsi, les capteurs doivent apparaître comme des éléments de couverture. Soit comme une couverture complète, soit comme des éléments de verrière. Les implantations découpées ou morcelées sont trop visibles et dénaturent la couverture et l'environnement du bâtiment.



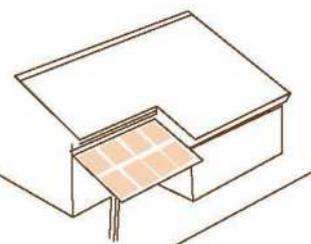
Implantation des capteurs à privilégier sur une toiture secondaire



Alignement du champ de capteurs avec les ouvertures en façade



Alignement avec ouverture en façade



Capteurs comme éléments à part entière de la composition architecturale (toiture de terrasse)

Source : Enerplan et Ademe

2.2.3 LES CONSÉQUENCES SUR LE TERRITOIRE ENJEUX ET POTENTIALITÉS

La rénovation thermique

Comme on l'a vu précédemment, le bâti ancien présente de par sa configuration (densité des constructions), ses modes constructifs, la nature et l'origine locale de ses matériaux de construction, des qualités d'économie bien supérieures à celles des bâtis plus récents. Cependant, il est encore possible d'améliorer ces performances thermiques :

L'isolation des façades

Pour les bâtiments anciens (en pierres ou moellons), les dispositifs d'isolation doivent se faire à l'intérieur de façon à ne pas remettre en cause la composition architecturale, le décor et la modénature de la façade.

Cependant, le bâti ancien étant composé de matériaux dont certains sont sensibles à l'humidité et conçus pour respirer, des précautions sont à prendre et des principes sont à respecter lors de réhabilitation ou de travaux (utiliser des matériaux naturels et respirants tels que le chanvre, le bois, le coton...).

Pour les autres immeubles, l'utilisation d'enduits isolants ou d'une isolation extérieure est préférable ; cela permet de conserver l'inertie des murs et traite les ponts thermiques.

L'isolation des toitures

Pour les bâtiments existants, les dispositifs d'isolation se feront par l'intérieur en sous-face des toits ou sur le plancher du comble, qui est la méthode la plus performante car le volume du comble participe à l'économie générale comme espace tampon. Pour les constructions neuves l'isolation pourra être intérieure ou extérieure, ou bien encore végétalisée en toiture terrasse.

Des menuiseries performantes

Les menuiseries neuves seront à double ou triple vitrage, ce qui n'exclut pas que les sections resteront fines.

Sur les constructions anciennes, ayant des menuiseries anciennes de qualité, on pourra envisager la pose d'une deuxième menuiserie ; celle-ci sera placée à l'intérieur, c'est à dire, à l'arrière de la menuiserie ancienne, et ne comportera pas de découpage de vitrage, afin de rester non visible de l'extérieur.



Exemple de rénovation énergétique respectueuse du patrimoine ; hypothèse basée sur un bâtiment selon les données de l'Ademe «Rénover sans se tromper», sur une maison construite avant 1975, non isolée.

Hypothèse A : isolation de la toiture, des planchers, et traitement des fuites d'air (menuiseries anciennes non jointives, cheminées non fermées, percements des façades, cave etc.) par calfeutrement simple et bonne calibration d'une VMC existante pour contrôler le renouvellement de l'air : économie de 47%.

Hypothèse B : idem, avec changement du chauffage et eau chaude sanitaire pour une chaudière à condensation en calibrant selon les nouveaux besoins (réduits par la bonne isolation) : économie de 67%.

Hypothèse C : hypothèse B avec changement de VMC pour une double flux (à la fois aspiration et entrée d'air frais, en des points différents du logement) avec récupération de la chaleur (90%) ; avantage : l'air n'entre plus par les menuiseries ou des grilles directes sur l'extérieure, il entre moins froid, donc moins d'effet de courant d'air : économie de 87%.

Cela, sans remplacer les menuiseries anciennes bois (juste réparées, calfeutrées), sans « sur-isoler » les murs pour ne pas perdre leurs qualités esthétique ni leur intégrité.

Chaque projet est différent, particulièrement dans l'ancien, la bonne isolation d'une toiture peut par exemple, amplifier les déperditions sur d'autres surfaces. « La chaleur prend le chemin le plus facile pour s'extraire ».

L'utilisation des énergies renouvelables

Selon leur nature, les énergies renouvelables sont plus ou moins exploitables sur le territoire.

Le SPR est principalement concerné par les énergies éoliennes et solaires (plus visibles dans les paysages).

La Biomasse

Bien que région non forestière, les Pays de la Loire peuvent mobiliser une ressource en bois importante. Elle est la seconde de France en terme d'activités de transformation du bois.

Pour les ressources forestière et bocagère, les contraintes technico-économiques (multitude de propriétaires, dessertes forestières, équipements en matériels de broyage et autres matériel forestier, coût acceptable du bois énergie...) sont parfois importantes. La mobilisation de ce gisement s'effectuera de manière progressive.

L'hydraulique

La préfecture des Pays de la Loire et la préfecture maritime ont mené une large concertation pour définir les zones propices au développement de parcs éoliens en mer. Deux zones ont été identifiées : l'une au large des îles de Noirmoutier et d'Yeu, l'autre au large de Saint-Nazaire.

La géothermie

L'exploitation de l'énergie géothermique engendre peu d'impact sur la qualité architecturale et paysagère du lieu d'exploitation.

Cependant, une telle installation nécessite quelques précautions :

- tenir compte du sous-

sol existant, et de la présence éventuelle d'anciennes carrières,

- tenir compte du profil naturel du sol et ne pas le modifier de façon marquée,

- ne pas impacter les arbres remarquables existants et les haies (un retrait de l'installation est obligatoire par rapport au système racinaire des sujets),

- ne pas créer de remblais suite à la mise en place de l'installation,

- ne pas impacter des éléments patrimoniaux existants tels que sols pavés, puits...

Le Solaire

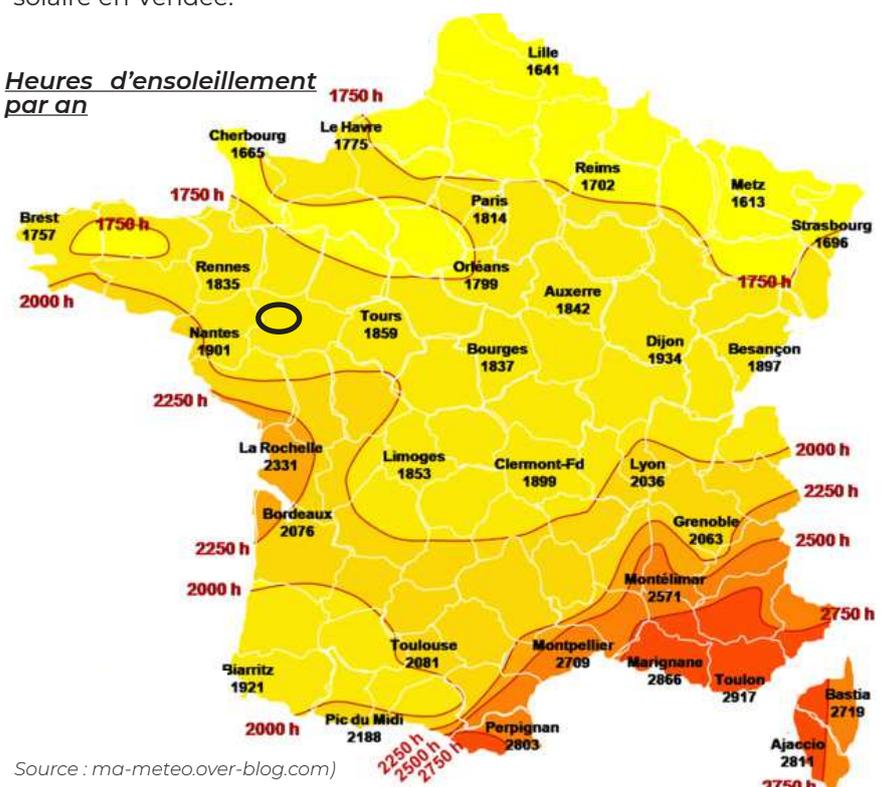
Le territoire se situe dans le secteur le plus faible en termes d'irradiation solaire en Vendée.

Il ne se présente donc pas comme préférentielle pour des projets de parcs photovoltaïques, mais reste dans l'une des régions françaises les plus exposées aux irradiances solaires, permettant ainsi l'installation et la rentabilisation de panneaux solaires.

Avec environ 2000h/an d'ensoleillement, le territoire, se situe dans les hauts taux nationaux. Le potentiel solaire est donc fort.

Cependant, au niveau de l'architecture, c'est l'énergie solaire qui a le plus grand impact visuel. C'est pourquoi l'implantation de capteurs doit être réfléchie, dès la conception de préférence, et intégrer à l'architecture du bâtiment (cf. chapitre 2.2.2.)

Heures d'ensoleillement par an



Source : ma-meteo.over-blog.com

L'Eolien

Selon la carte du potentiel de vent en France, le territoire se situe dans une zone 4, désignant un potentiel énergétique lié au vent important, variant de 200 à 250 W/m², avec quelques secteurs où le potentiel est plus élevé, 250 à 300 W/m², comme notamment au Mont des Alouettes.

Toutefois, le territoire affiche un potentiel éolien faible en comparaison de l'Ouest et du Sud-Ouest du territoire Vendéen.

Le développement des parcs éolien doit prendre en considération plusieurs éléments :

- la sensibilité paysagère : Les communes possèdent un degré de sensibilité paysagère variant de fort à très fort.
- La sensibilité liée au patrimoine culturel : Les Herbiers possède un pourcentage de sensibilité liée au patrimoine culturel situé entre 7,6 et 21%. Mouchamps, affiche quant à

elle un pourcentage plus élevé variant de 22 à 35%.

- la fréquentation de l'avifaune : Les communes ne se situent pas sur un axe de migration des oiseaux identifié. En revanche elles sont à proximité d'un couloir de migration présumé.

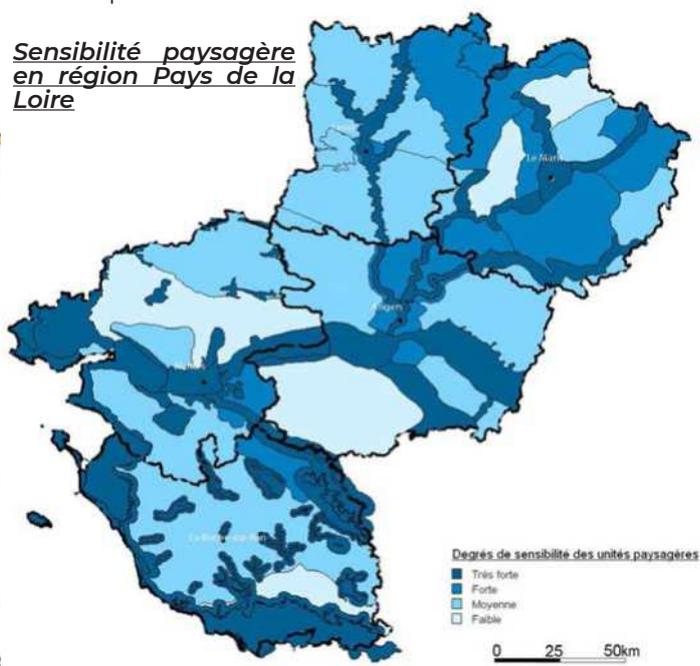
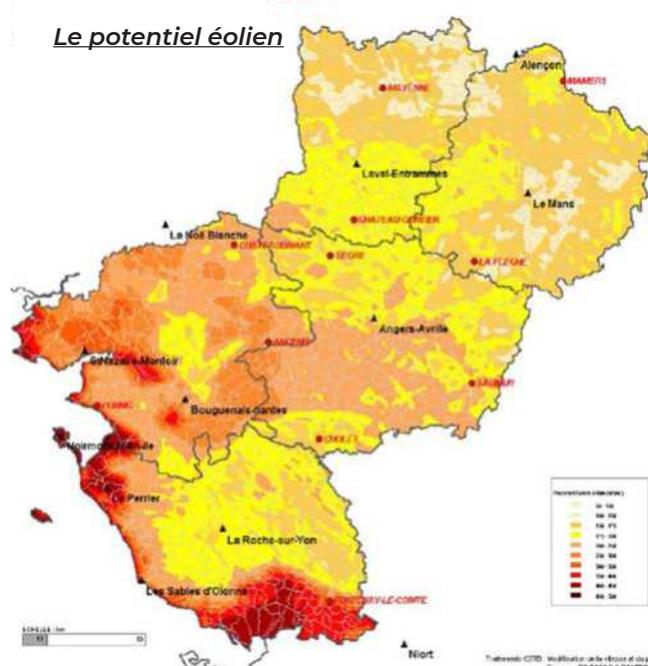
- la présence de chiroptères : Les communes sont dans une zone où le niveau d'incidence sur les chiroptères varie de fort à modéré.

- les servitudes et contraintes techniques : Le territoire se situe dans un espace sous contrainte liées aux radars et aux aéroports, et dans un espace sous contraintes liées aux couloirs de survols des avions à basse altitude.

La somme de tous ces avantages et inconvénients ne classe pas le territoire dans une Zone de Développement Eolien. Cela ne signifie pas qu'un projet éolien ne pourrait pas voir le jour sur les communes des Herbiers et Mouchamps, mais simplement que les communes ne sont pas re-

considérées comme territoire préférentiel pour l'accueil d'un projet éolien. Un parc éolien est déjà présent sur la ligne de crête sur la commune de Sant Martin des Tilleuls.

De plus, pour une meilleure efficacité des éoliennes, il est préconisé que ces dernières soient installées sur des points hauts afin de bénéficier d'une puissance minimum des vents. Or, les points hauts des communes, ainsi que les points de vue qu'ils offrent, sont protégés par l'AVAP et la ZPPAUP actuelles et offrent une qualité paysagère à préserver.



3

BILAN DES SPR EXISTANTS

3.1 AVAP DES HERBIERS

3.1.1 PERIMETRE ET SECTEURS

L'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) des Herbiers a été créée en 2014.

Elle fait suite à une Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) de 2003 et une ZPPAU de 1996.

Elle se compose de 13 secteurs distincts et de 8 types de zones différentes, gérées de manières spécifiques :

Les secteurs

- Le Centre des Herbiers, Petit Bourg et Le Landreau
- La cité ouvrière et la gare du début XXe
- La gare des Epesses
- Ardelay
- L'Etendue
- La Grainetière
- Le Bignon
- Le Châtellier
- La Basse Martinière
- L'Aubonnière
- Le Mont des Alouettes
- Le Boistissandeau
- Coutigny

Au titre du patrimoine architectural, le périmètre protège les monuments historiques situés dans le centre ancien (clocher de l'église Saint-Pierre, anciens bains et lavoirs publics) et les écarts de la commune (Abbaye de la Grainetière, donjon d'Ardelay, château du Boistissandeau, moulins à vent du Mont des Alouettes, manoir du Bignon) ainsi que les bâtiments remarquables ou intéressants.

Au titre du patrimoine urbain, le périmètre protège les structures anciennes de la ville (rues et places, anciens alignements, murs de clôture), qui forment l'identité des Herbiers. L'AVAP permet également de contrôler l'évolution des entrées de ville (faubourgs XIXe et début XXe).

Au titre du patrimoine paysager, le périmètre englobe les espaces qui participent à la mise en valeur du patrimoine architectural et urbain ainsi que les paysages ayant une valeur exceptionnelle

en tant que tel ou un intérêt historique :

- Les parcs : Boistissandeau, Landreau, Etendue, Bignon.
- Les boisements et le bocage : la Grainetière, le Mont des Alouettes, Coutigny.

Sont exclus du périmètre, les secteurs urbanisés à une période récente qui n'ont pas lieu de retenir l'attention et qui n'ont pas d'impact direct sur les secteurs protégés.

Les zones

A l'intérieur du périmètre de l'AVAP, une distinction a été faite entre 8 catégories d'espaces bien caractérisés, qui sont gérés de manière spécifique :

- ZPU1 : zone d'urbanisation dense et constituée

Les 3 secteurs historiques de la ville (les Herbiers, Le Petit Bourg, Ardelay et le hameau de Beauregard)

- ZPU2a : zone de faubourgs historiques

Les premières extensions urbaines des trois centres anciens du XIXe et début XXe.

- ZPU2b : zone d'urbanisation récente

Zones urbaines, ou à urbaniser, situées en continuité des secteurs ZPU1 et ZPU2a et dans le champ visuel des monuments remarquables.

- ZPU3 : zone de recomposition urbaine

Ilots de constructions dégradés pouvant évoluer dans le cadre d'un projet de renouvellement urbain.

- ZPA : zone agricole sensible

Terrains agricoles et villages situés à proximité des monuments et des sites remarquables.

- ZPN1 : zone paysagère sensible

Zones à dominante végétale dont les qualités paysagères sont à préserver, associées, à un patrimoine architectural remarquable.

- ZPN2 : zone naturelle et habitat ancien

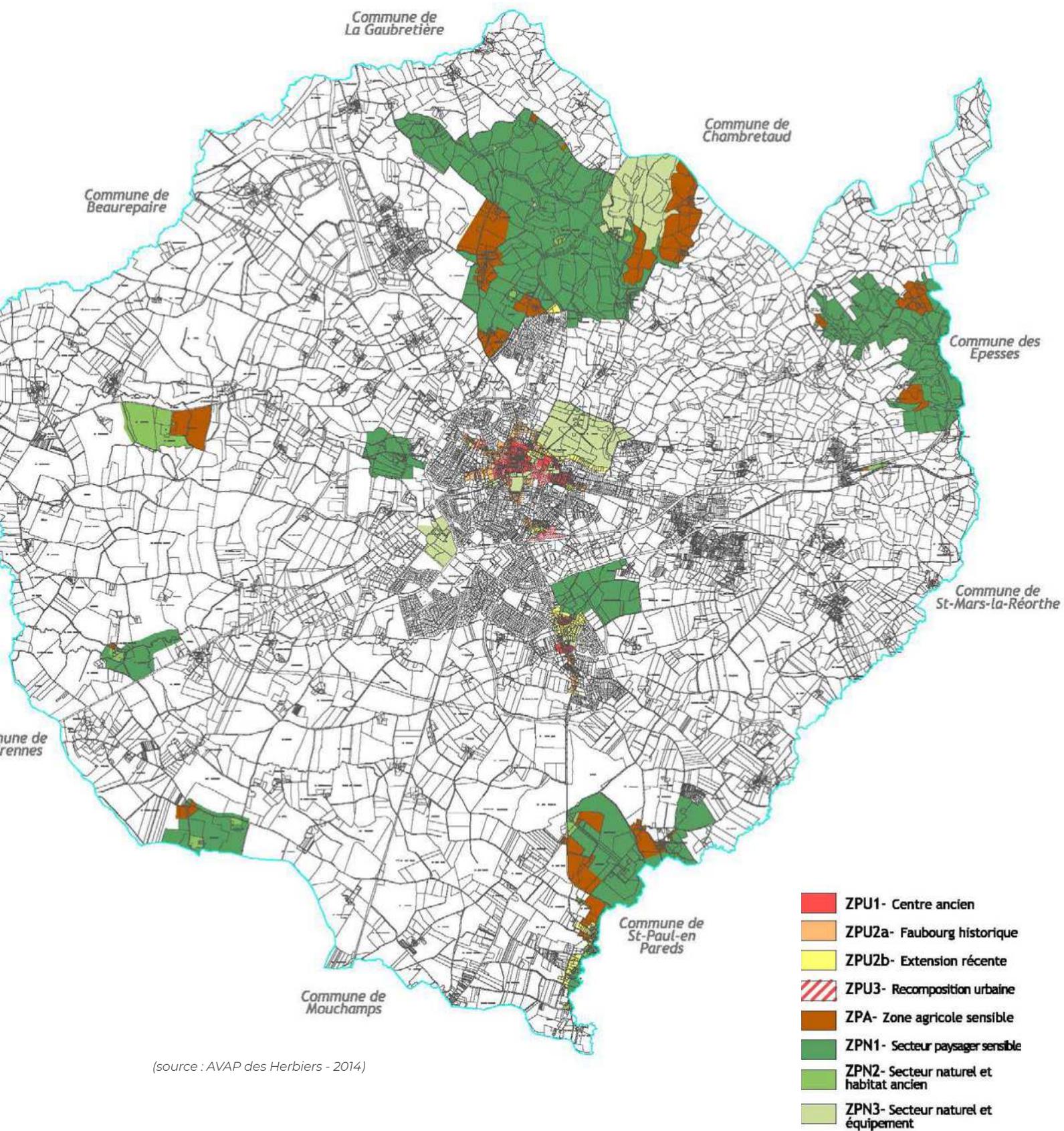
Zones à dominante végétale dont les qualités paysagères sont à préserver, associées, à un patrimoine architectural de qualité.

- ZPN3 : zone naturelle et équipement

Zones dont le caractère végétal prédominant est à préserver ou à rétablir.



Périmètre et secteurs de l'AVAP des Herbiers - 2014



3.1.2 INVENTAIRE

L'inventaire réalisé dans le cadre de l'étude de l'AVAP identifiait plusieurs catégories de bâtiments et d'éléments bâtis ou non bâtis.

Trois catégories de bâtiments

- Les édifices remarquables

Sélectionnés en raison de leur qualité architecturale, leur représentativité (typologie bien affirmée) ou leur rareté.

- Les bâtiments intéressants

Ils constituent, avec les bâtiments remarquables, la base du patrimoine architectural des Herbiers.

- Les immeubles d'accompagnement

Ils sont d'intérêts moyens, souvent dénaturés, et leur conservation ne s'impose pas.

Les autres d'éléments bâtis ou paysagers identifiés

- Les petits éléments architecturaux remarquables
- Les petits éléments architecturaux intéressants
- Les arbres isolés
- Les bosquets
- Les boisements
- Les haies bocagères
- Les jardins d'intérêt
- Les pièces d'eau
- Les espaces publics
- Les points de vue

3.1.3 REGLEMENT

Le règlement de l'AVAP est organisé suivant 4 grands chapitres :

- I . Dispositions générales

- II . Prescriptions urbaines : Implantation du bâti, hauteur... (par secteur)

- III . Prescriptions architecturales :

Bâti existant : volume, aspect extérieur...

Constructions neuves et extensions: volume, aspect extérieur...

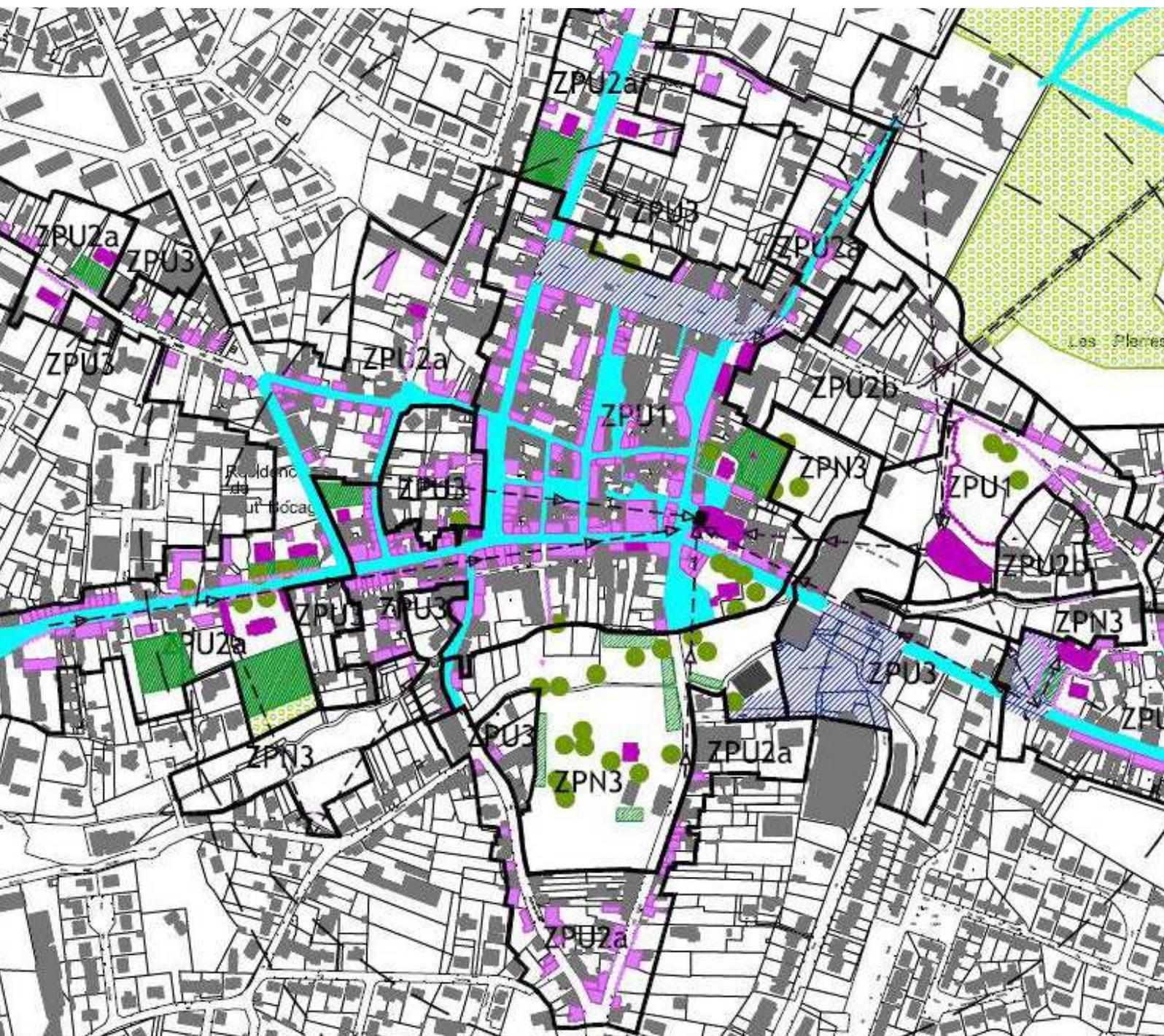
- IV . Prescriptions paysagères

Ainsi, pour les constructions neuves, les règles sont modulées en fonction de la situation à l'intérieur du périmètre. A chacun des huit zones correspond un ensemble de règles adaptées aux objectifs.

Pour les constructions existantes répertoriées sur le plan de l'AVAP, les règles sont modulées en fonction des trois catégories répertoriées :

- les édifices remarquables
- les bâtiments intéressants
- les immeubles d'accompagnement

Extrait du règlement graphique de l'AVAP des Herbiers, secteur centre-ville - 2014



(source : AVAP des Herbiers - 2014)

Zonage AVAP 2013

- ZPU1 Secteur d'urbanisation dense et constitué
- ZPU2a Secteur de faubourgs (extension urbaine ancienne, hameaux anciens et patrimoine ferrovière)
- ZPU2b Secteur d'urbanisation récente
- ZPU3 Zone de recomposition urbaine
- ZPN1 Secteur paysager sensible
- ZPN2 Secteur naturel et habitat ancien
- ZPN3 Secteur naturel et équipement (équipement public et d'intérêt général)
- ZPA Secteur agricole sensible

Édifices

- Édifices classés au titre des Monuments Historiques
- Édifices inscrits au titre des Monuments Historiques
- Bâtiments remarquables protégés
- Bâtiments intéressants protégés
- Bâtiments d'accompagnement

Petits éléments architecturaux

- Petits éléments architecturaux remarquables protégés (clôtures, portails)
- Petits éléments architecturaux intéressants protégés (clôtures, portails)
- ▲ Petits édifices remarquables protégés (puits, calvaires, porches, latrines, ponts)
- ▼ Petits édifices intéressants protégés (puits, calvaires, porches, latrines, ponts)

Éléments paysagers à protéger

- Arbres isolés
- Bosquets et alignements
- Boissements
- Haies bocagères
- Jardins d'intérêt
- Pièces d'eau

Espace public à préserver et à valoriser

- Espace public majeur
- Espace public intéressant

Axe et cône de vue à préserver et à valoriser

- ← Axe de vue
- ▲ Cône de vue

3.1.4 MODIFICATIONS PROPOSÉES

Le périmètre global, adapté à la préservation du patrimoine remarquable de la commune, est inchangé.

Seuls quelques ajustements minimes de secteurs seront éventuellement proposés, pour la mise à jour du Site Patrimonial Remarquable.

L'inventaire, en revanche, a fait l'objet d'une importante mutation.

L'inventaire

Le Site Patrimonial Remarquable devant se conformer à une légende officielle, l'inventaire ne peut être repris tel qu'il avait été réalisé lors de la création de l'AVAP.

Il a donc été vérifié et complété, suivant la nouvelle légende.

Le règlement

Si le contenu du règlement de l'AVAP est complet et détaillé, il semble parfois manquer de cohérence et son organisation est jugée confuse par les utilisateurs (services de la ville).

On peut noter, à titre d'exemples :

- une réglementation inexistante concernant les bâtiments existants non protégés,
- une incohérence concernant l'autorisation des verrières (autorisée sur le bâti existant, mais pas sur les constructions neuves),
- de nombreux renvois, qui rendent la lecture difficile...

SPR	
	Limite de site patrimonial remarquable
	Limite de PVAP à l'intérieur du site patrimonial remarquable
	Monument historique
	Immeuble protégé
	Element extérieur particulier
	Mur clôture
	Séquence, composition, ordonnance architecturale ou urbaine
	Séquence naturelle (front rocheux, falaise, etc.)
	Parcs ou jardins de pleine terre
	Espace boisé classé
	Espace libre végétal
	Place, cour, espace minéral
	Séquence végétale
	Arbre remarquable
	Cours d'eau ou étendue d'eau
	Point d'eau ou source
	Passage d'eau souterrain
	Immeuble protégé [Les Herbiers]
	Mur clôture [Les Herbiers]
	Petit élément architectural [Les Herbiers]
	Immeuble bâti ou non bâti à requalifier
	Espace vert à créer ou à requalifier
	Place, cour, ou autre espace libre à dominante minérale à créer ou à requalifier
	Emplacements réservés
	Point de vue
	Passage ou liaison piétonne à maintenir ou à créer

Extrait de la légende officielle d'un Site Patrimonial Remarquable

Mise à jour de l'inventaire, exemple dans le centre ancien des Herbiers



3.2 ZPPAUP DE MOUCHAMPS

3.2.1 PERIMETRE ET SECTEURS

La Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) de Mouchamps a été créée en 2006.

Elle couvre 1178 hectares et se compose de 7 secteurs distincts et de 3 types de zones différentes, gérées de manière spécifiques.

Les secteurs

- Le bourg de Mouchamps et la vallée du Petit Lay
- Le Parc Soubise
- La Bonnière
- La Guimenière
- La Bobinière
- Le Colombier
- La Fief Goyau

Au titre du patrimoine architectural, le périmètre protège les monuments historiques situés dans le Parc Soubise ainsi que les bâtiments remarquables ou intéressants.

De nombreux détails intéressants ou remarquables sont également présents dans le bourg ou dans les écarts, notamment des vestiges de l'époque médiévale (portions de murs, pièces d'encadrements, chapiteaux sculptés, pigeonniers, trous de boulins, bouche à feu, etc...)

Au titre du patrimoine urbain, le périmètre protège essentiellement les structures anciennes du bourg (rues et places, anciens alignements, murs de clôture), qui forment l'identité particulière de Mouchamps. La ZPPAUP permet également de contrôler l'évolution des entrées de bourg ainsi que les villages de Vaine et de la Bonnière.

Au titre du patrimoine paysager, le périmètre englobe les espaces qui participent à la mise en valeur du patrimoine architectural et urbain ainsi que les paysages ayant une valeur exceptionnelle en tant que tel ou un intérêt historique :

- Les parcs : parc Soubise, parc du bourg (château Masson), parc de la Feuilletrie (rue du Temple), jardin public de la rue de la Poterne, parc Coteaux de la Fontaine.

- Les vallées : vallée du Petit Lay au sud-est du bourg, vallée du ruisseau de la Guimenière à la Grande Gallut, vallée du ruisseau à la Bonnière.

- Les boisements : forêt du parc Soubise, bois de la Bobinière, le Colombier (site de la tombe de Clémenceau).

Sont exclus du périmètre, les secteurs urbanisés à une période récente qui n'ont pas lieu de retenir l'attention et qui n'ont pas d'impact direct sur les secteurs protégés.

Les zones

A l'intérieur du périmètre de la ZPPAUP, une distinction a été faite entre 3 catégories d'espaces bien caractérisés, qui sont gérés de manière spécifique :

- Zones d'Urbanisation Ancienne (ZUA)

Espaces urbains du bourg ancien de Mouchamps

- Zones de Protection Visuelle (ZPV)

Espaces de préservation des abords des zones ZUA et ZNP

- Zones Naturelles Protégées (ZNP)

Espaces d'intérêt paysager

ZNPa : loisir et tourisme

ZNPb : mémorial

Le sous-secteur ZNPa, situé près de la Gaillarderie, est destiné à l'installation de structures légères de loisir et de tourisme.

Le deuxième sous-secteur ZNPb, situé près de Bel Air en Bois au Sud Est du Bourg de Mouchamps, était destiné à l'accueil d'un grand équipement muséographique. Ce dernier n'a finalement pas vu le jour.

3.2.2 INVENTAIRE

L'inventaire réalisé dans le cadre de l'étude de la ZPPAUP identifiait plusieurs catégories de bâtiments et d'éléments bâtis ou non bâtis.

3 catégories de bâtiments

- Les bâtiments remarquables

Sélectionnés en raison de leur qualité architecturale, leur représentativité (typologie bien affirmée) ou leur rareté.

- Les bâtiments intéressants

Ils constituent, avec les bâtiments remarquables, la base du patrimoine architectural de Mouchamps.

- Les immeubles d'accompagnement

Ils sont d'intérêts moyens, souvent dénaturés, et leur conservation ne s'impose pas.

Les autres d'éléments bâtis ou paysagers identifiés

- Les espaces boisés et parcs
- Les arbres isolés remarquables
- Les haies remarquables
- La petit patrimoine vernaculaire et les éléments architecturaux et détails remarquables.

3.2.3 REGLEMENT

Le règlement de la ZPPAUP est organisé suivant 7 grands chapitres :

- I . Dispositions générales

- II . Dispositions applicables au secteur ZUA – Constructions neuves
: Implantation du bâti, hauteur, aspect extérieur, stationnement, arbres isolés

- III . Dispositions applicables au secteur ZPV – Constructions neuves
: Implantation du bâti, hauteur, aspect extérieur, stationnement, espaces libres et plantations

- IV . Dispositions applicables au secteur ZNP – Constructions neuves

: Implantation du bâti, hauteur, aspect extérieur, stationnement, espaces libres et plantations, espaces boisés classés

- V . Dispositions applicables aux bâtiments et éléments remarquables
: Volume, aspect extérieur

- VI . Dispositions applicables aux bâtiments intéressants :
Volume, aspect extérieur

- VII . Dispositions applicables aux immeubles d'accompagnement ou non visibles de l'espace public : Aspect extérieur.

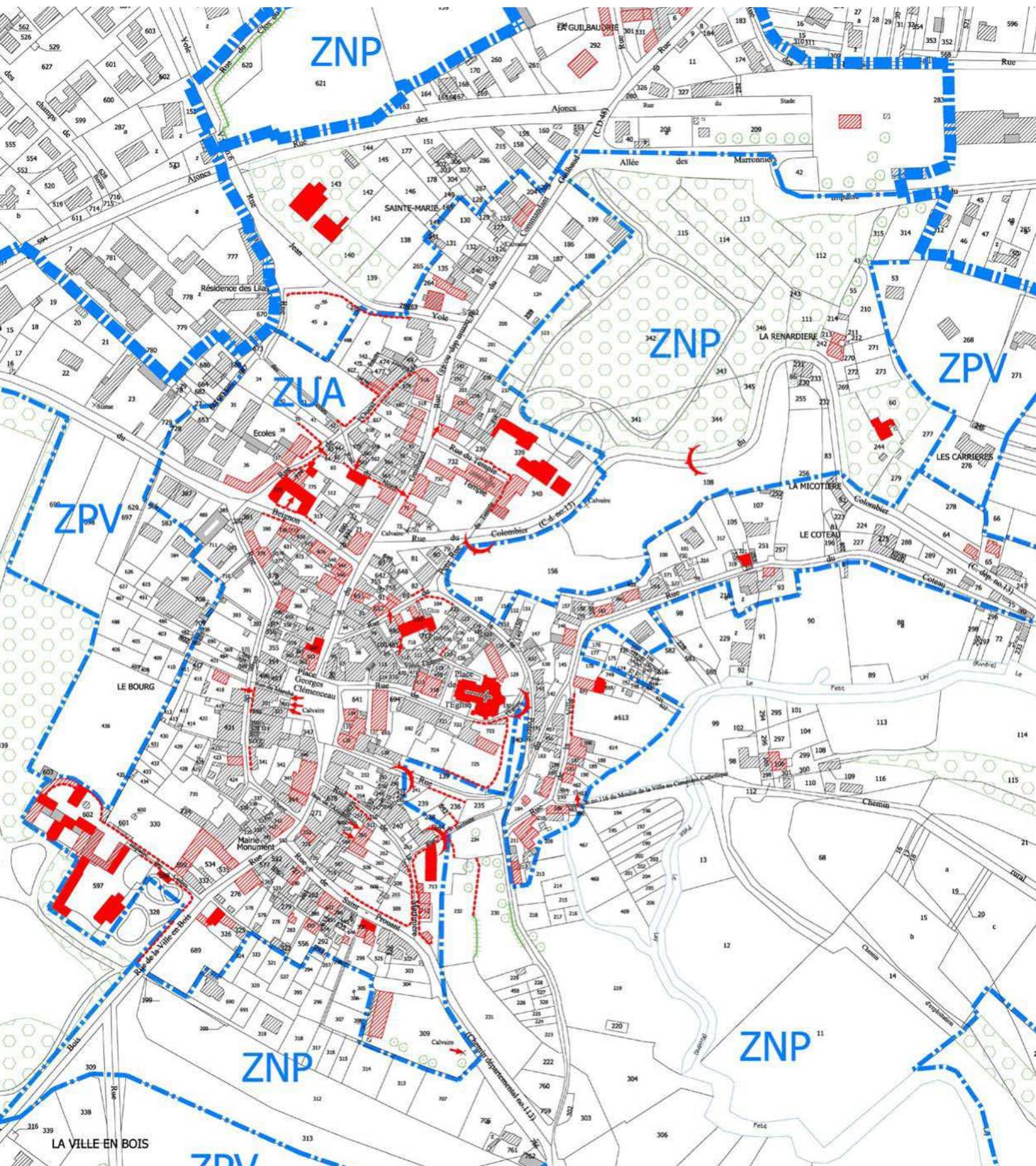
Ainsi, Pour les constructions neuves, les règles sont modulées en fonction de la situation à l'intérieur du périmètre. A chacune des trois zones (ZUA, ZPV, ZNP) correspond un ensemble de règles adaptées aux objectifs.

Pour les constructions existantes repérées sur le plan de ZPPAUP, les règles sont modulées en fonction des trois catégories répertoriées :

- les bâtiments et éléments architecturaux remarquables,
- les bâtiments intéressants,
- les immeubles d'accompagnement ou non visibles depuis l'espace public.



Extrait du règlement graphique de la ZPPAUP de Mouchamps, secteur centre-ville - 2006



(source : ZPPAUP de Mouchamps - 2006)

3.2.4 MODIFICATIONS PROPOSÉES

Le périmètre global, adapté à la préservation du patrimoine remarquable de la commune, est inchangé.

Seuls quelques ajustements minimes de secteurs sont proposés, pour la mise à jour du Site Patrimonial Remarquable.

L'inventaire, en revanche, a fait l'objet d'une importante mutation.

Les secteurs

La principale modification envisagée concerne la vallée du Petit Lay

La suppression du sous-secteur ZNPb

Le grand équipement muséographique (mémorial) n'ayant pas été réalisé, ce sous-secteur sera intégré à la zone ZNPa (loisir et tourisme), située à proximité, permettant ainsi l'agrandissement de l'hôtellerie de plein-air existante.

L'inventaire

Le Site Patrimonial Remarquable devant se conformer à une légende officielle, l'inventaire ne peut être repris tel qu'il avait été réalisé lors de la création de la ZPPAUP.

De plus, cet inventaire étant ancien, il importait de mettre à jour ce dernier. Il a donc été totalement vérifié et complété, suivant la nouvelle légende.

Le règlement

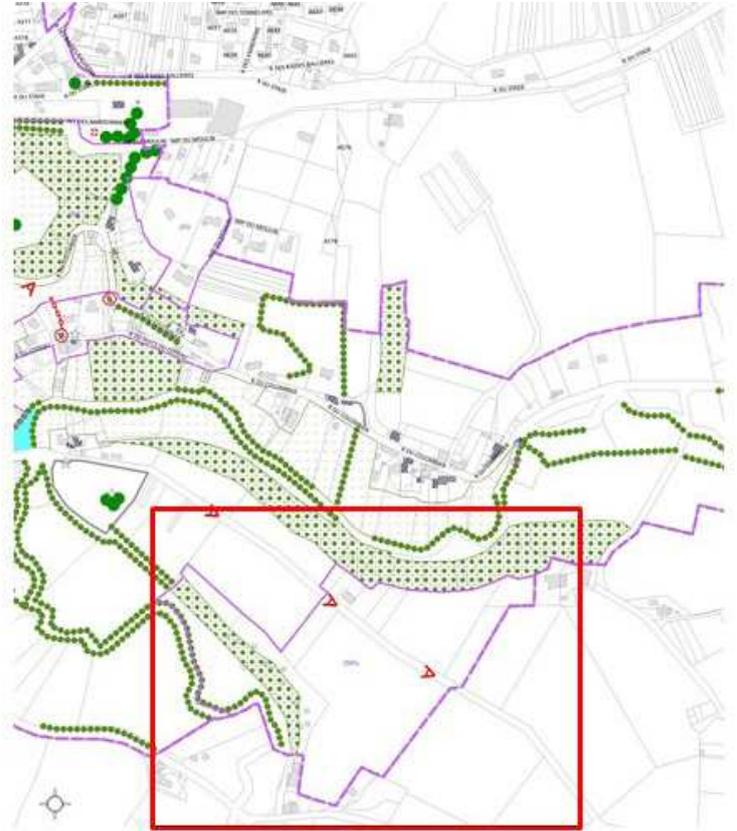
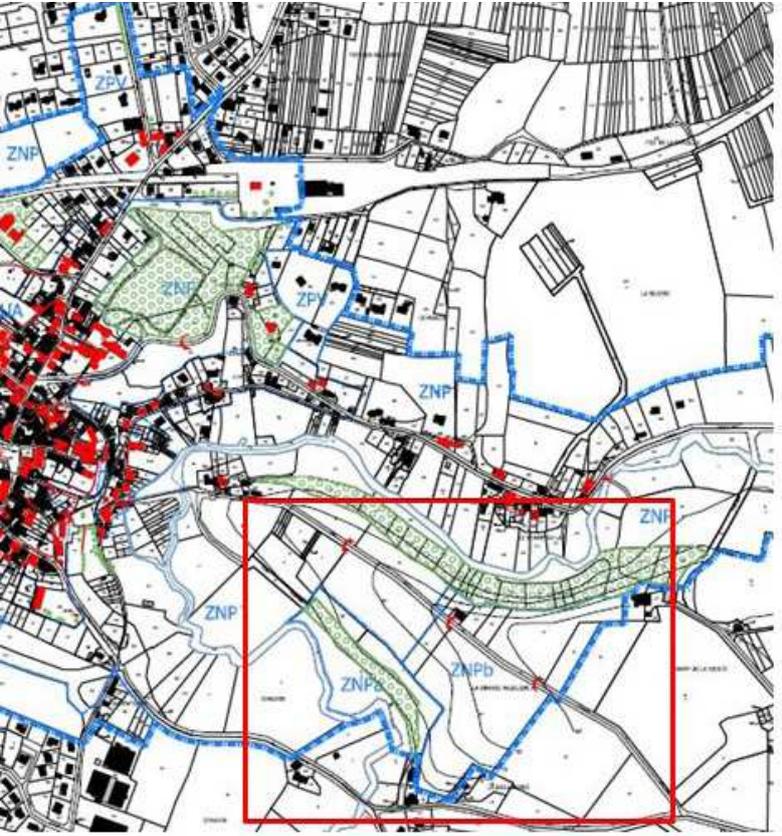
Le règlement de la ZPPAUP propose une organisation claire, qui permet une lecture aisée.

Cependant, le contenu reste parfois assez mince et des précisions semblent utiles à apporter ; pour les prescriptions concernant les constructions neuves, notamment.

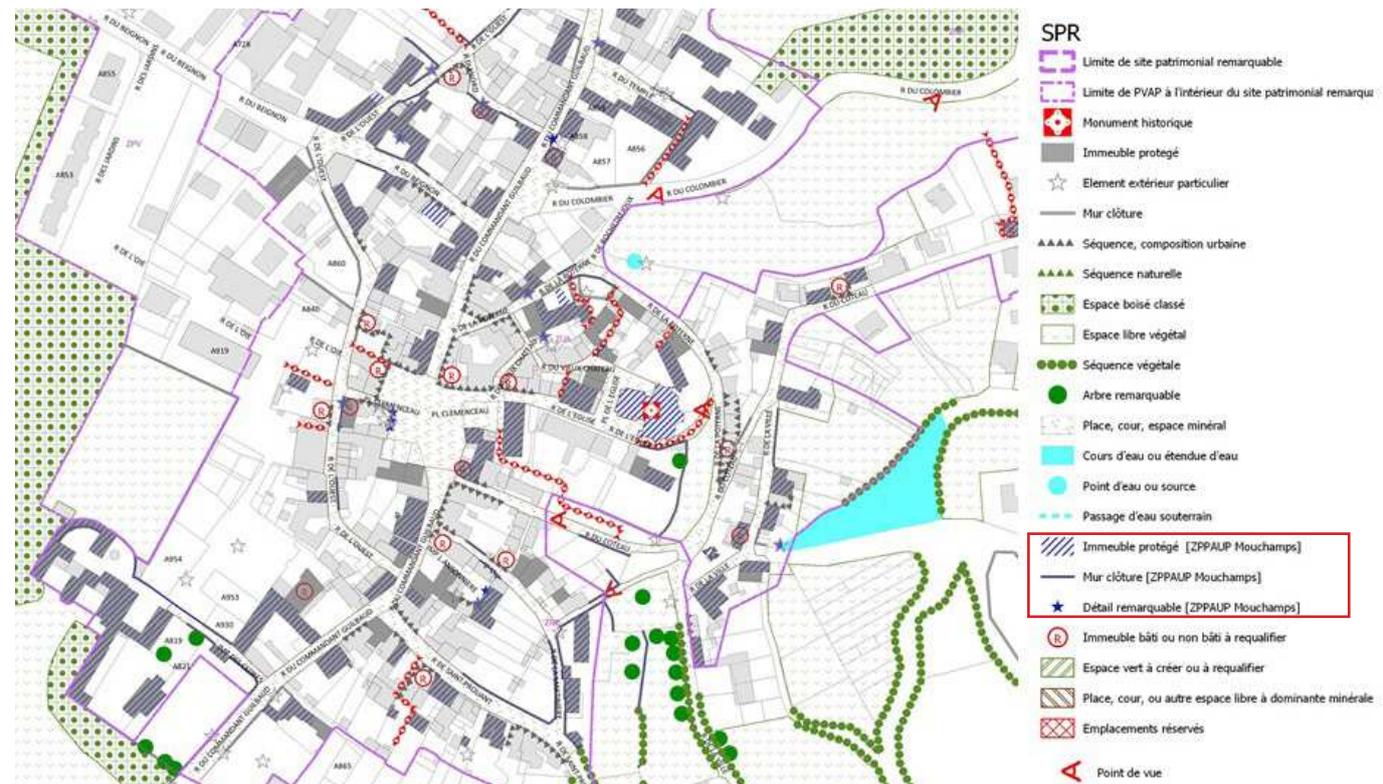
SPR	
	Limite de site patrimonial remarquable
	Limite de PVAP à l'intérieur du site patrimonial remarquable
	Monument historique
	Immeuble protégé
	Élément extérieur particulier
	Mur clôture
	Séquence, composition, ordonnance architecturale ou urbaine
	Séquence naturelle (front rocheux, falaise, etc.)
	Parcs ou jardins de pleine terre
	Espace boisé classé
	Espace libre végétal
	Place, cour, espace minéral
	Séquence végétale
	Arbre remarquable
	Cours d'eau ou étendue d'eau
	Point d'eau ou source
	Passage d'eau souterrain
	Immeuble protégé [Les Herbiers]
	Mur clôture [Les Herbiers]
	Petit élément architectural [Les Herbiers]
	Immeuble bâti ou non bâti à requalifier
	Espace vert à créer ou à requalifier
	Place, cour, ou autre espace libre à dominante minérale à créer ou à requalifier
	Emplacements réservés
	Point de vue
	Passage ou liaison piétonne à maintenir ou à créer

ZPPAUP de Mouchamps
ZNPb (Mémorial)

Proposition pour le SPR
ZNPb devient ZNPa (loisir et tourisme)



Modification de secteur : Une nouvelle zone ZPN3 dans le secteur du Mont des Alouette



Mise à jour de l'inventaire, exemple dans le bourg ancien

3.3

PROBLÉMATIQUES OBSERVÉES

3.3.1 INTERVENTIONS SUR LE BÂTI ANCIEN

La mauvaise restauration du bâti ancien est un problème qui touche assez largement le territoire. C'est un facteur important de la banalisation des communes.

Les erreurs sont multiples et s'accumulent elles conduisent à enlaidir le paysage urbain.

Les ouvertures et menuiseries

Il peut s'agir de la réalisation de fenêtres plus larges que hautes ou la modification des proportions d'une baie, la suppression d'une fenêtre au profit d'une porte plus basse...

La modification des menuiseries peut sembler anodine, mais elle contribue aussi à la dégradation du bâti : pose d'éléments standards en matériaux plastiques (fenêtres, volets roulants...).

Ce n'est plus la menuiseries qui s'adapte à la baie, mais la baie que l'on retaille en fonction de la menuiserie.



Porte, fenêtre et volet : menuiseries standardisées PVC



Percement d'une baie large qui ne tient pas compte de l'harmonie des ouvertures



Menuiseries standardisées PVC ; ouvertures et modifications de baies



Une tendance à l'uniformation des couleurs avec le PVC blanc ou le gris sous toutes ses formes



Exemple d'une façade ancienne ayant perdu son enduit



Exemple d'une façade ancienne ayant perdu son enduit

L'isolation

De même, une isolation par l'extérieure est dommageable, car elle enferme, de la même manière, les murs anciens.

Les enduits

Le traitement des enduits est également un sujet sensible sur le bâti ancien. La pose d'un enduit ciment ne correspond pas, au niveau esthétique et au niveau technique aux murs de pierres des bâtiments anciens, car il rigidifie le bâti et l'empêche de respirer.

La constitution de ce mortier, contrairement à la chaux, précédemment utilisée, ne permet pas de réaliser les échanges gazeux entre l'air et la maçonnerie. Dans le cas d'un enduit ciment, l'humidité est emprisonnée à l'intérieur du mur, entraînant progressivement l'altération des éléments constitutifs du mur. Lorsque celui-ci est rejointoyé au ciment, les échanges gazeux s'effectuent par les pierres au lieu de s'effectuer par les joints. En conséquence, les migrations augmentent à l'intérieur du matériau et facilitent ainsi sa dégradation.

Il est malheureusement regrettable de noter que la majorité des édifices sont désormais recouverts d'enduit ciment, ou bien dégarnis de leur enduit et rejointoyés au ciment.

Les éléments techniques

L'implantation d'éléments techniques influe aussi sur la transformation du bâti.

Qu'il s'agisse de pompes à chaleur, d'antennes, de panneaux solaires ou bien même de boîtes aux lettres, une réflexion préalable quant à leur intégration est absolument nécessaire.



Eléments techniques (pompes à chaleur notamment) visibles en façade



1. Les maisons à l'origine



2. La disparition des volets sur la maison de gauche



4. La pose de menuiseries plastiques standard sur la maison centrale



5. La pose de menuiseries plastiques standard sur la maison de droite



7. La réalisation d'un enduit ciment blanc sur la maison centrale



8. Le percement d'une porte de garage sur la maison de gauche



10. La réalisation d'une loggia sur la maison de gauche



11. L'arasement du puits, devenu inutile



3. La disparition des volets sur les maisons de droites



6. La réalisation d'un enduit ciment blanc sur la maison de droite



9. La couverture en enrobé des rues anciennes



Evolution

Imaginons un petit groupe de maisons de bourg

Au fil du temps et à travers plusieurs propriétaires, peut-être, les transformations se succèdent : les volets battants en bois colorés ont disparu et ont été remplacés par des volets roulants en PVC, de grands percements ont été réalisés, les enduits ciment ont remplacés l'enduit à la chaux de teinte nuancée et les encadrements en pierre.

Que penser de ces nouvelles maisons? A-t-elle gardé le charme du bourg? C'est pourtant ce que nous pouvons observer aujourd'hui.

L'ensemble de ces trois maisons aujourd'hui

3.3.2 INTERVENTIONS SUR LES BOURGS ET LES HAMEAUX ANCIENS

La transformation des granges

De nombreuses granges sont aujourd'hui inutilisées, remplacées par des hangars agricoles contemporains, plus adaptés aux activités actuelles.

Certaines d'entre-elles peuvent alors être transformées en garages ou en habitation. Mais, pour ce bâti aussi, il convient d'être prudent et de comprendre le bâtiment, sa composition, ses proportions, avant de réaliser les transformations nécessaires à son nouvel usage.

Ces bâtiments proposent de grandes ouvertures (portes de granges), qui pourront être transformées en grandes baies vitrées, à condition que la baie s'adapte correctement au percement et propose un découpage vertical et des montants fins et discrets (bois ou métal).



Création de garages avec portes standardisées dans une ancienne dépendance



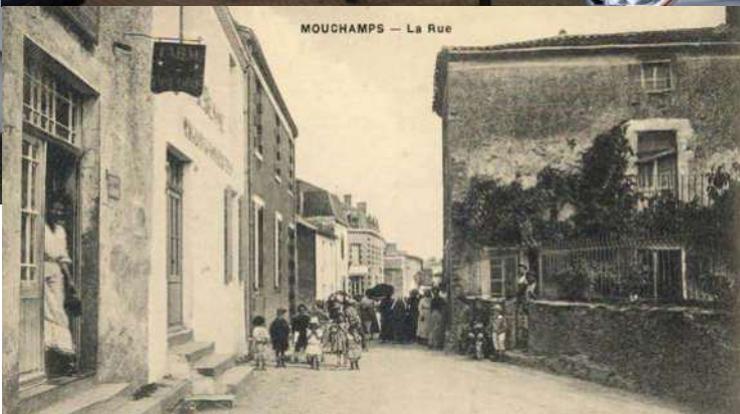
Pose de menuiseries standardisées sur des granges anciennes



Réalisation de percements et de menuiseries sur mesure, dans le respect des proportions des granges anciennes



La disparition du mur de clôture



Des murs anciens remplacés par du stationnement

Les murs anciens et les clôtures

Les clôtures jouent un rôle essentiel dans la perception que l'on a de l'espace public.

Des interventions en réhabilitation/ réfection réalisées en ne tenant pas compte du mode de mise en œuvre d'origine et également du contexte environnant (type de clôtures majoritairement présentes) jouent un rôle important dans la modification du paysage urbain.

La problématique, est essentiellement liée à la démolition des hauts murs en pierre, pour faire place à du stationnement ou à la fermeture (clôtures opaques) des grilles anciennes, qui avaient vocation à laisser passer le regard et mettre en valeur les maisons et leurs jardins.



Mur ancien remplacé par du stationnement



Clôture ajourée qui laisse déborder la végétation sur l'espace public



Mur ancien porteur de biodiversité

L'imperméabilisation des sols

Le végétal n'a pas seulement disparu des clôtures.

De manière général, on a tendance à supprimer tout espace végétalisé au profit d'espaces imperméabilisés plus faciles à entretenir.

Cela a un impact important sur l'ambiance des bourgs, mais aussi sur l'environnement et la pénétration des eaux de pluie dans le sol.

L'ambiance de la rue tient beaucoup au «paysage d'emprunt» des jardins privés. Si les jardins sont plantés, la rue dégage une impression de vie ; les arbres et les plantes changent au fil des saisons, bougent avec le vent...

Une rue sans végétation procure une impression beaucoup plus monotone et rigide.

Une prise de conscience est en cours et des efforts de végétalisation et des campagnes de sensibilisation sont en cours, notamment à Mouchamps («*ped de mur fleuri*»), qui porte ses fruits.



Un espace public aux abords d'un monument historique (Ardelay) qui mériterait un traitement plus qualitatif



Un espace public dans le centre bourg de Mouchamps qui mériterait un traitement plus qualitatif



Opération d'incitation au fleurissement des pieds de murs, mise en place à Mouchamps



Des espaces publics et privés fortement imperméabilisés



La végétalisation des pieds de murs et façades : un apport, esthétique et environnemental



Accumulation d'enseignes dans le centre bour d'Ardelay



Les constructions neuves et annexes

L'implantation de constructions neuves dans le tissu ancien est également un sujet délicat.

C'est ici un problème esthétique mais aussi d'implantation et de gabarit du bâti, qui joue un rôle fondamental dans la perception et et l'ambiance dominante de la voie.

L'architecture de grand gabarit, mais également de type pavillonnaire de plain-pied ou de garages de lotissement, ne s'intègre pas dans le tissu ancien de maisons relativement hautes.

Les devantures et enseignes

L'implantation des commerces sur rues se fait parfois au détriment des caractéristiques architecturales majeures qui donnent sa qualité à l'ensemble (typologie, alignement...)

Ainsi, les devantures et enseignes sont souvent grossières et sans rapport avec l'immeuble sur lequel elles s'implantent.

De nombreux immeubles de qualité sont dénaturés par la présence de devantures hétérogènes et aux proportions inadaptées.



Le bourg d'Ardelay au début du XXe s (source : archives départementales)



Un garage récent implanté en entrée du bourg d'Ardelay - 2019



Des garages récents qui ne s'intègrent pas au tissu ancien (gabarit et matériaux employés)



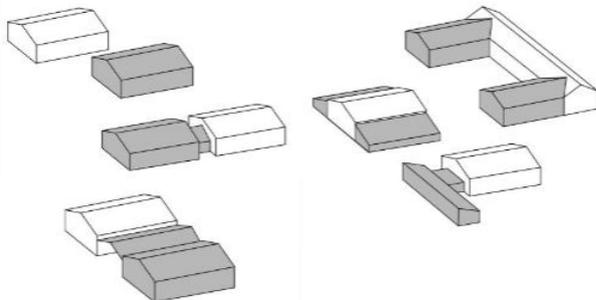
Une véranda en plastique, à larges montants, non cohérente avec la construction ancienne sur laquelle elle s'appuie.

Les constructions de bâtiments agricoles

Par leurs formes, leurs volumes souvent imposants et leurs longueurs, ces nouveaux bâtiments d'exploitations sont plus ou moins repérables dans le paysage. Leur intégration paysagère dépend étroitement de la topographie et de la conservation du maillage bocager.

La perception des stabulations et des bâtiments hors-sol varie selon leur implantation par rapport au relief :

- sur les coteaux ou à mi-pente, leur perception est amoindrie à condition qu'ils soient implantés parallèlement aux courbes de niveaux et donc perpendiculairement à la pente. Le maintien d'une haie bocagère dense et haute assure son rôle d'intégration mais aussi de brise-vent.
- sur les plateaux où le maillage bocager s'atténue, les bâtiments sont fortement repérables dans ce paysage plus ouvert.



Le fractionnement des bâtiments au moment de la construction ou pour les extensions ultérieures
Source : « Bâtiments agricoles et paysages » – CAUE 44



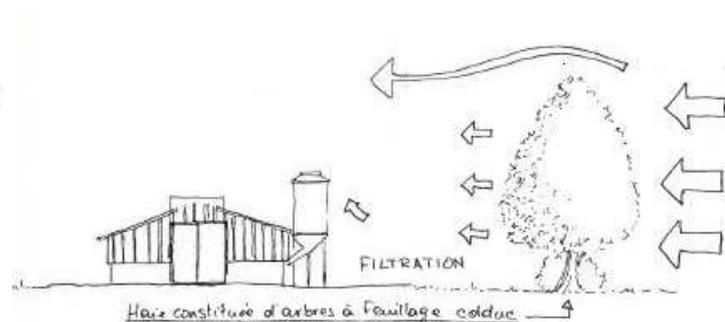
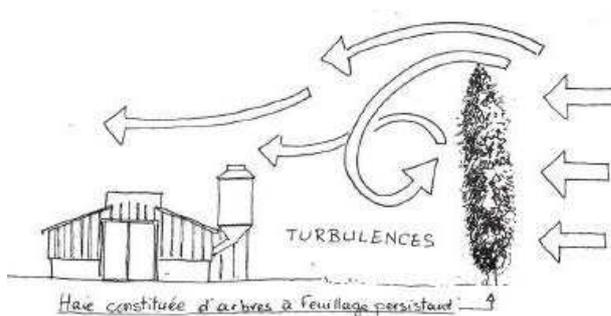
Des bâtiments agricoles très présents dans le paysage

CONSEILS PRATIQUES POUR UNE IMPLANTATION RÉUSSIE

- Implantez le bâti en lien avec la topographie parallèlement aux courbes de niveaux. Évitez le sens de la pente entraînant un remblai imposant.
- Veillez au maintien du maillage bocager ou à la création de haies bocagères (avec trois strates végétales feuillues pour un meilleur effet de brise-vent). Pensez à la conservation des taillis de châtaigniers (dans le haut bocage) et à la création de nouveaux bosquets et de nouvelles haies bocagères sur talus.

- Soyez attentif à la qualité architecturale des bâtiments (stabulations et hors-sols), au choix des matériaux de qualité (bois certifié) et au choix de couleurs douces.

Le fractionnement en plusieurs volumes simples, peut favoriser l'insertion et faciliter les évolutions ultérieures.



Source : « Conservation et valorisation des anciens bâtiments d'exploitation » – CAUE 85

4

SYNTHESE

4.1

SYNTHESE DES APPROCHES ARCHITECTURALE, PATRIMONIALE ET ENVIRONNEMENTALE

4.1.1 OPPORTUNITES ET BESOINS DU PATRIMOINE AU REGARD DES OBJECTIFS DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Les Herbiers et Mouchamps possèdent plusieurs facettes patrimoniales, constituées par plusieurs époques phares de l'histoire des communes et à plusieurs échelles (bâti, urbain et paysager) :

- la formation des bourgs, qui se sont construits aux abords d'un cours d'eau (Le Petit Lay pour Mouchamps et La Grande Maine pour les Herbiers) et d'édifices religieux et seigneuriaux,
- les petits et grands édifices religieux (églises, chapelles, calvaires...)
- l'importance des châteaux, manoirs, logis et fermes de divers époques, qui jalonnent le territoire,
- le patrimoine lié à la reconstruction, suite aux Guerres de Vendée, et à l'essor industriel du XIXe et du début du XXe siècle : constructions ferroviaires, moulins, fabriques, édifices publics, maisons de maîtres,
- le bâti, mais aussi les clôtures et les éléments paysagers (alignements d'arbres, jardins, masses boisées) spécifiques de ces différents secteurs fondent l'originalité et les qualités particulières du territoire.

A l'intérieur des centre-bourgs, les ensembles bâtis sont principalement composés de constructions dont l'intérêt architectural réside dans leur assemblage et leur homogénéité. Ils constituent des ensembles urbains unitaires qui qualifient la silhouette des centre-bourgs.

Cependant, malgré la mise en place de la ZPPAUP et de l'AVAP, un appauvrissement de la qualité architecturale des centres anciens est encore parfois notable, dû

principalement à une difficulté d'entretien des éléments du second-oeuvre (disparition des modénatures et des encadrements, des menuiseries et des volets bois, de la tuile ancienne, etc.)

Le respect des gabarits urbains et la conservation/restitution des détails architecturaux engagent la qualité urbaine dans son ensemble.

Ainsi, **au niveau du bâti**, il existe deux grandes catégories de patrimoine :

- les immeubles traditionnels (Monuments Historiques, Immeubles à protéger) pour lesquels l'isolation par l'extérieur, et les installations techniques visibles de l'espace public généreraient des modifications dommageables à la qualité de ce patrimoine et mèneraient à la banalisation des communes.
- les immeubles de faible intérêt patrimonial, qui gagneraient souvent à faire l'objet de projets permettant d'augmenter leur qualité architecturale ; ils peuvent supporter la majorité des dispositifs techniques visant les économies d'énergie.

Sur le plan urbain, le degré de protection doit être modulé en fonction de la qualité des entités urbaines identifiées dans la ZPPAUP et l'AVAP et confirmés ou modifiés dans le cadre du diagnostic du SPR. Les enjeux sont différents selon les secteurs et tels qu'exposés ci-après :

- La protection stricte des noyaux anciens,
- La meilleure prise en compte des entrées de ville correspondant aux premières extensions (faubourg),
- La préservation sans être synonyme de sanctuarisation pour permettre leur évolution, des sites naturels et paysagers majeurs du territoire (le Landreau, le Mont des Alouettes, le Boitissandeau, le Parc Soubise...),
- L'accompagnement du processus de reconstitution du tissu urbain.

A l'échelle du grand paysage, le territoire présente des éléments de grande qualité au niveau des collines du bocage. Le Mont des Alouettes, site emblématique de la Vendée, donne à lire les grandes entités paysagères caractéristiques du territoire (collines, coteaux, vaste panorama sur la plaine et sur l'agglomération des Herbiers).

Le territoire est, par ailleurs, ponctué par plusieurs sites constitués autour de bâtiments à forte valeur patrimoniale (château avec son parc, logis, ...) : château du Parc Soubise, château du Boistissandeau...

Certaines de ces entités paysagères ont été «rattrapées» par la ville (le Bignon avec son écrin vert à l'entrée ouest des Herbiers, l'Etendue dont le site est très altéré...).

Le paysage des centres anciens est, quant à lui, marqué par :

- des éléments à forte dominante végétale: la coulée verte des Herbiers, y compris les espaces publics verts attenants (parc de l'hôtel de ville, parc du château), le site du Landreau géographiquement proche et très perceptible depuis le centre-ville), la vallée du Lay, qui serpente aux pieds du bourg de Mouchamps.
- des espaces urbains en lien avec du patrimoine bâti qualitatif, notamment dans les secteurs historiques: places et placettes, rues et ruelles.

4.1.2 CONTRAINTES ENVIRONNEMENTALES DU TERRITOIRE A PRENDRE EN COMPTE ET LES POTENTIALITES A EXPLOITER OU A DEVELOPPER

Le diagnostic environnemental a mis en évidence les potentialités écologiques du territoire mais aussi les contraintes paysagères fortes.

La qualité d'insertion des éventuels projets d'aménagement devra tenir compte de la topographie des lieux et des points de vue qui y sont liés.

La présence des zones humides, des cours d'eau, de la trame bocagère et des boisements constituent des réseaux écologiques et donc une trame verte et bleue à échelle locale ; importante à valoriser.

Ces éléments environnementaux sont à la fois présents sur les sites patrimoniaux ruraux mais aussi sur les noyaux anciens.

Sur le plan énergétique, le territoire possède des potentiels au niveau de l'exploitation des énergies renouvelables. Cependant, celles-ci sont plus ou moins exploitables, en fonction de leur intérêt et de leur impact :

La principale énergie utilisable est le solaire. Avec 2000h/an d'ensoleillement, le territoire, se situe dans les hauts taux nationaux. Le potentiel solaire est fort, mais cette énergie est celle qui a le plus grand impact visuel. C'est pourquoi l'implantation de capteurs doit être réfléchie.

L'éolien qui aurait ici un rendement intéressant est cependant à exclure en fonction de la sensibilité des paysages.

4.2

UN SPR UNIQUE

Le Pays des Herbiers regroupe 8 communes. Dans le cadre de l'élaboration du son PLUi, les élus ont décidé de réinterroger les anciens Sites Patrimoniaux Remarquables, que sont : l'AVAP des Herbiers et la ZPPAUP de Mouchamps.

Le PLUi est un document d'urbanisme global impliquant l'ensemble des 8 communes du Pays des Herbiers. Ainsi, il est également proposé de créer un seul et unique SPR, regroupant les deux SPR existants.

Il s'agit de deux documents distincts, ayant chacun ses propres secteurs, ses zones et son inventaire.

La création d'un seul SPR nécessite donc une mise en cohérence des inventaires et la création d'un règlement commun.

4.2.1 PERIMETRE ET SECTEURS

Le périmètre global (regroupant périmètre de l'AVAP et périmètre de la ZPPAUP), adapté à la préservation du patrimoine remarquable des communes, est inchangé.

Les secteurs seront revus dans leurs délimitation et leur dénomination, pour la mise à jour du Site Patrimonial Remarquable.

4.2.2 INVENTAIRE DU SPR

Le Site Patrimonial Remarquable devant se conformer à une légende officielle et les deux inventaires (AVAP et ZPPAUP) n'étant pas identiques, un travail de mise à jour et de complément a été mené sur le territoire du SPR. Le nouvel inventaire identifie ainsi les éléments suivants :

Immeubles ou parties d'immeubles bâtis ou non bâtis protégés à conserver, à restaurer et à mettre en valeur

- Immeuble bâti dont les parties extérieures sont protégées (façades, toiture, etc.)
- Mur de soutènement, rempart, mur de clôture
- Élément extérieur particulier (portail, clôture, puits, fontaine, statue, décor, etc.)
- Séquence, composition, ordonnance architecturale ou urbaine
- Séquence naturelle (front rocheux, falaise, etc.)
- Parc ou jardin de pleine terre
- Espace libre à dominante végétale

- Séquence, composition ou ordonnance végétale d'ensemble

- Arbre remarquable ou autre élément naturel (grotte, rocher, etc.)

- Place, cour ou autre espace libre à dominante minérale (pavés, calades, etc.)

- Cours d'eau ou étendue aquatique

Immeubles non protégés

- Immeuble bâti pouvant être conservé, amélioré, démoli ou remplacé, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère

- Immeuble non bâti ou autre espace libre, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère

Conditions particulières d'intervention, d'aménagement ou de construction

- Immeuble bâti ou non bâti à requalifier

- Point de vue, perspective à préserver et à mettre en valeur

- Passage ou liaison piétonne à maintenir ou à créer

4.2.3 REGLEMENT

Le règlement proposé s'appuiera sur la composition du règlement de la ZPPAUP de Mouchamps, dont l'organisation est assez claire.

La réglementation sera modulée en fonction des éléments identifiés dans l'inventaire (pour les constructions existantes d'intérêt), mais aussi en fonction de la situation à l'intérieur du périmètre (pour les constructions neuves). A chacune des zones correspondra un ensemble de règles adaptées aux objectifs :

- I . Dispositions générales

- II . Prescriptions architecturales et paysagères applicables à tous les secteurs

(concernant le patrimoine bâti, urbain et paysager)

- III . Prescriptions architecturales et paysagères particulières par secteurs



Immeuble bâti dont les parties extérieures sont **protégées**



Mur de soutènement, rempart, mur de **clôture**



Élément extérieur particulier (portail, clôture, puits, fontaine, statue, décor, etc.)



Séquence, composition, ordonnance architecturale ou urbaine



Séquence naturelle (front rocheux, falaise, etc.)



Parc ou **jardin** de pleine terre



Espace libre à ante végétale



Séquence, composition ou ordonnance végétale



Arbre remarquable ou autre élément naturel (grotte, rocher, etc.)



Place, cour ou autre **espace libre à dominante minérale** (pavés, calades, etc.)



Cours d'eau ou étendue aquatique



Immeuble bâti ou non bâti à **requalifier**



Espace vert à créer ou à requalifier



Place, cour, ou autre espace libre à dominante minérale à créer ou à requalifier



Point de vue, perspective à préserver et à mettre en valeur



Passage ou liaison piétonne à maintenir ou à créer

BIBLIOGRAPHIE

Bibliographie SPR

Atelier Sites et Projets, Antak architecte du Patrimoine, OCE,
Rapport de présentation de l'AVAP des Herbiers, 2014

LEPINAY J.M., CHABENES & SCOTT architecte associés,
Rapport de présentation de la ZPPAUP de Mouchamps, 2006

CAUE de la Vendée, *Bien construire entre Sèvre et Maine,* Canton des Herbiers, de Mortagne-sur-Sèvre et de Montaigu, 2014

Association L'Héritage, *Circuits du patrimoine au Pays des Herbiers, 2014*

HIER Mouchamps, pages d'histoire locale

Bulletins historiques, 1998 - 2018

AVAP des Herbiers

AILLERY (Eugène Louis, abbé), **PONDEVIE** (Pierre François, abbé), *Histoire du canton des Herbiers, Chroniques Paroissiales*, Tome 1er p.447-503 ; *Protestantisme 16ème -17ème siècle, Chroniques paroissiales*, Tome 1er p.464-465 ; *Eglise St Pierre, Chroniques paroissiales*, Tome 1er p.476-483 ; *L'Hermitage, Chroniques paroissiales*, Tome 1er p.487-488 ; *Les Seigneurs, Chroniques paroissiales*, Tome 1er p.453-463 ; *Le château du Boistissandeau, Chroniques paroissiales*, Tome 1er p.515-517 ; *Ardelay, Chroniques paroissiales*, Tome 1er p.443-632 ; *Eglise St Sauveur, Chroniques paroissiales*, Tome 1er p.518-520 ; *La Limouzinière, Chroniques paroissiales*, Tome 1er p.514 ; *L'Etendue, Chroniques paroissiales*, Tome 1er p.487 ; *Le Landreau, Chroniques paroissiales*, Tome 1er p.487 ; *Le clergé des Herbiers et des environs du XVème siècle au XVIIème siècle, Chroniques paroissiales*, Tome 1er p.487.

AULNEAU C., *Histoire du Mont des Alouettes, son panorama, ses souvenirs historiques*, 24p. broch. 654, 4486, 4455

BAUDRY (abbé Ferd.), *Antiquité celtique de la Vendée et Légendes*, bulletin de la S.E.V. 1872, p.110-136

BEDON M., *Les Herbiers et son canton*, coll. Mémoire en Images, Alan Sutton Eds, 2008, 128p.

BLANCHARD L., *Abbaye de la Grainetière*, les Herbiers (85), rapport de fouilles programmées 1988, SRA Pays de la Loire

- BOISMOREAU** (Dr E.): *Vendée, Les Herbiers, Ardelay - ... souterrains et excavations artificielles ...* - Extrait du Bulletin de la S.P.F 1921, p.211-242, broch. 4815
- BOURGEOIS H.**, *Etymologie vendéenne, Ardelay, la Vendée historique*, n°80, avril 1900, p.185-188
- BRESSON G.**, *Abbayes et Prieuré de Vendée*, Editions d'Orbestier, juillet 2005, 91p.
- BRUN** (Commandant), *La population des villes de Vendée de 1800 à 1936*, bulletin de la S.E.V. 191 p. 133-148
- CODEVIELLE B.**, *Tricentenaire de la naissance de l'Amiral Henri-François des herbiers de l'Etendue*, bulletin de la S.E.V. 1982 p.83-102, cote R16
- COUSSEAU H-C., DELHOMMEAU** (abbé Louis), *Art sacré de Vendée XII-XIXème siècle*, 1975, cote 5543
- CORNEC T.**, *Abbaye de la Grainetière, tour de l'Abbé, évaluation archéologique du 02/05/97 au 19/06/97* : 1997, SRA Pays de la Loire
- DILLANGE M.**, *Châteaux de Vendée*, 32p. Paris, Nouvelles éditions latines, cote 5084, 5549, 5552
- GUILLAUME** (Frère), *Le Boistissandeu*, 30p. Brochure côte 4987
- GUILLAUME** (Frère), **PERROCHEAU** (Pierre), *Le Boistissandeu , Notice Historique du Boitissandeu en Ardelay* 88p.. III. imp. Verrier côte 6231
- GOURLIER P.C. , BIET, GRILLON ET FEU TARDIEU**, *Choix d'édifices publics projetés et construits en France depuis le commencement au XIXe siècle*. Volume 1, p.20, L. Colas, Paris, 1825
- LA BROISE** (Chevalier de), *Notice sur le château du Boistissandeu*, Angers, Sté française d'imprimerie, 1927, 100p.
- LAGNIAU J.**, *Ardelay, son château, sa châteltenie*, congrès de Luçon, 5 et 6 oct. 1985, société d'émulation de la Vendée 1986, p. 9-18 ; *L'Etendue*, S.E.V. 1950 p.52-59, 1951-1953 p. 71-84 ; *Seigneuries de l'Etendue, les Herbiers, ses châteltenies, ses seigneuries et ses fiefs nobles*, S.E.V. 1942-1949 p.57-72 ; *Le Landreau en les Herbiers*, S.E.V 1981 p.79-102 cote R16 ; *Le Landreau, seigneuries, les Herbiers ses seigneuries et ses fiefs nobles*, S.E.V. 1942-1949 p.57-72
- LAURENTIN**
- *Demeures et châteaux dans le haut bocage*, Série S des archives départementales, 875 à 970
 - *Construction et exploitation des lignes de chemin de fer 1843-1924*

- *Donjon d'Ardelay*, Bulletin de l'association vendéenne pour la qualité de vie n° 11 mai 1988 p.21
- *La Tragédie du Boistissandeau*, l'Almanach du Souvenir Vendéen 1950 p.
- *Les Réfractaires d'Ardelay (1830-1835) dans la Vendée Historique et Traditionnelle*, n° 11 nov. 1910 p.280-285.
- *La Vendée, illustration économique et financière*, 1930 p. 91 -94 cote 1150
- *Les Echos du Bocage Vendéen*, Tome VI p86-89 R 20

LE QUELLEC J.L., *Dictionnaire des noms de lieux de Vendée*, Geste éditions, mai 2006, 448p.

MAINGUY (Patrice Frère), *Une page de l'histoire du Boistissandeau avec Alexandre-Grégoire Bourbon*, revue du Souvenir Vendéen, n°160 oct. 1987, p.31-37

METZ J., *Les chemins de fer en Vendée, Chemins de fer régionaux et urbains*, n°166, 1981, p.3-32

MOURS S., *Les églises réformées en France*, Paris, Librairies Protestantes 1958, 240p., cote 2806

RIBEMONT F., *En Vendée, le temps de la vapeur*, revue 303, n°13 p.50-65

RICOT P., *les Herbiers sous la Révolution*, Ouest Eds, avril 1994 ; *Le Chevalier du Landreau 1787-1863*, Les Herbiers, 1976,129p.

ROUILLON L., *La région des Herbiers*, S.E.V. 1942-1949, p52-56

ROY C., *Ecrin poétique*, Les Herbiers, R.B.P. Tome 43 1930 p.283-285

ROUSSEAU (Dr Julien), *Les vieilles églises de Vendée*, ed. Le cercle d'Or Les Sables d'Olonne, 1974

THIVERCAY R. DE, *Chroniques, Edifices classés dans le département de la Vendée, Ardelay : ruines de l'abbaye de la Grainetière*, R.B.P. t.30, 1927, p.181

VALETTE R., *Inventaire archéologique de la Vendée*, R.B.P., 51, 1938, p.131-144 ; *Sac au dos. Notes d'un voyage au bocage vendéen, le château du Boistissandeau*, Melle (Aux bureaux de la revue poitevine et saintongeaise), imp. De Ed. Lacuve 1887 cote 1630.

VERDON L., *Monsieur le chanoine Martin Mésnard, curé doyen des Herbiers 1897-1924*, 16p. broch. 4068

VILLEDIEU H. DE, *Le Boistissandeau*, Bulletin de l'association vendéenne pour la qualité de vie, n°11 mai 1988, p.20 cote R 303

VINCENT J.

- *Le Donjon d'Ardelay, recherches sur les origines*, La Roche-sur-Yon, imp. Delhommeau (1985), 24 p.
- *Habitat fortifié de l'Esmenruère*, 1999
- *Le château du Landreau : approche historique* - octobre 2001. - 95 p. dact. : ill. 2001
- *L'ermitage : la Chênelière* - octobre 2003. - 30 p. dact. : ill. 2003
- *Le Petit-Bourg des Herbiers : petit patrimoine religieux, croix, arceaux, statues* - décembre 2004. - 19 p. dact. : ill. 2004
- *Ardelay : petit patrimoine religieux, croix, arceaux, statues* - novembre 2004. - 26 p. dact. : ill. 2004
- *La tour de l'Abbé : abbaye de la Grainetière* - mars 2000. - 27 p. dact. : ill. 2000
- *Abbaye de la Grainetière, les Herbiers* (85) – Fouilles de sondage - mai 1986

ZPPAUP de Mouchamps

GUERY L., *Mouchamps, histoire d'une paroisse vendéenne*, 1981

Groupe local d'histoire de Mouchamps, *Mouchamps 1920-1940, 20 ans d'histoire locale*, 1992

DAVID G., EMAURE J.L., MAISONNEUVE P., PREZEAU D., *Le bâti ancien en Vendée*, collection Connaissance de l'habitat existant, 1984

PELLEAU et MICHELOT architectes, *Rapport du dossier PVIC*, 1996 ; *Rapport du dossier FDUR*, 1996

DDE de la Vendée, *Rapport de présentation du POS*, 1996

COTE PAYSAGE, *Contrat Paysage Rural*, 2005

Conservation départementale des Musées, *Musée mémorial Guerre, note de présentation*, 2002